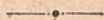


FOUILLES
DU
MONT BEUVRAY
DE
1867 A 1895



FOUILLES
DU
MONT BEUVRAY

(ANCIENNE BIBRACTE)

DE

1867 A 1895

PAR

J.-G. BULLIOT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE

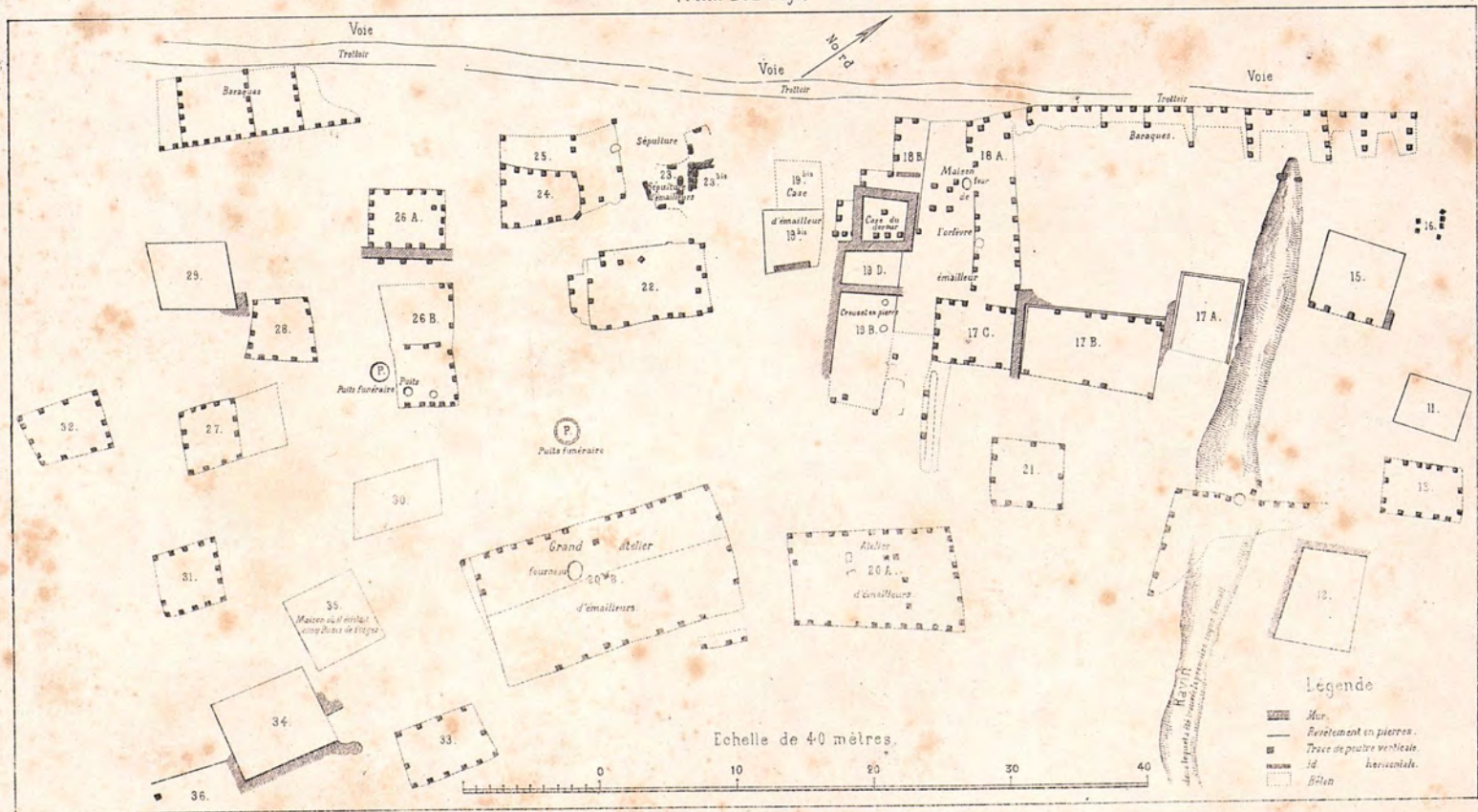
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

TOME SECOND

AUTUN
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DEJUSSIEU
1899

(Nov 1904)
THE
MICHIGAN

EMAILLERIE GAULOISE
(Mont Beuvray.)



Plan des fouilles du Mont Beuvray en 1869. Quartier CC, dit de la Corne Chaudron.
Réduction photographique au 1/2 environ du plan original dressé à l'échelle de $\frac{1}{200}$.

L'ART DE L'ÉMAILLERIE

CHEZ LES ÉDUENS

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Μεταξὺ μὲν οὖν τοῦ Δούβιος καὶ τοῦ Ἄραρος
οἰκῆ τὸ τῶν Ἐδούων ἔθνος, πόλιν ἔχον Καβυλ-
λίον ἐπὶ τῇ Ἄραρι καὶ φρούριον Βίβρακτα.

(Strabon, IV, 3.)

Entre le Doubs et la Saône [et la Loire]
habite le peuple des Éduens ayant une ville,
Chalon sur la Saône, et une forteresse, Bibracte.

Le mont Beuvray, à vingt-cinq kilomètres d'Autun, occupe la pointe méridionale de la chaîne du Morvan ; il en est détaché entièrement par des cours d'eau et des vallées resserrées qui, dans la stratégie primitive, donnaient à cette position une grande importance. Également distant de la Loire et de la Saône, et placé sur la lisière du bassin de la Seine, puisque l'Yonne prend sa source à quatre kilomètres de là, ce môle naturel de 820 mètres d'altitude avait été choisi par les Éduens pour y établir leur principale forteresse, Bibracte, l'oppidum *maximæ auctoritatis* de César, dont le nom a persisté dans le *Biffractum* des chartes et dans celui de *Beuvray*.

La forteresse gauloise, à l'arrivée des Romains, n'était plus un de ces refuges temporaires où les populations voisines abritaient les denrées, le bétail, les personnes ; c'était une sorte de ville où les industries trop exposées dans les lieux ouverts

cherchaient un abri moins précaire et la sécurité indispensable au travail qui emploie un capital.

Une certaine organisation paraît avoir présidé à la distribution des métiers dans l'oppidum. Les deux quartiers fouillés le plus complètement, à l'entrée même de la place, servaient de demeure exclusive à des métallurgistes. Celui du *Champlain*, à droite de la porte principale, composé d'environ soixante-dix maisons, renfermait un grand nombre d'ateliers où l'on fabriquait le bronze, dont on a retrouvé partout les traces et les résidus au fond des creusets. Celui de gauche, ou de la *Come-Chaudron*, était occupé surtout par des forgerons et, dans sa partie supérieure, par des orfèvres. Le premier établissement de cette région était en effet une fonderie où, dans de petits fours bien construits, on extrayait le fer directement du minerai par la méthode catalane. Des forges isolées, creusées dans le sol et munies de buses en terre réfractaire, assez semblables aux nôtres, un grand atelier de forgerons de quarante-sept mètres de long, de vastes hangars bâtis avec des charpentes, de la terre battue, offraient partout les débris de la sidérurgie dans toutes ses variétés.

Les habitations, sur la pente de la vallée, enterrées de deux mètres à l'arrière, et de plain pied à la façade, étaient construites, la plupart du temps, en pisé et en poteaux fixés dans le sol. Les parties enfouies étaient seules en maçonnerie de pierre sans chaux, quelques-unes mêmes cloisonnées avec de simples planches. C'était dans ces réduits, espèces de tanières où le soleil ne pénétrait guère que par la porte, quand elle n'était pas abritée sous un auvent, que les fabricants de Bibracte exerçaient leurs industries, parmi lesquelles une des plus curieuses est celle de *l'émaillerie*.

La découverte des émaux du Beuvray, annoncée et décrite dans un mémoire imprimé par la Société des Antiquaires de France, t. XXXIII, 1872, fut accueillie comme un fait archéologique digne d'éveiller l'attention.

Le travail de l'émaillerie qui confine à l'art apparaissait pour

la première fois au centre de la Gaule avec des dates certaines et des preuves d'une authenticité irrécusable, car on n'avait pas seulement mis à jour quelques échantillons isolés, mais tout un centre de fabrication dont les ateliers, comme dans certaines fouilles de Pompeï, n'auraient paru fermés que de la veille, si l'état d'altération d'un grand nombre d'objets n'eût témoigné d'un long séjour au sein de la terre.

Les ustensiles gisaient pêle-mêle, les fours étaient encore remplis de charbon; à côté de spécimens complètement terminés, on en voyait d'autres à peine ébauchés, d'autres en pleine fabrication, l'un même encore enveloppé de terre cuite; tout autour des fragments d'émail brut, des creusets de terre, des grès à polir, une quantité considérable de déchets, des bavures, des rognures provenant de la taille, des coques vitreuses qui conservaient l'empreinte des dessins du bronze, et par-dessus tout, le témoin même des opérations, véritable fossile de nos terrains historiques, nous voulons parler de la médaille qui en fixe l'âge et l'époque.

C'est à l'aide de ces documents, si heureusement rassemblés, que nous avons essayé de reconstituer *l'art de l'émail* chez les Gaulois, dans le pays compris entre la Saône et la Loire, et dont Bibracte était la forteresse.

APERÇU HISTORIQUE ET TECHNIQUE SUR L'ART
DE L'ÉMAILLERIE.

SOMMAIRE. — De l'émail. — Procédé des orfèvres pour appliquer l'émail sur l'or, l'argent et le cuivre. — Procédé industriel applicable au fer et à la fonte. — Diverses opinions sur les origines de l'émaillerie. — Émaux égyptiens *vrais* et *imités*. — Altération des émaux. — Discussion d'un texte de Philostrate. — Émaux grecs et étrusques. — Émaux primitifs occidentaux. — Émaux du Beuvray. — Conclusions.

On appelle *émail* toute substance vitreuse, transparente ou opaque, incolore ou colorée, applicable sur les métaux par l'action du feu. ¹

Ainsi que les verres à base de plomb, les émaux sont formés, comme parties constituantes : de silice, de potasse ou de soude, d'oxyde de plomb (parfois de borax), en proportions bien déterminées, suivant la nature du métal auquel on les destine.

Par métonymie, on désigne aussi, sous le nom d'*émaux*, les objets ou plaques de métal décorés par les procédés de l'émaillerie.

Ces procédés sont de plusieurs sortes (cloisonnage, taille d'épargne, etc.) et forment différentes classes dans lesquelles on a coutume de ranger les émaux.

Les citer toutes serait sortir de notre cadre, et nous renvoyons sur ce sujet le lecteur aux ouvrages spéciaux, ainsi que pour tout ce qui concerne les *compositions* d'émail, la manière de les colorer et de leur donner de l'opacité.

1. Il importe au début de dissiper une équivoque, et de signaler une confusion de mots qui fait désigner sous le nom d'*émail* une foule de substances n'ayant entre elles aucun rapport, ou du moins n'ayant que des rapports très éloignés. Ainsi la couverte de certaines poteries, les baguettes filigranées, les *mille fiori* sont appelés des émaux. Rien de tout cela, cependant, comme l'a dit très justement M. de Laborde : « Rien de tout cela n'appartient à l'émail fondu sur métal, et les antiquaires, faute de s'être attachés à cette distinction, n'ont porté que confusion dans la question. »

Procédé des orfèvres pour appliquer l'émail sur l'or, l'argent, le cuivre.—L'émail est réduit en poudre dans un mortier avec un peu d'eau jusqu'à un degré de ténuité qu'il ne faut pas dépasser, et que l'habitude et l'expérience permettent seules d'apprécier; on conserve cette poudre sous une mince couche d'eau et on l'applique au pinceau ou à la spatule, soit sur le métal lui-même, soit dans les parties taillées ou évidées par le burin, soit dans les interstices du cloisonnage (s'il s'agit d'émaux cloisonnés); on pompe ensuite avec un linge l'excès d'humidité, on laisse un peu sécher et on expose l'objet au feu de la moufle qui doit être vif et parfaitement clair. Au bout de quelques minutes, l'émail s'affaisse en fondant et *glace* les surfaces en faisant désormais corps avec le métal. L'opération est répétée autant de fois qu'il est nécessaire pour le sujet que l'on traite.

On conçoit qu'avec l'aide du grand nombre d'émaux colorés que lui fournit la chimie, l'artiste peut varier ses nuances, opposer ses tons, superposer les couches d'émail, utiliser la transparence des unes, l'opacité des autres, et enfin se servir tantôt du métal et tantôt de l'émail pour obtenir les effets qu'il recherche; mais le mode de fixation de la matière vitreuse est toujours le même.

Procédé industriel pour émailler les métaux. — Depuis vingt-cinq ou trente ans, l'industrie s'est emparée des principes de l'art d'émailler et les applique à toutes sortes d'objets usuels en cuivre, en fer et en fonte. Elle a changé la composition des fondants, parfois aussi elle a modifié le procédé des orfèvres : l'objet bien décapé est introduit dans la moufle, on l'en retire quand il est *au rouge*; et, avec un tamis, on le saupoudre d'émail sec finement pulvérisé. La température du métal fait fondre instantanément l'émail qui s'étale à la surface, et la recouvre d'une couche vitreuse parfaitement adhérente. Cette méthode exige moins de soins et de main-d'œuvre que la précédente,

mais on ne l'a employée jusqu'ici que pour les pièces qu'il fallait recouvrir uniformément d'un émail monochrome. ¹

On verra au dernier chapitre de cette notice que les Éduens n'ont employé, au temps de César, ni l'un ni l'autre de ces deux procédés, mais un troisième qui depuis cette époque a été complètement abandonné.

Diverses opinions sur les origines de l'émaillerie. — Tandis que certains auteurs font remonter l'invention de l'émaillerie à l'époque la plus reculée, et en attribuent l'honneur aux anciens habitants de Thèbes ou aux peuplades asiatiques, d'autres, au contraire, ont prétendu n'avoir rencontré des preuves certaines de l'existence de cet art qu'à partir du deuxième ou troisième siècle de l'ère chrétienne. M. de Laborde dans sa savante notice des *Émaux du Louvre* a soutenu très brillamment cette dernière opinion; il observa que des objets égyptiens, considérés comme des émaux en taille d'épargne, avaient été décorés par des procédés tout différents: au lieu de figer de l'émail dans les cavités métalliques, on les avait remplies de mastics diversement colorés, puis recouverts d'une plaque de verre taillée de la grandeur de ces cavités et enchâssée à froid. Pour des pièces cloisonnées, on avait pareillement remplacé l'émail par des morceaux de lapis ou autres pierres fines, serties dans les interstices du cloisonnage. L'auteur des *Émaux du Louvre* en a conclu que les Égyptiens n'avaient jamais connu l'émail, car sans cela ils n'auraient pas usé de ce moyen qu'il appelle un « expédient grossier ».

Il est certain qu'en Égypte les mastics colorés et les minéraux enchâssés dans la monture métallique ont souvent tenu lieu d'émail, mais la conclusion de M. de Laborde est trop absolue. On peut tout aussi bien dire que si les Égyptiens

1. C'est ainsi, entre autres, qu'on émaille les plaques de fer, les pommeaux de canne, les boutons de porte imitant l'ivoire..... etc.

ont *contrefait* l'émail dans les objets qu'il cite, c'est qu'ils en avaient connaissance, et qu'en un mot ne pouvant ou ne voulant faire du *vrai*, ils ont fait de l'*imitation*.¹

Les faits sont venus confirmer cette manière de voir, car aujourd'hui les collections d'antiquités égyptiennes renferment, non pas un grand nombre de pièces, mais du moins quelques-unes bien et dûment émaillées, et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute.

A côté de ces émaux *vrais*, on en voit d'autres qu'on peut considérer comme des émaux *imités*; toutefois le nombre de ces derniers n'est peut-être pas aussi grand qu'on l'a pensé jusqu'ici, car on ne saurait admettre que tout objet qui a perdu son apparence vitreuse et s'est délité n'a pas été émaillé, et qu'il a été garni uniquement de pâtes ou de mastics.²

Les émaux, comme toutes les matières vitreuses, sont assujettis à des causes de détérioration lente, en rapport avec leur composition chimique et les lieux où ils ont séjourné. Plus tendres que le verre ordinaire, ils sont aussi plus sensibles aux influences qui altèrent ce dernier.

Si pour augmenter la fusibilité de l'émail on a exagéré les doses d'alcali, ou si les objets ont été pendant longtemps

1. L'art d'imiter les pierres fines, les minéraux rares, et en général les objets de valeur, était porté chez les Égyptiens à un très haut degré de perfection, et cela dès l'antiquité la plus reculée. Le lapis artificiel, fabriqué à l'aide de cuivre, offre l'exemple d'un de ces essais d'imitation qui presque toujours étaient couronnés de succès. (Voir *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. III, année 1874, p. 463).

Les inscriptions hiéroglyphiques constatent le même fait, car toutes les fois qu'on y fait mention d'une pierre précieuse, son nom est accompagné d'une épithète qui indique si elle est *vraie* ou *imitée*. — Consulter à ce sujet les *Études sur l'antiquité historique, d'après les sources égyptiennes*, par F. Chabas.

2. « Si ces couleurs avaient pour base les éléments vitrescibles de l'émail, elles auraient conservé toute leur fraîcheur », dit M. de Laborde (*Notice des Émaux du Louvre*, p. 19). Ailleurs nous lisons : « Le temps qui respecte l'émail a presque entièrement détruit ces pâtes sans consistance. (*L. c.*, p. 24). Les faits ne confirment point cette assertion qui a occasionné plus d'une erreur.

exposés à l'humidité et aux injures de l'atmosphère, la destruction est aussi plus rapide.

Certains vitraux de nos vieilles cathédrales, principalement les rouges, sont souvent tellement rongés qu'ils offrent l'aspect du bois attaqué par les insectes.

Les verres chargés d'alcalis sont déliquescents, ceux sans plomb s'irisent et s'écaillent, ceux trop chargés en plomb se recouvrent d'une croûte blanche de carbonate.

Comment s'étonner que tant de pièces cloisonnées, tant de colliers et de bracelets profondément entaillés, nous soient parvenus entièrement vides d'émail, ou ne renfermant plus que des traces d'une sorte de matière d'apparence terreuse, dont on a négligé jusqu'ici de constater la nature? Dans plus d'un cas, ce qu'on prend pour un mastic n'est que le produit de la décomposition de la matière vitreuse qui constitue l'émail.

Ainsi, il est essentiel de recourir à l'analyse chimique, elle seule permettra de juger si on a affaire à un mastic ou à un émail détérioré, à du *vrai* ou à de l'*imitation* ¹. Le temps, quoiqu'on en ait dit, ne respecte pas plus l'un que l'autre, et l'état d'altération plus ou moins grande des objets est un caractère tout à fait insuffisant pour décider de leur nature.

Si de l'Égypte nous passons en Grèce et en Italie pour y étudier l'art de l'émaillerie dans l'antiquité, nous nous y trouvons tout d'abord en présence d'un texte fréquemment invoqué.

Philostrate, rhéteur grec, venu à Rome au commencement du troisième siècle de l'ère chrétienne, nous a laissé à la suite d'une série de leçons faites à quelques jeunes gens de Naples, la description des images ou peintures qui décoraient un portique de cette ville.

1. Il suffit d'une parcelle de la grosseur d'une tête d'épingle pour faire cette constatation, et rechercher la présence de la silice, du plomb, de l'étain, s'il y a lieu, et celle des oxydes colorants. C'est assez dire que dans un essai de ce genre on n'a pas à craindre d'endommager l'un quelconque de ces précieux spécimens de l'industrie antique.

Dans l'explication du tableau des *Chasseurs de sanglier*, on trouve cette phrase :

Ταῦτά, φασί, τὰ χρώματα τοὺς ἐν Ωκεανῷ Βαρβάρους ἐγκεῖν τῷ χαλκῷ διαπύρρῳ, τὰ δὲ συνίστασθαι καὶ λιθοῦσθαι, καὶ σώζειν ἃ ἐγράφη. ¹

« Ces couleurs, les barbares de l'Océan les répandent, dit-on, sur l'airain ardent; elles y adhèrent, se pétrifient et conservent les dessins. »

Le texte, ainsi dégagé, peut s'appliquer, il est vrai, à la fabrication des émaux.

Mais quelles sont ces couleurs (Ταῦτά χρώματα) et quels objets ornaient-elles?

Les traducteurs sont en désaccord sur la manière d'interpréter la phrase antérieure :

Φέρουσι δ' αὐτοῦς ἵπποι... ἀργυροχαλινοί, καὶ στικτοί, καὶ χρυσοὶ τὰ φάλαρα.

Les uns, comme Olearius ², et après lui Westerman ³, l'entendent ainsi :

« *Vehunt eos equi.... etc., argenteis ornati sunt frenis, Phrygiique operis, aureæ autem sunt habenæ.* »

Olearius ajoute en note : στικτοί, *acu picti*.

Il admet qu'il est ici question de ces ornements brodés que fabriquaient les Phrygiens, au rapport de Pline (*Hist. nat.*, lib. VIII, cp. LXXIV).

Quant à la phrase qui suit, le savant commentateur estime que le procédé décrit n'est autre que le placage d'or et d'argent dû, suivant Pline, au génie inventif des populations celtiques, et mis en œuvre principalement pour le harnachement des chevaux (*equorum maxime ornamentis*).

D'après lui, ces couleurs seraient celles des métaux précieux qu'on applique en effet dans cette opération sur l'airain incandescent, qui y adhèrent et le préservent de l'altération.

Ce ne seraient donc point des émaux.

1. Philostrati, *Icon*, lib. I, ep. xxviii.

2. Philostrati, *Icon quæ supersunt ex. ms. cod. rec.... etc.* — Gottfridus Olearius; Lipsiæ, 1709, t. II, p. 804.

3. Westerman, trad. lat. de Philostrate, coll. Didot.

Un auteur français, Blaise de Vigenères, chimiste habile et écrivain de mérite, n'a point été de cet avis.

Il a traduit de la manière suivante :

« Car les Barbares habitans l'Océan les savent coucher (à ce que l'on dit) sur le cuivre venant rouge du feu où puis après elles se glacent et convertissent en un esmail dur comme pierre, gardans la figure au net qui y aura esté enduite. »¹

Il ajoute en note que le grec est « fort succinct », mais pense malgré cela que Philostrate entend parler de mors et de bossettes d'or et d'argent émaillés.

En ce cas, il y a lieu de s'étonner que dans la phrase (Ταῦτα, φάσι, τὰ χρῶματα....) où le mode de fabrication est décrit, il ne soit plus question d'or ni d'argent, mais bien d'airain (Ἴψο χαλκῷ).

Pour tout concilier, on peut voir dans ce passage à la fois les deux procédés : la dorure et l'argenture sur airain, en même temps que l'application d'un émail dans les parties non recouvertes par le métal précieux.

Le texte de Philostrate, bien qu'un peu obscur si on le considère dans son ensemble, a néanmoins servi de base, faute d'autres documents, à toutes les appréciations publiées depuis trois siècles sur les origines de l'art de l'émaillerie, on a cru y trouver la première notion de l'émail qui aurait été inventé par les Barbares de l'Océan, et serait resté inconnu aux Grecs et aux Romains jusqu'au troisième siècle de l'ère chrétienne.

Cette thèse n'est plus soutenable, car « les collections de l'Europe possèdent maintenant des pièces incontestables qui démontrent que les Égyptiens, les Grecs et les Étrusques ont eu la connaissance des secrets les plus difficiles de l'art de

1. *Les Images ou tableaux de platte peinture*, de Philostrate Lemnien, sophiste grec, mis en français par Blaise de Vigenères; Paris, 1597. — Voir au tableau de la *Chasse des bêtes noires*.

l'émaillerie, ainsi que la pratique de toutes les formes et de toutes les applications dont le procédé est susceptible. »¹

On voit au musée du Louvre, dans la salle des bijoux anciens, un assez grand nombre de pendants d'oreilles étrusques, formés d'un cygne, d'une colombe, ou de tout autre petit animal exécuté en or et entièrement émaillé de blanc. Un pendant d'oreilles, entre autres, est formé d'un paon en émail bleu dont la queue et les ailes d'or sont ornées d'émaux cloisonnés d'un travail très délicat. (*Salle des bijoux anciens*, nos 101 à 107.)

Ces bijoux ont été trouvés dans des tombeaux de l'ancienne Tarquinie et remontent au temps des Romains de la première république. Ce ne sont pas les seuls, et nous citerons encore un magnifique diadème d'or conçu dans le goût grec le plus pur et orné de palmettes en émail blanc, bleu et vert qu'on peut voir dans la même salle.

Ainsi, dès la plus haute antiquité, les Égyptiens, les Grecs et les Étrusques ont connu et pratiqué l'émaillerie. En ont-ils perdu le secret par la suite? Tous les auteurs semblent l'admettre et reconnaissent qu'après avoir été négligé ou même complètement abandonné en Orient, dans les deux ou trois siècles qui ont précédé et suivi l'ère chrétienne, l'art de l'émail a repris naissance chez les peuples de l'Occident.

Mais s'il s'agit de fixer la date et surtout le lieu de fabrication de ces *émaux primitifs occidentaux* dont on a retrouvé un certain nombre de spécimens, l'accord ne subsiste plus.

Pour donner idée de la question telle qu'on la comprenait, il y a peu de temps encore, nous citerons l'opinion d'un des auteurs les plus récents et des mieux accrédités en pareille matière :

« Nous avons dit que les productions de l'émaillerie ont cessé, suivant toute apparence, d'être en usage en Grèce vers le commencement du troisième siècle avant Jésus-Christ, et en Égypte sous les Lagides.

1. M. Lenormand, *Gazette des Beaux-Arts*, 1867, t. XIV, p. 159.

» Ce qui est certain, c'est que les émaux étaient inconnus du monde romain à l'époque où Pline publia son histoire naturelle (l'an 80 de l'ère chrétienne), mais bientôt cet art allait se révéler en Occident. Nous avons signalé le vase, les fibules et les divers ornements de cuivre émaillé trouvés dans le sol de l'ancienne Gaule et en Angleterre, et que les musées ont recueilli. Ces fibules et ces ornements n'ont pas un caractère assez tranché pour qu'on puisse leur assigner une date précise. Le joli vase découvert dans le comté d'Essex pourrait, d'après les circonstances que nous avons relatées, être reporté au règne de l'empereur Adrien [117-138], puisqu'une médaille de ce prince a été retirée d'un tombeau appartenant au même temps que celui où était renfermé le vase émaillé.

» N'est-il pas à supposer d'après cela que l'émaillerie sur métaux était pratiquée en Occident tout au moins au commencement du deuxième siècle de l'ère chrétienne? »

D'après un second texte de Philostrate (*Vie des sophistes*, I, xxv), les Celtes fabriquaient des ornements particuliers très luxueux pour le harnachement des chevaux. Nous lisons en effet dans la vie de Polémon, sophiste de Laodicée qui tenait école à Smyrne, et jouissait, sous Trajan et Adrien, d'une grande réputation, que : « Beaucoup de gens le blâmaient de ce qu'en voyage, il avait à sa suite une grande quantité de bagages, beaucoup de chevaux, un nombre considérable d'esclaves, diverses espèces de chiens dressés pour la chasse, et de ce qu'il se faisait traîner lui-même sur un char attelé de deux chevaux aux freins d'argent et garnis d'ornements *celtiques* et phrygiens. » (Αὐτὸς δ' ἐπὶ ξεύγους ἀργυροχαλίνου Φρυγίου τιῶς ἢ Κελτικοῦ πορεύοιτο.)

On a présumé que ces ornements celtiques n'étaient autres que des émaux ; car, si d'une part presque tous les spécimens de l'émaillerie primitive en Occident trouvés jusqu'ici sont des mors, des bossettes, des fleurons, en un mot des objets de harnachement, de l'autre, il est difficile d'admettre qu'on ait pu reprocher à Polémon, comme un excès de luxe,

d'avoir des harnais celtiques en simple plaqué d'argent ou même d'or.

« A l'époque où écrivait Philostrate (continue M. Labarte, qui cite ce passage), à Rome surtout, on devait suivre les divisions géographiques de Pline, or Pline ne donnait le nom de Celtes qu'aux habitants de la partie de la Gaule située entre la Seine et la Garonne.

» On a donc pu croire que c'était cette contrée qui était en possession de fabriquer les ornements de métal émaillé dont on décorait surtout les harnais de chevaux.

» Cette conclusion n'a pas été adoptée par les archéologues anglais. La grande quantité d'objets de ce genre, trouvés en Angleterre et même en Écosse, leur a fait penser qu'il avait pris naissance, ou, tout au moins, qu'il avait été largement exécuté dans les Iles Britanniques.

» Pour en revenir aux émaux primitifs, il faut convenir qu'il est impossible, dans l'état des connaissances acquises à leur égard, de déterminer d'une manière certaine le lieu de leur fabrication qu'on peut placer chez tous les peuples d'origine celtique qui avoisinaient l'Océan dans les Gaules ou en Angleterre. Mais ce qu'on peut affirmer, d'après le style qui leur est propre, c'est qu'ils ont été fabriqués à l'époque de la domination romaine dans ces contrées, et la plupart, si ce n'est tous, sous l'influence du style romain. »¹

Les émaux du Beuvray, trouvés deux ans après la publication de l'ouvrage de M. Labarte, complètent sur certains points et modifient notablement sur d'autres les données exposées plus haut :

1° Nous connaissons maintenant d'une façon certaine le centre ou du moins l'un des centres importants de cette fabri-

1. Jules Labarte, *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* t. III, p. 500 et suiv.

cation d'émaux en usage chez les Celtes, au cœur même de la Gaule, et non pas seulement sur les rives de l'Océan, comme l'avait donné à penser une interprétation trop exclusive du texte des *Tableaux*.

2° Ces émaux primitifs sont *antérieurs à l'ère chrétienne*; la date à leur assigner s'établit en effet de la manière la plus précise à l'aide des médailles qui les accompagnent¹. Soixante médailles gauloises, contemporaines de César, ont été recueillies avec eux dans les ateliers d'émailleurs; vingt-sept de même date dans la hutte n° 19 *bis* seulement². Elles étaient en bloc parmi les charbons d'une poutre qu'elles avaient suivie dans sa chute. Dix-huit d'entre elles à fleur de coin, n'ayant pas circulé, sont de fabrication éduenne; l'unique pièce d'argent était de Dumnorix; les ateliers d'émaillerie existaient donc à la venue de César. Les dernières monnaies en date qu'on ait trouvées dans la vallée de la *Come-Chaudron* sont quelques bronzes coloniaux, tous antérieurs à l'ère chrétienne, et encore le nombre en est-il excessivement restreint.

Enfin, les habitations dans lesquelles étaient enfouis les objets sont exclusivement gauloises, et le quartier où elles étaient situées (dans lequel on a récolté cinq cents médailles gauloises et pas une seule monnaie de l'empire), a été brûlé avant l'ère chrétienne.

3° Les objets découverts n'accusent nullement les formes *ni l'influence du style romain*; il suffit en effet de jeter un regard sur les planches que nous publions pour reconnaître dans les tailles de nos bronzes émaillés, dans les lignes parallèles ou brisées, dans les chevrons, les feuilles de fougères et les quadrillés qui en composent l'unique dessin, une ornementation purement gauloise et étrangère aux Romains. Cette ornementation est la même qui se retrouve sur un grand nombre de poteries de l'oppidum, et on la voit figurer comme

1. Ces médailles ont été déposées au musée de Saint-Germain.

2. Voir le plan des fouilles.

bordure au bas du vêtement de la plus ancienne représentation d'un guerrier gaulois que nous aient conservé les monuments égyptiens. ¹

En résumé :

L'ÉMAILLERIE ÉTAIT PRATiquÉE DANS LA GAULE ANTÉRIEUREMENT A L'ÈRE CHRÉTIENNE, ET LES ROMAINS LORS DE LA CONQUÊTE TROUVÈRENT CETTE INDUSTRIE FLORISSANTE DANS LE PAYS DES ÉDUENS.

Telle est la conclusion qui intéresse l'histoire générale de l'art chez les peuples de l'Occident, et que la découverte des émaux du Beuvray vient de mettre en lumière.

II

DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION DES ÉMAUX DU MONT BEUVRAY.

SOMMAIRE. — Fouilles de 1867, 1868 et 1869 dans le quartier de la Come-Chaudron. — Maison d'émailleur. — Case du doreur. — Sépultures d'orfèvres. — Grands ateliers d'émaillerie. — Émail brut et déchets. — Bronzes préparés pour être émaillés. — Bronzes émaillés. — Ustensiles de fabrication. — Objets émaillés trouvés sur divers points de la Gaule, et semblables à ceux du Beuvray.

Les premières traces de l'émaillerie éduenne ont été rencontrées dans les fouilles pratiquées en 1867 à l'oppidum du mont Beuvray; mais les spécimens se présentaient dans un état d'altération si avancée qu'on ne jugea pas à propos de les signaler.

L'année suivante de nouveaux échantillons semblables aux premiers furent trouvés dans le quartier du *Champlain* ²,

1. Quicherat, *Histoire du costume en France*; Paris, Hachette, 1875, p. 4.

Des dessins semblables à ceux des émaux du Beuvray sont gravés à la pointe sur des poteries de la même époque, provenant du camp de Chassey.

2. Cette région de l'oppidum ne figure point sur le plan qui accompagne la brochure, lequel ne représente qu'une partie du quartier dit de la *Come-Chaudron*.

situé à l'ouest de la voie principale de l'*oppidum* : plusieurs ateliers, et notamment l'atelier n° 14, occupés à l'époque gauloise par des fabricants de bronze, renfermaient au milieu des nombreux débris de leur industrie de petits *clous-ornements*, dont la tête demi-sphérique était incisée de tailles régulières paraissant contenir les restes d'une substance rouge adhérente au métal. Au n° 14 et au n° 17 de ce même quartier, des grès, percés de trous demi-sphériques correspondant aux divers calibres de ces têtes de clous, avaient attiré l'attention, mais leur usage n'était point expliqué.

Enfin en 1869 dans le déblai d'un ravin profond, au sud des fonderies gauloises de la *Come-Chaudron*, on recueillit une coque vitreuse, demi-sphérique, opaque, de couleur rouge, unie extérieurement et reproduisant dans sa partie concave le moulage de la tête des clous de bronze et des incisions observées précédemment à leur surface. Quelque temps après, l'atelier, l'outillage, le four, les produits d'un orfèvre émailleur étaient mis à jour, et la maison n° 48 de cette même région, placée au bord de la voie à deux cents mètres sud de la porte de l'*oppidum*, livrait tous les secrets à la fois.

Description du quartier des émailleurs. — L'investigation préalable du laboratoire gaulois en révélant les conditions dans lesquelles s'exerçait l'art de l'émaillerie chez nos ancêtres aidera à mieux comprendre son caractère local et quelque peu primitif.

Le plan joint à cette brochure indique les divisions des ateliers, et, si le lecteur veut bien le consulter, il pourra suivre facilement la marche des explorations faites, en 1869, dans ce quartier spécialement affecté au travail des émaux.

A l'est, sur les bords d'un ravin, émergent çà et là des maisonnettes occupées par des forgerons ; au nord, la grande voie de l'*oppidum* bordée d'un trottoir de deux mètres de large, et que longe une série de baraques en planches toutes accolées les unes aux autres. A l'extrémité ouest de cette

rangée se trouve la maison n° 18 A dont on vient de parler. Elle était creusée de deux mètres en terre ; sa carcasse et ses divisions étaient formées par des poteaux à peine équarris, enfouis de 0^m 60 dans le terrain consistant, un amalgame de terre glaise et de menus graviers en remplissait les vides. Un escalier de bois conduisait à l'étage, c'est-à-dire au niveau de la voie sur laquelle ouvrait une porte fermée en dedans par une chaîne de fer plus ou moins tendue et accrochée au châssis pour permettre d'entrebailler avant d'ouvrir. Le crochet et les maillons restés en place avec les débris d'ais carbonisés indiquaient suffisamment ce mode antique de fermeture encore usité aujourd'hui dans la haute Italie et dans le nord de l'Angleterre.

Rattachée à diverses cases attenantes, la demeure de l'émailleur ne formait avec elles qu'un seul et vaste établissement dont il fut difficile toutefois de préciser les limites à raison de la fragilité des cloisons de pisé effrondées les unes sur les autres, mais l'intérêt des premières découvertes engagea à pratiquer un déblai complet, permettant de relever tous les détails et de recueillir tous les objets ensevelis sous les ruines.

Le compartiment qui contenait le principal fourneau était un carré irrégulier de 5^m 50 environ de côté, dont les poteaux étaient carbonisés en place et les pisés cuits comme des briques sous l'action du feu qui avait anéanti l'habitation.

A l'extrémité orientale de l'échoppe souterraine étaient creusées dans le sol deux cavités enduites l'une et l'autre de terre réfractaire, dont la plus petite, ayant 0^m 60 de diamètre, renfermait des paillettes de fer, des scories et un ciseau engagé dans un manche de bois.

La seconde, plus digne de fixer l'attention, affectait une forme ronde d'un mètre de diamètre sur 0^m 50 de profondeur. Elle était, au moment de sa découverte, surchargée d'une masse compacte et demi-cuite de terre glaise ayant appartenu au dôme écroulé du fourneau ; une plaque quadrangulaire en fer

mince, de 0^m 15 de côté, lui servait de porte, et possédait deux rangs de rivets pour fixer les traverses sur les gonds.

L'espace dont nous parlons était rempli de débris métallurgiques de toutes sortes, scories de fer, charbon, rognures de bronze, étain, fragments de quartz, creusets, buses, os même. C'est au milieu de ces résidus sans valeur, qu'on recueillit les pièces émaillées dont nous donnerons plus loin la description.

A l'ouest de la pièce qui renfermait les fourneaux, plusieurs autres cases adjacentes étaient creusées plus profondément encore dans le terrain, et séparées par une grosse pièce de bois carbonisé assise en forme de seuil sur deux pierres posées aux extrémités.

On trouva dans la première ¹, construite uniquement en pisé, des scories, une meule de moulin à bras, divers outils propres à la métallurgie et des débris d'émail. La seconde ² était bâtie en pierre, avec quatre murs de deux mètres de haut, pleins sur toute face, de façon que l'artisan ne pouvait y descendre qu'au moyen d'une échelle.

Au milieu de cette petite case de 3^m 15 seulement de côté, et sous un monceau de ruines, un fourneau revêtu de pierres calcinées et de terre réfractaire était, comme les précédents, creusé dans l'air et renfermait les résidus des mêmes métaux ainsi que différents objets ouvrés parmi lesquels une belle fibule plaquée d'une feuille d'or, ce qui fit donner à ce compartiment le nom de *case du doreur*.

Bâtie précipitamment et en mauvaise maçonnerie de pierres, de fonds d'amphore et de tuileaux, la case du doreur était une reconstruction opérée sur une maison en bois antérieure de peu d'années, et qui ne fut pas relevée sur son plan primitif, car elle dépassait la nouvelle construction de 2^m 50 environ dans la partie sud-ouest. On ramassa dans ce dernier

1. N° 18 B du plan.

2. N° 19 du plan.

espace douze médailles gauloises avec des émaux, des clous de bronze à tête striée, des annelets et des disques troués en terre cuite, un vase et quelques objets d'orfèvrerie.

Au bas de la case du doreur deux autres pièces ¹ s'étagaient en gradins sur le versant : la première bâtie en pierre et enfouie de 2^m 50 sous le gazon, était coupée de l'est à l'ouest par une fosse rectangulaire de 2^m 80 de long sur 0^m 90 de large et entourée de murs bas en forme de siège sur ses quatre faces, ce qui permettait aux ouvriers de travailler assis comme dans certaines forges arabes.

Ces habitations sont situées à peu près au centre du quartier de la *Come-Chaudron* ², occupé alors par des orfèvres chez lesquels l'émaillerie était d'une pratique habituelle. Au n° 19 bis nous rencontrons de nombreux débris de cette industrie avec vingt-sept médailles gauloises contemporaines de César ; à la maison n° 22 située à l'ouest de la précédente, des monnaies de Marseille et de la Gaule accompagnant des poteries peintes, un creuset de granit, un polissoir, une hache de pierre, et une agate blanche gravée, d'un style naïf, représentant une fée ou Vénus sortant de l'eau. Les mêmes monnaies que précédemment se retrouvent encore dans les maisons n°s 24 et 25, et, pour ne point allonger outre mesure cette nomenclature, nous signalerons en dernier lieu la découverte, dans la maison n° 35, d'une amphore pleine de rognures de fer et celle de plusieurs petits gobelets en terre cuite d'une grande finesse, et du style grec le plus pur.

Une particularité qui jette en même temps un certain jour sur les mœurs de ces populations, y caractérise la division du travail. On a constaté depuis longtemps dans les fouilles du mont Beuvray qu'entre les différents groupes d'ateliers, il existe de distance en distance des sépultures communes consistant en une fosse carrée de deux à trois mètres de

1. N°s 19 D et 19 B du plan.

2. Le plan ne représente que la partie centrale de ce quartier.

côté, remplie d'amphores cinéraires. Les ouvriers de même état étaient, paraît-il, ensevelis dans le même tombeau. Cette observation est générale pour tous les corps de métiers, et, dans le cas présent, se trouve encore justifiée par l'existence d'un puits funéraire au-dessous de la maison n° 22, d'une part, et d'une sépulture d'émailleurs au dessus ¹. Cette dernière renfermait des cendres et des amphores dans l'une desquelles était un gros fleuron émaillé. ²

Il nous reste à parler de deux bâtiments plus grands que tous les autres et situés au-dessous de ceux-ci; les coques striées et les bavures y ont été trouvées en si grande abondance que nous ne saurions nous dispenser d'en donner la description; ils paraissent, vu l'identité de leurs débris, n'avoir formé qu'un seul et même établissement divisé en deux ateliers.

Le corps principal avait 18^m 80 de long sur 10^m 55 de large; l'autre 11^m 50 de long sur 7^m de large.

On trouva dans ce dernier ³, indépendamment des résidus communs à l'un et à l'autre, huit médailles gauloises. Quant au premier ⁴, il contenait une quantité considérable de scories et des débris de tuyères en terre, dernier reste des souffleries qui activaient le feu des fourneaux.

La pièce était divisée dans le sens de sa longueur par un ressaut de 0^m 80 de hauteur, formant une sorte d'établi en terre qui permettait aux ouvriers de travailler debout, et dans lequel étaient fixés deux poteaux pour soutenir la toiture.

Sur ce gradin rudimentaire, un large fourneau pareil à celui de l'émailleur du n° 18 était garni de deux tuyères brisées. On y trouva une petite pelle à manche de fer, dite *tisonnier*, des résidus métallurgiques de toute nature, fer, bronze, plomb, et des verroteries diversement colorées. Mais ce qui frappa

1. N° 23 du plan.

2. V. *Revue des Sociétés savantes*, V^e série, t. VIII, *Fouilles du mont Beuvray* (1870), compte rendu par M. Bulliot, p. 352 et suiv.

3. N° 20 A.

4. N° 20 B.

l'attention tout d'abord, ce fut un certain nombre de clous-ornements de bronze à têtes striées ou non, dont l'un était émaillé, et une quantité considérable de déchets d'émail.

Un exhaussement au centre du fourneau déterminait à la circonférence une sorte de rigole pour recevoir les charbons et les creusets. Deux fibules de bronze restées dans les cendres étaient l'une unie, l'autre gravée pour être émaillée.

En examinant avec attention le sol environnant, on s'aperçut qu'il était comme saupoudré de parcelles rouges qui n'étaient autres que des bavures, des fragments de coque d'émail mal adhérentes et détachées du bronze par suite d'un vice de fabrication. Elles avaient été foulées aux pieds des ouvriers et incrustées ainsi dans l'aire même de l'atelier. Parmi ces coques, il s'en trouva une de dimension double des autres, polie dans sa partie convexe, striée dans sa partie concave, ce qui prouve que dans les grandes comme dans les petites pièces, le travail s'exécutait de la même façon.

Le nombre considérable des déchets, ainsi que l'étendue des ateliers de fabrication, montrent que l'industrie de l'émail avait une véritable importance à Bibracte.

Ses produits ne suffisaient point seulement à alimenter la consommation locale, mais trouvaient leur écoulement aux foires qui furent la conséquence des assemblées politiques et religieuses dont l'oppidum était le centre, et qui réunissaient à certaines époques, comme à un rendez-vous, toute l'aristocratie gauloise.

La foire du premier mercredi de mai en particulier, dont on peut suivre les traces historiques dès l'origine de Bibracte jusqu'à nos jours, attirait sur la montagne un concours extraordinaire de tous les points de la Gaule¹. Elle avait lieu sur un vaste emplacement, le *champ de foire*, dont la destination n'a point varié depuis l'époque gauloise. On y recueille aujourd'hui

1. *Totius Galliae concilium Bibracte indicitur.* (Cæsar, *De Bello Gallico*, lib. VII, cap. LXIII.)

des monnaies d'une grande partie des cités, Senons, Trévires, Séquanais, Pictaves, Arvernes, et celles des colonies méridionales, Marseille, Nîmes, Vienne..., etc., avec les débris des diverses fabrications de l'oppidum.

Les foules du voisinage, attirées non-seulement par la facilité de la vente et de l'achat des denrées, s'y rendaient encore pour la grande fête religieuse qu'on y célébrait à la même époque. ¹

Le luxe des Gaulois consistant alors presque uniquement à avoir de belles armes et de riches harnais, les forgerons-orfèvres consacraient leur industrie à tous les objets propres à l'équipement du guerrier et de son cheval, cette branche de leur métier étant appréciée par-dessus tout, et la seule dont on fit cas. En même temps qu'ils s'ingéniaient à fabriquer des épées sans défaut et de solides boucliers, ils appliquaient leur art décoratif à l'ornementation de ces mêmes armes, des chars et des harnais. C'est ainsi que le placage d'or et d'argent (dont Pline attribue l'invention aux Gaulois) fut d'abord mis en œuvre pour les ornements de sellerie ; et cela nous explique en même temps comment, ayant le choix entre tant de pièces à décorer par l'émail, les orfèvres éduens ont choisi à peu près exclusivement, ainsi qu'on le verra, des pommeaux, des bossettes, des fleurons et des têtes de clous-ornements pour les brides, les colliers, les traits, en un mot tout ce qui touche à l'attelage et au harnachement.

Les mêmes nécessités et le même niveau de civilisation semblent reproduire indéfiniment les mêmes résultats, abstraction faite des temps et des lieux.

1. Les fêtes de mai, connues des Romains sous le nom de *Floralia*, existaient aussi chez les Gaulois. Les Éduens allaient tous à ce moment porter leurs vœux, *referre vota*, à la fée nationale, la DEA BIBRACTE, et jeter dans le bassin de sa source sacrée leurs offrandes de monnaies, d'œufs, de laitage, de laine, d'herbes enchantées.... etc. La réunion durait trois jours, comme elle du mont Helanus, dans le Gévaudan, dont Grégoire de Tours a fait le récit. Cet usage du reste était si tenace et si répandu qu'au sixième siècle, saint Éloi défendait encore de chômer au mois de mai.

On vient de voir les ateliers gaulois d'il y a deux mille ans à huit cents mètres d'altitude, enfouis à moitié sous terre pour préserver du froid leurs habitants, les baraques de planches, les cases longues de trois mètres grossièrement construites en bois et en pisé, les toits touchant au sol et abritant une fourmilière d'industries diverses, placées côte à côte ou dispersées dans des bouges sans lumière. Transportons-nous un instant chez les Tatars, près de Tiflis, à la suite d'un voyageur moderne, et nous retrouverons un tableau que Strabon ou Diodore auraient pu rencontrer encore dans quelque coin arriéré de la Gaule ; mais qui, cinquante ans avant eux, dans la plupart des oppidums, eût été d'une réalité saisissante :

« Deux poutres à peine équarries, dit l'auteur auquel nous empruntons ce récit, soutenaient le toit fait d'un entrelacement de branches et de paille mêlées à de la boue. Un trou circulaire percé au milieu servait à la fois de passage à la lumière et à la fumée. Deux grosses pierres supportant les bûches tenaient lieu de cheminée : un banc de bois, quelques pots de grès, un peu de paille figurant un lit, composaient l'ameublement. Ces demeures souterraines ont leur raison d'être dans ces steppes glacées où rien n'arrête l'action du vent ; de simples huttes ne sauraient résister aux tempêtes qui se déchaînent périodiquement pendant l'hiver. Les entrailles de la terre peuvent seules fournir à ces tribus nomades un refuge assuré contre les frimats.

» A la suite du bazar couvert s'en trouve un autre en plein vent pour les industries qui ont besoin d'air et de lumière. Groupées autour d'une immense place carrée, elles ont chacune leur département, leur coin particulier. Chaudronniers, serruriers, armuriers, teinturiers, orfèvres, tout un monde de travailleurs s'agite et se démène dans cet étroit espace. Accroupi devant une boutique dont les dimensions ne dépassent guère celles d'une armoire, chacun exerce son art au grand jour sans se soucier d'en dérober les secrets au public.

Les orfèvres fixent principalement ma curiosité. Une sorte de brasier alimenté par un soufflet de peau de bouc ayant la forme d'un sac de voyage, un creuset d'argile grossière, un poinçon affilé comme une aiguille, composent tout leur attirail.

» Procédé primitif, s'il en fut ! c'est de là pourtant que vont sortir les colliers, les bracelets d'or et d'argent, les ceintures incrustées de turquoises, toute cette bijouterie massive qui fait la joie des harems de l'Orient. » ¹

Si quelques-uns des orfèvres de Bibracte étaient mieux abrités que ceux dont on vient de parler, la série des baraques en planches qui longent la grande rue de l'*oppidum* offre une analogie bien marquée avec le bazar d'Élizabethtpol, et il nous est permis de croire qu'à vingt siècles de distance, la physiologie industrielle des deux marchés était à peu près la même.

Nous examinerons successivement les objets trouvés dans les ateliers décrits plus haut : l'émail et les déchets de fabrication, les bronzes émaillés ou préparés pour l'être, enfin les outils même de l'ouvrier.

Émail proprement dit. — L'émail se présente au Beuvray sous trois formes : à l'état brut, en petits cuboïdes, à l'état de pellicules ou calottes vitreuses, et enfin à l'état de rognures ou de bavures. Ces deux dernières formes sont celles des déchets de fabrication. Les calottes vitreuses ont conservé dans leur partie concave l'empreinte de la gravure des têtes de bronze, dont elles se sont détachées, soit avant, soit pendant l'opération de la taille, par suite d'un travail défectueux lors de la cuisson.

Les rognures ou bavures sont des excédants de matière vitreuse agglomérés au bord des bronzes, quand la pâte était encore en fusion.

1. *Un voyage d'hiver au Caucase ; Revue des deux Mondes* : 1^{er} décembre 1874, p. 526 et 528.

Les débris ou déchets dont nous parlons ont été trouvés en parcelles innombrables, et sont tous de couleur rouge, imitant le sang coagulé ; cette uniformité n'autorise pourtant pas à supposer que les fabricants du mont Beuvray n'ont jamais employé d'autres couleurs, mais simplement que le rouge était l'objet de leur prédilection, et de l'usage le plus général. ¹

Bronzes gravés ou émaillés. — La plus grande partie de ces pièces proviennent les unes du fourneau même de l'orfèvre émailleur (maison n° 18 de la *Come-Chaudron*), les autres des ateliers voisins.

Nous les avons séparés en trois classes : les bronzes bruts tels qu'ils sont venus de fonte ; les bronzes gravés pour être émaillés, et enfin les bronzes émaillés. L'un des bronzes de la seconde catégorie a été surpris en cours d'exécution, noyé encore en partie dans une enveloppe de terre glaise calcinée, dont nous indiquerons le but au chapitre III ; la tête gravée de l'objet était recouverte d'une coque d'émail incomplètement adhérente. ²

Les bronzes préparés sont représentés dans la planche I ; ils sont formés par une série de globules superposés dont le dernier seul devait être émaillé. La partie inférieure s'évasait en deux branches minces et courbes, terminées chacune par un rivet permettant de les fixer à une pièce dont toute trace avait disparu.

L'objet capital de la découverte est un pommeau du plus beau bronze, d'un dessin correct, et dont l'intérieur est creux. Sa base affecte la forme d'un dôme dont la pointe s'effile et se termine par une aigrette émaillée. L'extrémité des branches d'attache était percée d'un trou à rivets.

1. La planche VII représente l'émail sous ses trois formes :

Émail brut : nos 1 à 4 ;

Coques d'émail : nos 5 à 15.

Bavures ou rognures d'émail : nos 16 à 22.

2. Pl. I, fig. 8.

Ces bronzes étaient fixés sur la muserolle ou *dessus de nez* des chevaux gaulois. Les tribus du sud de l'Afrique se servent encore aujourd'hui du même ornement dans le harnachement de leurs chameaux et le placent de la même façon.

La figure 2 de la planche III est une bossette ou *cocarde* qui était placée sur le *fronteau* du cheval à la naissance des oreilles; légèrement bombée, elle a trois centimètres et demi de diamètre, et se divise en huit compartiments ou secteurs, dont quatre sont quadrillés et émaillés, quatre parfaitement unis et polis; leur alternance forme deux croix à centre commun. Ce dessin, par une curieuse persistance du même motif de décoration, se retrouve encore aujourd'hui sur les bossettes en soie tressée des selliers de Paris.

Plusieurs autres rondelles émaillées dont la destination était évidemment la même, et dont le diamètre variait de 15 à 25 millimètres furent recueillies dans divers ateliers de la *Come-Chaudron*.

L'une incisée de tailles profondes se compose d'un petit cercle central cloisonnant l'émail, autour duquel rayonnent en éventail des lignes tantôt droites, tantôt brisées en chevrons. ¹

Une seconde, provenant du gisement d'amphores attribué à la sépulture des émailleurs, est divisée en quatre quartiers égaux par l'intersection à angle droit de deux lignes au centre. Les quatre secteurs se subdivisent eux-mêmes en une multitude de petits carrés formés par des tailles creuses remplies d'émail rouge. ²

Les figures 6 et 7 de la planche III représentent des fleurons.

La figure 5 offre un des nombreux spécimens de clous-ornements trouvés dans les fouilles. La tête de ces clous varie de grosseur, celle des plus petits n'a guère que 4 à 5 millimètres

1. Pl. III, fig. 4.

2. Pl. III, fig. 1.

de diamètre; la tige est quelquefois en fer, mais le plus souvent en bronze ¹; elle a toujours de 2 à 3 centimètres de long. Cette dimension était imposée par la nécessité de rabattre la tige au dessous du cuir, après un forage préalable fait au moyen de l'alêne.

Les clous-ornements, vu leur petitesse, n'offraient le plus souvent que de simples entailles droites partant du même centre et remplies d'émail rouge, plusieurs cependant étaient chevronnés comme les bossettes.

Outils de l'émailleur. — La maison n° 48 de la *Come-Chardron* renfermait une partie des outils dont il nous reste à parler; nous citerons d'abord pour mémoire les débris de creusets vitrifiés par le feu et un vase en terre noire largement ouvert, façonné à la main, resté dans les charbons même du fourneau. Pour remuer ces charbons, l'orfèvre employait une petite pelle à manche de fer de 0^m 70 de long déjà citée, exactement semblable au *tisonnier* usité dans les forges d'aujourd'hui; un trépied en fer recevait les creusets sur le brasier et l'artisan se servait selon les besoins, des pinces, du ciseau, de la lime, du marteau et du touret. Les ustensiles les plus curieux de l'outillage sont des pierres de grès excavées, dont les trous de différents calibres épousent exactement la forme des têtes de bronze décrites plus haut. Ces grès coupés tantôt en tablettes de cinq à six centimètres de côté, sur deux à trois d'épaisseur, et tantôt imitant une espèce de boule plus facile à tenir à la main, avaient pour destination de tailler les émaux, en enlevant l'excédant de matière vitreuse pour faire réapparaître les dessins.

On en a trouvé de toutes les dimensions, correspondant aux plus grandes bossettes, comme aux plus petites têtes des clous-ornements; leur grain trop rugueux pour un polissage définitif, ne se prêtait qu'à la première partie de l'opération où il était nécessaire de dégrossir rapidement. Des roulettes trouées en

1. Les tiges de fer sont soudées à la tête de bronze par un alliage.

terre cuite très fine et garnies d'une échancrure propre à fixer la clavette qui les maintenait sur un axe tournant, avaient probablement pour but de continuer le travail du polissage.

La plupart des objets que nous venons de décrire ainsi que de nombreux échantillons d'émail brut, de coques et de rognures sont déposés au musée de Saint-Germain dans une vitrine spécialement affectée à l'émaillerie gauloise.

Depuis que la découverte d'un centre important de production d'émaux à l'*oppidum* du mont Beuvray a été signalée, des échantillons complètement analogues et provenant de diverses parties de la France sont venus s'ajouter à ceux-ci. Ils sont représentés dans la planche VIII, et nous les décrirons sommairement :

La pièce principale trouvée en Alsace et récemment acquise par le musée de Saint-Germain, est inscrite au catalogue sous le n° 22,267. Elle fournit de la manière la plus complète le type et le mode d'emploi des clous à tête émaillée, sa fixation non plus seulement sur le cuir des harnais, mais sur le métal lui-même.

Cette pièce est brisée à ses deux extrémités, et dès lors d'une attribution difficile ¹. Elle consiste en une épaisse bande de bronze plate au revers, arrondie au dessus, longue de 0^m 45 et large de 0^m 05, excepté sur les points en saillie. Un filet granulé comme ceux des fibules du Beuvray court sur toute la longueur divisée en cinq caissons par des bourrelets ou patins métalliques espacés régulièrement. Le plus grand imite le chaton

1. Nous sommes porté à croire qu'elle servait à décorer quelque partie de l'équipement. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les patins venus de fonte et les trous à rivets qui les traversent nous indiquent clairement que cette baguette courbe était destinée à être fixée sur une autre pièce par une rivure. Elle était d'abord chauffée, on introduisait ensuite les clous-ornements (préalablement émaillés) dans les trous cylindriques où ils entraient librement; la contraction produite par le refroidissement les maintenait à demeure. Le tout servait d'applique facile à ajuster par le rabattage des tiges. Quelques-uns des clous paraissent toutefois n'avoir eu qu'un but d'ornementation, car leur tige a été coupée au ras du revers de l'objet.

d'une bague, les autres, deux à deux, déterminent sur les flancs un anneau saillant coupé par le filet. Ces appendices étaient tous forés pour recevoir un ornement qui a disparu dans les quatre premiers, restés vides de part en part, mais conservé intact dans les trois autres. Leur cavité est traversée par des clous à tête émaillée absolument identiques à ceux du mont Beuvray, pour la forme, le dessin et la couleur rouge de l'émail.

Le plus grand, de douze millimètres de diamètre, est un fleuron dont les cavités sont encore remplies en partie d'émail; les deux autres demi-sphériques sont couverts de simples tailles droites et parallèles et n'ont que trois millimètres.

L'objet est représenté sous trois faces aux n^{os} 4, 2 et 3 de la planche VIII.

Les autres pièces gravées sur la même feuille sont :

N^o 4. Une tige de bronze à pommeau émaillé, trouvée dans un tumulus gaulois, à Auenay (Côte-d'Or).

[Donnée par M. F. de Saulcy au musée de Saint-Germain, n^o 22,261 du catalogue.]

N^o 5. Une tête de clou émaillée, trouvée à Boviolles (Meuse).

[Fouilles de M. Cournault. — Musée de Saint-Germain, n^o 22,009.]

N^o 6. Une tête de fleuron émaillé.

[Collection de Mourceint (Périgueux). — Musée de Saint-Germain, n^o 22,009.]

N^{os} 7 et 8. Deux têtes de fleurons émaillés, trouvées à Nériss et Clermont-Ferrand.

[Collection Esmonnot, à Moulins (Allier).]

Mentionnons encore l'objet représenté pl. II, fig. 5, et trouvé à Colonne, près Paray-le-Monial, par M. le comte de Moreton de Chabrillant.

[Collection J.-G. Bulliot, à Autun.]

Ces objets, tous semblables à ceux du Beuvray et trouvés sur des points très différents de la Gaule, sont les seuls qui jusqu'ici soient parvenus à notre connaissance; mais beaucoup ont dû passer inaperçus; d'autres sont conservés dans des

collections particulières sans que, faute d'éléments ou de renseignements, on ait pu en préciser exactement la nature et l'origine. Nous souhaitons que la présente notice ait pour résultat d'attirer l'attention sur ces curieux produits de l'art gaulois.

III

ÉTUDES EXPÉRIMENTALES SUR LES ÉMAUX DU MONT BEUVRAY

SOMMAIRE. — Emploi de la méthode expérimentale en archéologie. — Analyse et synthèse. — Vase de Constantine en verre hématin analogue à l'émail du Beuvray. — Composition de cet émail. — Sa fusibilité. — Sa fabrication à l'aide d'une *calcine* de plomb, de cuivre et d'étain. — Analyse du bronze. — Application de l'émail sur le bronze par le procédé habituel. — Taille des émaux. — Polissage des émaux. — Particularités que présentent les coques et les bavures. — Les Éduens appliquaient directement l'émail fondu sur le bronze incandescent. — Causes de mal réussite. — Conclusions.

L'étude des industries antiques, peu cultivée jusqu'ici par les archéologues, offre plus d'une difficulté, car les auteurs ne nous ont laissé sur ces sujets purement techniques que des détails la plupart du temps incomplets ou inexacts.

Les difficultés dont nous parlons ne sont cependant pas insurmontables; mais si l'on veut reconstituer en toute certitude l'art industriel des anciens, il importe d'utiliser des sources de renseignements autres que *les textes* et d'aborder la voie expérimentale, sans laquelle on ne pourra se rendre compte d'une façon précise de tel ou tel mode d'opération.

Chaque jour on retire des entrailles de la terre des débris, des scories, avec toutes sortes de spécimens ayant appartenu à l'industrie des âges qui nous ont précédés; soumis à l'analyse, tel laitier, par exemple, qu'on rejette habituellement comme inutile pourrait fournir les plus précieuses indications sur les procédés mis en œuvre par les forgerons d'autrefois. Si

à cette analyse on ajoute la synthèse qui, par un essai de production similaire, permet de comparer les nouveaux spécimens avec les anciens trouvés dans les fouilles, ainsi que les déchets de la seconde opération avec ceux des terrains qu'on explore, on se trouvera en possession de tous les éléments nécessaires pour traiter le sujet avec la rigueur qu'il comporte, et qu'on est en droit d'exiger.

En poursuivant nos études sur les émaux du mont Beuvray, nous avons mis largement à profit ce mode d'investigation par l'analyse et la synthèse, et nous avons pu, grâce à lui, observer toutes les particularités du travail dans chacune de ses phases.

La composition de l'émail, son degré de fusibilité comparé à celui des émaux actuels, sa fabrication en tant que matière vitreuse, son mode d'application sur le bronze, la raison d'être des coques et des bavures trouvées en si grande quantité... tels sont les points que nous avons successivement étudiés.¹

Une curieuse coïncidence a prêté matière à d'utiles rapprochements :

Pendant que nous nous occupions de ce travail, nous eûmes l'occasion d'examiner un *verre à boire* antique, dont l'analogie avec l'émail du Beuvray était si frappante, qu'en comparant les échantillons, il était difficile de distinguer autrement que par la forme un débris de ce verre d'un fragment de quelques-unes des coques provenant de nos ateliers d'émaillerie.

Nous fûmes ainsi amené à faire une étude parallèle de ces

1. Les essais analytiques et synthétiques dont il est question dans ce chapitre ont été faits au printemps de 1874, dans le laboratoire de la manufacture nationale de Sèvres, avec le concours intelligent et dévoué de M. Philippe, chef émailleur dans cet établissement.

M. Salvétat, chef du laboratoire, a bien voulu nous aider de ses bienveillants et judicieux conseils. Que l'habile chimiste, dont les travaux sur les émaux sont si appréciés dans le monde savant, nous permette de lui en exprimer ici toute notre gratitude.

Nous remercions également MM. Bertrand et de Mortillet de l'obligeance qu'ils ont mise à nous fournir tout ce qui nous était nécessaire pour nos expériences, les pièces relatives à l'émaillerie gauloise ayant été expédiées au musée de Saint-Germain aussitôt après leur découverte.

deux matières, dont les lieux de provenance étaient pourtant bien différents. Le gobelet dont nous parlons a été, en effet, découvert dans un tombeau numide, à la suite de fouilles exécutées au printemps dernier dans les environs de Constantine ¹. Sa forme et ses dimensions sont celles d'une tasse à café sans anse, son épaisseur n'excède guère un millimètre.

C'est un de ces verres que Pline a clairement désignés sous le nom d'*hématins* (qui rappelle leur couleur rouge-sang) : « *Fit et tincturæ genere totum rubens vitrum atque non translucens hæmatinon appellatum.* » (*Hist. nat.* lib. XXXVI, cp. LXVI.) « On fabrique aussi, à l'aide d'une sorte de matière colorante, un verre rouge teint dans la masse (*totum rubens vitrum*) et non transparent, appelé verre hématin. » ²

Il est impossible de définir d'une façon plus concise et plus nette l'espèce de verre dont nous parlons : Il est teint dans la masse, il est opaque, et si on polit sa surface légèrement altérée par le temps, elle offre une magnifique teinte rouge d'une nuance tout à fait identique à celle du sang coagulé.

Comme avec l'objet à peu près intact on avait découvert de nombreux fragments de coupe ou de soucoupe, nous en avons fait l'essai chimique, et, dans une analyse sommaire, nous avons constaté que la composition de ces débris était semblable à celles des émaux du Beuvray. ³

1. On a recueilli en même temps un assez grand nombre de médailles numides. L'objet paraît remonter au temps de Jugurtha; il a été acquis par M. Ravaisson, conservateur au département des antiques. Avec ce vase, on en a trouvé deux autres de même forme, l'un en cristal opaque blanc, l'autre aussi en cristal opaque, mais de nuance vert-pâle.

2. Le verre hématin, dont le gobelet de Constantine est un beau spécimen, peut être envisagé comme le produit, le plus curieux peut-être, de l'industrie verrière chez les anciens. Aujourd'hui, on ne saurait façonner une pièce en cristal de cette sorte sans de longs tâtonnements et des essais multipliés.

3. Le casque d'Amfreville dont M. Viollet-le-Duc a donné la description (*Revue archéologique*, 1862) renferme dans les interstices de son cloisonnage une matière dans laquelle les uns n'ont vu qu'un simple mastic, d'autres des émaux colorés en blanc, en vert et en rouge. En réalité, il n'y a eu là qu'une seule espèce d'émail, du rouge; mais ce qui est particulièrement intéressant

La coloration rouge est due à une forte proportion de cuivre; le plomb s'y trouve aussi en quantité notable, et la teneur en silice et en oxyde d'étain s'est trouvée la même dans les deux essais. L'émail des Gaulois et le verre de Constantine sont donc tous deux de même nature, et l'étude de l'un peut nous servir à connaître l'autre, car ces deux substances chimiquement analogues peuvent se substituer entre elles dans la fabrication, et jouer le même rôle, ainsi que nous l'avons expérimenté. La matière vitreuse dont les Gaulois se servaient pour émailler n'est donc autre chose que le verre hématin qu'ailleurs on employait, déjà bien avant Pline, à façonner des objets ouverts de diverses natures.

Composition de l'émail. — La composition quantitative de l'émail des orfèvres gaulois a été déterminée par les procédés habituels dans l'analyse des silicates. Nous avons obtenu les chiffres suivants :

Silice	42, 89
Oxyde d'étain	2, 25
Oxyde de plomb	28, 30
Oxydure de cuivre...	6, 44
Alumine	2, 75
Oxyde de fer	2, 45
Chaux	8, 28
Soude (pr. diff.)	6, 67
	<hr/>
	400, 00

pour nous, c'est que l'émail en question a, lui aussi, *même composition que celui du Beuvray*, comme nous avons pu nous en assurer par l'analyse d'un très petit fragment qui s'était détaché de l'objet. Nous n'avons pas examiné au laboratoire la matière qu'on croit être de l'émail blanc, n'en ayant aucune parcelle, si petite qu'elle soit, à notre disposition; mais il nous a semblé que ce n'était qu'une incrustation produite par le limon du fleuve où ce casque a été trouvé. Quant au prétendu émail *vert*, ce n'est que de l'émail rouge décomposé, et dont la base colorante a été suroxydée et transformée en carbonate.

Le verre de Constantine et les fragments de coupe sont aussi, pour la plupart, recouverts d'une patine verte due au même phénomène d'altération.

Les coques vitreuses ont la même composition que les cuboïdes d'émail brut.

Essais de fusibilité. — 1° Un bouton émaillé, provenant des fouilles de Bibracte et parfaitement conservé, a été placé dans la moufle d'émailleur : au bout de quelques minutes, la matière remplissant les interstices des tailles du bronze était parfaitement fondue.

2° On a placé côte à côte, sur une plaque de cuivre, de la poudre d'émail brut gaulois, et celle de différents émaux du commerce.

L'émail gaulois a glacé quelques secondes avant les autres émaux.

La différence est si légère qu'il y a à peine lieu de la noter. Si d'une part la teneur en soude et en plomb de l'émail gaulois est plus faible que celle des émaux actuellement en usage, la silice est aussi en moindre proportion et le grand nombre des autres bases augmente encore la fusibilité.

Analyse d'un bronze émaillé. — Le bronze sur lequel les Gaulois appliquaient leur émail est d'une belle couleur jaune, un peu plus pâle que celle du laiton.

Il est dur, très cassant et poreux. Il a été coulé et moulé.

Il contient de l'étain, du plomb et du cuivre.

Sa parfaite conservation est due à la grande quantité d'étain qu'il renferme.

Fabrication de l'émail brut. — En même temps que les objets précédemment cités, on a rencontré dans les ateliers des fragments d'une matière ayant l'apparence de scorie et dont la cassure piquetée de rouge présente des traces de cristallisation. Cette substance très fusible est composée en majeure partie de litharge cristallisée par voie ignée, elle se pulvérise facilement et donne une poudre colorée en jaune faible.

L'examen chimique nous a révélé que c'était une espèce de

chaux métallique renfermant des oxydes de plomb, de cuivre et d'étain dans les rapports suivants :

Plomb	84
Cuivre	14
Étain	2
	400

La surface des échantillons a été altérée par le temps et s'est transformée en une sorte de croûte blanche formée par du carbonate de plomb.

Ces fragments sont évidemment un produit artificiel obtenu en fondant et calcinant ensemble les trois métaux désignés, lesquels, s'oxydant peu à peu, se transforment en un mélange tel que celui que nous examinons.

Si on introduit dans une composition vitreuse un peu de poudre de cette *calcine*, avec quelques parcelles de limaille de fer, on donne naissance par la fusion à un verre rouge opaque tout à fait semblable à l'émail brut.

Cet essai nous autorise à croire que les Éduens fabriquaient eux-mêmes leur émail par ce procédé, en faisant d'abord une *calcine* avec les trois métaux désignés, pulvérisant cette *calcine* et la fondant avec une composition de verre.

La fabrication de l'émail était souvent incomplète, si l'on en juge par plusieurs fragments de verre mal transformé dont l'intérieur est resté transparent dans une enveloppe opaque.

Application de l'émail sur le bronze. — On a pris des fragments d'émail brut qui ont été pulvérisés au degré convenable avec un peu d'eau, et on a appliqué à la spatule cette poudre rougeâtre sur un fleuron gravé de bronze gaulois qui avait conservé dans ses rainures des traces de l'ancien émailage. Le tout a été introduit dans la moufle. Au bout de quelques instants, le bronze était recouvert d'une calotte de verre parfaitement adhérent, mais qui, au lieu d'être rouge et opaque, était devenu transparent et verdâtre.

Le même fait s'était déjà produit dans les expériences d'essais de fusibilité dont il est parlé plus haut, et il n'y avait pas lieu de s'en étonner, l'émail brut étant coloré par de l'oxydure de cuivre que l'atmosphère très oxydante de la moufle fait passer rapidement à l'état d'oxyde, lequel, comme on sait, donne aux flux vitreux une teinte vert-bleuâtre.

Pour éviter cette transformation, il importe d'opérer dans un milieu non oxydant. Dans ce but, on peut introduire l'objet dans la flamme intérieure d'un dard de chalumeau, ou, comme dans la première expérience, employer la moufle, mais en fermant le registre d'appel de l'air et projetant sur les charbons quelques copeaux de bois qui rendent l'atmosphère réductrice. Après fusion, l'émail est parfaitement rouge.

Les surfaces étant ainsi recouvertes uniformément d'une couche de matière vitreuse adhérente, on fait réapparaître les dessins par l'opération de la taille, comme dans le travail de l'*émailerie niellée*.¹

Nous avons employé pour cette opération les pièces de grès à trous de différents calibres, trouvées dans l'atelier de l'orfèvre du Beuvray, lesquelles emboîtent parfaitement les têtes et les fleurons et entament l'émail avec une extrême facilité.

1. Pour émailler en *niellure* on opère aujourd'hui ainsi : on grave le dessin en creux sur la pièce de métal plane ou convexe, on la recouvre ensuite uniformément d'une poudre d'émail de la couleur que l'on a choisie et on expose au feu de la moufle, en même temps qu'on passe un fil de fer chaud sur la gravure, afin que l'émail devenu comme de la cire fondue puisse ainsi mieux s'unir et s'étendre sur toute la surface de la pièce. On laisse ensuite refroidir, et l'objet placé sur un établi est attaqué d'abord avec de vieilles limes et de la poudre de grès humectée d'eau. L'excédant de matière vitreuse est ainsi enlevé en partie et la pièce dégrossie. On continue l'opération avec la pierre artificielle d'émeri ; peu à peu les dessins réapparaissent, car les surfaces non attaquées sont remises à nu, et l'émail comble les sillons partout où le burin a laissé sa trace. On achève l'opération par un polissage qui s'effectue à l'aide du tripoli sur une roue en bois de poirier. Pour les retouches et le *glacé*, on repasse à un second feu.

La découverte des émaux du Beuvray nous prouve que les populations celtiques connaissaient le principe de cette méthode que les modernes n'ont fait que perfectionner.

C'est ainsi qu'on a pu reproduire, en ne se servant que des objets provenant de ces fouilles, un spécimen analogue aux modèles déposés au musée de Saint-Germain.

Toutefois, les Gaulois ne s'en tenaient pas là, et soucieux de perfectionner leur œuvre, après avoir enlevé l'excès d'émail et mis le bronze à nu dans les parties épargnées par le burin, ils frottaient de rechef avec des matériaux moins durs et à pâte plus fine pour faire disparaître les rugosités du verre, les rayures du bronze, et augmenter l'éclat des pièces par un dernier travail de polissage.

On a parlé plus haut d'une petite roulette en terre cuite, trouvée dans les fouilles, de deux centimètres de hauteur, percée par le centre et munie d'une encoche pour la clavette.

Cette roulette, évidemment faite pour être fixée sur un axe tournant, était destinée, suivant toute probabilité, à cette dernière opération, avec le concours du tripoli ou de toute autre matière analogue propre à polir les métaux.

Nous venons d'indiquer la série de nos essais, lesquels furent faits dans la présomption d'un mode de fabrication analogue à celui qui paraissait avoir été suivi de tout temps. Mais est-ce bien ainsi qu'opéraient les Gaulois? On pouvait tout d'abord le croire, et c'est ici que l'examen attentif des déchets de fabrication et autres débris est venu nous fournir les éléments qui permettent d'éclairer la question sous un nouveau jour.

Dans les expériences précitées, on obtenait, il est vrai, *après le polissage*, des objets exactement semblables à ceux trouvés dans les fouilles, mais la surface de l'émail *avant la taille* (par suite de la réduction partielle de l'oxyde de plomb que renferme la composition), était constamment recouverte d'une couche irisée et bulleuse, qu'on n'a lieu d'observer dans aucun des nombreux débris de coques déjà signalés.

De plus, ces coques ne sont point uniformes d'épaisseur, et vont toutes en s'amincissant du centre à la circonférence. Les bavures sont aussi caractéristiques par leur forme qui les rend semblables à des fragments d'anneau brisé; comme certaines

d'entre elles sont attachées à des fragments de coque ayant conservé l'empreinte des dessins gravés sur le bronze, il est facile de se rendre compte de la façon dont elles étaient disposées sur les têtes et les fleurons.

Or, on ne peut s'expliquer ces particularités, cette disposition, en admettant que les Gaulois ont employé l'un quelconque des deux modes d'application indiqués au chapitre I, le procédé des orfèvres ou le procédé industriel; les bavures et les coques sont semblables à celles que l'on obtiendrait en faisant couler un filet de verre en fusion sur les bords d'une surface bombée. La méthode des Éduens était donc toute différente de celles décrites précédemment.

Elle consistait à verser directement l'émail fondu sur le bronze incandescent.

Un échantillon, représenté pl. I, n° 6, surpris en cours de fabrication, nous fournit encore une donnée nouvelle. On entourait les objets, dans les parties qui ne devaient pas être émaillées, d'un manchon de terre glaise qui avait pour but principal de s'opposer à l'écoulement de l'excès de matière ¹,

1. Dans sa critique de « L'émaillerie gauloise à l'oppidum du mont Beuvray », M. de Lasteyrie, qui déclare qu'on s'est trompé complètement, s'exprime ainsi au sujet de l'échantillon dont nous parlons :

« Très probablement il ne s'agit là que de ces mottes de terre glaise, encore employées aujourd'hui par les ciseleurs pour fixer plus commodément les pièces qu'ils ont à travailler. » (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*; séance du 8 janvier 1873, p. 44.)

Chacun sait que les ouvriers emploient pour fixer leurs pièces des blocs ou des mottes non de terre glaise (ce qui ferait une étrange besogne), mais d'un certain mastic résineux dit des ciseleurs. Ce mastic se ramollit quand on le chauffe, à la manière de la cire, et on peut ainsi y enchâsser les pièces avant le travail, on les en dégage une fois l'opération terminée; mais il est très dur à la température ordinaire, et offre par là même aux coups de marteau frappés sur l'outil la résistance nécessaire.

M. de Lasteyrie paraît ignorer tout cela. L'idée même qu'on puisse employer une matière molle et plastique comme la terre glaise pour fixer plus commodément les pièces à travailler, ne l'étonne en aucune façon, et, confondant la terre avec le mastic, la glaise avec la résine, il annonce que c'est ainsi qu'opèrent encore aujourd'hui les ciseleurs. Ne serait-ce point à nous de lui dire « qu'il a eu le malheur de s'aventurer imprudemment sur un

puis on plaçait le tout au milieu d'un feu de charbon, près du creuset où était la substance vitreuse. Quand le bronze était suffisamment chaud, on laissait tomber sur les têtes un petit filet d'émail. L'objet était ensuite retiré du feu, paré à la palette, taillé sur le grès et enfin poli.

On conçoit que l'opération, bien que peu compliquée, n'en exigeait pas moins une certaine habileté, et les nombreux débris qui jonchent les ateliers sont là pour nous prouver qu'elle était loin de réussir toujours.

Tout d'abord, il fallait prévenir la suroxydation de l'émail; deux écueils, en outre, étaient à éviter : de trop chauffer le bronze et de ne point le chauffer assez. Dans le premier cas, les surfaces métalliques s'altéraient rapidement; dans le second, on n'obtenait aucune adhérence, la coque vitreuse se détachait du bronze, en conservant comme une empreinte à la cire la trace de tous les dessins; en un mot, l'opération était manquée et tout était à recommencer. ¹

terrain qu'il ne connaît pas? » (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*; 3^e et 4^e trimestres 1873, p. 135.)

Autre raison invoquée par M. de Lasteyrie : « Comment admettre qu'ici tout soit englobé indistinctement sous cette calotte semi-sphérique dont on nous parle? A quoi bon la gravure des traits s'ils doivent uniformément disparaître sous la couche d'émail?..... Des clous émaillés superficiellement! on n'en a jamais trouvé dans aucun des pays, même où l'émaillerie a été la plus florissante....., etc. »

Plus loin, nous lisons encore : « Comment se fait-il qu'on ne rencontre ici exclusivement que de l'émail rouge...? Comment s'expliquer enfin qu'une seule ville de la Gaule centrale possédât, à un moment donné, de si nombreux ateliers d'émaillerie, lorsqu'il n'a pas été trouvé jusqu'ici un seul échantillon de cette industrie dans toute cette portion de la France? » (*Loc. cit.*, séance du 8 janvier 1873, p. 45.)

C'est avec des arguments de cette force que M. de Lasteyrie en arrive à la conclusion suivante : « Je n'essaierai point, ce qui serait d'ailleurs inutile, d'enlever à M. Bulliot les illusions de sa prétendue découverte. » (*Loc. cit.*, p. 138.)

Les savants de bonne foi ayant depuis longtemps jugé de quel côté étaient les illusions, nous n'insisterons pas davantage sur une question à laquelle M. de Lasteyrie est venu se heurter si mal à propos.

1. Voir notre planche VII.

A ces causes de mal réussite, il faut en joindre une autre tenant à la manière même dont les dessins étaient gravés : les tailles actuelles d'émaillerie se font en façon de queue d'aronde, de plus les parois sont sillonnées de stries pour augmenter l'adhérence ; les traits, chevrons et autres dessins du bronze des Gaulois, ont au contraire une coupe rectangulaire, présentant évidemment beaucoup moins de garanties pour la solidité du travail.

Tout ceci nous explique la quantité considérable de coques vitreuses trouvées sur le sol des ateliers.

Nous avons essayé d'émailler par le procédé qui vient d'être indiqué ; la chose est assez difficile et nécessite quelques artifices. L'objet doit être placé en plein feu et entouré de charbons qui le préservent en partie de l'oxydation, et la matière vitreuse versée à l'instant précis où le bronze commence à rougir. L'emploi du sel à souder facilite l'opération.

Nous terminerons ici ces détails sur une méthode qui ne présente plus qu'un intérêt rétrospectif, et revenant à une question qui nous a déjà occupé au commencement de cette notice, nous y ajouterons quelques traits :

Les plus anciens émaux hindous, persans et chinois, sont tous cloisonnés ; les émaux primitifs de l'Occident rentrent au contraire dans la catégorie de ceux dits *champlevés* ou en *taille d'épargne*. Les échantillons du Beuvray n'ont point démenti cette remarque qui d'ailleurs n'a rien d'absolu ; ce sont, à proprement parler, des émaux de *niellure*, procédé dérivé de la taille d'épargne ¹ ; mais ce qui les rend surtout dignes d'intérêt, c'est la manière dont on les fabriquait. Il est

1. Un autre procédé est celui de l'émail monochrome appliqué à la taille d'épargne d'abord et ensuite à la gravure en creux dont il remplit les tailles faisant office de niellure, sans toutefois rien changer à sa composition, sans être même astreint à la couleur noire. J'ai conservé le terme dont on se servait : des *émaux de niellure* ; il rend très bien l'idée qu'on doit avoir du procédé et la distinction à faire avec les nielles proprement dites. » (De Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, 1857, t. I, p. 12.)

difficile en effet, impossible même, d'opérer d'une façon plus simple et plus rudimentaire que ne l'ont fait les Éduens : l'émail est toujours le même et monochrome, la gravure est formée de simples lignes droites ou brisées en chevron, enfin le mode élémentaire d'application sur le bronze n'exige presque aucun outillage.

Les Gaulois ont-ils inventé de leur côté un art pratiqué ailleurs, longtemps avant la fondation de Bibracte ? ou bien, leurs ancêtres en ayant eu connaissance à une époque très reculée, l'ont-ils conservé traditionnellement tel qu'ils l'avaient vu pratiquer dans sa période primitive ? C'est ce que nous ne saurions décider. Quoi qu'il en soit, ces procédés à demi-barbares mis en œuvre dans toutes espèces d'ateliers, même dans des forges, nous semblent l'indice d'une de ces industries routinières affectionnées par certains peuples et qui se prolongent indéfiniment par la force de l'habitude, sans que jamais les modèles ni les opérations pour les exécuter subissent le moindre changement. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore en Asie Mineure, on voit fabriquer par des ouvriers en camp volant les mêmes verroteries que celles qui sont exhumées des ruines des plus anciennes cités de l'Égypte. Telles sont aussi en Afrique, et en général dans les pays d'une civilisation peu avancée, les familles d'ouvriers nomades qui, passant d'une tribu à l'autre, répètent les mêmes types depuis des siècles et par des moyens qu'ils n'ont jamais songé à perfectionner.

Si, mettant à part toute chronologie, nous ne considérons l'émaillerie au mont Beuvray qu'au point de vue du développement général de ce genre de travail, nous pouvons dire que *l'art y est surpris, comme à son origine, et dans son expression la plus simplifiée, tant au point de vue des procédés qu'à celui des effets et des résultats cherchés et obtenus*. Au contact de la nouvelle civilisation, il subit une transformation facile à constater, d'après les spécimens improprement appelés *émaux primitifs*, « fabriqués à l'époque de la domination romaine et, la plupart, si ce n'est tous, sous l'influence du

style romain ¹ »; mais ici, rien de semblable, et la distinction est des plus nettes : le caractère ornemental des objets décrits, les médailles, et jusqu'au procédé de fabrication, nous prouvent clairement que nous sommes en présence d'une industrie essentiellement gauloise et exercée en toute liberté par les Éduens sur les sommets du mont Beuvray.

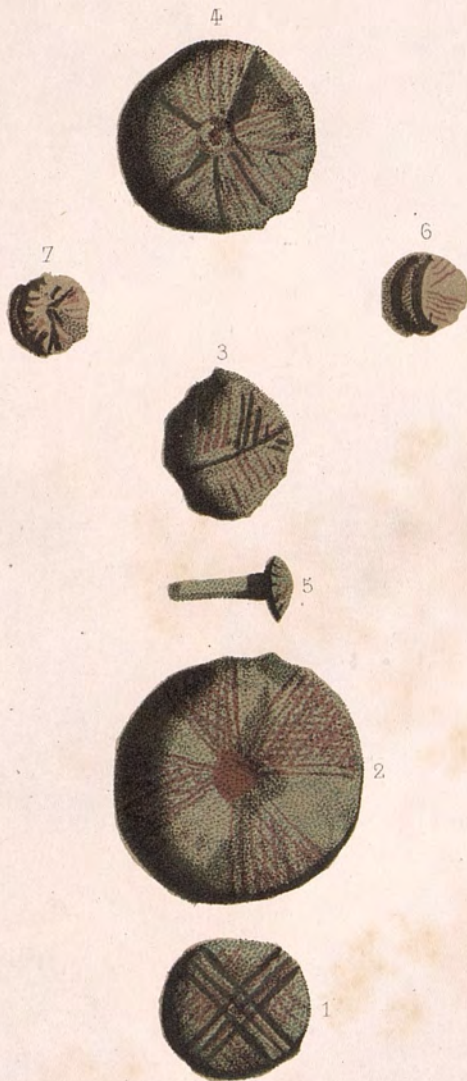
1. *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Labarte.



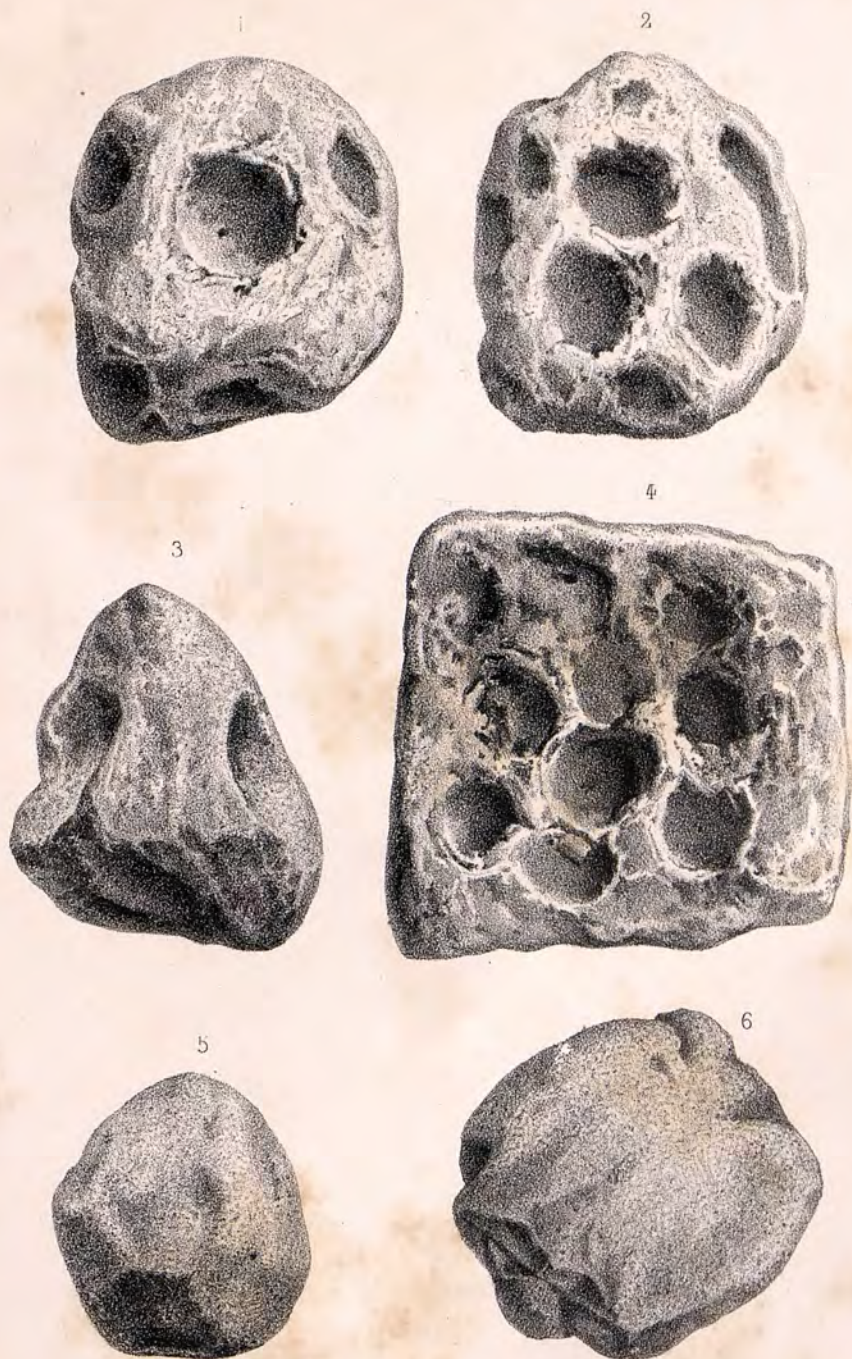
Bronzes préparés pour être émaillés.



Bronzes émaillés.



Bronzes émaillés

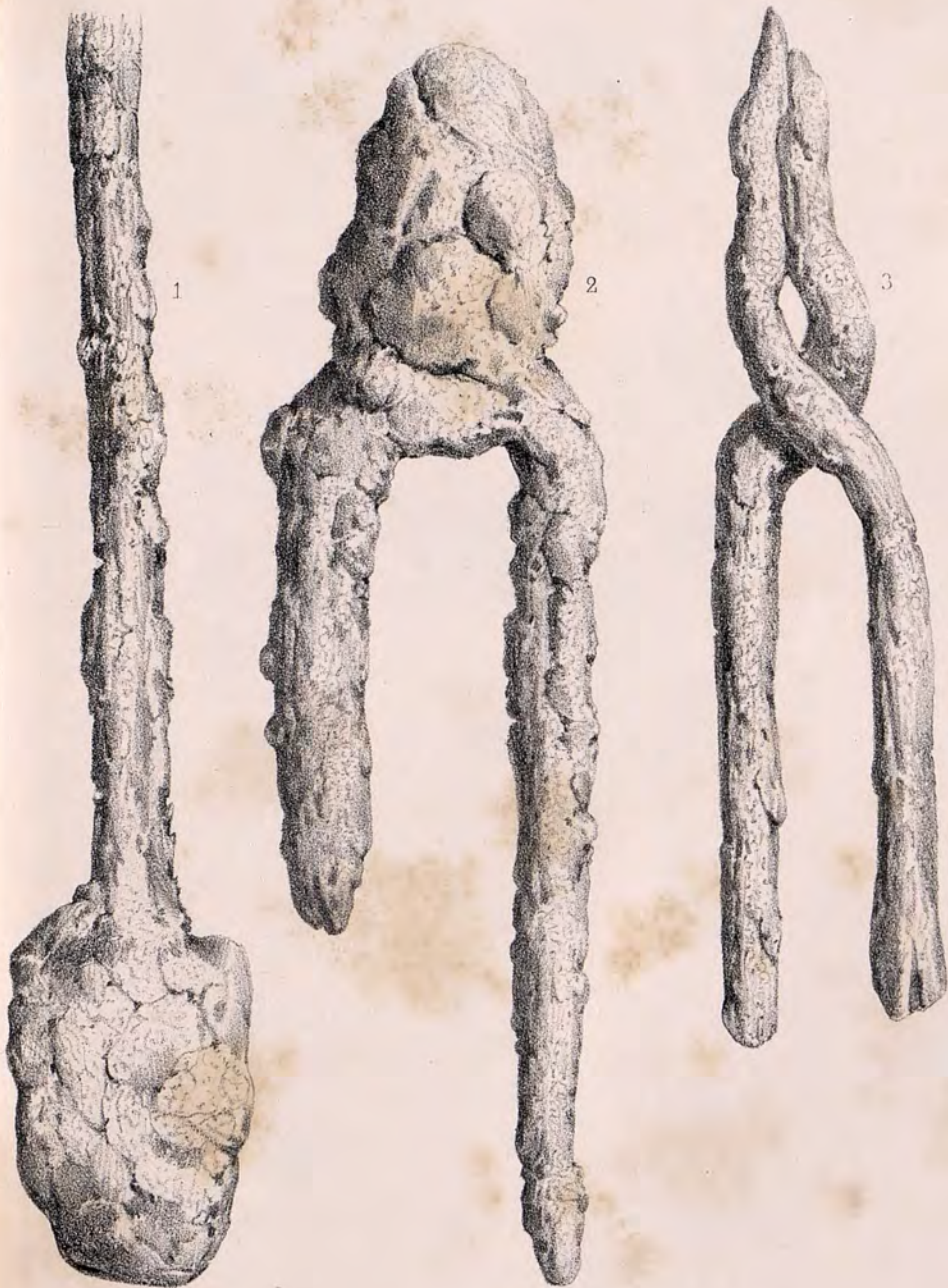


Taille des Emaux





Polissage des émaux.



Outils de l'émailleur





Déchets de fabrication



1 Bronze orné de clous émaillés, trouvé en Alsace.

2 Le même vu de face.

3 Le même vu en dessous.

4 Bronze à pommeau émaillé, trouvé dans un tumulus, à Auenet (Côte d'or)

5 Tête de clou émaillée trouvée à Boviollès (Meuse)

6 Fleuron émaillé trouvé dans la Dordogne.

7 et 8. Têtes de fleurons émaillés trouvées à Nérès et Clermont-Ferrand. (Allier et Puy-de-Dôme)



LA

FOIRE DE BIBRACTE

L'échange est la base de l'état social, le plus puissant auxiliaire de l'affranchissement de l'homme. Le salaire et le travail, sous n'importe quelle forme, ne sont qu'un échange ; l'association est un prêt naturel pour accélérer la production ; le commerce prend naissance dès qu'elle excède l'usage de ses auteurs.

Les peuples attardés deviennent forcément tributaires ; leur dépendance s'accroît avec leurs besoins jusqu'au jour où ils arrivent à se suffire, puis à exporter. Aussi la création des débouchés commerciaux a-t-elle été, dans tous les âges, la préoccupation des nations marchandes, la source la plus certaine de leur richesse. S'il était permis de retracer le tableau des efforts du commerce primitif, ses expéditions oubliées ou consignées vaguement dans les annales, on s'étonnerait à bon droit du déploiement d'intelligence et d'énergie qu'ils ont exigé. L'histoire des premières caravanes comme des premiers navires, celle de tous les patients et courageux intermédiaires des peuples, de ces aventuriers que la recherche du gain rendait à leur insu civilisateurs, aurait pour l'humanité l'intérêt qu'elle semble réserver à l'effusion du sang. Quand on se figure les premiers navigateurs égyptiens, grecs, carthaginois, sans protection, avec une marine défectueuse,

abordant chez des peuples sauvages pour leur offrir des denrées nouvelles, organisant sur des côtes dangereuses des comptoirs que les siècles ont transformés en villes florissantes, pénétrant le long des grands cours d'eau dans l'intérieur de ces contrées par les traités ou par la force, on s'arrête avec admiration devant les mille péripéties de cette lutte tantôt pacifique tantôt violente, dont les mécomptes n'ont jamais enrayé leur activité.

L'impossibilité de l'échange sans mettre en présence le vendeur et l'acheteur, les denrées et leurs équivalents, entraîna forcément l'établissement des marchés dès la plus haute antiquité. Toutefois, si leur importance dans les relations et leur diffusion sur tous les territoires n'est pas discutée, leur origine historique, comme l'origine du commerce lui-même et celle, peut-on dire, de toutes les institutions qui dérivent d'une nécessité immédiate, est restée obscure. Quelques-uns croient que les foires ont pris naissance dans l'Inde avec les autres coutumes apportées de ce pays par les races qui ont peuplé l'Europe; ce fait général, si probable qu'il soit, jette peu de lumière sur les premières tentatives de rapprochement commercial et sur les moyens employés pour l'établir. L'esprit d'entreprise qui avait créé l'échange avait bien intérêt à le développer sans cesse, mais les efforts individuels ne pouvaient donner que des résultats intermittents et compromis trop souvent, d'un côté par les maraudeurs de terre et de mer, de l'autre par des trafiquants éhontés qui disparaissaient sans pensée de retour. On vit une fois, par exemple, des commerçants illyriens aborder au port de Mothone, sous prétexte d'acheter des vins, inviter les habitants à visiter les marchandises d'échange sur leurs navires et, levant l'ancre subitement, les emmener en esclavage. Les aventuriers qui affrontaient ainsi les rivages lointains ne pouvaient trouver pour eux, ni offrir aux autres, une sécurité suffisante pour des rapports durables; ils pouvaient attirer les acheteurs à un moment donné, créer à proprement parler un marché, ces

rencontres fortuites manquaient d'un élément essentiel, la fixité, la périodicité.

La politique seule pouvait conduire à des relations sérieuses et, chez les peuples civilisés de l'antiquité, pour qui les questions de commerce étaient des questions d'état, le moyen le plus sûr pour créer un comptoir ou une colonie marchande chez une tribu étrangère était de négocier avec les chefs ou les cités et d'assurer, par des traités, une paix trop souvent précaire, il est vrai. L'établissement des Phocéens à Marseille s'effectua pacifiquement, avec l'assentiment des peuples limitrophes, sauf à se maintenir par les armes. Dans ce dernier cas, les mésintelligences une fois calmées, les comptoirs reprenaient leurs opérations, les indigènes revenaient avec leurs produits, leurs esclaves, leur or, leurs pelleteries, leurs animaux. Tous les peuples commerçants ont traversé, à certains moments, les mêmes phases, dans l'ancien comme dans le nouveau monde. Aujourd'hui, ainsi qu'au temps de la prospérité de Tyr et de Carthage, les sauvages de l'Amérique du Nord s'ajournent avec les agents des compagnies européennes en des lieux déterminés où, à la faveur d'une trêve, ils échangent des fourrures et autres objets contre la poudre, les armes, les spiritueux. Tel était l'*emporium* antique, le *lieu où l'on apporte*, dont le nom populaire, *apport*, s'est conservé dans notre pays, avec un sens restreint, pour désigner une fête publique dans laquelle le marchand de menues denrées et d'objets de consommation intervient nécessairement.

Les entraves et les dangers de toute sorte qui pesèrent sur le commerce primitif expliquent comment il se concentra d'abord sur les côtes de la Méditerranée, où les peuples navigateurs jetèrent des colonies qui leur facilitèrent l'accès de l'intérieur des terres. Le cours des fleuves devint une extension de la mer ; les comptoirs s'échelonnèrent successivement sur leurs rives. Arles, Nîmes, Beaucaire, Lyon, Chalon, étaient les entrepôts naturels des marchandises du Sud et de l'Orient, de la Méditerranée, et des étapes progressives vers

les contrées du centre et du nord, soustraites pendant de longs siècles à toute communication avec les étrangers. L'état réel du trafic de la Gaule, pendant la période qui précéda l'invasion romaine, n'est connu malheureusement que par des indications vagues et insuffisantes pour le caractériser.

L'apparition sur la Saône et sur la Seine des compagnies de nautes, dont les divinités protectrices appartenaient à la religion des Gaulois, permet de faire remonter l'origine de ces sociétés de navigation à une époque antérieure à la conquête romaine. Elle indiquait sans doute un certain génie commercial et des transactions considérables, il est difficile néanmoins de déterminer leur origine, l'étendue de leurs moyens d'action, les conditions du transport, l'importance des objets d'échange avant l'arrivée des Romains.

Tous les péages, chez les Éduens, c'est-à-dire l'entrée et le transit des marchandises et des marchands, étaient affermés ¹ à ce moment. Sous le gouvernement romain lui-même, ce mode si défectueux était en usage ; les chevaliers qui, sous le nom de *publicani*, s'associaient pour affermer les revenus publics, représentaient les fermiers généraux de l'ancienne monarchie française ; les rigueurs qu'ils exerçaient vis-à-vis des contribuables rivalisaient avec les vexations des temps barbares. Leurs *portitores* tenaient des bureaux d'octroi à l'entrée des routes et des villes, au passage des bacs et des ponts situés aux limites des provinces, d'où une station chez les Allobroges avait pris le nom de *ad Publicanos*. ²

Ces difficultés qui, au fond, résultaient de l'application défectueuse d'un système régulier, n'étaient pas les plus sérieuses. Parmi les races soumises au régime du clan et de *la famille*, qui a été partout le début de l'état social, l'échange rencontrait, dans la division des territoires et dans celle de l'autorité, des obstacles bien autrement imprévus et d'autant plus multipliés

1. Cæsar, *De Bell. Gall.* 1, 48.

2. Carte de Peutinger. *Revue Savoisienne*, 15 février 1871.

qu'on remonte plus haut dans les âges. L'interdiction absolue du droit de parcours, sans composition préalable, à l'étranger considéré comme un infracteur du droit ou un ennemi, légitimait pour ainsi dire l'attaque des maraudeurs et des chefs de tribus. Ces dernières, en Orient, semblent chargées de perpétuer l'état du trafic des premiers âges. Les vedettes placées dans des tours ou sur des hauteurs y surveillent le passage de tout inconnu et le signalent aux cavaliers qui lui courent sus. La Grèce et l'Italie, dans les siècles reculés, n'étaient pas plus hospitalières. A l'époque de la fondation de Marseille, le voyageur et le commerçant affrontaient les mêmes périls et, six siècles après, du temps de César, chaque cité avait ses péages plus ou moins arbitraires, un transit plus ou moins sûr. A la frontière de l'Italie, dans les Alpes, les Vénètes mettaient de telles entraves au passage des denrées qu'il fut obligé de diriger une expédition contre eux ¹. Quelques cités du nord de la Gaule interdisaient même complètement aux marchands l'accès de leur pays ². Chez les peuples celtiques restés étrangers à la civilisation romaine, en Irlande par exemple, « tout homme possesseur d'un bouclier et d'une lance était obligé de suivre le chef à tous les pillages. » ³

Dans la vie de saint Patrik et de saint Mœdhog ⁴, on lit que les chemins sont infestés par des chefs riches et puissants qui volent, blessent, pillent les voyageurs. En dépassant l'époque qui nous occupe, il serait facile de suivre, à travers le moyen âge, la filiation d'un état de choses complètement semblable à celui de l'ancienne Gaule. La féodalité, en morcelant de nouveau le sol, en circonscrivant les nationalités et le pouvoir, avait

1. *De Bell. Gall.* III, c. 4. Causa mittendi fuit, quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consueverant, patefieri volebat.

2. *De Bell. Gall.* IV, 2.

3. De Lasteyrie, *Étude sur l'Irlande. Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1865, p. 385.

4. Bolland. *Vita S. Patricii*, XVII martii. *Vita S. Mœdoci*, XXI junii. « Dux ille latronum, vir potens et dives erat, habens milites opulentos sub se. »

ramené pour le commerce les aventures et les dangers. Les premiers chevaliers de France attaquaient sur les grandes routes. Saint Anselme allant à Cluny faillit être détrossé par le duc de Bourgogne en personne. ¹

Si le transit, pour se rendre aux marchés primitifs, offrait peu de sécurité, la fabrication industrielle participait à cet état précaire et ne pouvait guère s'exercer que dans des lieux clos, où la population disséminée venait s'approvisionner. L'ouvrier qui transforme la matière brute, le commerçant qui accumule les produits fabriqués pour les revendre là où ils font défaut, n'auraient pu se faire place si les peuples en arrivant à l'état sédentaire n'eussent établi en même temps des refuges, de vastes enceintes pour abriter leurs familles, leurs troupeaux, leurs denrées, des marchés assez grands pour recevoir, ne fût-ce que sous des constructions provisoires, vendeurs et acheteurs. « Ainsi s'expliquent, dit un voyageur, les plus célèbres villes de l'Orient, les cités pélasgiques et les premières forteresses de la Gaule : Alesia, Gergovie, Bibracte ². » Les oppidums étaient si visiblement des marchés et des centres industriels, que le placage de l'argent sur le bronze avait été inventé à Alise, l'étamage chez les Arvernes, et que l'émaillerie avec toutes les industries métallurgiques avait un siège important à Bibracte. Athénée montre le roi Arverne Luern, trois siècles avant l'ère chrétienne, faisant fabriquer à l'avance dans les *oppidums* de son voisinage des bassins d'airain pour ses gigantesques festins. La sécurité n'existait pas dans les lieux ouverts. Ce qui se passait alors en Gaule se passe encore en Asie : Khiva, Bokkara, Samarcande, sont avec leurs foires célèbres un exemple de cet état rudimentaire, conséquence forcée du voisinage des nomades qui remplissent autour d'elles le rôle permanent des maraudeurs des temps anciens.

Cette situation rendant l'accès des marchés aussi périlleux

1. Pignot. *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 168.

2. Vambéry. *Voyage dans l'Asie centrale*, introd. p. VIII et IX, note p. 184. Paris, Hachette, 1867.

que difficile, il ne restait d'autre moyen que de former des groupes capables de se défendre, composer avec les chefs de clans ou compter sur des trêves. Les expéditions des marchands grecs, tyriens, carthaginois, pour s'assurer des comptoirs, se firent plus d'une fois à main armée; la légende de l'Hercule Tyrien, bien que fabuleuse, personifie les luttes dans lesquelles vécurent pendant longtemps les marchands étrangers et les indigènes de la Gaule centrale. Les premiers ne pouvaient guère se risquer sans garanties sur des routes dont la garde suspecte a été partout une des attributions du chef de la tribu, depuis les péages gaulois jusqu'aux *conduits* des suzerains féodaux. L'antiquité grecque elle-même fournit des analogies avec cet état de choses. Les jeux publics de cette contrée donnaient lieu à de véritables foires, conséquence naturelle du déplacement des populations, de la nécessité de leur fournir des vivres et de vendre à la foule des objets de luxe ou d'utilité, et ils n'étaient possibles qu'avec des garanties sociales. Les longs voyages occasionnés par ces réunions ne pouvaient s'entreprendre que sur la foi de certaines assurances qui fussent observées avec une scrupuleuse fidélité, et dont la violation fût considérée comme un crime public dont la vengeance devait être irrémissible.

Les Corinthiens du temps d'Hercule ayant indiqué les jeux isthmiques avec promesse de sûreté pour tous ceux qui voudraient y assister, les fils d'Actor, bien qu'en guerre avec lui, se mirent en chemin pour s'y rendre, confiants dans la sauvegarde annoncée. Hercule informé leur dressa près de Cléone une embuscade où ils périrent. C'était une violation du droit de sûreté dont les Éléens firent demander la punition aux Argiens, sur le territoire desquels était située Tyrinthe habitée par Hercule. La revendication restant sans résultat, les Éléens supplièrent les Corinthiens d'interdire les jeux isthmiques aux Argiens, en raison de la protection accordée par eux au criminel violateur des franchises et privilèges; mais les Corinthiens ayant refusé à leur tour, Molione, mère des victimes,

maudit publiquement tous les membres de son clan qui, à l'avenir, oseraient assister aux jeux isthmiques. Cette malédiction était tellement sacrée pour la tribu, qu'au deuxième siècle de notre ère les Éléens s'abstenaient toujours d'assister à ces jeux. Un des leurs, nommé Timon, ayant remporté le prix du Pentathle à tous les jeux de la Grèce, excepté aux jeux isthmiques, mentionnait sur la base de sa statue que les mânes vengeurs des Molionides ne permettaient pas à un Éléen d'y prendre part ¹. Les mêmes sauf-conduits existaient pour les jeux olympiques. Lorsque Iphitus, un des descendants d'Oxylus, roi d'Élis, les rétablit du temps du législateur Lycurgue, après une interruption causée par une guerre avec les Arcadiens et ceux de Pise qui prétendaient en avoir la direction, il y joignit une sorte de foire franche. On se servit après lui, pour indiquer les jeux, d'un palet sur lequel étaient écrits en rond le temps de trêve et les franchises dont ils étaient toujours accompagnés ². Sous l'empire romain lui-même, à cette phase d'unité et d'omnipotence administrative telle que l'histoire n'en a jamais enregistré de semblable, une recommandation de l'empereur assure la sécurité du voyageur. Le rhéteur Potamon de Mytilène, venu à Rome et retournant dans sa patrie, reçut de Tibère un passe-port, le plus ancien peut-être dont on ait conservé la teneur, ainsi conçu : *Potamonem Lesbonactis filium si quis offendere aut incommodare ausus fuerit, consideret secum ille an mecum bellum suscipere valeat* ³. Avant comme après la domination romaine, dans Grégoire de Tours comme dans les Cartulaires, partout les personnes et les marchandises voyagent sous le sauf-conduit du prince et ont besoin d'une escorte. Chez les Gallois qui paraissent avoir conservé plus spécialement les coutumes

1. Pausanias. *Elide*, lib. V, c. 1.

2. Pausanias. *Elide*, lib. V, c. IV et XIX.

3. *Hesychii Milesii opuscula duo quæ supersunt*, p. 51. Lipsiæ, 1820. « Si quelqu'un osait attaquer ou molester Potamon, fils de Lesbonactes, qu'il se demande d'abord s'il est en mesure de guerroyer avec moi. »

celtiques, le Brenne seul protégeait les routes au sixième siècle, ainsi que le suzerain sur ses domaines, au moyen âge, et, pour emprunter un exemple à notre histoire locale, Hugues III, duc de Bourgogne, en 1171, dans une charte concernant la fête et la foire de la Saint-Ladre d'Autun, prend sous sa protection les allants et venants pendant leur voyage et leur séjour : *Ita ut venientes ad nundinas et ad festa B. Lazari et morantes et redeuntés in conductu nostro sint* ¹. En 1207, Philippe-Auguste place sous sa protection et son conduit, moyennant paiement des droits ordinaires, les marchands d'Italie venant aux foires de Champagne; trente ans plus tard (1242), Thibaut le Chansonnier, comte de ce pays, reçoit sous sa commandise et dispense de droits de garde des marchands de Sienne, moyennant la livraison annuelle de deux coupes d'argent pesant un marc. ²

Pour éviter de tomber sur une terre ou une juridiction étrangère et faciliter l'exercice de la sauvegarde, ceux qui l'avaient demandée étaient tenus de suivre une route spéciale appelée conduit des foires, *conductus nundinarum*, sur laquelle le roi ou le suzerain exerçaient leur surveillance; ils y trouvaient pour garantie de leur sûreté des compagnies privilégiées qui tenaient en fief le droit de fournir l'escorte et de les défendre contre les brigands et les exigences exagérées des péages. Les marchands qui avaient réclamé le conduit pour un lieu déterminé s'imposaient l'obligation de ne rien vendre en route et de réserver leurs denrées pour la foire désignée. Cette sauvegarde n'était gratuite que dans les cas où les suzerains, par exception, l'accordaient pour attirer le commerce et accréditer une foire nouvelle. La fiscalité des chefs et des cités, dès la haute antiquité, ne perdait donc rien à ce patronage dont elle fut sans doute une des premières causes. Le sauf-conduit avait un équivalent dans les tarifs moyennant lesquels il était

1. A. de Charmasse, *Cartul. de l'Église d'Autun*, t. 1, p. 105.

2. Bourquelot. *Les Foires de Champagne*, p. 174-175.

octroyé sur les routes et les champs de foire ; il dut s'établir d'autant plus vite qu'il était moins désintéressé.

L'importance des foires a toujours été d'autant plus grande que les moyens de communication étaient plus défectueux ; l'activité des transactions est en raison des difficultés d'introduction de certaines marchandises. Chacun s'empresse de saisir ces rares occasions, que le moindre trouble peut éloigner ou interrompre, et de se mettre à l'abri de la pénurie par un large approvisionnement. Ces incertitudes pèsent surtout sur les territoires morcelés, et on pourrait dire que cet état était encore, il y a un siècle, le régime de plusieurs de nos provinces. Le développement de la civilisation, l'amélioration des routes et surtout l'introduction des voies ferrées, ont porté un coup funeste aux grandes foires qui réunissaient autrefois tout un peuple d'acheteurs, de commerçants et de curieux. A mesure que le commerce s'est perfectionné et simplifié, que la rapidité des correspondances et des voyages s'est accrue et que chacun, à toute heure, peut se procurer les objets de nécessité ou de superflu, elles ont perdu leur importance et même leur raison d'existence.

Mais, lorsque la Gaule était couverte en partie de forêts, divisée en clans jaloux ou hostiles, privée des denrées ou des fabrications étrangères à son sol, on comprend l'intérêt et l'attrait puissant qu'exerçait une foire comme celle de Bibracte, par exemple, garantie par les saufs-conduits, fournie de tous les produits lointains, et dans laquelle des divertissements de toute nature rompaient la monotonie de la vie sédentaire des colons et des chefs. Les familles s'y donnaient rendez-vous, les termes de paiement, toutes les affaires se réglaient à cette époque solennelle où, durant quelques jours, la religion, les fêtes, le commerce, la politique même, rassemblaient les populations. Aussi n'hésitait-on jamais à franchir les distances, à braver les fatigues et la difficulté des routes pour se rendre aux lieux où se tenaient ces réunions, sur des terrains neutres et consacrés par la religion, où tous les survenants se trouvaient

sous la sauvegarde d'un droit commun. Quelques foires du moyen âge avaient conservé certains traits du caractère sacré des fêtes antiques qui leur avaient donné naissance. Telle était, près de Metz, celle qui se tenait au *champ de la Saille*, sur les bords de la rivière de ce nom. ¹

Telle était aussi celle de Bibracte, qu'il faudrait se garder de juger d'après les faibles restes qui en subsistent aujourd'hui, et qui est un des types les plus curieux du commerce et de la religion dans la Gaule antique. Nous essaierons dans ce travail d'arracher à l'oubli ce qu'il est permis de retrouver de son histoire dont le principal intérêt, à nos yeux, est de résumer dans ses diverses phases celles du commerce lui-même.

1. Après de Saille y avoit un champ
Où seigneurs, bourgeois et marchands,
Et toute la communauté,
Faisoient grande solennité,
Parce que parmi passoit Saille,
Dont nul n'étoit possessant,
Mais étoit commun à tout passant.

Cité d'après un chroniqueur messin. (Dulaure. *Des cultes antérieurs à l'idolâtrie*, p. 50.)

I

Le commerce, par sa nature, a toujours recherché les grandes agglomérations de peuple, les assemblées, les conseils des tribus et des cités. Les fêtes religieuses, ce premier lien des hommes dans tous les âges, ont été au même titre l'origine la plus commune des foires, avant comme après le christianisme. L'Inde offre dès la plus haute antiquité cette réunion des foules pour la pratique d'un culte public qu'on retrouve ensuite chez tous les peuples anciens et qui avait lieu le plus souvent en rase campagne, au sommet des montagnes, au bord des fleuves, près des sources, des arbres sacrés, et plus tard près des temples. Ce concours, renouvelé au retour de la fête, entraîna tout naturellement la périodicité des marchés nécessaires pour fournir à la masse des survivants des objets de subsistance et d'entretien.

Le caractère sacré de ces assemblées et les trêves qui concordaient avec leur célébration en furent la première sauvegarde ; aussi, l'élément religieux persista-t-il toujours dans les foires de l'antiquité. A la fête du Gange, en Israël, aux fêtes d'Olympie, comme au *concilium* des Gaulois, les sacrifices prélevaient aux affaires, aux jeux, aux divertissements. Les juifs, dans leur retour à l'idolâtrie, dressaient des tentes sous des arbres pour y passer la nuit à l'honneur des fausses divinités¹. Le chêne de Mambré, sous lequel Abraham avait élevé un autel, était devenu le lieu d'un immense rendez-vous et par suite de foires considérables qui duraient toujours à l'époque romaine, et dans lesquelles, au rapport de Joseph, on vendit comme esclaves, sous Adrien, une foule de juifs pris dans une émeute. A Athènes les fêtes des Panégyries étaient,

1. Isaïe, VI, 56. Osée, IV.

d'après leur étymologie, un marché de toute sorte de produits ¹; l'affluence aux fontaines de Castalie et de Callirrhoe ne différait pas, au fond, de celle des Gaulois aux fontaines saintes d'Alise et de Bibracte, où des pèlerinages, qui subsistent encore, avaient entraîné, avant notre ère, la création de grands emporiums. A Rome, les Matronales, les Nundines ², sous la protection de Mercure Nundinator, dans lesquelles les villageois vendaient leurs denrées, étaient des fêtes en même temps que des marchés, désignés en latin par le même mot *feria*.

Si tous les peuples entouraient d'une consécration ces réunions publiques, dans lesquelles le commerce se place toujours à côté de la religion, les Gaulois que César a dit « être la nation la plus adonnée aux pratiques religieuses ³ » ne pouvaient répudier ce caractère sacré des foires admis par une sorte de convention universelle. Aussi, dès qu'on cherche à découvrir l'introduction du commerce chez les Éduens de Bibracte, se trouve-t-on, comme partout, en présence d'un phénomène religieux. D'après les plus anciennes traditions de la Gaule, bien antérieurement à l'ère chrétienne, on y célébrait au printemps des fêtes au bord des sources sacrées dont les génies, les fées étaient les divinités populaires par excellence. Tous les emporiums gaulois, que le besoin de sécurité publique et de protection pour le commerce firent entourer de retranchements, avaient une fontaine divinisée dont ils prenaient ordinairement le nom, et dont la fréquentation, à certaines dates, attirait la foule ainsi que les denrées. Ces réunions ont donné naissance à un grand nombre de villes. Celles d'Alesia, de Nemausus, de Vesunna, se groupèrent auprès des fontaines vénérées d'Alise, de Nîmes, de Vésone qui conservèrent, sous les Romains, le culte de leur ancien génie, auquel elles devaient une partie de leur prospérité. La DEA BIBRACTE eut

1. Hérodote, *Hist.* lib. VI, c. III.

2. Varron, *De re rustica*, II, IV.

3. *Bell. Gall.* VI, XVI.

la même influence sur l'oppidum de Bibracte où il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier dans le passé et même dans le présent, les traditions qui la rappellent. Avant que les Romains lui eussent élevé un temple, avant que des inscriptions sur le marbre ou sur le bronze ¹ fussent gravées en son honneur, la Dea des Éduens recevait depuis longtemps un culte plus simple mais non moins fervent et voyait les pèlerins se presser sur les bords de sa source. Les faits encore existants se rattachent assez directement à ces traditions pour permettre d'en suivre l'histoire et de retrouver, dans la foire du mont Beuvray, une de ces fêtes archaïques de la Gaule, célébrées alors sur les montagnes, dans les plus anciens refuges de nos ancêtres.

Les montagnes elles-mêmes où elles se tenaient étaient revêtues, dans la religion primitive, d'un caractère divin qu'elles partageaient avec les sources qui coulaient de leur sommet, et le Beuvray, sous ce rapport, a conservé aux yeux du peuple un prestige unique dans le Morvan. Le culte des montagnes et celui des eaux se retrouvent dans tous les pays. Lieux de refuge ou frontières des tribus, les points les plus élevés furent les premiers symboles de la divinité et parurent le séjour des dieux. Maxime de Tyr cite une montagne de Cappadoce à laquelle les habitants donnaient le nom de Dieu et par laquelle ils juraient. Le mont Ida, le Liban de Rhodope, l'Olympe, les Alpes, les Pyrénées et les Vosges avaient les attributs divins. Dans l'Inde comme en Afrique, dans la Gaule comme dans la Grèce, l'Italie, la Germanie et la Scandinavie, toutes les nations, avant le christianisme, reconnaissaient, sans exception, un certain nombre de ces montagnes saintes, filles de la terre, et qui servaient de demeure à des génies plus ou moins puissants, plus ou moins redoutés ².

1. Voir *l'Ex-voto de la Dea Bibracte*. Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. III, p. 299; Autun, Dejussieu, 1874.

2. Dulaure. *Des cultes antérieurs à l'idolâtrie*, ch. III, p. 30 et passim; Paris, Fournier, 1805.

C'était dans les forêts qui couvraient leurs flancs que se célébraient les *Nimida*, les *Sacra silvarum* où les pèlerins accomplissaient au bord des sources leurs mystérieuses incantations qu'anathématisait encore au VIII^e siècle le concile de Leptine.

Le culte rendu aux sources, dans son expression la plus simple, consistait en offrandes de toute nature et surtout d'objets alimentaires ou utiles à la vie, les seuls qui préoccupassent des populations pauvres et qu'elles eussent sous la main dans ces assemblées. Ces offrandes n'étaient point spéciales aux Gaulois, elles avaient passé de l'Inde chez tous les peuples de l'ancien monde qui pratiquaient le même usage de jeter dans certaines sources des vivres ou de l'argent. En Grèce, à la fontaine d'Amphiaräus, dont l'eau était interdite pour les sacrifices, les lustrations et même le lavage des mains, ceux qui se croyaient guéris par la source étaient obligés de jeter une pièce d'or ou d'argent dans la fontaine par laquelle on prétendait que le mortel devenu dieu était sorti de dessous terre ¹. Pélée, dans Homère, vouait la chevelure d'Achille au Sperchius s'il revenait sain et sauf de la guerre de Troie, suivant un usage commun en Grèce où les jeunes gens vouaient la leur au Céphise, par exemple. Les Liléens, à certains jours de l'année, lançaient dans la source de ce fleuve, pour l'honorer, une espèce de pâte qu'on assurait voir peu après reparaitre dans la fontaine Castalie. ²

Les juifs jetaient dans le puits d'Abraham des pains, des vêtements, des objets de toute nature jusqu'au jour où Constantin interdit cette coutume comme offense à la divinité ³. Tandis que les Gaulois ensevelissaient dans le lac de Toulouse l'or du temple de Delphes, les Argiens précipitaient dans le lac de Dine des chevaux superbement harnachés, en l'honneur de Neptune. ⁴

1. Pausanias, *Attique* I, xxxiv.

2. Id. I, xxxvi.

3. Sozomène, lib. II, c. IV. — Eusèbe, *Vie de Constantin*.

4. Pausanias, *Arcadie*, VIII, VII.

En Italie, le culte des eaux avait des racines non moins profondes qu'en Grèce et dans la Gaule, des rits analogues et des assemblées où la religion était souvent un prétexte au plaisir et à la licence. Tels étaient les jeux institués en l'honneur d'Apollon aux bouches du Tibre, célébrés aux ides de mai, et la fête *Fontinale* en l'honneur des divinités des sources, au 13 octobre, où l'on couronnait les puits avec des guirlandes et où l'on jetait des couronnes de fleurs dans les fontaines, d'après Varron. On pourrait étendre à l'infini ces citations qui sortiraient du sujet; qu'il suffise de constater que l'affluence des populations à ces fêtes était un appel trop naturel au commerce pour ne pas les doubler bien vite d'un emporium, d'un *apport*, d'un marché en un mot.

En raison de leur élément religieux les foires, dans l'antiquité, donnaient lieu à des sacrifices publics et particuliers. Les premiers étaient institués à l'occasion de la fête et des pèlerinages, les seconds avaient pour but de demander à la divinité locale sa protection en faveur de la santé ou des affaires. Les étrangers choisissaient de préférence ces époques de déplacement pour satisfaire leur dévotion personnelle, et Pausanias cite comme une exception le temple d'Olympie où ils étaient admis indistinctement tous les jours à faire des sacrifices à Jupiter *sans avoir besoin d'attendre des jours plus solennels, tels que ceux des temps de foire* ¹. Il en était de même chez les Gaulois, plus coutumiers encore que les peuples voisins d'offrir à leurs génies des victimes et des offrandes; ils avaient commencé comme eux par jeter des vivres et de l'argent dans les sources de Bibracte; mais, du jour où ils bâtirent des temples, un de ces édifices fut établi au sommet du Beuvray avec tout l'attirail nécessaire à l'immolation des victimes *pour les jours de foire*, ainsi qu'on le verra, puisque la montagne était déserte le reste de l'année.

Un troisième élément, la politique, entraînait fréquemment

1. Pausanias, *Élide*, V, XIII.

dans les réunions nationales des peuples anciens. Au milieu de petits États, de territoires morcelés et souvent menacés, les réunions religieuses n'introduisirent pas seulement le commerce, elles offraient à des populations dispersées et sans lien habituel l'occasion de traiter des intérêts publics. La religion, n'ayant jamais été chez elles séparée des affaires de l'État, présidait ainsi à toutes les décisions, prises d'abord en plein air, puis auprès des temples qui n'étaient qu'un complément apporté par l'art au culte primitif des sources. Les États de Béotie se tenaient sur le chemin d'Alalcomène à Coronée, au temple de Minerve Ithonia ¹. La célèbre assemblée des Amphictions tantôt à Delphes, tantôt sur les confins de la Thessalie, de la Phocide et de la Locride, aux Thermopyles, dans le temple de Cérés, au milieu d'une plaine sur les bords de l'Asopus ; de même celle des Gaulois dans le pays Chartrain, et celle de Bibracte à une fontaine sacrée au centre du pays Éduen, sur un des points culminants du massif du Morvan, entre les trois grands bassins de la Gaule centrale. Le choix seul de cet emplacement lui donne à nos yeux un caractère politique autant que religieux. On entrevoit déjà au Beuvray, à cet âge où la montagne n'était guère fréquentée que par les pèlerins et les chasseurs, un de ces lieux convenus dont César parle plus tard, où les chefs et les populations se donnaient rendez-vous pour régler les affaires du pays ². Placée au milieu des plus grandes fêtes celtiques, celles du printemps, l'assemblée de Bibracte paraît avoir offert quelque analogie avec les plaids féodaux, les champs de mai. Elle était, par le moment où elle se tenait, un *concilium*, une de ces *senatus* usitées dans toutes les cités, qui s'assemblaient après l'hiver, *primo vere* ³. Le *concilium* de Bibracte auquel toute la Gaule envoie ses délégués, au livre VII des Commentaires, semble correspon-

1. *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. III, p. 194: — Dulaure, *Des Cultes antérieurs à l'idolâtrie*, p. 300.

2. *De Bell. Gall.* VII, LXIII.

3. *Id.* VI, III.

dre à la fête de mai du Beuvray, si on rapproche divers textes de César. On voit, en effet, d'après les détails de cette campagne, qu'ayant perdu plus d'un mois autour d'Avaricum, autant à Gergovie dont il leva le siège vers la fin de l'hiver, la fonte des neiges avait entravé le passage de la Loire. Il ralliait ensuite Labienus pendant qu'on expédiait dans toutes les directions les émissaires du parti national, chargés de convoquer tous les chefs dans l'oppidum de Bibracte où une affluence considérable de population se porta de tous les points de la Gaule. Ces circonstances combinées permettent de placer la réunion aux premiers jours du printemps et de croire qu'on choisit à dessein l'époque de la fête célèbre qui, abstraction faite des événements politiques, rassemblait tous les ans le peuple à la même époque dans l'enceinte de la forteresse éduenne : « Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur ¹. » Ce passage n'est pas le seul qui mentionne ces assemblées gauloises, moitié religieuses et politiques, civiles et commerciales, où l'on traitait des affaires intérieures, où l'on décidait de la paix, de la guerre, comme à celle qui nous occupe et qui constitua la ligue gauloise avant le siège d'Alise. Le plaid devant lequel comparait Orgetorix suivi des dix mille hommes de son clan, *de sa famille*, est un trait de mœurs précieux, un *mallum publicum* bien antérieur aux Francs. Nous verrons plus loin, même au moyen âge, les traces de ces antiques institutions persister à la foire de Bibracte.

En Irlande, vers la même phase de l'année, avait lieu la fête du feu nouveau. Dans le cours du cinquième siècle, au moment de la conversion du pays au christianisme, il s'y tenait encore de grands *conventus* modelés sur ceux de la Gaule, dont la vie de saint Patrick donne des descriptions telles que celle-ci : « Dans la province de l'Ulster un chef avait réuni un grand *concilium* avec ses druides, ses fils et la foule de ses

1. *De Bell. Gall.* VII, LXIII.

sujets. C'étaient les sept fils de Amhlayd, homme illustre par sa naissance, sa dignité, ses richesses et sa puissance, avec une troupe de leurs gens dont le nombre dépassait douze mille ¹ ». N'est-ce point, chez les races celtiques séparées du continent, la reproduction du plaid qui juge Orgétorix, celle du concilium de Bibracte qui place Vercingétorix à la tête de tous les contingents ?

Le rôle politique, le souvenir d'une assemblée délibérante à la fête du Beuvray, ont laissé une trace remarquable dans les traditions. A l'extrémité du Champlain, à droite de la porte du Rebours, la muraille de l'oppidum contourne le pied d'un contrefort ovale escarpé de trois côtés, au dessus de vallées profondes, au centre duquel se dresse un grand bloc ménagé avec intention, qui recouvre, d'après la légende locale, un trésor gardé par un dragon, et accessible seulement dans la nuit de Noël pendant laquelle la pierre tourne sur elle-même. Cette tradition celtique, conservée dans un grand nombre d'oppidums et à diverses fontaines de la Gaule se réfère, semble-t-il, aux lieux consacrés ², mentionnés dans César, où les Gaulois amoncelaient en plein air leurs offrandes particulières et les dépouilles de l'ennemi dévouées aux dieux. Là aussi, d'après une seconde légende, se tenaient les assises judiciaires qui, chez les Gaulois comme partout, se réunissaient dans un lieu sacré où les criminels étaient immolés en sacrifice ³. On voit sur l'arrière du rocher dont il vient d'être question un creux ordinairement rempli d'eau, connu sous le nom de *Fontaine des Larmes*. La fontaine des Larmes existe dans un certain nombre de forteresses gauloises et notamment à celle du *Mur-Païen* en Alsace. Elle correspond aux Kerguelvans, aux *pierres des Larmes* de la Bretagne, sur lesquelles on étendait la main pour prêter serment, et

1. Bolland. *Vita S. Patricii*, XVII martii.

2. *De Bell. Gall.* VI, XVII.

3. *De Bell. Gall.* VI, XVI.

qui suintaient devant un parjure ; c'était déjà l'épreuve judiciaire par l'eau. Enfin, ce point isolé dans un coin de l'oppidum était si bien, dans la mémoire locale, celui de l'assemblée, de la *Sena*, que dans les récits relatifs à la destruction du temple du Beuvray, saint Martin harangue les païens ameutés, du haut de cette roche, quoiqu'elle soit à l'écart des voies et loin du temple, et que le saint par conséquent, qu'elle détournait de sa route, n'eût rien à y faire. Mais si c'était là que Vercingétorix avait harangué les chefs gaulois au concilium de Bibracte, les populations avaient dès lors une raison d'y faire aussi parler saint Martin. La disposition des lieux correspond admirablement à cette destination. Le plateau escarpé de trois côtés, comme il a été dit, et limité de l'autre par une levée en terre, a 150 m. de long de l'est à l'ouest et 90 du nord au sud, espace plus que suffisant pour contenir debout les cinq à six cents chefs dont se composait approximativement un sénat gaulois ¹. L'escarpement, en éloignant forcément les témoins étrangers, assurait le secret des délibérations. Une voie spéciale, dès l'entrée de la place, conduisait à ce massif de la *Roche de la Wivre* en longeant le rempart, et aboutissait, en avant du plateau rocheux, à un grand hémicycle sablé et dépourvu de constructions ; il semblait disposé pour recevoir les chariots et les chevaux des chefs qui restaient au piquet durant les discussions. D'après une des sources de renseignements les plus anciens des lois irlandaises (deuxième siècle) « celui qui coupait la bride du cheval d'un chef durant le conseil payait le montant des dommages d'honneur appartenant aux trois plus nobles personnes de la réunion. » ²

Nous ne nous dissimulons ni la difficulté ni les dangers d'essayer de restituer une histoire sur laquelle tous les documents écrits font défaut durant longtemps mais en étudiant

1. *De Bell. Gall.* II, xxviii.

2. Jules de Lasteyrie, *l'Irlande au cinquième siècle*, *Revue des Deux Mondes*, t. LX, p. 385.

de près les faits caractéristiques de la fête singulière du Beuvray, il est permis de rechercher le lien qui l'unit d'une manière frappante aux plus anciennes traditions de la race celtique. Les assemblées des chefs, celles des Helvètes et des Hiberniens mentionnées précédemment, où l'on discute les intérêts du clan, où le chef se montre entouré de ses clients qui ne se séparent qu'après des festins, des jeux, des luttes, des combats simulés¹ chers au Gaulois brave et fanfaron, nous offrent une image vivante de celle que présidait chaque année le seigneur féodal du Beuvray à sa foire du premier mercredi de mai. Le châtelain de Glenne, et plus tard celui de la Roche-Millay, son successeur, y convoquait dans ce jour solennel tous ses vassaux pour en faire le recensement. Sur le plateau d'où on découvrait l'immense étendue de ses domaines, les forteresses de Thouleur, de Glenne, de la Roche, de la Vieille-Montagne, et tant d'autres qui couronnaient alors les sommets du Morvan, il présidait l'assemblée de ses vassaux pendant que son collecteur percevait les droits de place du champ de foire. Lorsque la justice était rendue, lorsque la visite à la fontaine et à la chapelle avaient eu lieu, lorsque les affaires et la danse étaient terminées, des joutes ou tournois auxquels prenaient part tous les nobles des environs couronnaient le grand jour. La fête féodale, au sommet de la montagne, était toujours la fête gauloise. Ces antiques usages permettent d'entrevoir plutôt que de prouver d'une manière absolue, cette filiation de la foire du Beuvray, mais elle acquiert un degré relatif de certitude d'après les exemples tirés des *Commentaires* de César qui ont été cités précédemment. Toutes les foires gauloises n'avaient pas, sans doute, ce caractère ni cette importance ; sous le rapport religieux et traditionnel cependant elles offraient les mêmes us et la même physionomie.

Dans les pays qui ont conservé avec le plus de ténacité la

1. Diodore de Sicile.

tradition celtique, on trouve les fêtes à la même époque : « C'était aux solstices qu'avaient lieu en Cambrie les assemblées druidiques et les plus grandes réunions chrétiennes ; c'était dans les lieux consacrés par la religion des ancêtres, parmi les dolmens, au bord des fontaines, qu'on se réunissait. C'était à l'occasion des fêtes qu'on y célébrait, que revenaient périodiquement ces espèces de jeux olympiques, où les bardes, en présence d'un concours immense, tenaient leurs séances solennelles et disputaient le prix de la harpe et de la poésie, où les athlètes entraient en lice et faisaient assaut de courage, d'adresse ou de vitesse, à l'escrime, à la course et à vingt autres exercices semblables dont parlent les anciens auteurs ; c'était à ces fêtes que la foule trouvait dans la danse et la musique une diversion passagère aux soucis journaliers de sa misérable existence. En Bretagne, elles ont conservé leur génie primitif, et la religion a continué d'être l'âme de ces solennités qui promettent encore à ses vieux usages, à ses croyances vénérables, à sa langue et à sa littérature rustique, de longues années d'existence ¹. » Tels sont dans une mesure tous les pardons de la Bretagne, modifiés sans doute par le christianisme, sous le voile transparent duquel s'accusent encore la plupart des pratiques usitées dans l'antiquité. Comme au temple de Tithorée, on nettoie la chapelle et on jette la poussière au vent pour qu'il soit favorable aux arrivants des îles voisines ; les offrandes préparées dans les siècles passés pour les génies celtiques sont apportées aujourd'hui au saint patron : « Elles consistent en sacs de blé, en échevaux de lin, en toisons vierges, en ruches nouvelles, en produits agricoles. On danse sur le tertre de la chapelle (et antérieurement on dansait, durant la nuit, dans la chapelle même) comme autrefois dans les temples, en allumant des feux sur les tertres et sur les collines voisines ; on fait douze fois

1. De la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, introd. p. LXXIII. Paris, Franck, 1869.

processionnellement le tour du bûcher, les vieillards l'environnent d'un cercle de pierres et placent au centre une chaudière où l'on faisait cuire jadis des viandes pour les prêtres, en chantant les légendes du bienheureux ; ainsi chantaient les bardes, à la clarté de la lune, les hymnes de leurs dieux, en présence des bassins magiques dressés au milieu du cercle de pierres, et dans lesquels on apprêtait le repas des braves ¹. Ces usages que la Bretagne a eu presque seule le privilège de conserver étaient ceux du Morvan, où se perpétuent encore la plupart des cérémonies pratiquées dans les anciens lieux sacrés.

Les fêtes et les foires avaient en outre les mêmes patrons et concordaient, dans la Gaule comme dans l'antiquité grecque, avec la fête de certaines divinités auxquelles elles étaient dédiées. Le Mercure des Gaulois, le premier de leurs génies « inventeur des arts et du commerce, conducteur des voyageurs, gardien des routes, dispensateur de l'argent et de la réussite commerciale ² » remplissait chez nos aïeux, ainsi que chez les peuples grecs et latins, des fonctions qui le désignaient à ce patronage plus populaire en Gaule, peut-être, que dans aucune partie du monde antique. En Grèce, sous le surnom d'*Agoreus*, chez les Latins sous celui de *Nundinator*, il veillait sur les marchés comme sur les emporiums de nos contrées. Avant que la statuaire eût donné aux dieux l'image de l'homme et créé les Hermès, il n'était représenté que sous la forme de pierres brutes, de simulaires grossiers dans la Grèce elle-même, le long des voies et dans les lieux de vente. La place publique de Phares, conservée par respect de la tradition dans son état primitif, semblait fournir l'image d'un marché gaulois, avec ses grosses pierres, en guise de divinités, son étang sacré et son oracle, auxquels l'innovation artistique avait ajouté une statue de Mercure. On y retrouvait ainsi

1. *Myvyrian*, t. I, p. 46, cité par de la Villemarqué, loc. cit. p. LXXV.

2. *Cæsar. De Bell. Gall*, VI, XVII.

conservé, au second siècle de l'ère chrétienne, le culte des pierres et des eaux comme chez nos ancêtres. « Au milieu de la place publique bâtie à l'antique, dit Pausanias, on voyait une statue de Mercure à longue barbe, de figure carrée, à terre, sans piédestal. L'inscription mentionnait que cet Hermes avait été élevé par Simylus Messénien à Mercure *Agoreus* qui passait pour y rendre des oracles. Une autre curiosité était un vivier nommé *Hama*, consacré aussi à Mercure avec tous les poissons qui s'y trouvaient et qu'on ne pêchait jamais. » « Il y a, continue Pausanias, une trentaine de grosses pierres carrées dont chacune est honorée sous le nom de quelque divinité, ce qui surprend d'autant moins, que les Grecs, anciennement, rendaient à des pierres brutes les mêmes honneurs que depuis aux statues des dieux ¹. » Les images de Mercure se trouvaient du reste presque toujours sur les marchés des villes et à la limite des peuplades ; le temple de Mercure Cyllénien, par exemple, était bâti au sommet du mont Cyllène dont la chaîne sépare l'Achaïe de l'Arcadie.

La fixation de la foire du Beuvray au premier mercredi de mai, jour de Mercure, a donc une valeur mythologique particulière, au point de vue surtout des traditions celtiques. La grande fête gauloise du printemps s'ouvrait invariablement le premier de mai, avec les *Belltaine*, les brandons ou feux de Belen qui s'allumaient en ce jour dans toutes les fêtes populaires de la Gaule, de l'Irlande, de la Bretagne, etc. ; mais au lieu de cette date fixe et sacramentelle, pour ainsi dire, celle du Beuvray était ajournée au *mercredi* quel que fût le premier jour du mois. Cette singulière dérogation ne saurait être fortuite et devait avoir une raison plus profonde dans l'esprit des populations. Si les foires ont été la conséquence des fêtes religieuses et populaires, ainsi qu'on le constate, cette date du premier mercredi de mai reporte évidemment vers une fête primitive dont on doit retrouver l'origine dans les traditions.

1. Pausanias, *Achaïe* VII, xxii.

Elle est fixée à un jour spécialement caractéristique dans la mythologie populaire de la Gaule. Le premier mercredi de mai était en effet une fête par excellence dont le lointain souvenir, en traversant les siècles, s'est conservé dans les légendes et les récits merveilleux des races celtiques. En Bretagne, encore aujourd'hui, il passe pour « le jour férié des nains, celui de leur fête annuelle ; ils la célèbrent avec de grandes réjouissances, par des chants, des danses et de la musique. Le refrain de leur ronde magique consistait primitivement dans la prononciation du nom répété des trois premiers jours de la semaine : lundi, mardi, mercredi ¹ », s'arrêtant ainsi sur le jour sacré. Or les nains, dans la mythologie de nos aïeux en Gaule, en Écosse, en Irlande étaient représentés comme d'habiles forgerons, les fabricateurs par excellence, modèles et patrons de ces forgerons, de ces émailleurs, de ces orfèvres, dont les fouilles nous ont révélé l'existence dans les ateliers demi-souterrains du Beuvray. Le chef de ces nains était le Mercure gaulois. La fête du premier mercredi de mai, mois consacré à Mercure, en Italie ², était ainsi, même dans la mythologie latine, sous le patronage du dieu du commerce, quelle que fût son appellation nationale. L'Hermès gaulois présidait comme lui aux marchés et méritait les mêmes titres, *Agoreus*, *Nundinator*. Le choix du jour de Mercure pour lui consacrer la foire de Bibracte procédait de la même idée qui, dans les pays civilisés, faisait placer ses statues sur les marchés.

Plus on remonte dans l'histoire, plus on est frappé de certaines ressemblances, fortuites au premier abord, qui ne tardent pas de révéler des rapports sérieux, des traits de parenté, entre les institutions de races séparées depuis par les distances, moins encore que par les influences de la civilisation. Parmi les foires de l'antiquité grecque, il en est sur

1. De la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, introd. p. L.

2. Ausone, *De Feriis romanis*.

lesquelles Pausanias donne des détails qui offrent plus d'une analogie avec celles du Beuvray. On y retrouve la durée de trois jours, la cessation de la foire à midi, les marchands nomades campés dans des loges provisoires, élevées de leurs mains, les sacrifices multipliés. Leur date au commencement du printemps et de l'automne les classe de suite parmi ces fêtes primitives instituées pour célébrer le retour des saisons ; le caractère particulier de celles dont il parle, et qu'elles devaient sans doute à leur haute antiquité, frappait déjà le voyageur grec qui n'entre dans une minutieuse description qu'à raison de l'étrangeté des usages qu'il y observa, et que nous citerons textuellement. Elles se tenaient en un lieu de la Phocide appelé Tithorée et, par un rapprochement qui a son importance, ce nom était celui dont Hérodote se sert pour désigner la cime du mont Parnasse, d'où Pausanias conclut qu'il s'était communiqué de là à tout le canton. Nous croirions plutôt qu'avec les siècles la fête s'était déplacée en emportant la dénomination du lieu où elle s'était tenue précédemment. « A Tithorée, dit-il, il y a deux foires en l'honneur d'Isis, l'une au printemps, l'autre en automne, chaque année. Trois jours avant la foire ceux qui ont la permission d'entrer dans le temple ont soin de se purifier par la pratique de quelque cérémonie qu'ils tiennent secrète ; ils en ôtent les restes des victimes immolées dans la précédente foire, les portent et les enterrent dans un lieu destiné à cet usage à deux stades de distance. Le second jour les marchands se bâtissent des boutiques avec des roseaux et autres matériaux de cette nature ; le troisième la foire est ouverte. On y vend des esclaves, des bestiaux de toute espèce, des étoffes, des bijoux d'or et d'argent. L'après-midi n'est occupé que par des sacrifices. Les riches immolent des bœufs et des cerfs, les pauvres des oies et de cette volaille que l'on appelle des oiseaux de Méléagre ¹. Après que les victimes ont été immo-

1. Espèce de poulets en laquelle furent métamorphosées les sœurs de Méléagre.

lées on les porte dans le sanctuaire où le bûcher est tout préparé. Il faut que les bandelettes soient de lin ou de soie. Tel est le rit égyptien qui a passé chez ces peuples. Tout ce que l'on immole doit être conduit avec pompe et dès que les victimes sont entrées dans le sanctuaire, aussitôt les marchands qui étalent à la porte du temple mettent le feu à leurs boutiques et s'en vont. On dit qu'un profane étant entré sans permission dans le lieu saint au moment où l'on allumait le bûcher vit tout ce lieu rempli de spectres affreux et que de retour à Tithorée, après avoir conté le mauvais succès de sa curiosité, il expira. » ¹

Transportons-nous à l'autre extrémité de l'Europe et nous y trouverons, chez les peuplades gauloises, une fête analogue, plus primitive encore, mais plus conforme au génie et à l'état social des races de ces contrées. Plus de trois siècles après Pausanias, Grégoire de Tours nous a transmis cet exemple précieux d'une fête celtique, aussi intacte au cinquième siècle de l'ère chrétienne que sous les druides. Son tableau est la photographie rétrospective d'une foire religieuse, prise sur le fait, à un moment où le christianisme n'avait pas encore entamé les populations rurales dont il parle. La persistance des usages qu'il relate devait déjà surprendre de son temps, car le paganisme latin aurait dû avoir altéré l'ancien culte du pays, mais l'étonnement s'accroît bien plus encore en voyant ces mêmes usages, antérieurs à la fondation des plus anciens oppidums, subsister aujourd'hui aux mêmes dates et dans des lieux semblables. Quoique souvent cité, ce récit de l'historien des Francs est d'une telle importance pour notre sujet, puisqu'il nous retrace une fête semblable à celle du Beuvray, que nous le reproduirons en entier : « Il existait, dit-il, sur le territoire des Gabales (le Gévaudan), une montagne surnommée HELANVS qui avait un grand lac ² aux

1. Pausanias, *Phocide* X, XXXII.

2. Aujourd'hui le lac de Saint-Andéol.

bords duquel la multitude des paysans se réunissait à certaines époques et, comme pour offrir des libations au lac, y jetait des linges, des étoffes à l'usage des vêtements d'hommes ; quelques-uns des toisons de laine, le plus souvent des formes de fromages, de cire ou de pain et, suivant leurs ressources, toutes sortes de denrées qu'il serait trop long d'énumérer. Ils y arrivaient avec des chars qui transportaient le boire et le manger, on tuait des animaux et durant trois jours on s'y livrait à la bonne chaire. Mais au quatrième jour ils étaient surpris par une terrible tempête mêlée d'éclairs et de tonnerre et une pluie violente entraînait les pierres dans les torrents ¹ à faire craindre que nul n'échappât. Il en était ainsi chaque année, et ce peuple insensé roulait dans son erreur. Après de longues années, un évêque des Gabales promu à l'épiscopat vint de la ville ² à cette assemblée et prêcha les foules pour les détourner de ces pratiques damnables qui devaient attirer sur elles la colère du ciel. Mais sa prédication échouait près de cette rusticité sauvage. Dirigé par une inspiration d'en haut, le prêtre de Dieu bâtit sur une hauteur qui dominait le lac une basilique sous l'invocation du bienheureux Hilaire de Poitiers et y plaça de ses reliques en disant au peuple : « Cessez, mes chers enfants, de pécher devant le Seigneur, car ce lac n'a aucune vertu divine. Ne souillez point vos âmes dans ces pratiques vaines, mais plutôt apprenez à connaître Dieu et rendez honneur à ses amis. Prosternez-vous devant saint Hilaire, le prêtre de Dieu, dont ce lieu renferme des reliques, car il peut intercéder auprès de la miséricorde divine. » Alors ces hommes touchés au cœur se convertirent et, s'éloignant du lac ils portaient tout ce qu'ils avaient l'habitude d'y jeter à la sainte basilique et ils furent délivrés

1. Plusieurs auteurs ont parlé d'une pluie de pierres, d'après dom Martin, *Religion des Gaulois*. L'interprétation nous paraît erronée ; il ne s'agit que de pierres entraînées par l'eau des torrents.

2. L'évêché était alors transporté de Javouls à Mende (Lozère).

ainsi de l'erreur qui les avait si longtemps enchainés. Depuis cette époque la tempête fut détournée de ce lieu et ne sévit plus dans cette solennité devenue celle de Dieu, depuis que les reliques du bienheureux confesseur y avaient été placées. ¹ »

En lisant ce curieux récit qui retrace avec tant de vérité les fêtes du printemps dans la Gaule et le mode d'intervention des premiers missionnaires chrétiens dans ces réunions où ils laissèrent souvent leur vie, on croirait assister à celle du premier mercredi de mai au mont Beuvray. Aux bords de la fontaine sacrée de la *DEA BIBRACTE*, les paysans éduens, du temps de saint Martin, apportaient les mêmes offrandes et se livraient aux mêmes plaisirs que ceux du Gévaudan, et si l'on met dans sa bouche les paroles que Grégoire de Tours prête à l'évêque de Mende, on aura le tableau fidèle de ce qui se passait près de la source de Bibracte le jour où pour la première fois l'apôtre parla aux habitants du Morvan de christianisme et transforma le temple païen en église. Il ne saurait exister de doute sur la nature et l'ancienneté des usages superstitieux cités plus haut. Le rendez-vous à la montagne du lac Hélanus ou de la Lune, ainsi qu'à celle des sources du mont Beuvray, les objets jetés dans leurs eaux, sont des traditions indiscutables qui rappellent, dans des pays plus pauvres, les offrandes ensevelies dans le lac de Toulouse, et les lieux *consacrés dans les cités* dont parle César, où nos aïeux entassaient ce qu'ils donnaient aux dieux ². En comparant de plus près le récit de Grégoire de Tours et les pratiques usitées de temps immémorial à la fête du Beuvray, la similitude devient de plus en plus frappante. La montagne de Bibracte, avant la création relativement récente de l'oppidum, était ainsi que le mont Hélanus un lieu désert fréquenté seulement par les pèlerins dont la dévotion dans l'une et l'autre consistait en offrandes à la source, en sacrifices, en festins sur ses bords.

1. Gregor. Turon. *De Gloria Confessorum*, c. 11.

2. *De Bell. Gall.*

La dédicace de certaines sources à la lune n'était point une particularité en Gaule ; Artémidore cité par Strabon place près des côtes de l'Armorique une île consacrée à la lune sous le nom de Lori ou Loré. C'était encore une coutume au dix-septième siècle, dans l'île de Sein, de se mettre à genoux devant la nouvelle lune et de réciter en son honneur l'oraison dominicale. Le premier jour de l'an, on faisait aussi aux fontaines de chaque village une offrande qui consistait en un morceau de pain couvert de beurre ¹. Les sources dédiées à la lune existaient dans l'antiquité classique aussi bien que sous les druides. Une fontaine de la lune, entre Cetyl et Talama, coulait auprès d'un temple d'Ino célèbre par des oracles qu'y rendait la déesse pendant le sommeil des consultants. ²

La fête des Gabales et celle des Éduens duraient l'une et l'autre *trois jours*, et ce délai sacré, observé dans nombre de fêtes analogues et encore actuellement dans les pardons de la Bretagne, était pour ainsi dire sacramentel. Une sorte de règlement traditionnel semblait présider à la distribution du temps et des exercices ; la sanction des dieux, sous deux formes différentes, en punit les infracteurs. D'une part, au mont Hélanus, la grêle et les tempêtes assaillaient les retardataires du quatrième jour ; les affaires, au mont Beuvray, d'après la tradition locale, devaient être suspendues le troisième jour à midi, ainsi qu'à la foire de Tithorée, pour faire place aux sacrifices ou aux divertissements ; autrement le bétail, d'après la tradition du Morvan, saisi d'une terreur panique, renversait tout sur son passage, semant sur le champ de foire le désordre et l'effroi. L'antiquité de la fête du premier mercredi de mai est tellement accréditée que, dans plusieurs villages de la même région, elle est connue sous le nom populaire de *foire des jadis*, comme si la langue faisait

1. Le P. André, *Vie de Michel le Nobletz*, p. 185, cité dans de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, t. 1, p. 21.

2. Pausanias III, xxvi.

défaut pour exprimer l'entassement des siècles accumulés depuis son origine et que la mémoire des générations fût impuissante à les compter.

A l'époque où Grégoire de Tours écrivait, un seul des éléments qui constituaient les fêtes des anciennes tribus, l'élément politique, avait disparu ; la Gaule, soumise depuis quatre siècles par les armes romaines et fondue dans l'empire, avait perdu forcément l'habitude des dissensions intestines qui armait chaque année quelque clan contre ses voisins. Les chefs de tribus, façonnés aux mœurs des conquérants et à la civilisation, n'avaient plus à délibérer sur la paix ou sur la guerre, mais le peuple restait inébranlable dans son attachement aux traditions et aux souvenirs. Étranger au bien-être, au luxe, qui modifiaient profondément les classes riches, la simplicité de ses divertissements et celle de ses pratiques religieuses restées invariables les maintint à l'abri des transformations. Aujourd'hui même, malgré l'invasion des idées modernes, les traces n'en ont pas disparu. Le curieux ou l'archéologue, qui voudront assister à ces derniers spectacles de la foi celtique devront se trouver avant l'aurore au sommet du Beuvray ou dans les fourrés, près de la fontaine exorcisée de Saint-Martin, le premier mercredi de mai. Un certain nombre de villageois et villageoises, à jeun, gravissent la montagne à la pointe du jour, avant la foire. Ils se rendent successivement aux deux fontaines principales, celle de Saint-Pierre et surtout celle de Saint-Martin, s'y agenouillent, prient et boivent de l'eau. C'est alors qu'ils déposent *leurs vœux*, « *referunt vota*, » comme au temps d'Eumène¹. Ces vœux consistent en pièces de monnaie, en objets de consommation, œufs et fromages, ainsi qu'on le pratiquait jadis aux fontaines de l'Inde, de la Judée, de la Grèce, du mont Hélanus ; les nourrices se lavent le sein dans la source afin d'obtenir un bon *nourrisage* ; d'autres vont au rocher du *Pas-de-l'Ane*, ombragé par

1. Eumène. *Panegyriques. Pro gratiarum actione*, XIV.

deux hêtres séculaires. Là, dans une cavité qui, du temps des fées représentait sans doute l'empreinte du pas de la monture de quelque *Epona* protectrice du bétail, ils puisent les gouttes d'eau laissées par la pluie dans l'excavation, comme un spécifique contre la fièvre et autres maux, ne comptant sur la guérison qu'après avoir déposé à leur tour une offrande. Ces devoirs accomplis, ils montent au temple de la *Dea Bibracte*, remplacé depuis seize siècles par l'oratoire de Saint-Martin et lient autour de la croix une lisière d'étoffe, ou bien formant un faisceau de cinq branches magiques, un bouquet de cinq plantes charmées, cueillies avant l'aurore, suivant les prescriptions druidiques et à l'encontre de celles de saint Éloi¹, ils l'attachent avec des ligatures spéciales et le déposent au pied de la croix. L'efficacité n'est complète qu'à la dernière offrande, la plus puissante, paraît-il, contre les maléfices. Le villageois, à cet effet, s'avance à reculons vers la croix, tenant en main un bâton ou une baguette de coudrier ; il le jette derrière son épaule gauche, dans la direction de la croix, sans se retourner, et se préserve ainsi de l'influence du mauvais œil. Les *vœux*, du reste, s'appliquent à tout, aux infirmités du corps et de l'esprit, à la prospérité des bœufs et des porcs, à l'abondance des récoltes, à la levée des charmes, etc.². Quant à la baguette de coudrier, son emploi est de tradition celtique et son nom breton *krubeltz* signifie *arbre du mal*³. Le paysan armoricain, dans les pardons de la Bretagne, jette la baguette

1. Dans son discours sur les superstitions païennes, il défend de jeter aucun charme sur les plantes. Voir Migne, *Patrologie*, 2^e série, t. LXXXVII, p. 529.

2. On ne compte pas moins de huit fontaines sacrées autour du Beuvray : pour les moutons, on offre de la laine non filée à celle de St-Gengoux ; pour le gros bétail, un sou ou un œuf à celle de Vanoise ; pour le lait, un fromage à celle de Sainte-Valburge, dans le bois de Brunechix, etc.

3. De la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, p. 23. Le coudrier était le symbole celtique de la défaite et était offert en restituant une terre usurpée, au neuvième siècle, en Bretagne. Voy. Owen, *Dictionn.* t. I, p. 234.

de coudrier derrière l'épaule gauche comme l'Éduen du Morvan et dans les mêmes intentions.

Toutes les pratiques religieuses du premier mercredi de mai, au Beuvray, s'accomplissent le matin, et autant que possible avant le lever du soleil. Depuis que la foire du bétail a cessé, il y a une quarantaine d'années, et a été portée au bourg de la Roche-Millay, le reste du jour se passe en promenades, en jeux, en diners sur l'herbe, en danses champêtres. C'est la seconde partie de la fête celtique, la moins négligée dans tous les temps, celle qui conserve le mieux ses fervents, heureux, lorsqu'après avoir versé le vin, ils n'arrosent pas de leur sang le terrain de la danse qui devient chaque année celui des rixes. On retrouve là encore le caractère du Gaulois irascible, prompt aux coups, dont deux mille ans n'ont pu affaiblir ni l'irréflexion ni l'emportement.

Si l'on était tenté de voir dans ces usages une particularité locale sans racines dans le passé, il serait facile d'en multiplier les exemples. La fête du Beuvray, la plus considérable et la plus renommée sans doute du pays, n'était point un événement isolé. Il en existait d'analogues aux principales sources des montagnes et des vallées voisines. Celle de l'Essertenué, à la montagne de ce nom, près Mesvres, est encore célèbre et réunit chaque année de nombreux pèlerins. Elles étaient si chères aux populations gauloises qu'elles avaient résisté au christianisme ; près de deux siècles après Grégoire de Tours, elles étaient en vigueur avec tout leur attirail païen. Au sixième siècle, saint Éloi qui devait si souvent être substitué au Mercure gaulois, le dieu au marteau, défendait alors à ses diocésains de *chômer au mois de mai, d'aller aux fontaines et de s'y livrer à des danses folâtres* ¹. Ces pratiques superstitieuses, ce culte, le plus ancien du monde et le plus universel, qui fut commun à la Grèce primitive et à la Gaule, n'a disparu ni de l'une ni de l'autre dans les temps modernes. « Il

1. Migne, *Patrologie*, 2^e série, t. LXXXVII, p. 529.

faut voir, dit un voyageur, en parlant des Grecs, les fêtes religieuses qu'ils célèbrent à la campagne, elles rappellent les dévotions des anciens pour une fontaine sacrée, pour une antique forêt, objets de vénération et de culte. Or, toujours dans ces lieux déserts, dans ces bois respectés, vous trouverez une fontaine célèbre pour les guérisons et les miracles qui s'y opèrent; ils y vont en foule dans certains jours de l'année, et boivent de ces eaux. C'est une fête publique. Ils attachent ensuite près de la fontaine ou de sa source des morceaux de linge ou d'étoffe en signe de la guérison obtenue ¹. Ce sont là encore des pratiques de la fête de Bibracte et si on voulait rechercher des traces semblables à toutes les latitudes, on les retrouverait au Nord et au Midi chez toutes les races.

L'importance de la réunion du mont Beuvray, purement religieuse d'abord, ne dut pas être sans influence sur la formation d'un noyau d'habitations fixes. Quelques cabanes y préludèrent à la naissance de Bibracte, où l'industrie métallurgique s'établit dès qu'elle se sentit protégée par les remparts d'un oppidum. Elle mit à profit l'occasion de vente que lui offrait l'affluence inusitée des populations, sans que ce mélange altérât le caractère primitif de la fête, la piété des pèlerins conservant intactes ses pratiques, et le peuple ses divertissements accoutumés. L'accroissement de la forteresse gauloise et le concours de l'assemblée de mai fixèrent à leur tour l'attention du commerce étranger. Il ne s'agissait plus seulement de fournir des denrées alimentaires à une multitude réunie temporairement sur l'herbe, autour d'une fontaine, mais d'écouler en abondance des marchandises de toute nature, armes, bijoux, céramique, d'échanger contre le bétail et les matières brutes du pays des produits ouvrés, tout ce qui pouvait tenter une race peu avancée, selon toute apparence, dans la production industrielle. C'est à ce moment que les Marseil-

1. *Nouveaux voyages dans l'Archipel, le continent de la Grèce, etc.*, t. II, p. 585.

lais font leur apparition dans l'histoire des Éduens, et bien qu'il soit impossible de préciser d'une manière exacte l'origine de leurs relations on ne peut guère lui assigner moins de deux à trois siècles avant l'ère chrétienne.

La voie fluviale du Rhône et de la Saône, qui reliait Marseille à la cité éduenne, avait dû créer tout naturellement entre elles ces premières relations. Les hardis émigrés, qui avaient fait de la colonie phocéenne l'entrepôt de la Gaule, n'avaient pu négliger dans leurs spéculations commerciales le peuple le plus riche de la partie centrale du pays, malgré la distance qui les séparait. Mais si l'obscurité enveloppe encore le point de départ de ces rapports on sait que 123 ans avant l'ère chrétienne¹ ils étaient assez anciens pour que les Marseillais missent les Éduens leurs amis en contact avec les Romains et leur obtinssent le titre de *frères*². Cette union ouvrait naturellement les portes du principal oppidum des Éduens aux négociants phocéens ; la présence de leurs monnaies sur le marché et dans les ateliers des métallurgistes du Beuvray, celle d'objets d'un caractère grec accentué, la céramique surtout, confirment sur ce point le récit des annalistes. Les monnaies des Marseillais trouvées au mont Beuvray sont toutes fatiguées par un long usage ; elles ont circulé de main en main parmi les habitants de l'oppidum, dans le négoce de détail dont leur ténuité facilitait le change. L'influence des civilisés se faisait sentir aussi sur les communications de terre dont personne autre plus qu'eux n'avait à tirer profit. De grands travaux, auxquels ils ne restèrent probablement pas étrangers, furent entrepris pour aborder les pentes et faciliter au commerce l'accès de la place. Six voies principales avaient été créées à Bibracte, celle du Rebours ou du Rebout, qui communiquait avec le bassin de la Saône, en coupant celui de l'Arroux, du nord-ouest au sud-est, et servait

1. Florus, *Hist.*, lib. III, c. II.

2. Tacite, *Annales*, lib. XI, c. XXV.

au transport des denrées méridionales, était la seule qui offrit quelque aisance à l'introduction des marchandises du dehors, montées à dos de bêtes de somme ou sur des chariots trainés par des bœufs. Les cinq autres, quoique d'une construction aussi soignée, n'étaient guère, en raison de leur rapidité, qu'à l'usage des piétons, des cavaliers et du bétail. Comme il est à croire que la voirie des autres cités n'était pas supérieure à celle des Éduens, la fréquentation du marché de Bibracte n'effrayait, en dépit de ses difficultés, ni les Gaulois ni les marchands dont un chemin, voisin du champ de foire, porte le nom ¹. La description de ces voies sortant de notre sujet, qu'il nous suffise de dire qu'elles différaient des voies romaines non-seulement par leur tracé abrupte, mais par leur mode d'empierrement qui n'admet qu'une couche de matériaux de grosseur variable et non, comme les chemins romains, la couche de gros moellons posés sur champ et surmontés d'un menu cailloutis. L'une d'elles coupe la vallée de *Malvaux*, au pied de la montagne, par un passage taillé dans le roc vif. Elles s'engagent quelquefois dans des ravins bordés de vieux arbres dont les racines dénudées forment un parement aux talus à plusieurs mètres au-dessus du chemin. Celle des *grandes portes* est tellement escarpée qu'il est resté dans le pays un dicton populaire d'après lequel, « *au temps de la vieille ville*, il fallait cinq paires de bœufs pour monter un chariot. » Ces routes, si défectueuses qu'elles fussent, et qui servent encore, constituaient cependant un véritable progrès pour l'approvisionnement de l'oppidum et l'écoulement des denrées qui s'y concentraient ². Elles étaient une nécessité de premier ordre pour la distribution, dans l'intérieur de la

1. Ce chemin transversal met en communication la voie du midi avec celle des grandes Portes, en coupant la pente en écharpe.

2. La voirie était peut-être plus avancée dans la Gaule qu'on ne le croit communément. En Irlande, même d'après le *Senchus*, on mettait les routes en état trois fois par an, pendant l'hiver, au temps des foires, et à l'époque des courses de chevaux. *Rev. des Deux Mondes*, 1865, t. LX, p. 385.

cité, des marchandises amenées de Marseille sur les bateaux des nautes jusqu'à Chalon. Les chariots du pays se chargeaient du transit ultérieur, tel que Strabon le dépeint quelques années plus tard, entre les ports de la Saône, de la Seine et de la Loire ¹. Cet état de choses et de lieux a, pour nous, donné naissance à un mode d'exploitation des routes qui découlait naturellement des mœurs pastorales de nos ancêtres et que sa simplicité et son économie ont sauvegardé jusqu'à nos jours. La dénomination même des *gall-vachers* caractérise aujourd'hui encore leur origine et leur industrie. Ces bouviers nomades du Morvan, armés de l'aiguillon et de la cognée, qui pour eux remplace tous les outils, ont été pendant des siècles les seuls entrepreneurs du roulage local, parcourant les plus longues distances en réduisant leurs besoins aux dernières limites de la sobriété. Ils ont, jusqu'à l'établissement du chemin de fer de Nevers à Chalon, conservé le monopole des transports entre la Saône et la Loire, par Autun, Château-Chinon et Saulieu. Leurs charrettes rudimentaires, récemment encore dépourvues de ferrures, ne semblent pas s'être modifiées depuis les Gaulois. Elles étaient connues sur leurs routes comme sur les nôtres, et quand après une course l'attelage s'apprêtait à stationner au bord d'un bois ou d'un ruisseau, on entendait le bouvier ordonner l'arrêt, dans un idiome qu'il ne comprend plus, par ces deux mots antiques restés dans son langage : « *Sta bos.* » C'était à ces convoyeurs qu'étaient confiés les innombrables amphores de vin et d'huile dont l'oppidum offre les débris par monceaux. Les us et coutumes des *gall-vachers* [n'ont] pas plus changé que la forme de leurs chars.

1. Strabon, IV, § XII. « Du Doubs les bateaux, remontés du Rhône et de la Saône, se déchargent sur des voitures qui les transportent jusqu'à la Seine... » « Le Rhône est difficile à remonter, et il y a des marchandises qu'on préfère porter par terre, au moyen de chariots; par exemple celles destinées aux Arvernes et celles qui doivent être embarquées sur la Loire, quoique ces cantons avoisinent en partie le Rhône. »

Si nous ne tenions à circonscrire nos observations sur le seul terrain de la certitude, nous citerions peut-être à l'entrée de la forteresse une maisonnette qui semble avoir été affectée à un péage. Le péage de Bibracte, puisque César mentionne ceux des Éduens ¹, devait exister à aussi bon droit que celui de Toulouse où Titurius percevait quatre deniers d'entrée par chaque amphore de vin ². Située sur la seule voie accessible aux chariots, celle du Rebours, et sous le rempart, à droite et en avant de la porte, la petite case en question contenait les fermetures en fer d'un grand coffre, quelques médailles gauloises et deux hachettes de pierre polie, minces et tranchantes.

On franchissait ensuite entre deux fossés taillés dans le roc l'étroit couloir qui donnait entrée dans l'oppidum et, au delà des grandes forges de la Come-Chaudron, on rencontrait à droite et à gauche les boutiques des métallurgistes de divers métiers. Là aussi une preuve plus précise de l'existence d'une foire à cette époque reculée, a été inopinément révélée par les fouilles. C'est la trace de constructions foraines le long de la voie principale, dans le quartier des orfèvres de la Come-Chaudron. Elles étaient à trois cents mètres de l'entrée de l'oppidum, ayant pour bordure un trottoir pavé de deux mètres de large qui n'existe pas sur les autres points. Bâties avec des poteaux dont les bases, enfoncées dans une aire de terre battue, ont été carbonisées sur place par un incendie, elles étaient formées de simples cloisons, en planches et assez semblables aux baraques de nos foires. Ces loges dont plusieurs n'avaient pas plus de 3 mètres, donnent déjà l'idée de celles que louaient, en des quartiers distincts affectés à la vente de certaines spécialités, les trafiquants de ces denrées dans les grands marchés du moyen âge. Éloignés du champ de foire proprement dit, mais sur le passage de la foule, et logés dans une région occupée exclu-

1. César. *De Bell. Gall.* I, XVIII,

2. Cicero, *Pro Fonteio*, VIII,

sivement par la métallurgie, les marchands forains, qui déballaient dans ces réduits, paraîtraient avoir vendu des objets semblables à ceux des ateliers fixes du voisinage, fibules, miroirs et menus objets de toilette. Ils étalaient leurs produits au bord du trottoir où l'on peut se figurer, telle que César l'a peinte, la foule des Gaulois curieux et avides de nouvelles, « entourant les marchands dans les oppidums, leur demandant de quel pays ils viennent, et ce qu'ils en savent ? »¹

Les fouilles n'ayant pas dépassé la vallée de la Come-Chaudron, toute la partie centrale de Bibracte est encore inconnue, de cette vallée au champ de foire qui, à toutes les époques, a occupé le plateau culminant de l'oppidum. L'histoire de ce champ de foire est restée écrite dans les débris dont il est jonché, dans les nombreuses médailles et les objets qui en sont sortis. Sur ce point foulé par un grand nombre de peuples, les mêmes monnaies étrangères de Marseille et de la Gaule méridionale sont mélangées à celles de la plupart des cités gauloises, des Allobroges, des Trévires, des Helvètes et surtout des Ségusiaves et des Éduens. Quelques ustensiles en pierre polie, un fragment de hache de bronze, des débris de poteries peintes, une bossette gauloise émaillée, attestent son occupation bien avant l'arrivée de César.

Malgré l'obscurité qui entoure cette phase reculée de la foire du mont Beuvray, malgré le silence de l'histoire qui a d'autant moins enregistré des faits locaux, qu'à peine elle a conservé le souvenir des grandes révolutions des races que nous étudions, les éléments archéologiques d'accord avec les traditions ont permis d'y constater des réunions publiques antérieures à notre ère. Si l'on évalue ensuite comparativement au reste de l'oppidum le nombre d'ateliers métallurgiques, de forgerons, d'orfèvres, d'émailleurs,

1. Cæsar. *De Bell. Gall.* lib. IV, xv. « Mercatores in oppidis vulgus circumstat quibusque ex regionibus veniant. Quasque ibi res cognoverint pronunciare cogunt. »

reconnus dans la Come-Chaudron et le Champlain, on sera convaincu que, dépassant de beaucoup les besoins de la population agglomérée, les produits qui y étaient accumulés ne pouvaient s'écouler que dans un vaste marché, celui dont nous essayons de suivre les différentes périodes.

Il est difficile aujourd'hui, par suite des modifications successives introduites sur le champ de foire du Beuvray, de constater d'une manière complète son état à l'époque gauloise. On a pu cependant reconnaître dans le cours des fouilles, sous les constructions en pierres un peu plus récentes, des trous de poutres, indices certains d'édifices en bois antérieurs à l'ère chrétienne et dont le caractère paraît forain à l'égal de ceux de la Come-Chaudron. Ils occupaient l'emplacement du temple et le bord oriental de la voie principale. A l'angle du plateau qui forme une terrasse à l'est et au sud, il existait, d'après ces indices, une grande halle en bois dont les trous de poutres et d'épaisses couches de charbon marquent l'emplacement et les ruines sur 70 à 80 mètres de long. Un grand nombre de médailles gauloises, des verroteries, des poteries, des amulettes, quelques débris de haches de pierre, de menus objets de parure étaient disséminés dans le terreau noir et souvent remué qui recouvrait cet espace fréquenté de vieille date par le commerce. Après cette époque, et peut-être en même temps, une partie de la lisière occidentale du plateau était bordée de maisonnettes louées probablement par les marchands étrangers comme le furent plus tard, au même lieu, les loges du moyen âge dont nous parlerons en leur temps. Le ravin qui conduit du plateau à la fontaine Saint-Pierre est encombré de résidus métallurgiques provenant des fabrications exécutées sur le champ de foire même. On voit ainsi poindre déjà comme à Tithorée, pour les marchands nomades, les habitudes commerciales qui devinrent générales dans les siècles suivants. A l'extrémité septentrionale du plateau était creusée une grande mare taillée dans le roc dans le but d'abreuver le bétail, si l'on en juge par un chemin en pente de 3 mètres

de large qui y conduisait au nord. Cette mare, ou du moins ses bords paraissent avoir été utilisés ensuite comme lieu de sépulture vers la fin de l'occupation de l'oppidum, car il s'y trouva un grand nombre de débris d'amphores ; le goulot de l'une contenait deux médailles gauloises et était surmonté d'un fer de lance piqué debout. Dans la mare elle même une aiguière, de larges plats en terre enduite de couleur bleuâtre furent trouvés au fond de l'eau dont elle était pleine au moment de sa découverte.

Nous avons cité sommairement, d'après l'état incomplet des fouilles, ce qu'on connaît aujourd'hui des halles et des loges affectées aux marchandises et aux marchands. Les nombreux animaux employés aux transports avaient besoin aussi de locaux spéciaux. En descendant à l'ouest du champ de foire, près de la fontaine Saint-Pierre, il existait, à côté d'un grand foyer demi-circulaire, un vaste hangar, une écurie selon toute apparence, partie en maçonnerie, partie en bois et pisé, divisée par des poteaux debout en cases assez larges pour loger 80 animaux. La largeur de chaque case, un mètre, insuffisante pour le cheval doit les faire attribuer à des bœufs. Cet établissement que le hasard a fait découvrir paraîtrait, d'après ses grandes dimensions, avoir eu une affectation publique qui, à l'époque des foires surtout, aurait eu une utilité spéciale ; des médailles gauloises et de nombreuses poteries de la même époque ne laissent aucune incertitude sur sa date reculée. De nouvelles fouilles fourniraient sans doute de plus amples renseignements et peut-être la découverte d'établissements semblables. Malgré l'insuffisance actuelle des recherches on peut juger déjà, par l'existence de deux grands bazars à la Come-Chaudron et sur le champ de foire, par celle d'une bordure de loges marchandes reconnues sommairement à la lisière occidentale de ce même champ, par celle de la grande écurie, et par la présence de monnaies d'un grand nombre de cités gauloises, que la foire du Beuvray, avant notre ère, était dans sa splendeur, et l'un

des grands emporiums, des grands apports de la Gaule centrale.

La conquête romaine ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup sur cette foire, et quoique la suppression de l'oppidum ait suivi de très près cette conquête, elle y imprima, au moins indirectement, la trace de son passage. Une première modification s'opéra dans les habitudes commerciales et politiques de la cité, dont le rôle amoindri par la domination étrangère réduisait la fête du Beuvray à un simple rendez-vous de pratiques superstitieuses, d'affaires privées et d'amusements. Les Romains introduisaient dans les pays conquis, comme une compensation à leur asservissement, quelque-une de ces améliorations matérielles qui établissent aux yeux la supériorité d'une civilisation. Soit que ces progrès fussent leur œuvre propre, soit qu'ils fussent dus à leur impulsion, cette influence est d'autant plus remarquable sur le point que nous étudions que Bibracte était en voie ou à la veille de disparaître. Les baraques en planches, en poteaux et en pisé de l'emporium gaulois firent place à un temple et à des constructions foraines régulières et en pierre.

Les aspérités naturelles du plateau qui avait suffi aux foires gauloises ne pouvant se prêter à des distributions symétriques, un travail considérable de remblai nivela, en même temps qu'il assainit, ce qu'on nomme aujourd'hui la Terrasse, chargée partout d'un lit de cailloutis dont l'épaisseur dépasse quelquefois un mètre. L'absence de toute espèce de tuileaux et de poteries parmi la pierraille sortant directement de la carrière aurait permis d'y voir une œuvre plus ancienne, si une découverte imprévue dans ce remblai ne lui eût donné pour limite extrême une date antérieure de quelques années seulement à l'ère chrétienne. La construction d'un temple au milieu du champ de foire de Bibracte fut une innovation de la même pensée qui venait d'inaugurer, au confluent du Rhône et de la Saône, l'autel de Rome et Auguste. Tout en conservant aux Éduens leur génie topique, la *Dea Bibracte* et

la fréquentation de ses sources, elle introduisait au cœur de la cité éduenne un culte étranger et des formes inusitées pour les pèlerins gaulois qui affluaient, le premier mercredi de mai, au Beuvray. C'était la constatation de la suprématie du dieu Auguste sur les génies nationaux, la substitution du flamme au druide. Pendant que le peuple s'agenouillait encore à la fontaine sacrée, les ambitieux ou les politiques ralliés au régime romain apportaient leurs offrandes au temple et venaient y sacrifier. Il a été recueilli autour du monument des médailles impériales du premier au quatrième siècle ; il n'en a été trouvée aucune autre dans les maisons de l'oppidum ni dans les constructions des monuments circumvoisins ; celles qu'on trouve sur ce point unique y constatent donc la continuité de la foire.

Les raisons qui assignaient le temple du Beuvray comme lieu de provenance des ex-voto de la *Dea Bibracte*, enlevés et cachés dans un puits d'Autun à la chute du paganisme, ayant été données ailleurs, nous renvoyons à ce mémoire ¹ en reprenant notre sujet. Il a été dit précédemment que les modifications apportées au champ de foire de Bibracte étaient antérieures de quelques années à l'ère chrétienne ; elles datent de l'administration d'Auguste en Gaule. Dans l'*area* même du forum, derrière la *cella* du temple ², on découvrit à un mètre de profondeur, à l'intérieur de la couche de pierrailles, deux médailles à fleur de coin. Elles étaient placées comme un mémorial sous un fragment de tablette en marbre blanc de Champ-Robert, auquel était accolé un gros morceau de quartz, couvert de cristaux de roche, déposé là pour marquer la place et attirer l'attention. Les deux médailles de même module et contemporaines appartenaient, l'une à la nationa-

1. Voir *l'Ex-Voto de la Dea Bibracte*. Mémoires de la Société Éduenne, t. III, p. 299, nouvelle série.

2. *Le Temple du Beuvray*. Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. IV, p. 407, et *Revue celtique*, décembre 1874, août 1873.

lité gauloise, l'autre à Rome. La première, de Germanus, fils d'Indutillus, rappelait la fin de l'indépendance celtique ; la seconde, avec la tête d'Auguste et le revers de l'autel de Lyon, la consécration de la conquête, quinze ans avant notre ère. Cette date, la présence du marbre, dont l'introduction à Bibracte est due aux Romains, la tablette elle-même identique aux placages du temple, ne laissent aucun doute sur l'âge de ce dépôt. Les autres médailles gauloises, trouvées tant dans les débris du monument qu'autour de ses murs, remontent à la campagne de César ; elles mettent ainsi l'époque de cette création à l'abri de toute discussion. Mais, ce qui la rattache plus directement au sujet spécial que nous traitons, à la foire du Beuvray, c'est que le temple, bien que destiné aux sacrifices faits par les populations durant la foire, fut englobé, suivant une coutume fréquente dans les villes antiques, au centre d'un forum entouré de loges destinées aux marchands.

Nous nous bornerons à résumer sommairement ce que les fouilles ont révélé de ces deux monuments, qui sont chacun l'objet d'un mémoire séparé. ¹

Le temple occupait le centre d'un quadrilatère formé par les loges des marchands, les dessertes du temple et un grand mur de soutènement à la lisière orientale du champ de foire. Il se composait de deux parties : une grande nef ou vestibule, plus large que longue, 8^m80 sur 7^m, terminée à l'est par une cella large de 4^m30 sur 2^m05 seulement de profondeur. C'était dans ce sanctuaire réservé qu'était exposée la statue assise de la *Dea Bibracte*, fée des sources du Beuvray. Il était exactement orienté ; le prêtre, en sacrifiant devant elle, regardait le levant. Les débris nombreux de placages de porphyres d'Égypte et de gros fragments de schiste bitumineux qui paraissent avoir appartenu à une grande niche, sorte de temple votif, formaient, selon toute apparence, l'édicule dans lequel était

1. Voir *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. IV, p. 407 et suiv., et t. VI, p. 413 et suivantes.

placée la statue ; une mosaïque en verre ornaît le pavé. La construction proprement dite était solidement établie ; les mortiers, fabriqués avec du tuileau pilé, chaux et sable, égalent ceux des bonnes constructions romaines. Sur les deux flancs régnait un portique couvert, de 2^m environ de large, dont il ne restait pas de trace à l'est, si toutefois il avait existé sur cette face. Les colonnes de ce portique étaient semblables à celles des trottoirs couverts des rues romaines d'Autun, c'est-à-dire composées d'une base carrée en pierre avec une amorce arrondie donnant le calibre du fût monté par assises de briques coupées en quart de cercle et posées à joints croisés. Un fragment d'une grande colonne cannelée, en calcaire oolithique, quelques blocs de marbre blanc de Champ-Robert, annonçaient certaines décorations difficiles à préciser, par suite d'un état de ruine qui n'a laissé aucun de ces objets à sa place primitive.

Le temple, comme il a été dit, occupait le centre d'une cour fermée par le forum. La façade principale de ce dernier longeait la grande voie qui traverse le champ de foire du nord au sud et avait sur cette ligne onze à douze loges marchandes débouchant, comme les cellules d'un cloître, sous un portique pareil à celui du temple. Au milieu de la façade s'ouvrait un porche dont les bases en pierres de taille étaient conservées en partie et qui donnait accès dans la cour. L'aile droite ou méridionale, bâtie en terrasse, n'était point livrée au commerce, mais réservée pour les dessertes du sanctuaire. Dans le groupe de constructions qui les composent, on remarquait une pièce enfouie plus profondément que les autres et garnie d'étaux en pierre ainsi que de treuils. C'était évidemment la boucherie où les victimes étaient dépecées après l'immolation. L'aile gauche ou septentrionale regardant le champ de foire a été ruinée en partie par des extractions plus ou moins récentes de matériaux. Elle formait, paraît-il, un double rang de boutiques, dont les unes ouvraient directement sur le champ de foire et les autres sur la cour du temple, sous un portique

qui régnait tout le long. Quant à la face orientale, elle était fermée uniquement par un gros mur de plus d'un mètre d'épaisseur, soutenant la terrasse sur laquelle sont placés le temple et le forum, et arrêté à hauteur d'appui pour laisser la vue s'épandre sur le bassin de l'Arroux, Autun et les montagnes, jusqu'aux limites de ce vaste horizon. Un escalier descendait sur la pente à l'est où nous croyons avoir retrouvé le logement du prêtre placé, par rapport au temple, dans les mêmes conditions que celui du mont de Sene en Bourgogne ¹. Deux puits où l'eau arrivait presque à fleur de terre, bien que situés sur un sommet escarpé, desservaient le quartier et les loges marchandes.

L'un est situé à deux mètres en contre-bas de la façade méridionale du forum et renfermait plusieurs vases de l'époque romaine ; l'autre, derrière la *cella* du temple, n'a que 0^m50 de diamètre et 3^m50 de profondeur, avec l'eau à 2^m50. On y trouva, parmi des tessons, un moyen bronze de Trajan et la tête diadémée et d'un type original d'une fée, en terre blanche.

Le déblai de ces ruines, qu'avaient précédées les halles ou du moins les édifices en bois cités plus haut, donnait pour ainsi dire toute l'histoire du champ de foire depuis ses origines les plus lointaines. Les médailles gauloises les plus variées s'y rencontraient partout, puis les médailles romaines, dans les boutiques du forum. Quelques-unes de ces dernières étaient affectées à la vente des objets religieux, car c'est le seul lieu du Beuvray où on ait découvert des débris de figurines votives ou servant de jouets aux enfants.

On y vendait aussi de menus objets de parure, des miroirs, des fibules, des bronzes plaqués d'argent, des verroteries, des imitations de pierres gravées en substances vitreuses. L'une représentait en creux Bacchus et Sémélé, d'après une empreinte de camée. Quelques amulettes, un petit maillon

1. *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. III, p. 152.

d'or massif, une chaînette brisée, des poteries de toutes sortes complétaient, malgré leur état de destruction, les renseignements sur la nature du commerce qui occupait les loges à la foire du premier mercredi de mai. Parmi les fragments céramiques figuraient diverses estampilles, les unes semblables à celles des poteries d'Autun, d'autres inédites, donnant par cette confusion même la preuve la plus irrécusable de la persistance de la foire. A cette époque, et comme aujourd'hui, les visiteurs prenaient leur repas sur le sol, abrités tout au plus par des tentes, et brisaient inévitablement quelque vase dont ils abandonnaient les débris. Malgré la diminution actuelle du concours, la vaisselle amenée pour le service de la foire ne retourne jamais sans manquer au point de départ ; ce sont ces fragments qui donnent des dates aujourd'hui.

En dépit des innovations dues à l'influence romaine, l'emporium de Bibracte conserva son caractère gaulois. Le forum est une copie, plutôt qu'une œuvre des conquérants, qui ne peut entrer en comparaison avec aucun monument du même genre dans les villes antiques. Sous le faux air de civilisation que lui prête une forme d'emprunt perce toujours la parcimonie des constructions gauloises, faites par des maçons habiles mais habitués à suppléer par l'appareillage au peu de valeur des matériaux et des mortiers. Dans les conditions où les fouilles permettent de le juger, ses murs liés au moyen d'arène sans chaux, ses bordures de trottoirs tantôt en pierres de taille de toutes couleurs et de toutes provenances, tantôt en blocs de moellons choisis, lui donnent l'air d'un ouvrage provisoire. On doit admettre que dès cette époque ces constructions foraines, réservées au commerce nomade, n'avaient d'autre raison que la persistance de la foire et, qu'à l'instar des *loiges des marchands* qui leur succédèrent au moyen âge, elles restaient fermées durant l'année. Le temple seul, dans une mesure, fait exception, parce qu'il correspondait à d'autres besoins, et cependant, malgré une plus grande recherche, malgré l'emploi de la chaux et du marbre, il est loin d'offrir,

par ses dimensions, l'aspect d'un grand monument. Le marbre est presque tout pris sur place, au Puy ou à Champ-Robert, auprès du Beuvray. Le porphyre d'Égypte appartient à un édicule votif, don personnel d'un malade riche qui crut devoir aux eaux de la *Dea Bibracte* une guérison ou la réussite d'une entreprise. Ce n'est toujours que le sanctuaire d'un génie rustique, comme si, la fondation d'Augustodunum déjà commencée, il eût paru superflu de rien créer d'important dans un oppidum condamné à disparaître et, peut-être, abandonné déjà par la population sédentaire. Aussi en réfléchissant à la date et au mode de construction des deux édifices, on est amené à conclure qu'ils furent bâtis l'un et l'autre uniquement en vue des foires, et que si l'oppidum n'était pas alors entièrement délaissé, il était du moins dans un état de rapide décroissance. En se représentant, en effet, Bibracte avec toute la population des 135 hectares renfermés dans ses murailles, le temple et le forum prennent des dimensions si mesquines par rapport à ce chiffre, que la logique se refuse à les admettre comme suffisants. Mais s'il ne s'agit plus que d'un sacellum rural, d'un temple fréquenté seulement par des pèlerins isolés et visité un seul jour de l'année par une foule nombreuse qui se livre à l'entour à des divertissements, et pour laquelle il n'a qu'un rôle accessoire, si le forum n'est plus qu'un abri provisoire fournissant des loges de petite dimension à des colporteurs nomades, on se rend compte dès lors de l'exigüité et de la parcimonie des ouvrages. Les marchandises précieuses une fois à couvert, de simples tentes suffisent au reste ; la maison du prêtre et les dessertes pour les sacrifices répondent aux besoins du lieu. Il en sera ainsi lorsque le christianisme aura pris possession de la montagne et du pèlerinage. Un moine du prieuré de Saint-Symphorien succédera au servent des idoles, successeur lui-même d'un druide, et sa présence suffira, comme par le passé, à subvenir aux nécessités d'un culte intermittent au milieu de ce désert.

La durée du temple fut celle de l'empire romain dans la Gaule, à un petit nombre d'années près, c'est-à-dire de quatre siècles, d'Auguste à la fin du règne de Valentinien, dont les pièces terminent la série numismatique. C'était l'époque des voyages de saint Martin à travers la Gaule. Le passage de l'apôtre, dans le pays éduen, est mentionné par Sulpice Sévère, mais sa mission au Beuvray repose seulement sur des traditions locales fortement accentuées et dont l'authenticité, il faut le reconnaître, a trouvé de graves présomptions dans les renseignements fournis par les fouilles ¹. Si ces traditions étaient acceptées il faudrait croire que saint Martin aurait choisi, pour évangéliser la foule, le jour même de la foire, car il serait difficile autrement de s'expliquer la présence, sur la montagne déserte, en tout autre temps, de la troupe de païens qui le poursuivirent. La destruction du temple ou plutôt sa transformation, puisqu'on a reconnu que la plus grande partie fut utilisée dans l'église chrétienne qui lui succéda, resta sans influence sur la foire ; quant au forum, dont l'utilité persistait après comme avant, il dut être respecté et ne périt que dans un abandon accidentel ou dans les invasions des barbares. Indépendamment des médailles appartenant aux quatre siècles précités, l'énorme quantité de débris de poteries correspondant aux mêmes siècles et recueillis dans les ruines prouvent d'une manière irréfutable l'affluence continue de la population. Il n'est pas un seul échantillon des poteries usitées à Augustodunum qui ne se retrouve sur cet emplacement circonscrit, et seulement sur ce point de l'oppidum, depuis les poteries samiennes et les vases à reflets métalliques jusqu'aux terres grises et noirâtres de l'Allier, qui approvisionnèrent le marché d'Autun après celui du Beuvray.

Le travail intérieur produit dans la Gaule par le chris-

1. Voir *le Temple du mont Beuvray*. Mémoires de la Société Éduenne, nouv. série, t. IV, p. 107.

tianisme, durant les trois premiers siècles, ne modifia pas davantage les habitudes locales ni la vogue nationale de Bibracte. Les populations rurales du Morvan ne paraissent pas avoir été évangélisées sérieusement avant le passage de saint Martin, et leur conversion modifia peu leurs anciennes pratiques. On peut, du reste, juger sur place de la persistance de ces usages en assistant, aujourd'hui, à la foire où ils se produisent encore.

Depuis la première rédaction de ce travail, de nouvelles fouilles, exécutées sur le champ de foire, ont complété les renseignements qu'on possédait déjà sur les établissements forains. Le côté occidental de la voie, en face du temple et du forum, était bordé d'une ligne de loges dont toutes les substructions ont été retrouvées. Un portique, semblable à celui du forum régnait sur une partie, en face de ce dernier. Une lacune, vis-à-vis du porche de la cour du temple, facilitait l'arrivée du côté de l'oppidum, le passage était intercepté ensuite par un mur continu jusqu'à une voie transversale qui se dirige de l'est à l'ouest. Cette dernière longe les auvents d'un nouveau groupe de loges foraines situé à l'intersection des voies ; il forme un corps de logis séparé qui sera le sujet d'un mémoire spécial. Bornons-nous à dire que cette construction rectangulaire, ayant 34 mètres de façade, sur 24 est composée, au levant, sur le champ de foire, de sept loges principales dont plusieurs sont précédées d'auvents avec toitures en tuiles à rebords, supportées par des colonnes en briques. D'autres loges, dont il ne reste que les carrelages, longeaient aussi au sud la voie transversale, le reste de l'enclos était occupé par une cour. Cet établissement distinct, comme les loges affectées plus tard dans les foires du moyen âge à certaines branches spéciales de commerce ou d'industrie qui se cantonnaient par corps de métier, reposait sur un remblai de deux mètres d'épaisseur, formé entièrement de résidus métallurgiques, cendres, charbons, restes et oxyde de bronze, dont on retira plus de soixante médailles gauloises et trois

moyens bronzes d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon ; il datait de la même époque que le temple et le forum avec lequel il offre de grandes analogies de construction. Ces loges étaient occupées par des fondeurs de bronze nomades, dont l'industrie est caractérisée par les nombreux spécimens recueillis dans la fouille. On peut juger, d'après l'emplacement et l'exiguïté de ces cases, qu'elles n'étaient occupées que temporairement. L'extraction de plus de deux cents fragments de creusets, dans des masses de résidus de bronze, et d'objets fabriqués ou ébauchés, lèvent tous les doutes sur la nature des opérations qui s'y pratiquaient. On y étamait aussi le bronze. Un godet de plomb, une petite enclume d'orfèvre, de menus débris de miroirs et de fibules étamées, des polissoirs de toute sorte, même pour l'émaillerie, indiquent suffisamment que ce local était la résidence de fabricants d'objets d'orfèvrerie vulgaire qui, sous les yeux de la foule, installaient leurs fourneaux ambulants à l'abri des auvents et façonnaient sur place, suivant la demande des acheteurs, les bagues et les fibules, restauraient les objets avariés, comme le font encore leurs descendants aux foires de l'Orient ou des tribus africaines. Ce groupe était limité au nord par un second chemin transversal, comme il l'était au sud. Les fouilles, suspendues sur ce point, n'autorisent aucune supposition ultérieure, sinon que la disposition identique du terrassement montre que la série des loges s'étend sur toute la lisière occidentale du plateau du champ de foire, qui reste à fouiller. ¹

Entre les deux corps de logis, dont il vient d'être question, nous avons mentionné en passant un long mur dont l'exploration n'est pas achevée, et qui suit la base d'un terrassement plain le long du fossé d'un vallon très accusé, à la pointe sud-ouest du plateau. Cet espace retranché, qui ne comprend pas moins

1. L'exploration des loges des fondeurs de bronze a été faite sur les fonds alloués par la Société Éduenne pendant l'été de 1877.

d'un hectare est empierré partout d'une forte couche de menu cailloutis dans laquelle on ne rencontre aucun débris. Cette espèce de petit camp, dont l'assiette est légèrement inclinée et parfaitement saine, à raison de sa composition, nous a toujours paru un travail romain de la fin de la guerre des Gaules, mais sa conservation ultérieure nous engage à hasarder une supposition. La persistance d'une foire qui durait plusieurs jours après l'abandon de Bibracte étant évidente, on est en droit de se demander où logeait la population foraine accourue à ce grand rendez-vous ? Elle ne pouvait guère s'abriter que sous des tentes, mode de refuge qu'on voit usité même en voyage, au cinquième siècle, dans les pays celtiques ¹. Nous pensons donc que le camp de Marc Antoine, préposé par César à la garde des bagages à Bibracte ² ne changea pas complètement de destination et dut recevoir des tentes pendant les foires, dans cette sorte de parc. Les chariots forains trouvèrent sur le terre-plain des bagages romains une esplanade parfaitement appropriée ; le mur qui lui servait de clôture, et dont on a suivi la base sur plus de cent mètres, l'isolait du champ de foire et le garant des maraudeurs. Une seule entrée dans ce champ clos a été signalée en face du temple. Les preuves archéologiques de cette distinction font défaut, sans doute, on ne voit pas le moyen d'expliquer autrement la possibilité du séjour de la foule durant les trois jours de la foire sur un plateau à peu près désert.

II

La corrélation des fêtes religieuses et des foires était si conforme aux mœurs et à la nature de ces réunions que le christianisme ne réagit qu'imparfaitement contre des institutions sauvegardées par les habitudes des populations.

1. Bolland. *Vita S. Patricii*, mart. xvii, p. 572-468.

2. *De Bell. Gall.* viii.

Aussitôt après son établissement il essaya de changer le caractère païen des marchés en créant des fêtes qui lui fussent propres, mais en même temps, l'affluence au tombeau des saints donna lieu à de nouvelles foires, partout où il réussit. A celle de Saint-Thomas, apôtre, dont les restes étaient conservés à Édesse, lieu de son martyre, la foule se réunissait au mois de mars pour la prière et le négoce et, pendant trente jours on pouvait y vendre ou acheter sans aucun péage¹. Ce fait se reproduisait dans les lieux depositaires des reliques des saints populaires malgré les doléances des Pères qui déploraient ce mélange profane. « Les fêtes et le lieu de repos des martyrs sont transformés en foires et marchés. » « Forum nundinasque et publicum emporium ex martyrum tempore et loco efficiunt² » s'écriait saint Basile, mais cette plainte même montre combien l'abus ou l'usage étaient enracinés. Plusieurs siècles après la venue du christianisme, les coutumes de la Gaule primitive étaient loin d'être éteintes, les fêtes nationales et leurs emporiums dans les villes et près des fontaines avaient peu perdu. Lorsque les églises eurent succédé aux temples, la vente et les réunions publiques continuèrent à leur pourtour. A la foire de Saint-Eugène, à Albi, une foule innombrable se réunissait pour la fête du saint et une quantité de denrées s'accumulaient dans l'atrium devant l'église³. Il en fut ainsi au mont Beuvray. Son emporium ne fut pas plus déplacé que son vieux sanctuaire, tous deux restèrent côte à côte sur le terrain sacré. Attaquée peut-être, au début, par les missionnaires chrétiens, la réunion de mai reprit ou conserva sa popularité, à la faveur du culte de saint Martin établi sur la montagne ; les mêmes foules qui se pressaient autour du temple de la *Dea Bibracte* continuèrent de se réunir autour de celui de l'apôtre des Gaules, élevé sur les ruines du premier ; les marchands y conduisirent leurs denrées

1. Greg. Tur. *De Gloria Martyrum*, cxxxii.

2. *Lib. Regul. reg.* XL, cité par Bourquelot. *Foires de Champagne*, p. 43.

3. Greg. Tur. *De Gloria Martyrum*, c. LVIII.

comme par le passé. Mais sa date caractéristique ne fut point remplacée par celle de la fête de son nouveau patron ; elle resta fixée, comme au temps des Gaulois et de leur Mercure, au premier mercredi de mai.

La chute de l'empire romain et l'avènement des races barbares causèrent une diminution plus ou moins notable dans les relations commerciales et, bien que la loi des Visigoths cite la présence des étrangers dans la Gaule méridionale, l'absence de sécurité dut réduire, comme il arrive toujours dans des temps de trouble, le trafic de l'intérieur. Les princes mérovingiens avaient peu de souci du commerce ; la première foire établie par eux fut celle de Saint-Denys, au septième siècle ¹. Cette révolution eut son contre-coup sur la foire du Beuvray. A partir du cinquième siècle la série des monnaies s'arrête dans les déblais du champ de vente et disparaît pour plusieurs centaines d'années. Aucune pièce mérovingienne n'y a été trouvée jusqu'à ce jour. En recourant à des indices d'une autre nature on constate sa continuation. Entre Valentinien (375) et Philippe-Auguste (1180) la présence des populations y est attestée comme précédemment. Les industries de la Gaule, sous les Germains, avaient subi des modifications importantes qui les rendent très reconnaissables ; la céramique de cette époque a laissé, à son tour sur le champ de foire, des dates aussi certaines que celles du bronze. A travers les tessons gaulois et romains de nombreux fragments de poteries mérovingiennes, à couverture plombée, ornées de carrés et de cercles divisés par des grillages imitant le vitrage d'une fenêtre, appartiennent à cette période obscure. Le peuple d'alors a donc, lui aussi, fréquenté la foire traditionnelle, comme ceux qui l'avaient précédé. Il a laissé sur ce sol, foulé à chaque anniversaire, les débris de sa vaisselle, seule trace aujourd'hui de son passage ; une fibule émaillée de la même époque y a été trouvée récemment.

1. Bourquelot, loc. cit.

Aux poteries ardoisées des Mérovingiens font suite les poteries carlovingiennes en terre dure et blanchâtre, d'un grain serré, et rehaussées de bandes de couleur rouge. Le musée de Sèvres conserve un certain nombre de vases analogues provenant des anciens cimetières de Paris et dont l'usage se prolongea jusqu'au onzième et douzième siècles, où les vernis de couleur verte, à base de plomb, déjà employés chez les Romains, prennent une vogue décisive. Cette suite ininterrompue atteste la persistance de la fête du Beuvray jusqu'à l'époque de Philippe-Auguste, où les foires reprirent un développement général. Les pièces de monnaie reparaissent alors dans les déblais du plateau, autour de la chapelle, pendant que les chartes ouvrent une série de documents écrits qui ne s'arrêtera plus. En effet, dès les premières années du treizième siècle, les titres indiquent la foire du Beuvray comme une institution ancienne et solidement établie, avec ses péages, ses termes d'échéance, acceptés et usités partout, avec ses sauf-conduits.

Quoique sa date n'eût pas varié depuis son baptême, l'esprit chrétien qui avait maintenu ou ramené les foires autour des églises, et qui tendait de plus en plus à les fixer à la fête des saints populaires ou à la translation de leurs reliques, avait déterminé généralement la concession de certains droits en faveur du clergé séculier ou régulier. Ce dernier, souvent, en faisait personnellement l'ouverture comme à la Saint-Ladre à Autun. L'emplacement de la foire du Beuvray, ancienne dépendance du temple païen qui avait possédé selon toutes les probabilités les boutiques du forum situé à son pourtour, paraît avoir été la cause première des redevances dont jouit plus tard le prieuré de Saint-Symphorien d'Autun. Ce monastère, en succédant au sanctuaire antique, se trouva tenu d'entretenir, sur la montagne, le moine chargé de la desserte du pèlerinage et de l'oratoire de saint Martin ¹ et, à

1. Terrier du quinzième siècle dont il sera question plus loin.

l'occasion de cette desserte, percevait, concurremment avec le seigneur féodal, le châtelain de Glenne, puis de la Roche-Millay, des redevances spéciales sur certaines marchandises. Au commencement du treizième siècle, le premier titre écrit concernant le Beuvray montre la part de revenu afférente au suzerain comme une institution assez ancienne pour être donnée en garantie de fondations perpétuelles. Le 9 décembre 1220, Jean de Châtillon-en-Bazois, d'une branche cadette de la maison des comtes de Nevers, fondait un anniversaire à l'abbaye de Sept-Fonts, moyennant quatre livres sur la *litte* du Beuvray ¹. Alix de Glenne sa femme donnait aux religieuses de la *Fermeté-sur-Lixœuvre*, alors au nombre de quatre cents, dix livres huit sols sur la *litte* du Beuvray. Dans son testament, daté du château de Glenne, au mois d'août 1233, la même Alix, parmi ses dons pieux, léguait II s. à l'église de Beuvray ². Odo de Châtillon, trois ans plus tard, fonda à son tour, à l'abbaye de Bellevaux, l'anniversaire de sa mère, sur la même *litte*, moyennant cent sous de forts nivernais ; il confirma, l'année suivante au mois de mars 1237, la donation faite par elle aux religieuses de la Fermeté. Ces fondations diverses prélevaient ainsi sur le rendement total 19 livres 8 sous, somme relativement considérable alors, puisqu'au quinzième siècle la part de Saint-Symphorien, dans les droitures et redevances, ne s'élevait qu'à deux ou trois livres.

La *litte* ou *lidde*, *laude*, *louade* ³ était un terme général applicable à toutes sortes de péages ou de redevances, mais plus particulièrement à celles dues par les marchan-

1. Terrier de la seigneurie de la Roche-Millay, fol. 21 v^o. (Archives du château.)

2. A. de Charmasse, *Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 148.

3. Du Cange au mot *Ledia* « in ledia et corda de mercato medietas erit mea et omnium fructuum qui ad sextarium non vadunt. » (*Cart. de Saint-Martial de Limoges*, 1164.) « Pedagia et consuetudines quæ a vendentibus et ementibus excipi solent. » (1184, *Ibid.*)

dises. C'était le droit de place dans les marchés sur les denrées, le sel, le vin vendu dans les tavernes ou en foire ; le collecteur en tirait son nom *leudier*, *leudarius*. En 1236, le leudier des foires du Beuvray, pour Eudes de Châtillon cité plus haut, était le sergent Guillaume. Voulant reconnaître ses bons services Eudes de Châtillon fit don à l'église d'Autun, en aumône perpétuelle, de cinq sous de cens annuel à prendre aussi sur les foires du Beuvray, *in nundinis Biffracti*, pour le remède de l'âme de son collecteur, enterré à Autun, dans le cimetière qui entourait alors l'église. Les héritiers du châtelain et les successeurs du leudier dans sa fonction furent expressément chargés d'acquitter sur le revenu de la foire cette redevance dont le titre fut remis au chapitre. ¹

Mais dans les familles puissantes, la piété et la violence cheminaient souvent de pair, et les moindres griefs produisaient de brusques retours de l'une à l'autre. L'exercice d'une autorité sans contrôle n'admet ni résistance ni obstacle et, dans l'aristocratie demi-sauvage du Morvan, les différents se dénouaient fer en main. C'était, du reste, l'époque de la floraison féodale, au siècle des croisades qui recrutèrent dans nos montagnes de valeureux champions. D'après une coutume dont l'origine paraîtrait remonter aux assemblées gauloises, le seigneur de la Roche faisait chaque année, à la foire du mont Beuvray, le dénombrement des vassaux de ses soixante seigneuries, dans un de ces plaids où l'on rendait la justice, où se traitaient les affaires, les réparations à demander, les vengeances à tirer, après quoi on se livrait aux divertissements et aux festins comme dans les anciennes fêtes de la Gaule. Toute la noblesse des environs se rendait à cheval à ce solennel rendez-vous, et le troisième jour de la foire se terminait par un grand tournoi où chacun déployait aux yeux de la foule son adresse et sa valeur. Une pareille

1. A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, p. 151, n° LXXIII.

réunion se prêtait à un coup de main. Entouré de vassaux sans frein, dont l'unique passe-temps étaient les querelles et la chasse aux fauves, et échauffé peut-être par les suites du festin usité en cette circonstance, Jean de la Roche, d'après le rapprochement des dates, semble avoir comploté avec eux en 1253, au Beuvray, contre l'église d'Autun, une de ces audacieuses entreprises dont les seigneurs du Morvan étaient coutumiers. Le Chapitre, pour des causes qui nous sont inconnues, détenait à la prison du cloître Guy de la Perrière, damoiseau, vassal de Jean de Châtillon, seigneur de la Roche, et d'autres que la charte ne mentionne pas. Jean de Châtillon, exaspéré, partit à cheval avec sa bande, força le cloître à main armée, et reprit tous les coupables, leurs armures et leurs chevaux. Mais cet acte de violence accompli, et la fumée du vin ou de la colère dissipée, le repentir et la crainte des peines éternelles avaient ébranlé sa conscience ; des intermédiaires pacifiques l'amènèrent à résipiscence et, au mois de juin suivant, il se soumettait à la pénitence publique que réclamait son forfait. Il se reconnut, pour lui et ses descendants, vassal du Chapitre d'Autun, à raison d'une terre voisine du château de la Roche, et fut condamné à suivre en chemise, avec cinq de ses complices, une procession, un jour de grande fête, dans les églises de Lyon, Autun, Langres, Mâcon et Chalon, à la réquisition du Chapitre. Il dut, en outre, remettre aux mains de ce dernier Guy de la Perrière et ses sociétaires avec leurs armes et leurs montures et, en cas de résistance de leur part, en justice ou de vive force, s'engager à les contraindre par tous les moyens en son pouvoir. Pour compléter cette satisfaction, il devait se constituer prisonnier avec tous ceux qui avaient participé à son crime, dans la prison du cloître du Chapitre d'Autun et y rester au bon plaisir des chanoines. La main sur les saints évangiles, il jura, en présence de l'évêque Ansel, et de Guy, archidiacre de Lyon, d'observer inviolablement la convention ¹.

1. A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, p. 178.

Ces scènes de violences ne se renouvelaient, du reste, que trop souvent entre la maison de Châtillon et l'église d'Autun, au sujet de la châtellenie de Glenne, dont l'évêque avait acquis une portion. Quatre ans avant le coup de main du seigneur de la Roche, Guy II, comte de Nevers, de la même famille, terminait ses différends avec Girard, évêque d'Autun, par un accord où il était stipulé que les parties ne se réclameraient rien pour raison de blessures, infractions, incendies de villes et de maisons, etc. Les excès des seigneurs de Glenne sont restés légendaires dans le pays, et le Beuvray, situé dans leur domaine et sous leurs yeux, dut plus d'une fois en être le théâtre. Le peuple, de son côté, qui ne se battait point à cheval, ajournait à la foire du Beuvray ses rancunes et ses querelles. Les vindictes, non-seulement entre particuliers, mais entre les hameaux du Morvan qui, eux aussi, fidèles à la solidarité celtique, à l'esprit de clan, n'admettaient guère d'offenses purement personnelles, étaient renvoyées à ce grand jour des règlements de comptes arriérés, où, divisés en deux bandes et armés de bâtons noueux, les hommes de chaque parti se ruaient les uns sur les autres comme dans une bataille. Le plateau, durant des siècles, fut chaque année ensanglanté par des rixes furieuses, attisées par le vin et par l'excitation du nombre, et c'est à peine si elles disparaissent de nos jours. Un vieillard nous a raconté avoir vu, avant la Révolution, emmener de la foire du Beuvray un char à bœufs chargé de blessés ; la justice, il y a quelques années, a été obligé d'intervenir pour le cas de blessures graves.

Ces désordres ne portaient aucune atteinte à la prospérité de la foire qui donnait à cette époque de beaux produits au seigneur. Elle était si accréditée que, dans nombre de transactions, on la choisissait comme terme d'échéance à l'égal de la *Saint-Ladre d'Autun*, si renommée. On ne s'étonnera pas d'abord de voir les seigneurs de la Roche lui donner cette préférence, puisqu'elle dépendait de leur domaine depuis le

partage de la châtellenie de Glenne. En 1333, *Girard de Chastoillon*, chevalier, seigneur de la Roche-Millay, concédant différents mez à Pierre de Chevraux, lui impose une rente de quatre livres et demi, bons petits tournois, ès termes *des foires de Buvrait* ¹. — Les seigneurs de Luzy, châtellenie importante du voisinage, agissaient de même ; dans un acte d'engagement de cette terre par l'un d'eux, Jean de Châteauvilain, en 1351, une partie des tailles avaient pour terme les mêmes foires : *ad nundinas Biffirati* ². Mais à Autun même, dans une ville qui possédait des foires de première importance, des membres de l'église prennent pour date de paiement, la fête de Beuvray, et cette popularité qui vraisemblablement remontait à l'époque gauloise se maintiendra, durant des siècles, à travers toutes les révolutions. En 1361, Jean Bruley, abbé de Saint-Martin, fondant une messe quotidienne à la chapelle de la Sainte-Vierge, dans son abbaye, fixe le paiement de la redevance affectée à cette fondation, moitié à la Saint-Ladre d'Autun et moitié à la *foire suivante de Beuvray* ³. Douze ans plus tard, un de ses successeurs cède à ses religieux les terres de Sermizelles et de Girolles, près Avallon, moyennant certaines redevances payables également à la Saint-Ladre et aux *foires de Beuvray* ⁴. La date de ce grand marché formait dans l'esprit du peuple une sorte de point de repère auquel il rattachait les événements locaux de quelque importance. C'est ainsi que dans une enquête de 1365, relative aux pillages faits aux environs et dans les faubourgs d'Autun par les Grandes-Compagnies auxquelles s'était joint un clerc de la ville, un témoin au lieu de date précise, déclare qu'ils eurent lieu le samedi *après la foire de Beuvray*. ⁵

1. Charte originale communiquée par M. Charleuf de la Bussière.

2. Charte communiquée par M. Lucien Gueneau, de Luzy. (Archives nationales P. 1392¹, n° 721 bis.)

3. *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, charte n° 128.

4. Ibid. charte n° 131.

5. Lecture faite par M. A. de Charmasse à la Société Éduenne, le 19 mars 1872.

Si pour les contractants éloignés ces foires faisaient date dès le quatorzième siècle, elles servaient, à plus forte raison, de règle dans le voisinage. En 1454, un tenancier de la chapelle de Saint-Martin de Beuvray s'engage à payer chaque année aux foires du lieu, sous peine d'être traduit en la cour de M. le duc, nonobstant sentence d'*excomuniement* ¹. En 1469, un pré de la justice d'Alonne-lès-Vergoncez, près Curgy, est chargé de redevances payables, six gros à la Saint-Martin et six gros au *terme du Beuvray* ². En 1497, les tailles de Beaubigny et de Sommant, dues à l'église d'Autun, se payaient à la Saint-Ladre et à la foire de Beuvray : *In festo sancti Lazari et in mundinis Biffracti debent* ³. En 1561, plusieurs habitants de Verrière-sous-Glenne, débiteurs de 140 livres envers le Chapitre d'Autun, prennent trois échéances; la première à la Saint-Ladre d'Autun, la seconde à la *descente de Beuvray*, dans la même ville, et la troisième à la *foire de Beuvray* ⁴. Enfin en 1577, par acte passé, à Vauthaut, le 18 janvier, par devant Hugues Mugnier, notaire à Autun, les habitants du village de Savilly, paroisse de Verrière-sous-Glenne, s'engagent à restituer à Jean de Traves, seigneur de Vauthaut, un double de l'acte des droits d'usage dans les bois de Vauthaut, la grosse à expédier dans ladite foire de Beuvray ⁵. Les notaires d'Autun venaient aussi y instrumenter.

Ces indications sommaires, du quatorzième au seizième siècle, ont anticipé quelque peu sur les événements; nous reprenons les annales du Beuvray au point où nous les avons laissées, du treizième au quatorzième. La compétition qui va suivre, le déploiement de gardiens envoyés à la surveillance de la foire, autrement pour faire *quet et garde*, confirment ce qui a été dit précédemment de son renom.

1. Rentier de la chapelle Saint-Martin de Beuvray.

2. Communiqué par M. l'abbé Lacreuze, d'après un terrier de Vergoncey.

3. Feuillet de tailles, à M. Lucien Gueneau, Luzy.

4. Archives de l'évêché d'Autun.

5. Note communiquée par M. de Charmasse.

Quoique les seigneurs de la Roche-Millay percussent, sans opposition, les louades des foires, il restait, à côté de ce droit, celui du suzerain aux différents échelons de la hiérarchie féodale, dont l'application plus ou moins rigoureuse entraînait à chaque instant quelque-une de ces contestations qui remplissent l'histoire civile du moyen âge. Le droit de garde sur les foires, qui consistait à faire respecter les gens et les marchandises, appartenait sauf rénonciation spéciale, non au seigneur sur les terres de qui elles se trouvaient, mais à son suzerain qui en avait la charge et les privilèges, consistant d'habitude en certaines redevances en nature. Le château de la Roche-Millay étant mouvant et jurable du comté de Nevers, le comte devenait, à ce titre, gardien des foires du Beuvray; aussi, en 1353 « M^{me} de Flandres, se disant avoir le ressort, souveraineté et baronnie, à cause de sa comtey de Nevers, sur la foire du Beuvray » en revendiqua la garde auprès de Guy de Bourbon, alors seigneur de la Roche. Mais, dans l'organisation féodale un puissant seigneur en rencontrait facilement un autre plus puissant que lui, et, pendant que la comtesse de Flandres invoquait contre le seigneur sa suzeraineté, la reine de France, duchesse de Bourgogne, invoqua la sienne à son tour contre la comtesse de Nevers, au nom du jeune duc Philippe de Rouvres, son fils, dont elle était tutrice. Le gouverneur de Bourgogne, Girard de Thurey, manda au bailli d'Autun, garde de la viérie pour le duc, d'aller faire le guet à la foire du Beuvray et maintenir le droit de son seigneur. On lit dans les comptes du bailli, à la date du premier jeudi du mois de mai 1353, la mention suivante : « Premièrement, le premier jeudi du moys de mai MCCC LIII, par despens faiz par ledit bailli, mons de Maingnen, garde de vierey d'Ostun, chevalier, Guillaume de Maingnen, escuier, Guiot Gaillard, Guillaume de Maisères et plusieurs bourgeois d'Ostun, sergenz et autres escuiers à chevaux, jusques à xxxv chevaux, en allant d'Ostun en Buffray, por garder la foire dudit leu, qui est à mon seigneur Guy de Bourbon, seigneur de la

Roiche en laquelle se dit mad^e de Flandres, avoir le ressort souveraineté et baronnie à cause de sa comtey de Nevers par mandement de nous le gouverneur adreceiz audit bailli de garder la dite foire à genz d'armes, par tous dépenz de boiche et de chivaulx chiez Hugues Camus faiz au dignez, ce dit judi..... VIII¹

Par les depenz des dessus nommez bailli et ses suiganz faiz ledit judi à soir, au gite à la Boutière sous Buffray au départir de ladite foire et ampres le guez fait par icelle tant de boiche comme de chivaulx, chez Humbert de la Boutière XIII¹

Par le despenz des dessus nommèz faiz à Ostun au retour de ladite foire, le vendredi sugant par tous despenz de boiche et de chivaulx LXV⁵

Une observation s'applique à la date donnée à la foire dans le compte du bailli qui ne mentionne que les dépens du jeudi et du vendredi, sans parler du mercredi, partout reconnu comme le véritable jour de la foire²; il est probable que l'ordre d'intervenir dans la garde arriva en retard à Autun, le compte ne faisant figurer que deux journées au lieu de trois qu'elle durait. Ce délai, dans lequel il est permis de constater une tradition antique, a lui-même une valeur caractéristique. On l'a vu précédemment être celui de la foire de Tithorée, en Grèce, et celui de la fête du mont Hélanus, chez les Gabales. Il était usité dans une foule de localités au moyen âge.

Le cartulaire de Provins donne les *despenz des ménétrieux du guet des trois jours de la foire de may*, dans le même mois que celle du Beuvray. En 1139, Guy, comte de Bar, avait octroyé à l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre, une foire de trois jours; celles de Saint-Remi de Reims, de Saint-Martin

1. Compte de Bernard de Neuville, bailli d'Autun et de Montcenis, commencé le 8 avril MCCCLIII et fini le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste MCCCLIII. (Archives de la Côte-d'Or, B. 2279.)

2. Guy Coquille, t. I, p. 345. Donation d'Alix de Glenne payée le mercredi de la foire, de 1220 à 1789.

de Provins et un nombre considérable d'autres ¹ avaient la même durée qui est encore celle des pardons bretons ; elle était autrefois celle des principaux pèlerinages de nos pays, celui de l'Essertenuie entre autres.

Dans certaines foires, les gardes étaient des magistrats spéciaux, ayant sous leurs ordres un nombre de sergents pour régler les opérations et veiller à la sûreté, comme le bailli d'Autun cité précédemment ; ils rendaient la justice dans des loges garnies de bancs pour les plaideurs et les assistants, et scellaient les contrats ². Leurs hommes placés aux avenues des foires y touchaient les droits d'entrée, on en verra bientôt un exemple à Autun. Quant à celle du Beuvray, sa prospérité aux douzième et treizième siècles ne pouvait manquer d'éveiller la convoitise et, si sa célébrité ne laissait pas l'espoir de la détrôner entièrement, il était possible du moins de tirer parti du concours considérable de gens qu'elle mettait en mouvement. C'est ce que tentèrent les ducs de Bourgogne, désireux d'accroître leur budget, en exploitant au profit d'Autun l'affluence des marchands et étrangers qui traversaient le pays à leur retour. Ils établirent donc dans la ville une foire faisant suite à l'autre, et qui portait le nom de *foire de la descente du Beuvray*. La date de sa création n'est pas rigoureusement certaine, elle est mentionnée, pour la première fois, au milieu du treizième siècle. La foire du mont Beuvray, durant trois jours (les mercredi, jeudi et vendredi de la première semaine de mai,) celle d'Autun, pour profiter du retour, commençait le samedi et se prolongeait pendant cinq jours consécutifs. La facilité de l'accès et du logement, la sécurité des personnes et des marchandises, les sauf-conduits des ducs, la présence des magistrats étaient autant d'avantages et de garanties que le désert du Beuvray ne pouvait offrir au même degré. Ces avantages, cependant, étaient compensés par le paiement de

1. Bourquelot, *les Foires de Champagne*, passim.

2. Bourquelot, *les Foires de Champagne*, passim.

certains droits. L'Autunois, au douzième siècle, n'avait guère d'autres dessertes que les antiques voies romaines, et, pour éviter la fraude sur l'introduction des denrées dans la ville ou sa banlieue, les ducs avaient porté le péage de la foire jusqu'à près de deux kilomètres de la ville, sur la voie de Bourges, au delà d'une bifurcation qui existait en avant du temple de Janus. Une branche entrait à Autun par la porte d'Arroux, l'autre par la Genetoie tendait, en traversant l'Arroux sur un pont de charpente comme à l'époque romaine, vers Saint-Andoche et le Château.

Établis dans un bois de l'abbesse de Saint-Jean-le-Grand, en un lieu qui avait pris son nom de l'une de ces souches d'arbres gigantesques, fréquents alors dans le pays, et qu'on appelait *la Cehuche*, aujourd'hui Bois-Saint-Jean, les sergents du duc y prenaient les matériaux nécessaires à la construction de leur loge de péage et à son chauffage durant la tenue de la foire. Cette dernière devait faire dès lors une concurrence fâcheuse à celle du Beuvray, car elle prend position, à côté d'elle, dans les habitudes locales, pour les termes de paiement. Aussi, au treizième siècle, Agnès d'Etang-Vadoul, veuve de Simon Bouère, fonde un anniversaire à Saint-Lazare d'Autun, moyennant une rente de dix sous parisis, sur la terre de Chanlum, payable par les tenanciers de cette terre à la *descente de Beuvray* : « In descensu Biffirati. »¹

Le compte de la Viérie (du vierg) d'Autun, 1353-1354², renferme l'article suivant : « du profit de la foire apalée le *dessoint de Beuvray*, que l'on tient à Othun le premier samedi de may au départir de la foire de Buvray, laquelle foire du dit *dessoint* est toute à Monseigneur; mêmement pour ladite foire tenue ledit samedi de may MCCCLIV, compris le péage que l'on reçoit ès bois de l'abbesse Saint-Jehan et croist et décroist, 28 livres 7 sous 6 deniers³. » Cet article est reproduit

1. A. de Charmasse, *Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 332.

2. Archives de Bourgogne, B 2280, fol. 6.

3. Id. B 2282.

l'année suivante 1354. En 1378, elle est appelée *le dessoint de Bewray* ¹. En 1379, c'est *le dessoint au venir de la foire de l'ault dudit Bewray* « compris en ce le péage que l'on reçoit ès bois de l'abbesse Saint-Jehan d'Ostun, en certain lieu que l'on dit à *la Cehuche* (la Souche), auquel lieu ceux qui la reçoivent doivent faire une loige des bois de la dite Abbesse et eux chauffer d'iceux bois par le droit de Mgr, croissant et décroissant ². » L'orthographe du nom se modifie d'année en année avec la langue elle-même ou le changement des scribes et, de 1400 à 1411, elle devient la foire du *descent de Bewray*, tenue au *Champ Saint-Ladre* au *départir de la foire de l'ault du Bewray*; en 1420, le *descen* de Bruvay, en 1439, le *descend de Bewray*, comme en 1379, et sans variante jusqu'en 1475, époque à laquelle tous les émoluments des foires sont confondus en bloc dans un seul chapitre de recettes ³. Ce qui doit frapper particulièrement, c'est de voir que cette foire, qui avait eu pour origine le retour des visiteurs du Beuvray, ait pris une telle importance en raison de cette affluence que son revenu dépassât de beaucoup celui des autres foires, même celui de la Saint-Ladre. Le compte de 1354 le porte à 28 livres 7 sous, mais la foire de Beuvray rapporta jusqu'à 70 livres « anciennement », dit le terrier de la Roche-Millay, sans compter la part de Saint-Symphorien.

Tout en constatant l'action de ce redoutable antagonisme, la ténacité des populations soutenait, envers et contre tous, la vieille réunion de Bibracte, ainsi que l'attestent, du quatorzième au seizième siècle, une série de titres. Cette persistance quand même, cet entêtement à braver la difficulté des

1. Archives de Bourgogne, B 2287.

2. Id. B 2290.

3. Archives de Bourgogne, B 2316, 2335, 2359, 2394, 2413, 2451, 2465. Notes dues à l'obligeance de M. Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, et de M. A. de Charmasse.

accès, le climat, les incommodités, les privations, ne s'explique que par des causes lointaines et profondes, des traditions invétérées dans le cœur des races. La fontaine sacrée d'abord, puis le temple de la DEA BIBRACTE, la source et l'oratoire de Saint-Martin, le seigneur de Glenne reprenant ou plutôt continuant le rôle de l'ancien chef de clan gaulois, le tournoi, tout faisait du Beuvray le représentant de la nationalité du pays, résumant confusément son histoire dans cette assemblée où le prestige du passé, les aspects d'une grande nature, la singularité du lieu impressionnaient les imaginations.

Le titre le plus complet concernant ces foires au moyen âge est le *Rentier pour la Chapelle Saint-Martin, érigée en hault de la place de Beuvray, diocèse d'Autun, 1454*, rédigé par ordre du cardinal Rolin, évêque d'Autun et prieur de Saint-Symphorien ¹. C'est un relevé exact et minutieux de toutes les redevances en nature ou en argent dues au prieuré de Saint-Symphorien à raison de la desserte de la Chapelle. Ces droits consistent partie en dimes sur des champs des paroisses voisines et jusque sur Issy-l'Evêque, partie en prélèvements sur certaines denrées amenées à la foire et, enfin, en redevances ou droits de place sur le champ de foire.

Ce terrier permet de restituer la physionomie du plateau à cette époque et de constater l'état d'une institution qui luttait vainement contre des conditions de plus en plus défectueuses et un emplacement contre nature. Il existait alors sur la montagne un certain nombre d'habitations, mais celles dont les dernières fouilles ont remis à jour les traces étaient du plus misérable aspect. Ce sont des maisonnettes bâties avec de la boue en guise de mortier et des matériaux provenant des constructions antiques, ramassés sur place. Elles sont sans fondements, en travers des maisons gauloises dont elles n'ont pas même emprunté les bases, et posées pour ainsi dire sur

1. L'original est aux archives de la ville, une copie est conservée au château de Glux.

le sol meuble, bien que le terrain résistant soit à une faible profondeur ; deux sont jetées au milieu de la grande voie antique, quelques autres coupent les galeries ou les boutiques du forum. Parmi les moellons de l'une d'elles on recueillit divers blocs de marbre blanc provenant évidemment des démolitions du temple et encastrés dans un mur demi-circulaire.

Ces maisons étaient des loges affectées à la foire. Quelques chaumières de colons, sujettes avec les terres qui en dépendaient à des dîmes ou autres redevances, ne relevaient point par leur aspect la misère et l'abandon habituel de ce lieu, qui ne s'animait que trois fois l'an, pour les deux foires et la fête de saint Martin. Le seul bâtiment de quelque importance figuré sur un plan de 1625, était les *grandes loges*, formant trois corps, dernière tradition des constructions foraines de l'antiquité et des foires du moyen âge. Sous cette espèce de halle, qui remplaçait les boutiques de l'ancien forum, s'abritaient les marchands d'étoffes et de denrées de quelque prix. Elles étaient situées à 80 mètres de la croix actuelle, entre la fontaine Saint-Pierre et la chapelle, à l'ouest de la grande voie. A ceux qui n'avaient pu y trouver place, il ne restait pour ressource que le petit nombre de cases isolées citées plus haut, ou des tentes ; les autres marchands étalaient en plein air sur des tables ou sur le sol. Les tentes, du reste, étaient encore à cette époque, pour les gens et les marchandises, le principal abri dans les foires les plus renommées, telles que celles de Beaucaire et de Guibray. Quant aux loges, grandes et petites, elles existaient partout. Les marchands s'associaient pour louer ou acheter une halle, « des loges et places pour vendre leurs draps », elles prenaient, comme au Beuvray, le nom des marchandises, parfois des nationaux qui les occupaient.

L'ancienne halle des marchands, à Autun, remplacée aujourd'hui par le passage couvert, perpétuait un exemple des habitudes commerciales de l'antiquité et du moyen âge. C'était une sorte de forum, moins le portique, un long couloir fermé

chaque soir à ses issues et garni de chaque côté de petites boutiques affectées temporairement au déballage des colporteurs ou marchands étrangers, à l'époque des grandes foires, et inoccupées le reste du temps. Les *grandes loges* remplissaient le même rôle aux foires du Beuvray.

Au centre de ce village ambulant, de cette population toute composée de nomades, merciers, colporteurs, colons et curieux de tous les pays d'alentour, s'élevait la chapelle de Saint-Martin, construction rectangulaire moitié enfouie, où l'on descendait par trois ou quatre marches. C'est là que, dès le matin, la foule se pressait pour faire ses oblations et prier le patron du lieu. Elle était, comme il a été dit, desservie par un moine du prieuré de Saint-Symphorien dont la résidence portait le nom de *Maison de Beuvray*. On ignore sa situation, car le terrier la place aux *Gaignons*, nom inconnu aujourd'hui, à moins qu'il se soit transformé en celui de *Cagnotte*, que porte un champ dans le voisinage du couvent. Si cette attribution est exacte, il est assez naturel que ce moine, condamné à une solitude plus grande que celle d'un cloître, se fut rapproché du petit monastère de cordeliers [établi sur la pente nord-est de la montagne, près duquel il trouvait une certaine sécurité, des exercices religieux, une société en un mot. Ces avantages auraient compensé l'éloignement, d'au moins 300 mètres, de l'oratoire qu'il était chargé de desservir. Une fosse en maçonnerie dessinant les formes du corps, comme c'était l'usage au treizième siècle, et placée contre le mur, à l'angle sud-ouest de cette chapelle, pourrait être celle d'un de ces chapelains inconnus.

La foire du Beuvray, dès cette époque, tendait à devenir un champ de vente et d'achat vulgaire, à mesure que les vieux souvenirs perdaient leur empire. Les denrées amenées s'adressaient uniquement aux besoins journaliers, au ravitaillement des exploitations rurales. On y voit les fers, les étoffes, les barillets pour les liquides, les pelles de bois, les *congles* de bœufs, les cordes, la mercerie, la poterie, non plus celle de

l'Orient ou de la Grèce, aux feuillages délicats, aux éclatantes couleurs, mais celle des humbles ménages, fabriquée par les *tepiniers* des pays voisins, tous les articles, en un mot, des *ferroillons*, des *paesliers*, des *verriers*, etc. On y vendait en outre des objets de consommation, le *sel menu*, le *sel blanche en pains*, les *aulx* et les *fruits* ¹. La *grande loge de la drapperie* payait cinq sols à chaque foire ; les *paesliers* ou marchands de pelles en estau trois sols, et for estau dix-huit deniers ; les merciers en loges quatre ; chacun *ferroillon* vendant *œuvre grosse* quinze deniers, et *œuvre faitisse* quatre ; les marchands de jougs ou *congles*, les cordiers, pannetiers et merciers fors de loges un denier ; les seauniers six et une denrée de sel ; ceux qui vendaient *sel blanche en pains* douze. Une partie des droits se payait en nature : les verriers devaient un verre, les *tepiniers* un tepin, le *plus grant après le premier grant* ; chaque fruitier et chaque vendeur d'aulx deux denrées de fruits ou deux deniers ; les marchands de barillets un barillet. Le vin ne pouvait être oublié dans cette nomenclature, toutefois il était traité avec faveur : chaque loge transformée en cabaret ne devait que deux deniers, à l'exception des loges placées sur le cimetière qui, affranchies de toute redevance envers le seigneur de la Roche-Millay, payaient quatre deniers à la chapelle pour le droit de vente pendant la foire. Les taverniers payaient au prieur quinze deniers par chaque tonneau de vin, d'après la déclaration de 1527. Les *droitures* levées sur ces bouges misérables et sur les marchandises amenées à ces foires rustiques ne rendaient plus alors (quinzième siècle), pour la part afférente à Saint-Symphorien, que deux à trois francs, mais il faut y joindre, pour apprécier leur valeur totale, la *litte* revenant aux seigneurs de la Roche qui, d'après une note de leur terrier, avait rapporté, plus anciennement encore, jusqu'à soixante dix livres ². Ce

1. Terrier de la chapelle Saint-Martin.

2. En divisant cette somme d'après le tarif cité plus loin, on trouverait place pour environ 80 chevaux ferrés ou déferrés, 60 bœufs, 60 vaches, 1,200 pores, moutons ou chèvres.

dernier tarif n'est connu qu'à une époque plus moderne, par une déclaration des bois de la seigneurie de la Roche-Millay, datée de 1527 ¹, et par un terrier de 1706 ². Le nom de *litte du Beuvray* est conservé dans ces deux titres, mais le tarif avait subi des modifications depuis sa première mention en 1220. Il était affiché le matin de la foire à un poteau que les habitants de Petit-Hom (aujourd'hui Petiton) étaient tenus de planter sous peine d'amende à toutes les foires du Beuvray. On y lisait : « De par M^s, on fait savoir à tous marchands qui achepteront bestiaux dans cette foire, qu'ils en payent le péage au bureau icy estably à peine de III^s d'amende et confiscation des bestiaux acheptés. »

1527. Pour le bœuf, x deniers tournois.

Pour la vache, veaulée ou non, v deniers tournois.

Pour un cheval ferré, x sous un denier tournois.

S'il est déferré, xx deniers tournois.

Jument ferrée, III sous IV deniers tournois.

Non ferrée, xx deniers tournois.

De chacun mouton vendu, ung denier parisis.

De la brebis, obole parisis.

Du porc, pour chacun, I denier parisis.

1706. Pour deux bœufs, 6 sous.

Pour deux taureaux, 4 sous.

Pour une vache veaulée, 4 sous 6 deniers.

Pour une vache, 2 sous.

Pour une torie, $\frac{1}{2}$ 2 sous.

Pour un cheval ferré, 8 $\frac{1}{2}$ sous.

Pour un cheval déferré, 5 sous.

Pour une cavalle ferrée, 5 sous.

Pour une cavalle déferrée, 4 sous.

Pour un mouton, 5 deniers.

1. Document communiqué par M. Gueneau, percepteur à Vandenesse.

2. Archives du château de la Roche-Millay.

Pour une brebis garnie, 5 deniers.

Pour un porc, 5 deniers.

Pour une chèvre, 5 deniers.

D'après le tarif de 1527, la confiscation n'était applicable qu'après que les fraudeurs avaient passé les *foussés de la montagne* sans payer le droit de litte.

L'herbe et la pâture de la cime du Beuvray contenant environ cent arpents plats, s'affirmaient 12 livres.

Aux termes de la déclaration de 1527, « les féaux de la terre et seigneurie de la dite Roche étaient tenus sous peine d'amende de soixante sols tournois ou autres pour eux, en estat souffisant, eulx trouver en la foire du dit Beuvray tenue en may, devers le matin et à l'heure que l'on rend la foire es marchans, pour accompagner le dit seigneur ou ses gens et officiers pour la garde de la dite foire et des marchans venans en icelle et de leurs marchandises. Sur les droitz de la lyde neul n'y prenoit aucune chouses, excepté le prieur de S. Syphorien d'Ostun, à cause de la chapelle de S. Martin du dit Beuvray¹, qui prenait la moitié des places des *merchiers*, drappiers, boulangers, chappelliers et autres vendant danrées couchant, c'est assavoir que tiene banc, et aussi sur les taverniers. »

Les habitants de Petiton étaient seuls exempts des droits de lidde, tant pour vendre que pour acheter « pour le fait de leur hostel scullement. » Cette exemption était compensée par d'autres charges, telles que celle de faire à leurs frais le pilori, lequel était assis « en long des *carres* de la place en laquelle se tiene (*sic*) les dites foires »; ils devaient chaque année « refaire les chevilles et ragotz pour monter et descendre les mal-fauteurs qui pouvaient se trouver à la foire, sous peine de

1. Cette déclaration dit expressément que la chapelle des cordeliers du Beuvray avait été fondée par les seigneurs de la Roche-Millay sur le territoire de l'église de Saint-Symphorien qui, à ce titre, recevait chaque année 4¹ de ces seigneurs.

LX^s tournois d'amende; les habitants du hameau des Jours, d'ancienneté *fouretiers* des bois du Beuvray, devaient les bien et loyalement garder ¹. » Cette dernière mention constate que le *furetage*, qui consiste à glaner pour ainsi dire dans les forêts au lieu de couper à blanc, est un mode ancien d'exploitation des bois dans le Morvan.

Une seconde foire mentionnée dans le terrier de 1454 et fixée au 4 juillet, jour de la translation des reliques de saint Martin, semblerait avoir été créée pour substituer une fête chrétienne à celle du premier mercredi de mai; les droits étaient d'abord les mêmes. Étant tombée en désuétude, les seigneurs de la Roche, pour l'accréditer de nouveau, l'avaient déclarée franche de tous droits en ce qui les concernait ²; cette franchise est postérieure au titre de 1527. Ces avantages furent impuissants à populariser une création sans racines dans le passé. Le prieuré de Saint-Symphorien y percevait les *oblations*, etc., ainsi qu'au premier mercredi de mai; le total, en y comprenant celles de la fête de saint Martin, en novembre, et celles du long de l'an, donnait un revenu de 12 à 16 francs, d'après le témoignage des fermiers. L'ensemble des rentes de la chapelle en 1666 ³, bois et dimes compris, atteignait, par an, mille francs.

Au seizième siècle, Guy Coquille, le savant jurisconsulte nivernais, avec son bon sens profond et une intuition d'autant plus remarquable qu'elle faisait souvent défaut à la critique d'alors, entrevoyait l'origine celtique et religieuse de la foire du Beuvray. « En la dite cime, où estoit l'ancien Bibracte, dit-il, aujourd'huy se tient une foire renommée par toute la France, qui représente beaucoup d'antiquité, car elle se tient chacun an le premier mercredi du mois de may. Au temps du paganisme, les marchands souloient sacrifier et faire leurs

1. Document dû à M. V. Gueneau.

2. Terrier de la Roche-Millay.

3. Id.

vœux à Maja déesse fille d'Atlas, et à Mercure, son fils, en ce mois de may, pour avoir leur faveur au trafic de leur marchandise. Le mois de may est dit Majus, en l'honneur de ladite Maja, du temps des Romains, ainsi que dit Ovide au cinquième livre des *Fastes*, Mercure était le Dieu des marchands, comme se voit au prologue de la comédie de Plaute *Amphitron*. Et on voit encores aujourd'huy que cette foire est à jour de mercredi, dit de Mercure, et au mois de may, dit de Maja. Il est vraisemblable que les plus anciennes villes basties après le déluge ayant été mises ès cimes des montagnes et depuis à cause de l'incommodité des lieux hauts, ayant été transférées en lieux plus bas et de plus facile accès, ainsi les habitans de ce haut Beuvray se soient transféréz au lieu où est de présent Authun ¹. » Lorsque Guy Coquille s'exprimait en ces termes, cette foire, encore renommée par toute la France, était en déclin, et néanmoins dans ce même siècle on s'y rendait encore de loin dans l'état défectueux des routes, pour y voir des amis venus de toutes les directions. Les membres éloignés des familles s'y donnaient rendez-vous et, pour s'y trouver, on partait plusieurs jours à l'avance en faisant étape dans les maisons hospitalières telles que celle du chanoine Gaucher, d'Autun, par exemple, qui consigne dans son journal le passage de Jean Deain et de Melchisédec Bonaud : « Martis quartâ die maii 1540, fuerunt Johannes Deain et Melchisedec Bonaud in domo meâ, qui ibant Bibracte. » ²

1. *Oeuvres de Guy Coquille*, t. I, p. 345.

2. Manuscrit de Gaucher, Archives de l'évêché d'Autun, communiqué par M. de Charmasse. — Il ne faut pas être surpris de voir, à Autun même, le Beuvray nommé Bibracte. Dans des contrées bien éloignées, l'opinion qu'Autun n'était point Bibracte était acceptée au seizième siècle et, malgré les erreurs topographiques d'auteurs qui citent des lieux qu'ils n'ont pas vus, cette distinction des deux villes n'est pas moins accentuée. Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, s'exprimait ainsi : « Au dessous par delà la ville de Libracte qui était une petite ville d'Autun qu'on appelle de présent Bevray. » Jean Bouchet, poitevin, et écrivant à Poitiers, n'avait pu

Vers cette date la foire du Beuvray perdait une des institutions qui avaient le plus contribué à sa splendeur et qui était comme le dernier reflet des jeux de l'ancienne Gaule, des luttes, des combats simulés, des exercices de force et d'adresse, accessoire obligé des fêtes publiques dans l'antiquité. Au moment où les doctrines calvinistes commençaient d'agiter et de diviser les esprits, le tournoi qui terminait la foire et le recensement des vassaux de la seigneurie sur la montagne prirent fin en 1547. Un acte constate que le premier mercredi de mai de cette même année, ils passèrent une dernière fois *en revue, avec valet et équipage*, devant M^{me} Jeanne d'Aumont, dame du comté de la Roche, suivant qu'elle les a appelés sur *la chaulme de Bewvray* pendant la foire dudit jour, et qu'ils y sont sujets annuellement. » Cet usage fut remplacé par l'obligation de se présenter à une assise tenue par le bailli de la Roche, le lundi de la semaine après Quasimodo, sous peine d'une amende de 10 livres pour la première et seconde fois, suivie de procès jusqu'à résipiscence¹. Ce changement enleva à la foire un des traits les plus caractéristiques de son antiquité et de son importance historique.

La revue était le dernier signe du pouvoir militaire du chef ; l'inspection des armes et des harnais avant l'entrée en campagne rappelait le *concilium armatum* ; elles sont remplacées par une formalité légale, un aveu de subordination signé dans l'auditoire d'un officier inférieur de la justice. Cette transformation vulgaire montre que l'esprit de clan, si enraciné dans le Morvan, y périssait ; depuis surtout que les transmissions fréquentes de la grande châtelainie de Glenne et la Roche avaient déshabitué le peuple de la suzeraineté héréditaire. Entraîné vers la cour, étranger de plus en plus à

prendre ses renseignements à Autun et se faisait l'écho d'une tradition admise par bon nombre de savants. (Note signalée par M. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier.)

1. Terrier de la Roche-Millay.

son vaste domaine, ne communiquant plus que par des intermédiaires, le châtelain se désintéressait de ses prérogatives historiques et trop souvent du sort des populations, au moment même où elles étaient envahies par des doctrines qui sapaient par toutes ses bases le passé. Les guerres de religion ne tardèrent pas, en effet, de produire dans le Morvan des effets désastreux dont l'escarpement du Beuvray ne le mit pas à l'abri. Le couvent des Cordeliers, brûlé une première fois vers 1532 ¹, s'était relevé de ses ruines pour s'écrouler encore. En 1570, après la bataille d'Arnay-le-Duc entre Coligny et le maréchal de Cossé les huguenots, au nombre de douze mille, traversèrent l'Autunois; leur passage dans le Morvan fut marqué par l'incendie de plusieurs églises. L'isolement des établissements religieux du Beuvray les livrait sans défense à la destruction; la chapelle de Saint-Martin ainsi que la Cordelle furent brûlées.

Depuis plusieurs années déjà les ravages avaient commencé dans le pays, où le sieur Briquemaut, cantonné à Corbigny avec sa bande de calvinistes, et le passage continu de troupes des deux partis, entretenaient le pillage et le désordre ²; les villages voisins, d'après l'enquête ordonnée en 1579, étaient ruinés ³. La foire du Beuvray, attaquée déjà dans ses souvenirs et ses traditions, ne pouvait échapper aux conséquences de la misère publique; les loges des marchands avaient dû subir le même sort que la chapelle Saint-Martin. Mais les populations, habituées à fréquenter celle-ci, réclamaient sa reconstruction auprès du procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moutier qui, en 1604, en imposa la restauration au prieur de Saint-Symphorien d'Autun, de qui elle dépendait. Le couvent des Cordeliers, après une tentative de reconstruction, avait

1. Charte manuscrite, collection de M. Lorry, à Moulins-Engilbert.

2. *Les Guerres de Religion dans le Morvan*, par V. Gueneau: Mémoires de la Société nivernaise, 1875.

3. V. Gueneau, loc. cit.

péri dans un troisième incendie, il est resté de cette époque une petite cloche avec l'inscription suivante :

F. IEAN gaudard = G. = (gardien) du couvent de IHS
BOEVVRET = A = FAICT fondre cette cloche, l'an 1634.

Le nom du fondeur, François France, est inscrit dans un cercle au centre duquel est figurée une cloche. La chapelle de Saint-Martin, réduite de moitié et refaite en mauvais matériaux, n'étant plus entretenue par les prieurs, s'écroula définitivement. Vers 1725, Bénigne Germain, théologal d'Autun, visitant le Beuvray pour chercher dans l'étude de son emplacement des arguments en faveur de l'identité d'Autun et de Bibracte, écrivit les lignes suivantes : « On n'y voit seulement que quelques ruines d'une douzaine de maisons de paysans et celles d'une petite chapelle de Saint-Martin ¹. » Cet état de délabrement et d'abandon réagissait sans aucun doute sur la foire et en laisse pressentir le déclin final, bien que la foule et le bétail y affluassent toujours. En dépit des savants, le souvenir de Bibracte et l'affirmation de son emplacement au mont Beuvray restaient inébranlables dans le pays. Un procès-verbal de réconciliation du cimetière de Laizy daté de 1685, à la suite d'un meurtre commis sur ce cimetière², est signé du curé de *Saint-Léger-sous-Bibracte* ; une rendue de bans des registres de la paroisse de Saint-Didier-sur-Arroux est souscrite « Pierre, pasteur de la Comelle-sous-Bibracte die 24 augusti 1740. » Sur une autre rendue on lit : « Datum in ædibus Sancti Leodegarii subtus Bibracte die 24 augusti 1740. »³

La Révolution, qui devait anéantir bientôt les débris des institutions du moyen âge, approchait à grands pas et, par

1. *Lettres sur les antiquités d'Autun*, par l'abbé Bénigne Germain. Annales de la Société Éduenne, 1860-1862, p. 456.

2. Cette pièce est reliée dans un registre de catholicité de la paroisse de la Chapelle-sous-Uchon.

3. Notes communiquées par M. l'abbé Lacreuze.

une coïncidence singulière le premier titre féodal relatif à la foire du Beuvray que nous ayons découvert reparait à 550 ans de distance pour clore son histoire. On se souvient que la *litte* du Beuvray a été mentionnée en premier lieu à l'occasion d'une donation d'Alix de Glenne aux religieuses de la Ferté-sur-Lixeuze, payable à la foire du mercredi de mai et confirmée par son fils en 1237. Cette antique donation nécessita le dernier acte public des officiers de la justice de la Roche-Millay sur la montagne. Aux termes de la pièce, les seigneurs de la Roche devaient aux religieuses de la Ferté onze années d'arrérages de la rente de 10 livres 8 sous, fondée en 1220, qu'elles avaient fait réclamer, et payable sur les droits de la foire qui se tient le *premier mercredi de mai* de chaque année sur *la chaume* de ladite montagne de Beuvray, à midi, par chaque propriétaire successif du château de la Roche. Le mercredi, 6 mai 1789, jour de la foire, le régisseur de la terre, nommé Baumgarten, se présenta sur la chaume, faisant offre aux religieuses ou à leur fondé de pouvoir des 124 livres 16 sous, dues pour les arrérages précités ; il fit dresser acte de ses offres et de la non-comparution ¹. Depuis cette époque, qui a tranché violemment les liens du passé, la foire du Beuvray est tombée dans sa phase d'extinction ; le bétail a disparu, quelques chèvres et quelques moutons, sous son prétexte, viennent y pâturer gratis durant la journée, comme pour maintenir leurs anciens droits. Mais en dépit de toutes les vicissitudes la montagne a conservé, pour les populations du Morvan, un prestige traduit assez fidèlement dans le langage local par ces mots : *Aller en Beuvray*, comme si cette région, grandie par l'imagination populaire, couvrait le pays de son ombre et de ses souvenirs. Après l'anéantissement du dernier oratoire les pèlerins apportaient encore leur offrande le jour de la foire,

1. Nous devons la communication de cette pièce à M. Bertrand, notaire à la Roche-Millay.

jetant quelque menue monnaie dans les ruines sur l'emplacement desquelles a été recueillie une collection qui commence aux Gaulois, traverse l'époque romaine, le moyen âge, la renaissance et finit à nos jours. Puis, quand les ruines elles-mêmes eurent disparu, ils se rattachèrent à la croix de bois élevée pour en marquer la place. Lorsqu'à celle-ci fut substituée la croix de pierre, votée par le Congrès archéologique de Nevers, en 1851, on vit pendant quelques années un vieillard aveugle du hameau de *les Chenaux*¹, venir s'asseoir au pied, tenant sur ses genoux les restes de l'ancienne statue en bois de saint Martin, sauvée de la destruction, comme le Palladium du pays. Les femmes s'agenouillaient autour de ce dernier gardien de la tradition chrétienne du Beuvray, en lui laissant en reconnaissance l'œuf ou le sou, suivant l'antique coutume. Depuis la mort de l'aveugle et l'absence du débris vénéré qui a été soustrait comme une relique, les nourrices continuent, le premier mercredi de mai, de faire leurs ablutions à la source pour obtenir un bon nourrissement et terminent leur pèlerinage à la croix ; les hommes jettent à ses pieds la baguette de coudrier derrière l'épaule gauche, avec la gravité d'un acte sacré, pendant qu'autour d'eux la musette appelle à la danse et que les tables des buveurs, seul usage qui n'ait point faibli, se garnissent de joyeux chanteurs. Dans les halliers, sous les hêtres séculaires de la Terrasse, près de la fontaine, chaque famille se groupe autour d'un diner étalé sur l'herbe ; ainsi faisaient, il y a vingt ou trente siècles, les Gaulois de Bibracte et du mont Hélanus. Cette réunion dégénérée ne peut plus donner l'image du concours qui se pro-

1. Blanchot Étienne. — Cet aveugle était tellement familiarisé avec les routes escarpées du Beuvray qu'il allait sans guide recueillir dans les haies les baguettes de coudrier nécessaires à la fabrication des paniers, son unique industrie. Ayant un jour perdu, dans cette cueillette, son couteau qu'il envoya chercher en vain par un membre de sa famille en un lieu indiqué, le commissionnaire revint les mains vides ; l'aveugle partit seul à son tour et retrouva l'objet perdu.

duisait autrefois, alors que, de toutes les parties du pays, arrivaient piétons, cavaliers, charrettes à bœufs ; que le plateau se couvrait de bétail et de marchandises, offrant, durant plusieurs jours, le spectacle du mouvement et de la gaieté. Le troisième jour venu on pliait les tentes, on retirait du grand pacage, du *Parc-aux-Chevaux* les montures lâchées en liberté dans l'herbe et les genêts ; chacun reprenait les routes, les chemins creux, regagnait sa chaumière ou son manoir. Parmi ces chemins, il en est un qui suit les crêtes de la rive droite de l'Arroux, dans la direction de Toulon, et qui a conservé le nom de *Chemin des foires du Bewvray*.

La tenue d'une telle foire, sur une montagne aussi escarpée, peut, à certains points de vue, et surtout à celui des relations modernes, paraître singulière. Pour apprécier cette question il faut faire abstraction de ce qui se passe sous nos yeux dans les centres civilisés et reconstituer la Gaule, morcelée en petites nationalités, telle qu'elle était il y a deux mille ans et plus. On trouvera alors, comme nous l'avons déjà dit, même de nos jours, chez les peuples à l'état patriarcal ainsi que les anciens Gaulois, des usages et des particularités semblables. Les mêmes mœurs, la même organisation sociale, les mêmes conditions économiques, ramènent les mêmes faits. L'Asie, d'où sont venus ces antiques usages, en offre encore des spécimens épars. Au mois de juin 1875, cinq Anglais firent l'ascension de la montagne de Po-Hua-Shan (montagne des cent fleurs) à 120 kilomètres de Pékin, ils y trouvèrent une foire et un pèlerinage¹. Il n'est pas nécessaire, du reste, de chercher au loin et à l'étranger des exemples similaires, puisqu'il s'en rencontre dans notre pays. Une province limitrophe, le Bourbonnais, en offre quelques-uns. Au sommet de la montagne du Puy ou du Puits-Saint-Ambroise, commune de Saint-Léon, (Allier), sous les murs de la chapelle romane

1. Lettre d'un Anglais en date du 29 juin 1875 ; *The Daily News*, 15 octobre 1875.

d'un vieux prieuré ruiné, qui aurait bien pu, comme au Beuvray, succéder à un oratoire antique, se tient de temps immémorial une foire célèbre dans la contrée, le lendemain de la fête de l'Ascension, bien qu'il n'existe qu'une ferme en ce lieu d'où la vue embrasse un immense horizon. Une voie romaine passe près de là. Le champ de foire est un plateau oblong, au dessous de la crête, compris entre l'ancien couvent et des rochers plats où l'on voit les restes de deux cuvettes. La plus grosse de ces pierres se nomme *la Bologne*. La foire durait trois jours comme celle du Beuvray. On y dressait des tentes pour héberger vendeurs et acheteurs, mais depuis une année elle a été transférée au village de Saint-Léon, malgré les réclamations des gens du pays. Le puits profond qu'on voit au sommet de la montagne est peut-être une œuvre des moines; une belle source coule à mi-côte, au nord, en face de la *Pierre qui danse*. Cette pierre, située dans une terre qui renferme quelques débris de silex taillé, est plus étroite à la base qu'au sommet et produit sur la crête de la colline le profil d'un arbre trappu et ébranché, terminé à sa partie supérieure par une espèce de boule; elle a 2 m. 60 de haut et 1 mètre en moyenne sur chaque face de sa base quadrangulaire. Dans la légende du pays elle passe, comme la pierre de la Wivre du Beuvray, pour tourner sur elle-même, à l'élévation de la messe du dimanche des Rameaux et renferme, comme sa sœur, un immense trésor qu'il faudrait enlever avant la révolution complète sous peine d'être englouti. Une poule noire en sort quelquefois, mais, ajouta avec tristesse le paysan qui racontait la légende: « J'ai passé une fois, au pied de la pierre, tout le temps de la messe des Rameaux, et la pierre n'a pas tourné. » Dans la même contrée, près des bords de la Loire et sur une voie romaine, se tient aussi, en rase campagne, la foire non moins célèbre de Talenne, véritable emporium où affluent des denrées de toute sorte. Les lignes de tentes figurent les rues d'une ville improvisée, abritant restaurants, salles de danse, ferronneries, bijouterie, céramique, fonte,

jardinage. Chevaux et voitures sont dispersés autour du campement; les véhicules transformés en salle à manger par leurs propriétaires offrent de mobiles abris pendant la vente des bestiaux, puis les tentes s'abattent, on repasse la Loire à gué ou à bac, les chevaux emportent la population réunie pour un jour; le camp levé, la charrue reprend pour un an ses droits sur l'emplacement dénudé.

Avant peu d'années, peut-être, ces dernières traces des mœurs de la Gaule auront disparu. Le mouvement, l'impatience de la vie moderne répudient ces réunions dont l'utilité a cessé. Elles puisent un reste de vie dans la force des traditions et des habitudes, dans ce sentiment qui porte l'homme à rompre par moment avec la vie journalière, à chercher dans un spectacle inusité, une diversion à la monotonie et à la vulgarité. Il est temps de recueillir la déposition de ces derniers témoins dont le nombre diminue chaque jour, et de conserver, au moins dans l'histoire, le souvenir d'institutions que les générations futures ne connaîtront plus que par ses récits.

RENTIER

POVR LA CHAPELLE S^t-MARTIN ERIGÉE AV HAVLT
DE LA PLACE DE BEVVRAY DIOCEZE D'AVTVN
1454

En nom de Nostre seigneur, amen ; l'an de l'incarnacion d'icelluy courant mil quatre cens cinquante et quatre, le vendredi seiziesme jour du mois d'aoust, ont esté mises et reddigées par escript par moy Symon Le Pelletier clerc notaire publique juré de la cour mon seigneur le Duc de Bourgogne, demorant à Ostun, les rentes, censés, revenues et redevances, dismes, tierces, et les prez, terres et bois qui sont et appartiennent à la chapelle de monsieur Saint Martin de l'aut de Bevray, laquelle chapelle ensemble les appartenances d'icelles est et sont l'un des membres et appartenances de l'église et prioré de Saint-Symphorien près d'Ostun, et au proffit singulier du prieur dudit lieu. Et ce, par l'express commandement et ordonnances de très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal et evesque d'Ostun ¹, prieur administrateur dudit prioré de Saint-Symphorien, lequel monseigneur le cardinal a fait faire et composer ce présent rentier qui oncques maiz ne avoit esté fait.

ET PREMIÈREMENT LES RENTES D'ARGENT ANNUELLES et non muables dehues ung chascun an par les cy après nommés, au jour et terme de la Saint-Martin d'yver.

Premièrement :

Jehan Guion demorant à Conclée ² au parrochage de Poy ³, le dimanche quatorziesme jour du mois de juillet en l'an courant mil quatre cent cinquante et quatre, a congneu et confessé estre tenementier d'un mex et tenement assis audit Conclée, lequel mex et tenement il a confessé tenir porter et posséder de mesieurs les prieur et couvent dudit Saint-Symphorien près d'Ostun, duquel mex s'ensuit la déclaracion par luy baillée et declé-

1. Nicolas Rolin, évêque d'Autun, de 1436 à 1483.

2. Terre située au sud-est et au pied du Beuvray, commune de Poil, à la limite de Saône-et-Loire et de la Nièvre.

3. Poil.

rée, dénoncée et confinée en la présence de Jehan Gaudriot de Saint-Léger soubz Beuvray et de George Perrin, parrochien dudit Saint-Léger soubz Beuvray, tesmoins à ce présens apellés et requis l'an et jour devant dis et escripts.

C'est assavoir :

Une pièce de terre par manière d'oche, appellée l'oche Gas-sault, contenant la semence de deux boisseaux de froment, emprès l'oche Jehan Enfer d'une part et le grant chemin tendant à Poy, d'autre part.

Item, une pièce de terre assise près de l'estang Briet, et tenant audit estang Briet et à la terre de Martin Lavocat et à la terre Jehan Enfer.

Item, ung autre quartier de terre contenant la semeure de sept boisseaux, emprès les terres Henry Viou, d'une part, et emprès la terre du curé de Poy, d'autre part.

Item, ung autre quartier de terre contenant la semeure à trois boisseaux, tenant au bos Guenin Bodot, et par devers le bas tenant à ung pastoral qui est à Ragon.

Item, ung quartier de prey nommé : Prey Chardon, contenant environ une soiture de prey tenant à ung autre quartier de prey appartenant à Lavocat, d'une part, et, d'autre part, au Roy de Conclées.

Item, un quartier de bois en chaignez, chastegniers et fo, appellé le bos de Monmugien ¹, contenant environ troix sexterées de terre, tenant au bois de monsieur de la Roche de Mylay ², pour une part, et ung prey qui fust Jehannin des Jours et au ruis-seaul, et, par autre part, tenant au bos des Champlers.

Et pour lequel mex et tenement, devant escript, et confiné, ledit Jehan Guion de Conclée a congneu et confessé devoir ung chacun an, jour de la feste Saint-Martin d'yver, auxdiz prieur et convent dudit Saint-Symphorien d'Ostun, et au profit singulier dudit prieur, la somme de vint solz tournois, monnoie courante, lesquelz vingt solz tournois il a promis payer ung chacun an audit terme, au commandement et ordonnance dudit monsieur le prieur. A ce faire a obligié luy et ses hoirs et ses

1. Mommugien dans une copie du dix-septième siècle, au château de Glux. — Mommessin au cadastre. — Mommegin dans le pays actuellement.

2. La Roche-Millay, ancienne baronnie et comté au sud-ouest du Beuvray.

biens, les biens de ses hoirs meubles et immeubles présens et à venir et soumis à la juridiction et contrainte de la court de monseigneur le duc de Bourgogne, et à toutes autres cours, tant d'église que séculières, nonobstant sentence de excommunication. Présens les devant nommés et l'an et jour devant diz. Et de ce est lettre passée soubz le seel de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Ainssy est.

S. LE PELETIER.

Somme : ung franc.

Il est à noter que ledit Jehan Guion ne ses hoirs ne doivent tranchier nul bois pour vandre, sinon pour edifier dedens ledit mex aucune maison, granche ou estableriez, com plus à plain il appert par les lettres sur ce faictes.

Guillaume Julien de Tresien aliàs Chantereaul, le jeudi jour de la festé monseigneur saint Benoist en juillet, l'an de Nostre-Seigneur courant, mil quatre cens cinquante et quatre, a congneu et confessé, avoir, tenir, porter et possider pour luy et pour ses hoirs et ayans cause de lui, de messieurs les religieux, prier et couvent dudit Saint-Symphorien d'Ostun, les héritages cy après escripts, déclairiés et confinés, estans des membres et appartenances de la chappelle de monseigneur Saint-Martin assize en l'aut de Beuvray, laquelle chapelle est et appartient au prioré dudit Saint-Symphorien d'Ostun. Présens à ce congnoistre et déclairier discrettes personnes messire Jehan Laison, prebstre, curé de Poy, et messire Jehan Bonelli, prebstre, vicaire de l'église de Saint-Léger soubz Beuvray, Jehan Gaudriot, et autres tesmoins à ce présens apellés et requis l'an et jour dessus diz.

C'est assavoir :

Une meloise de prey apellée la Gravière, contenant que preys, que bois, que buissons, environ demy journal, tenant à ung autre prey que y tient Loys de Glorienne, d'une part, et d'autre part au grant chemin tendent d'Ostun à Molins en Gibers.

1. Ancienne voie romaine sur cette partie.

Item, ung autre quartier de prey apellé le prey du Chaigne, assis où l'on dit Brise-Gateau, contenant que prey, que buissons environ demy soiture, emprès le champ de Taseau, d'une part, et tenant au grant chemin tendent d'Ostun à Molins en Gibers et au Vernoy de la corvée d'argen tenant d'autre part.

Item, ung autre quartier de prey assis où l'on dit Ès-Meloises, estroictes ou finage de la Pierre, contenant environ, que prey, que bois, que buissons, une soiture, en tenant d'une part à ung prey dit le Champ Bonnot Gobin Dargentenant, et d'autre part tenant au Champ de la Pierre et au prey Dadain, d'autre part.

Item, deux autres pièces de prey situeez ou finage de la Planchote, dont l'une se nomme prey Chevrot, contenant deux soitures, tenant au grant chemin tendent d'Ostun à Molins en Gibers, et par autre part au verne Colin, et par autre part au prey Boulart, et par autre part à ung prey qui est audit Guillaume Julien.

L'autre pièce de prey est assize audit lieu et s'appelle prey de Monge, contenant que preys, que buissons, une soiture, tenant au champ de Leschaute ¹. d'une part, et au champ de la Velote et à la fontaine de Genbert, et au grant chemin de Molins à Ostun ², et emprès le prey au Vernoy du prey au serf.

Item, ung autre quartier de prey apellé petit prey de Beuvray, assis ou finage de la Planchote, contenant environ une soiture, emprès le prey du Champ d'une part, et, d'autre part, emprès le prey des Dames et emprès le Champ des Corvées, d'autre part.

BOIS

Item, la tierce partie de ung quartier de bois, assis où l'on dit en Monchevroulz ³, partant avecques ceulx de Petit-Hom,

1. Aujourd'hui *la Chaute*, entre le moulin de ce nom et le bois de Marry, dépendances de la terre de Glux. Le moulin s'appelait autrefois Moulin des Dames.

2. Entre la rive droite de la Ségglise et la route actuelle d'Autun à Moulins.

3. Au dessous du moulin de la Chaute, rive gauche de la Ségglise, sur le flanc du Beuvray.

contenant ledit bois environ quatre arpens, tenant au russeau de la Planchote, et, d'autre part, au russeau de Chavarce ¹, et, d'autre part, au chemin tendent de Lachenal ² à la Roche et au bois des habitants de Tressien. Pour lesquels héritaiges devant diz, déclairiez et confinez, ledit Guillaume Julien a congneu et confessé devoir aux prieurs dudit Saint-Symphorien, ung chascun an, aux foires de Beuvray, et à chascune d'icelles donné comme dessus, vingt soulz tournois monnoie courant, et lesdiz xx solz tournois, il a promis de rechef payez ung chascun an auz ditz termes, aux prieurs dudit Saint-Symphorien ou à leur certain commandement, et de ce faire c'est obligé à la juridiction et contrainte de la court de mon seigneur le duc de Bourgongne, et soubz toutes autres cours, l'une non cessant pour l'autre, nonobstant sentence de excommuniement. Présens les devant nommez tesmoings à ce requis et apellez l'an et jour devant diz et en l'ostel de Jehan Gaudriot, à Saint-Léger-du-Bois. ³

S. LE PELLETIER.

Somme pour ledit Guillaume Julien de ce qu'il dit est pour chacun an..... 1 f.

De tout ce que dit est devant pour ledit Guillaume Gelyen, il appert par lettre faicte soubz le seel de l'église dudit Saint-Symphorien, faicte, donnée et passée l'an mil cccc xxiii du samedi veille Saint-Martin d'estey, de laquelle le double par collacion est avecques les autres dudit Beuvray signée

J. BONELLI.

NOBLE SEIGNEUR.....
seigneur de la Roche de Milay, et ma dame.....

.....
sa femme et leurs hoirs par certain traictié et accort qui fut fait entre lesdiz seigneur et dame et feu messire Jehan Esperon, jadis prieur dudit Saint-Symphorien d'Ostun, en l'an mil quatre

1. Ruisseau descendant du Beuvray par la vallée de l'Écluse et qui alimentait le moulin des Cordeliers sur la montagne.

2. Aujourd'hui *les Chenaux*, hameau de la commune de Glux. Ce chemin est une voie romaine venant de la vallée de l'Yonne et suivant la base du Beuvray, rive gauche de la Ségliuse.

3. Par erreur pour Saint-Léger-sous-Beuvray.

cens trente-deux, sont chargés et doivent payer ung chacun an perpétuellement au prieur dudit Saint-Symphorien, en la somme et la somme de vint soulz tournois, monnoie courant, vaillissans ung franc, et ce, pour raison et à cause de la chapelle des Cordeliers de Beuvray, et pour les causes contenuez en la lettre sur ce faicte, passée et accordée par lesdiz seigneur de la Roche de Milay et sadite femme, de laquelle lettre la coppie sera escripte en la fin de ce présent papier et rentier afin que ce débat en issoit, que on y recoure pour veoir le contenu et la cause pour quoy ilz donnent ledit franc auxditz prieurs dudit Saint-Symphorien.

Somme, ung franc.

AUTRES RENTES ET REDEVANCES D'ARGENT appartenant aux prieurs dudit Saint-Symphorien, à cause des drois de ladite chapelle de monseigneur Saint-Martin de Beuvray, appartenant, comme dit est, à l'église dudit Saint-Symphorien, au profit des prieurs dudit lieu, qui se queillent et recoivent ès jours que les foires ce tiennent en l'aut dudit Beuvray.

C'est assavoir :

La grant loge de la drapperie doit v soulz toutes foiz que la foire ce tient et que les drapiers y mettent avant leurs draperiez.

Item, chascun paeslier logés en estau doit iii soulz pour chascune des foires que ilz viennent mettre leur marchandize esdictes foires.

Item, chascun paeslier logés for d'estau doit xviii deniers pour chascune foire de Beuvray que ilz viennent mettre leur marchandize esdites foires de Beuvray.

Item, chascun paeslier laissant lesdis estaus et se loge defor, doit iii soulz pour chascune foire que il vient audit Beuvray.

Chascun ferroillon qui vant euvre grosse, doit xv deniers, à chascune foire dudit Beuvray que il vient mettre avant pour vandre ladite euvre grosse.

Chascun ferroillon qui vent euvre faitisse doit iii deniers pour chascune desdites foires de Beuvray.

Item, ceulx qui vendent congles à beufs doivent ung denier pareillement à chascune desdites foires de Beuvray, pour tout ce qu'ilz veulent vendre pour le jour de ladite foire dudit Beuvray

Item, chacun saulnier qui vent sel menue doit vi deniers, et avecques ce il doit denrée de sel, ainsy doit à chascune desdites foires dudit Beuvray vii deniers.

Item, chacun salnier qui vent sel blanche en pain doit xii deniers pour chascune desdites foires.

Item, doit chacun mercier logiés iii deniers en ladite foire, et à chascune d'icelles foires dudit Beuvray, quatre deniers.

Item, doit chacun mercier qui vent fors de loge, ung denier pour chascune desdites foires dudit Beuvray.

Item, doit chascune loge en laquelle on vent vin, deux deniers pour chascune desdites foires.

Ès loges qui sont ou cymitière, èsquelles on vent vin, ne prent riens le seigneur de la Roche, maiz Saint-Symphorien y prent et doit avoir sur chascune loge iii deniers, toutes fois que on y vent vin.

Item, chacun cordier doit ung denier pour chascune fois que il vient èsdites foires dudit Beuvray.

Item, chacun pennetier doit ung denier qui vent pain à chascune desdites foires dudit Beuvray.

Item, ceulx qui vandent harillets doivent ung barillet ou ung denier pour chascune fois que ilz viennent vendre auxdites foires dudit Beuvray.

Item, chacun verrier qui vent verres doit un verre toutes fois que il vient vendre esdites foires dudit Beuvray.

Item, chacun tepinier doit ung tepin, le plus grant emprès le premier grant, toutes le fois que ilz viennent vandre tepins aux dites foires dudict Beuvray.

Item, chacun fruictier doit deux deniers ou deux denrées de fruit, qui vient vendre esdictes foires dudit Beuvray.

Item, chacun qui vent aulz doit deux deniers ou deux denrées d'aulz.

Lesquelles droitures et redevances devant escriptes peuvent bien valoir chacun an aux deux foires dudit Beuvray, comme l'ont certiffié à leur advis discrète personne, messire Jehan de Poy, curé de Brion, Guenin, Le Clerc d'Autevaul, et autres qui ont receu lesdictes droictures par plusieurs années, de deux à trois frans :

Pour ce, ii frans ou iii frans.

AUTRE REVENUE D'ARGENT muable, appartenant aux prieurs dudit Saint-Symphorien, à cause de ladite chapelle dudit Saint-Martin de Bevray.

C'est assavoir :

LES OFFRANDES BAISE MAIN oblacions qui sont et adviennent au long de l'an, tant ès jours des deux foires com ès deux festes de Saint-Martin, sont et appartiennent seulement au prieur dudit Saint-Symphorien, qui peuvent bien valoir, de an pour autre, de XII en XVI frans, comme le ont relaté et affermé. , qui ont esté fermiers et admodiateurs de ladite chapelle de Saint-Martin de l'aut de Bevray et mesmement Girart Boulart, demorant à Lachenal, lequel passé a, et sont XII ans admodié lesdiz baise main offrandes et oblacions chascun.

Somme, XII frans.

AUTRE REVENUE D'ARGENT muable, appartenant auxdiz prieurs dudit Saint-Symphorien, à cause de ladite chapelle dudit Saint-Martin de Beuvray, à cause de la vendue des bois qui sont situés outre les fossés dudit Beuvray et terraulz anciens ¹, lesquels bois sont de l'appartenance de ladite chapelle Saint-Martin de Beuvray, comme l'ont relaté et affermé Guenin Le Clerc d'Autevaul, Guenin Symonnin de Mouceaulx, Perrin Bernart de Conclée, Henry Vyou, Jehan le Tousot de Montaudué ², Guillaume le Tousot, Perreaul du Bey et Guillaume Chantereaul aliàs Gelyen de Lachenal, lequel Guillaume a esté forestier des bois de ladite chapelle de Saint-Martin pour longue espace de temps, et que plusieurs années ilz ont admodié la person desdiz bois situez outre lesdiz fossés et terraulz dudit Beuvray, lequel quartier de bois, tant de chaignes comme chastegniés et de fo, contient environ de [trois cent soixante-dix-neuf] arpens et tient d'une part aux bois de monsieur de la Roche de Mylay et ès bois des bonnes gens d'entour le pays, les fossés et terraulz entre deux, et tout lesdiz bois qui sont au dessus desdiz fossés sont et appartiennent à l'église dudit Saint-Symphorien, à cause de ladite chapelle Saint-Martin en l'aut dudit Beuvray.

Il ce treuve en ung article ou viez papier de l'église dudit

1. L'enceinte de l'oppidum gaulois.

2. Écart sur la pente sud-ouest du Beuvray.

Saint-Symphorien que anciennement l'église dudit Saint-Symphorien avoit et devoit avoir ung bois apellé le bois de Monchanis, et dit l'article que il y a deux pièces de bois lesquelz ne sont encore trouvés ; la garde du roy y a esté mise depuis, apert par relacion.

LES DISMES APPARTENANS à l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun à cause de la chapelle dudit Saint-Martin en l'aut dudit Beuvray, déclairées, dénoncées, recongneues et confessées et pour vray certiffiez estre et devoir estre et appartenir à ladite église dudit Saint-Symphorien d'Ostun, à la cause de ladite chapelle de Saint-Martin, par les cy après nommés, lesquelz par plusieurs années les ont receuez comme admodiateurs pour ledit Saint-Symphorien, par la manière cy après escripte et ès paroiches et finages cy après escript et divisés :

Et premièrement, à la Roche de Milay,

Les hommes laboureurs et autres, qui sont parrochiens de Saint-Pierre de la Roche de Mylay, qui vont labourer hors de ladite parroiche de Saint-Pierre de ladite Roche de Milay, quelque part qu'ilz aillent labourer hors d'icelle parroiche, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun ou ceulz qui admodient le disme de ladite église de Saint-Symphorien, doivent aler prendre le disme sur les terres où ilz vont labourer, ceulz de ladite Roche de Milay ; et en ladite parroiche dudit Saint-Pierre de la Roche de Milay ne prent riens de disme l'église dudit Saint-Symphorien, et est le disme dedens icelle parroiche de Saint-Pierre de ladite Roche de Mylay au curé d'icelle parroiche, comme l'ont certiffié, juré, affermé sur les sains evngilles et par leurs sermens Jehan Maignem l'ancien, Jehan de Brion, demorans à Venoise et à Maigny¹, lesquelz, par l'espace de XII ans et plus, ont par cy avant admodié ledit disme, pour et ou nom de ceulx de l'église dudit Saint-Symphorien présens, à ce congnoistre et déclairier Henry Laison de Poy, Guenin Symonin de Mouceaulz, et plusieurs autres tesmoings à ce spécialement apellés et requis le lundy xxvi^{me} jour du mois d'aoust l'an mil cccc cinquante et quatre, en l'ostel de Aubin Balart, ou village de ladite Roche de Milay.

S. LEPELLETIER.

1. Hameaux de Millay.

A Saint-Gengoul ⁴, en un village que l'on dit En Velle. Ou terrage dudit Velle prent et doit avoir l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun la moitié du disme, et le prieur de Marsigny ², le quart, et le prieur de Vannoise ⁵ l'autre quart, excepté ou terrage de Pierre de la Bussière, escuier ⁴, ouquel l'église dudit Saint-Symphorien ne prent aucun disme.

Item, en l'éritage de Pierre Gadelle, parrochien dudit Saint-Gengoul, en un grant champ de terre assis derrière sa maison, contenant environ troix sexterées de semence, l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme, et lesdiz prieurs de Marsigny et de Vannoise l'autre moitié, chacun d'eulz le quart dudit disme.

Item, sur les terrages de George de Champrobert ⁵, quelque part qu'ilz soient situez en ladite parroiche de Saint-Gengoul, et qui contiennent un grant nombre et grant pays, l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme, et lesdiz prieurs de Marsigny et de Vannoise l'autre moitié, chacun le quart dudit disme.

Item, ou terre de Mesle ⁶, que l'on apelle l'éritage Talon, qui contient environ la semeure à vi sextiers de grains, l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme et lesdiz deux prieurs de Marsigny et de Vannoise l'autre moitié d'icelluy disme.

Item, en un champ apellé le champ de Chatillon, en tirant à Saint-Florentin ⁷, dessoubz le chemin à la main senote, lequel contient environ la semeure à deux sextiers, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun y prent et doit avoir la moitié du disme, et lesdiz deux prieurs de Marsigny et de Vannoise l'autre moitié, chacun d'eulz le quart.

1. Sous la Roche-Millay.
2. Marcigny-sur-Loire.
3. Vanoise. Petit prieuré sous la Roche-Millay.
4. Le château de la Bussière est sur la commune de Semelay, dans le voisinage.
5. Hameau au sud-ouest du Beuvray, non loin de la Roche-Millay.
6. Écart près la Roche-Millay.
7. Écart à gauche de la voie romaine de Saint-Honoré, entre Glux et la Roche-Millay. Il y avait une chapelle et une fontaine à pèlerinage.

Item, en l'éritage Grillot, que porte de présent Guillaume Frase, assis en Maulot oudit parochage de Saint-Gengoul, qui contient ung grant pays de terres, l'église de Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme, et le prieur de Vannoise seul l'autre moitié dudit disme, comme l'ont certiffié, juré et affermé par leurs sermens et sur les sains evngilles de Dieu estre et devoir estre Jehan Maignen l'ancien, Jehan de Brion devant nommés, Perrot Bailli de la Chèse, Jehan Jehannin du Buisson, Jehan Danguy et Jehan de Monrambault, en la présence de Henry Laison et de Guenin Symonim, tesmoings avant diz, et l'an jour et lieu et place devant diz, en l'ostel dudit Aubin Balart, audit lieu de la Roche de Millay.

S. LEPELLETIER.

A PERRIGNY, en la parroiche d'Icy l'Evesque, l'église dudit Saint-Symphorien prent et doit avoir partie du disme portant avecques les autres personniers, comme l'ont dit, déclairié, juré et certiffié les dessus nommez; présens lesdiz Henry Laison et Guenin Symonnin, l'an et jour et lieu et place que dessus.

S. LEPELLETIER.

A MAIGNY, la Planche, la Bouteille et ou demorant de la parroche de Milay, c'est assavoir en l'éritage És Dames que tiennent Pierre de la Bussière et ses personniers ¹ depuis la préee de Maigny jusques tenant contre Thy qui est une grant contré et pays de terre sans nombre, l'église de Saint-Symphorien d'Ostun y prent et doit avoir la moitié du disme, et monsieur de la Roche le quart de l'autre moitié, et le prieur l'autre quart de l'autre moitié.

Item, en tout l'éritage Mauvilly que a présent Guillaume Caneau, qui contient ung grant pays de terre, l'église dudit Saint-Symphorien y doit avoir et prendre la moitié du disme, et lesdiz monsieur de la Roche de Milay et ledit prieur de Marcigny l'autre moitié.

Item, et pareillement en tout l'éritage qui fut Guillaume Fomatim, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun y doit prendre

1. Ce terme indique une communauté rurale exploitant en commun, comme celle des Jaux. Voir Dupin et le Morvan.

et avoir la moitié du disme et les devant nommés l'autre moitié.

Item, en l'éritage qui fut Lorans Fores, aliàs Rippet, l'église dudit Saint-Symphorien, quelque part que il soit situé, y prent et doit avoir la moitié du disme et lesdiz monsieur de la Roche de Milay et le prieur de Marcigny l'autre moitié.

Item, en l'éritage qui fut Perrin Le Gendre que porte à présent Jehan Rabyen et ses personnier depuis le molin de Frasse ¹, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun y prent la moitié du disme, et monsieur de la Roche de Milay le quart de l'autre moitié, et le prieur de Marcygney l'autre quart.

Item, en tout l'éritage Clamonnot de la Boutelière, quelque part que il soit, l'église de Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme, et le prieur de Marcigny l'autre moitié, excepté toutes voiez que il y a aucunes places qui sont divisées èsquelles l'église dudit Saint-Symphorien prent tout le disme quand on y laboure sans ce que autre y preigne aucune partie de disme.

Item, ou finage d'Acouarne ², en l'éritage de Thomas Lagergey, contenant environ XII sexterées de semence, l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié, et ledit prieur l'autre moitié.

Item, en ung quartier de terre assis vers la Noserée ³, que porte de présent Jehan de la Noserée, contenant environ la semeure à trois sexterées de grains, tenant à la quoue de l'estang de la Noserée et fert jusques au grant chemin qui vient de la Noserée à la justice de Milay, l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme, et le prieur de Marcigny l'autre moitié, et ainssy le ont dit, déclairié, certiffié et juré estre et devoir estre Jehan Jehannin du Buisson, Pierre Graillot, Pierre Bailly; présens lesdiz Henry Laison, Guenin Symonin et Jehan de Brion.

Item, et en ung autre quartier de terre où l'on dit en Bernardeau, qui contient la semeure à ung sextier de grains, qui tient

1. Aujourd'hui de la Planche.

2. Aujourd'hui les Vernes.

3. La Noiselée, près Millay.

au chemin qui vient de Luzy à la Roche, l'église dudit Saint-Symphorien prent et doit avoir la moitié du disme, et le prieur de Marcigny l'autre moitié, comme le ont relaté, affermé et certiffié les devant nommés; présens lesdiz tesmoings, l'an, jour et place devant diz, et avecques ce ont dit, déclairié et certiffié, juré et affermé, que en ladite parroiche de Maigny, ès lieux et villages devant diz, il y a aucunes places où l'église dudit Saint-Symphorien prent et doit avoir tout le disme et ès autres, en quelque lieu que ce soit, ladite église de Saint-Symphorien doit avoir la moitié dudit disme, et ainsy l'ont affermé et déclairié les devant nommés, présens lesdiz tesmoings et moy.

S. LEPELLETIER.

Depuis Jehan de Brion, Jehan Rabien de Maigny et Guillaume Caneau, parrochiens dudit lieu, ont tout ce devant escript estre vray. Présens lesdiz Henry Laison et Guenin Symonin et l'an et jour que dessus.

A MOROINGNES et Monrambault ¹, Grateloux, la Chèse, c'est assavoir tous les héritages Dam Guy de Moroingnes, quelque part que ilz soient, donnent la moitié du disme à l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun.

Item, et en l'éritage du Bouloy prent et doit avoir pareillement l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun la moitié du disme, et le curé l'autre.

Item, en tous les héritages de Grateloux, quelque part que ilz soient situés, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun y prent et doit avoir la moitié du disme, excepté en une oche que l'on nomme l'oche de Grateloux.

Item, en deux autres quartiers de terre qui sont en une combe que l'on dit en Pierre Mandre ², l'église dudit Saint-Symphorien y prent et doit avoir la moitié du disme et le curé l'autre moitié dudit disme.

Item, en deux autres quartiers de terre où l'on dit en la Mon-

1. Commune de Charbonnat-sur-Arroux.

2. La Pierre-Mandre est proche le port de Charbonnat, à Morambault; dite aujourd'hui *Pierre-Belot*.

taigne des Chateaux ¹, en venant de Thoulon à la Roche, à la main droite, contenant un grant pais de terre, l'église dudit Saint-Symphorien y prend la moitié du disme, et le curé l'autre moitié.

Item, en un quartier de terre assis où l'on dit ou finage du Fou, à la main senote, appartenant au Bodet ² de Monrambault, la moitié du disme est à l'église dudit Saint-Symphorien, et l'autre moitié est au curé.

Item, ou terrage de Perrot Mathé, où l'on dit en Terre Mole de Roche Jehan ³, dessus le chemin par où l'on va à Thoulon, en trois quartiers de terre contenant un aultre grant pays de terre, tant audit finage que autre part ; la moitié du disme est à l'église dudit Saint-Symphorien, et l'autre moitié est au curé.

Item, les quartiers appartenant à Vincent et Guillaume Louvaut, ou terrage du Fou ⁴, par dessus le chemin qui va du village à Toulom, la moitié du disme est à l'église dudit Saint-Symphorien, et l'autre moitié est audit curé.

Item, en un quartier de terre où l'on dit vers le Perrier du Creu, appartenant à Jehan Baudin en tenant à Pierre Graillet, parochien de Luzy, contenant environ la semeure à un sextier de grains, la moitié dudit disme est et appartient à l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun et l'autre moitié au curé.

Item, en un autre quartier qui est des héritages Perrot Gilot, dessus le chemin qui vient du molin de Brena ⁵ à Moringne à la main senote, la moitié du disme est et appartient à l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun, et l'autre moitié est au curé.

Item, en deux quartiers situés oudit finage de Moringnes que l'on dit au Chaseaul, dont l'un desdiz deux quartiers est de l'éritage Coullot, et l'autre quartier est de l'éritage Coureau.

Item, et par toutes les autres terres situées es finages, parrochages de Moringnes et de Monrambault, esquelles terres il ce

1. Paroisse de Thil-sur-Arroux et de Luzy.

2. Au dix-septième siècle, village du Boulet, et aujourd'hui des Baudins, sur Charbonnat.

3. Commune de Cuzy.

4. Aujourd'hui Foultaut, sur Luzy.

5. L'étang Brenois (1665).

prent et requeult disme, la moitié d'icelluy disme est et appartient à l'église dudit Saint-Symphorien, et l'autre moitié est aux curés, et ainsy le ont reporté, relaté, certiffié, affermé et juré devoir estre et appartenir aux parties devant dites, c'est assavoir la moitié à l'église dudit Saint-Symphorien et l'autre audit curé, les cy-après nommés Jehan Jehannin du Buisson, Pierre Graillet de la Chèse, Pierre Bailli, Jehan Danguy, en la présence de Jehan de Brion, Henry Laison, Guenin Symonnin, tesmoins à ce apellez et requis, ledit jour de lundy xxvi^{me} jour dudit mois d'aoust l'an mil cccc cinquante et quatre, en l'ostel de Aubin Balart ou village de la Roche de Milay.

S. LEPELLETIER.

A Montaudué ¹, Pierre Frite ² et Beuvray, avecques le Moy ³ et les Gangnons, tout le disme est et appartient à l'église de Saint-Symphorien d'Ostun, sans ce que autre y prengne aucun disme, excepté de l'ostel au Tousot que les terrages que il tient de Philibert de Coursout, seigneur de Chamvigny, esquels terrages le curé de Poy prent la moitié et Saint-Symphorien l'autre moitié. Et que l'ostel dudit Tousot gangne ès autres, ledit curé prent le quart, et Saint-Symphorien les trois quars, et ce autres gens y labourent, Saint-Symphorien prent tout le disme.

Avecques partie du terrage de Champlois qui sont partie à l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun et partie au curé de Saint-Léger-soubz-Beuvray, comme l'ont dit, déclairié, affermé, certiffié et juré par leurs sermens et pour vérité Guenin Bodot de Monmoroy, Guenin Leclerc de Estevaul, Jehan le Tousot et et Perreaul Dubey dudit Montaudué, en la présence de Jehan Guion de Conclée, de Guillaume Neuguet et de Guenin Symonnin de Monceaulz, tesmoins à ce apellés et requis le dimanche xxv^e jour du mois d'aoust l'an de grâce mil cccc cinquante et quatre.

S. LEPELLETIER.

1. Montaudé en 1665.

2. Aujourd'hui Pierrefitte, entre le Beuvray et la Roche-Millay.

3. Domaine de la terre de Pierrefitte.

A Montenteaulme, à Chatendeaul, à Estevaul et à Monchanis ¹, prend l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun le disme par la manière qui s'ensuit.

C'est assavoir :

A Montenteaulme, en tout le terrage dudit Montenteaulme, quelque part qu'il soit situé, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun prend et doit lever et emporter tout le disme et n'y doit prendre aucun disme autre personne ne église que l'église dudit Saint-Symphorien. A Estevaul et à Montchanis ne prend aucun disme l'église dudit Saint-Symphorien, mais ce ceulx dudit Montchanis et de Estevaul, vont ou aillent labourer terres ou terrage de Montenteaulme, l'église dudit Saint-Symphorien doit aler prendre et recueillir tout le disme, sans ce que le curé de Poy ne autre y prengne ne doye rens prendre.

A Chetendeaul, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun doit prendre et avoir le quart du disme ; monseigneur de la Roche de Mylay l'autre quart, et le curé de Poy la moitié ; et ainsy le ont dit, déclairié, certiffié, affermé et juré pour vérité estre et devoir estre Guenin Le Clerc d'Autevaul, Pierre Nynoul, Jehan le mareschal de Montchanis, Guenin Symonnin, en la présence de Guillaume Gelyen de Lachenal, de Henry Laison, tesmoins à ce présens apellés et requis le dimanche xxv^e jour du mois d'aoust l'an de grâce mil cccc cinquante et quatre.

S. LEPELLETIER.

A Mouceaulz, à Courcelles, à Lomme ², à Poy, à Thy, en la parroiche de Poy.

L'église de Saint-Symphorien ne prend aucun disme à Mouceaulz, ne le curé de Poy aussy, mais monseigneur de la Roche y prend tout le disme, et à Poy tout pareillement réserve au curé de Poy les rompis, excepté en l'éritage qui fut Girart Michot de Poy, et en l'éritage Thomas, esquelz deux héritages l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun prend toute seule le disme.

A Courcelles, en l'éritage de Henry et de Girart Lyebeault, cousins germains, prend et doit avoir l'église dudit Saint-Symphorien tout le disme nehuement.

1. Terres voisines du Beuvray, sur la Roche-Millay et Poil.

2. Aujourd'hui Laume, commune de Poil.

A Lomme, en l'éritage Robin, prent et doit avoir l'église dudit Saint-Symphorien tout le disme seule sans autre personnier, pour ce que ilz sont des terres de Montenteaulme, et le curé de Poy prent et doit avoir le demorant du disme dudit Lomme.

A Thy, en la Baroche de Poy, en ung grant terrage et finage situé audit lieu de Thy, sur le chemin qui vient de la maison Mignot à Poy, et tornant sur le chemin de la Roche et tenant tout ledit terrage jusques ès bois de Montmanisot, et contient ung moult grant pays, ouquel finage et terrage l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun doit prendre et avoir la moitié du disme, et monseigneur de la Roche l'autre moitié d'icelluy disme, et ce apelle *Es champs de la Pierre* ou *les Champs au seigneur*, et ailleurs ou terrage dudit Thy ne prent et ne doit avoir aucun disme l'église dudit Saint-Symphorien, mais monseigneur de la Roche doit prendre et avoir tout le demorant du disme.

A Courcelles, en tout l'éritage qui fust Guiot et Robert le Roy, l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun doit prendre et avoir le disme toute seule sans personnier, et pareillement en tout l'éritage de la Borde qui est situé audit Courcelles, tout le disme est et appartient à ladicte église dudit Saint-Symphorien d'Ostun, comme le ont dit, déclairié, certiffié et affermé estre et devoir estre Jehan de Courcelles, Girart Lyebaut, Guenin Symonnin et Guenin Le Clerc d'Autevaul, en la présence de discrète personne messire Jehan Laison, curé de Poy et de Henry Laison, son nieps, tesmoings à ce apellés et requis le dimanche xxv^e jour du mois d'aoust l'an de grâce mil cccc cinquante et quatre.

S. LEPELLETIER.

A Treffen ¹ et Lachenal, ainsy que le turreaul des terres de la Pouge le porte en venant ferir ou karoge vers chez Galemart, et le grant chemin tendant d'Ostun à Molins en Gibers, et la muraille de Guiot de Lachenaul que tient à présent Pierre de la Bussière, en ferant entre l'oche du Ferny et le champ du Crot, et en tirant à ung prey apellé la teste du Marault ², de là ensus

1. Inconnu aujourd'hui, est écrit en 1665 Tresteen, sur Glux.

2. Près les Chenaux.

en tirant contre Lieux ¹, l'église dudit Saint-Symphorien prent et doit avoir tout le disme et de qui en là, en tirant contre Beuvray, ladite église dudit Saint-Symphorien d'Ostun prent et y doit avoir la moitié dudit disme, et monseigneur de la Roche de Milay l'autre moitié, et ainsy le ont dit, déclairié, certiffié, juré et affirmé pour vérité estre et devoir estre Guillaume Gelyen aliàs Chantereaul, Girart Boulart dudit lieu, en la présence de Guenin Leclerc d'Autevaul, de Guenin Symonnin, de Henry Laison de Poy, qui ladicte relacion ont certiffiée estre vraye, et ainsy devoir estre fait et déclairié par les dessus nommés le dimanche xxv^{me} jour du mois d'aoust en l'an de Nostre-Seigneur mil cccc cinquante et quatre.

S. LEPELLETIER.

A Petit Hom ² n'a ne sy ne prent aucun disme l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun, excepté en aucuns quartiers de terre que ceulx de Petit Hom tiennent ou finage de Montaudué,

C'est assavoir :

En un quartier de terre contenant environ trois sexterées de terre, où l'on dit *En champ des soles*. ³

Item, en un quartier de terre assis vers le crot de Bruerote, dessoubz le chemin, contenant environ la semeure à troix boisseaul de grains, en tenant au chemin qui vient de la Roche à Montaudué.

Item, en un quartier de terre contenant la semence à deux boisseaulz de grains, en tenant au chemin qui vient de Pierre-frite à Montaudué.

Item, en un autre quartier de terre assis en la Bruerote, dessus le chemin, contenant environ la semence à vi boisseaulz de grain.

Item, Ès Champs Paufour, derrière la maison, chez les Gautiers dudit Petit Hom, en une pièce de terre contenant environ la semeure à troix sextiers de grains.

Toutes lesquelles cinq pièces de terre sont et doivent estre

1. Forme ancienne du nom de Glux.

2. Aujourd'hui Petiton, commune de Villapourçon, sous le Beuvray, au couchant.

3. Champ Chapelot en 1665.

nehuement du disme de l'église dudit Saint-Symphorien d'Ostun, à cause de ladicte chapelle de Saint-Martin de Beuvray, comme l'ont dit et déclairié, certiffié, juré et affermé Jehan Gautier et Jehan Bugnot dudit Petit Hom, Guillaume Gaude, Jehan de Paluau de Corcelles, Jehan le Tousot de Montaudué, Denis de Chetendeaul, en la présence de Jehan Berger de la Forge, de Perreaul du Bey de Montaudué et de Guenin de Veneau de Charmoy, tesmoings à ce apellez et requis le dimanche quatriesme jour du mois d'aoust l'an mil cccc cinquante et quatre, lesquelz tous assemblez pour ce déclairier par serment. Fait par eulz en l'ostel du curé de Poy, dirent et jurèrent par leurs sermens que ainsy estoit et devoit estre, et tout le demorant dudit Petit Hom estoit de la dismerie du curé de Poy et que ainsy en avoient veu joir et user messire Hugues Lavocat, jadis curé de Poy, et depuis son trespas les autres curés dudit Poy, et jusques à présent sans contredit d'aucun. Fait présent moy.

S. LEPELLETIER.

VIEILLES CENSES PERDUEZ

Il ce treuve ou viez papier dudit Saint-Symphorien que encienement il estoit deu à l'église dudit Saint-Symphorien à cause de ladicte chapelle de Saint-Martin de Beuvray, ung chascun an, sans exprimer aucun terme, les censes cy-après escriptes, c'est assavoir : Que ung qui lors ce nommoit Girard de la Roche ¹, devoit ung chacun an v soulz, à Saint-Gengoul xx deniers ; à Montaudué ii soulz vi deniers ; à la ville de Chessi xii deniers ; à Pierre-frite vi deniers, desquelles censes il ne ce peult aucune chose trouver, parce que les assignaulz ne sont point désignés, et ny à aucun de tous les enciens desdiz lieux, lesquelz j'ay assemblés pour en trouver aucunes nouvelles qui en sachent à parler. Eulz sur ce souffisamment requis jusques au nombre de xxii personnes qui furent assemblés à Poy le dimanche xxv^e jour d'aoust

1. En 1333, Girard de Châtillon était seigneur de la Roche-Millay ; ces petites redevances que ses successeurs avaient pu laisser tomber en désuétude, portent toutes sur des domaines dépendant de la terre de la Roche-Millay.

en l'an mil cccc cinquante et quatre, en la présence du curé dudit Poy et de Henry Laison et de Jehan de Poy, et devant eulz souffisamment interrogués.

Il ce treuve oudit viez papier dudit Saint-Symphorien, que sur le mex de chez Monchanis, lequel tenoient enciennement comme il ce treuve par ledit papier feu Bertier de Lomme, Gillebert de Monchanis, Girart de Leyssus et Margot de Monchanis, que sur ledit mex de chez Monchanis il estoit deu chascun an, sans désigner le jour ou terme, x soulz de cense.

Lequel mex on dit estre tenu par Pierre Nynon, par Jehan le mareschal dudit Monchanis, et Gillebert dudit Monchanis, personniers dudit mex, comme aucuns dient, auxquels j'ay demandé lesdiz x soulz, et lesquelz me ont répondu que ilz tiennent ce qu'ilz tiennent audit Monchanis de monseigneur de la Roche de Milay et que ilz n'en payèrent oncques rens ne leurs prédécesseurs aussy, et pour ce que je ne puis trouver aucune vériffication dudit deu ne de paye de ladicte cense, je les ay laissez jusques à ce que on regarde cé que on en pourra savoir autre chose au vray.

Il ce treuve par ledit viez papier que certaines terres situées ès Yssars de Monchevrous devoient la tierce à l'église dudit Saint-Symphorien d'ancienneté, lesquelles terres sont devenues en grans bois de verne, de fo et d'autres chétifs bois, et sont joins et assemblés avecques les yssars dudit Monchevrous, et depuis xxxii ans ils furent baillés à Perreaul Julyen de Trefeen par feu messire Jehan Esperon, jadis prieur dudit Saint-Symphorien, avecques plusieurs pièces de prez, comme il apert par la lectre sur faicte soubz le seel de ladicte église, dont le double signé de main de notaire est avecques les autres lectres dudit Beuvray.

Item, il estoit escript oudit viez rentier en ung article des terres de Montenteaulme que il disoit que Perrin Flamenty avoit les deux pars et Saint-Symphorien le tiers.

De celluy article il n'est mémoire en aucune manière.

Mais il ce treuve que généralement toutes les terres de Montenteaulme estre dismables pour l'église dudit Saint-Symphorien et par tous les enciens du pays, comme il apert cy devant sur les disme de Lomme.

Item, les terres qui sont vers le chemin par lequel on va de la maison de Beuvray vers les Gaignons, ladicte maison de Beuvray appartenant à ladicte chapelle et audict Saint-Symphorien y doit avoir et prendre la tierce partie, et ledit Perrin le Flament les deux pars; ses terre ce labourent, et y prent Saint-Symphorien et Saint-Léger *ut retulerunt* ceulz de Montaudué, Jehan du Bey, Perreaulz du Bey son père, Jehan le Tousot.

Ces terres dessus escriptes furent mal escriptes ou viez papier dudit Saint-Symphorien, et ne sont que du disme appartenant aux partiez et sont déclarées ès articles des dismes cy devant, et pour ce..... Néant.

Et y prent la moitié du disme le curé de Saint-Léger-soubz-Beuvray, et l'église dudit Saint-Symphorien l'autre moitié. Et est vray, et comme il a esté certiffié par tous ceulz de Montaudué et par Guenin Le Clerc d'Autevaul, moy présent.

S. L.

Cy après sont les terres qui sont et doivent estre et appartenir à ladicte chapelle nehuement et qui souloient estre de la maison et mitancherie appartenant à ladicte chapelle Saint-Martin de Beuvray, du temps que tenoit à ferme et admodiacion ladicte maison et mitancherie, les prez et appartenances d'icelle maison, feu Jehan de Migneul, parrochien de Saint-Pris-soubz-Beuvray, comme par lettre donnée sur ce faicte en date de l'an mil trois cens quatre-vingt.

Et premièrement :

Une pièce de terre située et assize emprès le prey du Breul soubz la roche de..... contenant environ.....¹

Item, à Montaudué une autre pièce de terre assize où l'on dit contenant environ.....

Item, en ladicte ville de Montaudué, une oche de terre apellée contenant.....

Item, en ycelle ville de Montaudué, une autre oche de terre

1. Ces points de suspension et ceux qui suivent indiquent les passages restés en blanc dans l'original.

Item, deux autres pièces de terre situées entre les maisons dictes *Es gagnons* et le mex dit *Es forestiers*..... l'une contenant environ.....

Item, une pièce de terre située auprès les maisons des Gaignons, et que tenoient lesdiz Gaignons, contenant environ

Item, deux autres pièces de terre situées auprès le bois de Monmigien, lesquelles tenoit lors, de ladite chapelle et l'église dudit Saint-Symphorien, Charles de Chambois.

N. B. Nous avons publié une première fois, d'après le manuscrit original, dans notre *Essai sur le Système défensif des Romains dans le pays Éduen*, Autun, Dejussieu, 1856, page 240, note 2, la partie du Rentier de la chapelle du Beuvray qui concerne les foires. Il est donné aujourd'hui dans son entier, d'après une copie due à l'obligeance de M. Harold de Fontenay. Nous avons collationné cette copie avec une autre du dix-septième siècle, conservée aux archives du château de Glux, qui a permis de restituer quelques mots attaqués ou disparus. M. H. Menant, maire de Glux, a bien voulu nous indiquer les noms de lieux conservés ou transformés aujourd'hui.

67

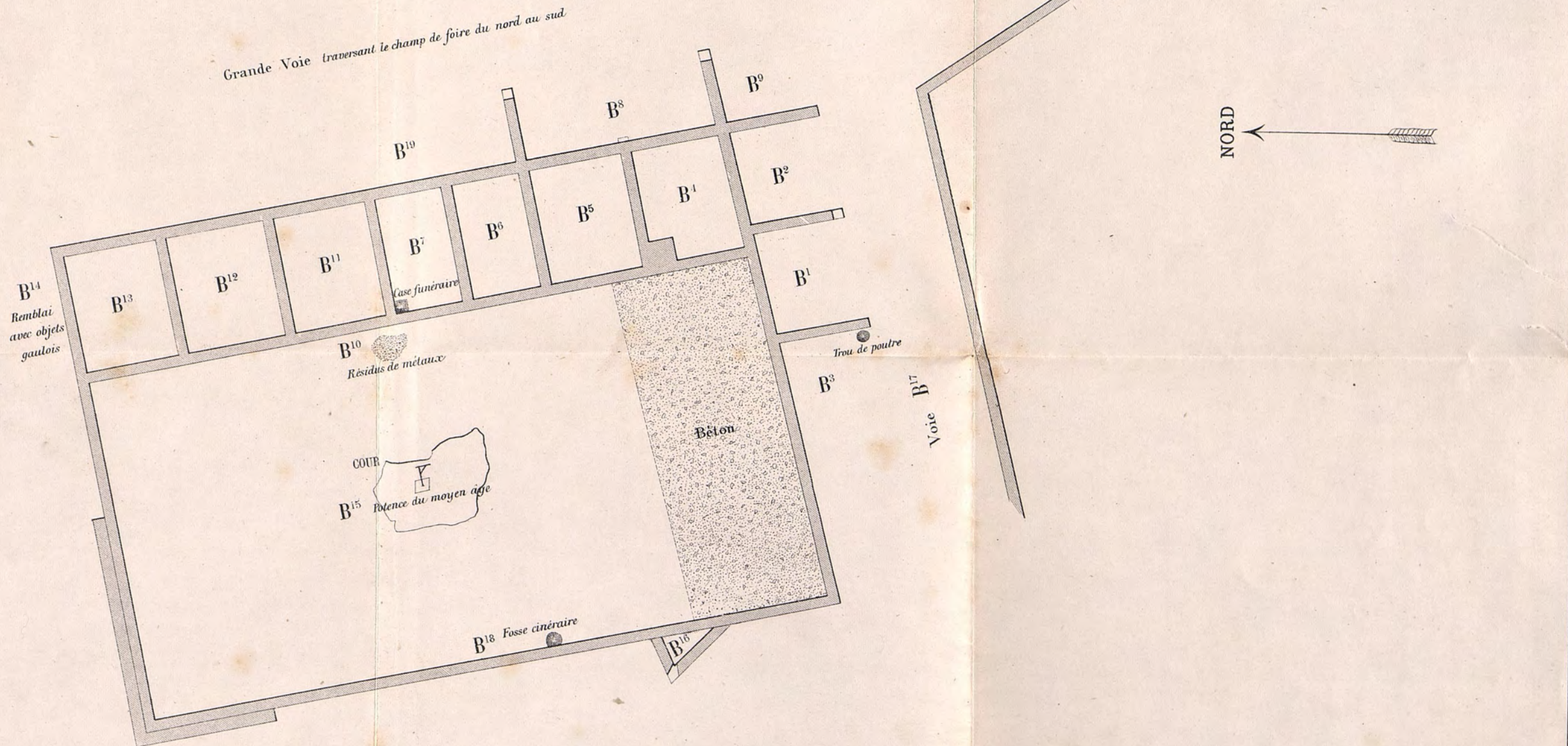
Fouilles du Mont-Beuvray

1877

CHAMP-DE-FOIRE

Loges des Fondeurs nomades

Échelle de 1/200



LES LOGES

DES FONDEURS NOMADES

A LA FOIRE DE BIBRACTE

L'exploration progressive du plateau supérieur du Beuvray, durant trois années, a permis d'atteindre certains résultats que des fouilles poursuivies une année encore, avec des ressources suffisantes, rendraient définitifs. Il serait possible alors de restituer dans son intégrité l'état du champ de foire gaulois tel qu'il existait un peu avant l'ère chrétienne, avec son temple nouvellement créé, son forum, ses divers groupes de loges marchandes, avec les industries qui y établissaient leur siège momentané.

En face du forum, sur le bord opposé de la grande voie, se développait du sud au nord une longue ligne de cases précédées de même d'un portique. Ces loges, à ce point, étaient interrompues sur 34 mètres de long par un mur de clôture d'abord en ligne oblique, qui tournait ensuite brusquement à l'ouest autour d'une plate-forme inhabitée, et bordait au nord une voie empierrée de 8 mètres de large détachée de la grande rue longitudinale de l'oppidum. Il englobait de là, en se dirigeant au sud, le mamelon supérieur appelé *la Terrasse*, et l'enfermait comme un enclos.

On eût pu croire les constructions foraines terminées à cette lisière, mais au delà de la voie transversale qui vient d'être mentionnée, on rencontra de nouvelles maçonneries et un

établissement de plan rectangulaire qui formait la continuation des loges. La distribution intérieure annonçait une affectation spéciale; les cellules disposées régulièrement, mais dans un isolement complet les unes des autres, comme celles d'un cloître, offraient l'aspect d'une sorte de communauté jouissant sans division d'une grande cour qui s'étendait derrière le groupe entier. Elles ne pouvaient guère, dès lors, appartenir qu'à une association ou à une catégorie homogène d'artisans ou de commerçants.

Cet enclos faisait front au champ de foire. D'un travail soigné et bâties en bons matériaux, les loges paraissent de même date que celles du forum. Le moellon, les empâtements, le mortier d'arène jaune, les toitures en tuiles à rebords dont les débris jonchaient le sol, étaient les mêmes, et les monnaies de même époque. Il y eut donc à Bibracte, au moment de la fondation du temple et du forum, sous le proconsulat d'Auguste, un remaniement général du champ de foire, qui prit un aspect un peu plus conforme à la civilisation inaugurée par les romains dans le pays Éduen. Pour régulariser les cases établies d'abord sur la pente et les mettre de niveau avec la voie et le champ de foire, on créa, au moyen d'un remblai considérable, la terrasse artificielle qui forme leur assiette aujourd'hui.

Le nouveau corps de loges, entièrement séparé de ses voisins, formait, vers le milieu de leur ligne, un îlot rectangulaire de 30^m50 de long sur 24^m50, abstraction faite des auvents dont il sera question plus loin. Il est bordé sur les trois faces de l'est, du nord et du sud, par trois voies : celle qui coupe le champ de foire dans sa longueur, et deux autres qui s'en détachent à angle droit dans la direction de l'ouest; une bande de terrain vague, sur laquelle l'enclos n'a pas d'issue, le borne de ce côté.

La muraille de la façade orientale, fondée sur un terrain solide, et, d'ailleurs, sans charge notable ni poussée, n'a que 0^m50 d'épaisseur avec un empâtement de 0^m08 à la base. Des

fragments de tuiles à rebords employés comme moellons à ces maçonneries, sont le signe ordinaire des dernières constructions de l'oppidum, dans lesquelles on rencontre invariablement la monnaie contemporaine, les pièces de la colonie de Nîmes et de Vienne, aux effigies opposées d'Auguste et d'Agrippa. Les deux extrémités de cette façade sont en pierre de taille. Elle comprenait, on l'a vu, sept loges ouvrant d'une part sur le champ de foire et de l'autre sur l'enclos de leur déserte commune, flanquées, des deux côtés de l'angle sud-est, d'auvents de trois à quatre mètres de saillie. Ceux de la face orientale, dépendant directement des loges adjacentes, leur servaient comme de vestibule; ceux du sud, au contraire, adossés à un mûr de clôture, auraient pu rester, à la rigueur, indépendants et affectés à des locations abritées. Quant aux cases proprement dites, leur longueur en œuvre varie de 4^m05 à 4^m80, leur largeur, plus irrégulière, de 2^m90 à 5^m05. Ces faibles dimensions eussent admis une certaine légèreté de maçonnerie et, à première vue, l'on s'étonnerait de voir les murs de refend dépasser en épaisseur ceux de la façade, si cette différence ne s'expliquait par la masse croissante des remblais meubles sur le travers de l'édifice, où elle atteint près de deux mètres à l'arrière.

L'absence de seuils entre ces différentes cases, toutes placées sur la même ligne, ne permet pas de les considérer comme les pièces diverses d'une habitation unique. Aucune communication n'existait entre elles. Leur disposition régulière et leur inégalité montrent bien qu'elles avaient pour destination de se prêter aux exigences variables des marchands qui choisissaient l'une ou l'autre d'après l'étendue des besoins. Leurs dimensions, du reste, étaient trop réduites pour supposer qu'elles aient pu être affectées à un commerce fixe. Des loges de 2^m90 de large ne suffisent pas à la résidence d'une famille ni au siège d'une fabrication permanente : il est dès lors évident que leur occupation ne pouvait être que temporaire, comme celle des baraques de nos foires, et qu'elles étaient

l'abri de l'industrie nomade qui, dès la plus haute antiquité, fréquentait les marchés de Bibracte.

Les trois autres murs de l'enclos, sauf celui du sud dont la fondation est moins profonde et repose sur un cailloutis lavé au dessus duquel règne la couche charbonneuse, ont pour base un terrain incliné et remblayé sur lequel la construction réclamait certaines précautions. Celui du nord est renforcé des deux côtés de l'angle nord-ouest poussé par le remblai, sur une longueur de 10 mètres d'une part et six de l'autre, par une saillie extérieure qui porte son épaisseur à 4 mètre. A 6 mètres du retour d'angle au sud, cette épaisseur subit une brusque réduction de 0^m35 dans un travail de remaniement qui n'a pas même rajusté régulièrement les deux parties limitrophes. Le mur primitif avait probablement fléchi sur ce point où il a été repris avec un mortier de chaux, au lieu d'arène comme dans les autres, et revêtu extérieurement d'un enduit de ciment de brique mal pilée, à 4 mètre au dessus de l'assiette. Ce ciment, bien que solide, est loin toutefois d'offrir la fabrication soignée ni la dureté des ciments des ouvrages romains ; il n'existe qu'à cette place unique où un accident postérieur à la création des loges a dû le rendre nécessaire.

Notons en passant une basse fosse triangulaire, B¹⁶, attenant extérieurement au mur de clôture. Elle est fondée à plus de 2 mètres de profondeur, en maçonnerie gauloise, mais avec emploi de tuileaux à la partie supérieure et d'un bloc de calcaire blanc, signes de la dernière époque. A la pointe du triangle, à 4 mètre au dessus du fond, est une embrasure de 0^m40 de hauteur sur 0^m20 de large, distante de 3 mètres d'une part, et 1^m50 de l'autre, des extrémités de la base du triangle. L'altération des maçonneries désigne suffisamment des latrines. On en retira un grand bronze de la colonie de Vienne aux têtes opposées d'Auguste et d'Agrippa, la trirème au revers, une moitié de moyen bronze de la colonie de Nîmes, mêmes têtes, une pièce gauloise-éduenne, deux débris de meule, des poteries de toute sorte.

L'énorme masse de remblai entassée sous les loges demandait à elle seule une étude qui pût éclairer les origines de l'établissement ou faire connaître ceux qui l'avaient précédé. Une tranchée, qui ne rencontra le sol primitif qu'à 2^m70 de profondeur, fut ouverte au centre de la cour et permit de constater à ce point la tête d'un ravin dont la pente souterraine recueille les premières eaux qui forment plus bas la fontaine Saint-Pierre. L'humidité habituelle, malgré la déclivité, avait déterminé sans doute l'amoncellement des gros moellons destinés à la combattre, qui existait au fond de la dépression, sans mélange d'aucun débris étranger. C'était bien là le point de départ, la première assiette de l'établissement. Immédiatement au dessus de cet amas de 0^m70 d'épaisseur, commençait une couche compacte de charbon mélangé de fragments de creusets et de restes métallurgiques, particulièrement de bronze, sur 4 mètre environ de hauteur. Ils ne différaient de ceux de la couche supérieure que par l'absence de toute trace de poteries romaines, preuve certaine que les industries dont l'existence fut constatée dans les loges de pierre avaient été exercées à la même place, antérieurement à la construction, et qu'un laps de temps considérable avait pu seul produire et accumuler ces résidus. L'aire des cases, en cailloutis ou menu gravier, reposait sur cette couche ameublie de cendres et de charbon, au dessus de laquelle on ne trouvait plus que la couche de terre végétale formée par la ruine des habitations et par le détritius des feuilles et bois morts qui ont nivelé à la longue toute la surface du plateau.

La voie transversale qui borde l'établissement au sud a 8 mètres de largeur. La chaussée seule, sur 5^m30 de large, est encaissée d'un lit de pierraille de 0^m25 à 0^m30 d'épaisseur, parfaitement uni; les accotements sont recouverts simplement de gravier. Aux points où les auvents ont anticipé sur l'accotement, la voie n'a plus d'autre largeur que celle de la chaussée, 5 mètres, entre le mur de clôture de la grande terrasse au sud et celui des loges. Du côté opposé, c'est-à-dire à

l'extrémité septentrionale, l'enclos était bordé par une voie semblable, mais dépourvu d'auvents.

Le plan de ces derniers diffère peu de celui des loges elles-mêmes, à ce détail près que leur face principale était entièrement ouverte. Leurs murs latéraux, dont les ruines ne permettent plus d'apprécier la hauteur primitive, auraient pu, à la rigueur, former des cloisons pleines, mais ils se réduisaient vraisemblablement à de simples banquettes servant de soubassements aux supports de la toiture en tuiles à rebords dont les débris jonchent le sol. Ce qui tend à le démontrer, c'est que ces petits murs se terminent par un cube de pierre de taille servant de base à des colonnes en briques coupées en quart de cercle, donnant 0^m50 de diamètre, d'après les échantillons trouvés sur place.

On ne saurait affirmer que ces sortes d'appentis aient régné le long de toutes les loges, il n'en restait du moins aucune trace sur certains points.

C'était sous ces abris qu'avait lieu la fabrication, ainsi que l'atteste une quantité plus considérable de restes de creusets et de bronze oxydé ou fusé, recueillie indistinctement sur l'emplacement de chacun d'eux. Les deux plus complets et les mieux caractérisés, quoique les plus restreints, portent les n^{os} B¹ et B², ils n'ont que 3^m85 de long sur 3^m95 et 4^m30 de large. Outre les objets concernant la métallurgie, on trouva dans le premier un fragment de vase en verre filigrané, divisé en bandes parallèles sur chacune desquelles serpentent des fils de verre opaque en spirale, d'une régularité parfaite, noyés dans une pâte transparente, des poteries gauloises, dont l'une portait les traces d'un graffiti incomplet, et trois autres des restes de peinture qui les rattachaient à la céramique orientale. On y voit un grand feuillage dessiné par des traits violets, un col rouge festonné en noir avec reste de feuillage violet, le pied d'un vase élevé de forme, offrait une bande rouge sur fond blanc surmontée de filets noirs parallèles.

Au delà des deux premiers auvents qui ne garnissent que la

moitié de la façade méridionale, tout vestige de nouveaux soubassements avait disparu, mais il est permis de leur supposer un prolongement d'une construction différente qui caractérise l'époque de transition à laquelle appartient l'édifice. Un trou de poutre creusé à la manière gauloise, à côté du mur occidental de l'auvent B⁴, sur l'alignement de la voie transversale, indique ce prolongement B³. Il était déterminé en outre par une aire en menu cailloutis, bien conservée, sur laquelle on recueillit un fragment d'une statuette de fée en terre blanche, marchandise usitée des foires, et par de nombreux débris de fabrication et de creusets dispersés sur le même emplacement. Dans un enfouissement considérable de substances charbonneuses, sous l'angle sud-ouest où devait se terminer l'auvent en bois, on trouvait une rondelle en acier massif de 0^m06 de diamètre sur 0^m025 d'épaisseur, sorte de plate-forme pour un travail de bijouterie, un poids ou polissoir rond comme une boule, en caillou de rivière, de nouveaux débris de creusets vitrifiés, dont l'un fabriqué au tour, un autre renfermant du bronze, des fragments de vases artistiques en terre fine à couverte noire, ornés de carreaux et de chevrons, d'autres provenant de poteries peintes à bandes rouges et blanches, une écuelle en terre fine noire, et trois médailles gauloises confirmant la date de ce dépôt antérieur à l'ère chrétienne.

A l'extrémité opposée de la même façade, un quatrième auvent B⁹, affrontant les deux voies, se détachait à la pointe de l'angle sud-est, indépendant des loges de l'une ou l'autre façade.

Cette position isolée de toute case habitée offre le type d'une catégorie spéciale de locations. Si certaines loges, comme les n^{os} B⁶, B⁷, B⁴¹, etc., étaient dépourvues d'auvents, à l'inverse des n^{os} B⁴ et B⁵ qui les ont conservés, il en existait aussi d'autres indépendants de tout logis, simples abris sous toiture, comme des hangars, pour fabriquer et vendre à couvert durant le jour. La nuit venue, ils étaient délaissés, au moment de la retraite

des acheteurs, par le vendeur qui n'avait d'autre ressource que de les clore avec des planches ou de chercher un gîte sous les tentes s'il prolongeait son séjour. Ses denrées étalées sur une table ou sur le sol lui-même y étaient du moins garanties de la pluie, dans un état peu différent de celui des foires du moyen âge où les mêmes catégories subsistaient et dans lesquelles le tarif mentionne les marchands vendant en *loges*, en *estau* et *for estau*.¹

Il n'en est pas de même du grand auvent B⁸ qui longe la façade orientale des loges B⁴ et B⁵, et qui forme devant elles un grand vestibule de 8^m20 en œuvre sur 3^m15 de large, qu'il était impossible de louer séparément puisqu'il eût intercepté leur accès. Deux colonnes en brique aux extrémités et un étai intermédiaire en bois, portés sur deux dés et sur une console en pierre de taille engagée dans la maçonnerie au milieu de la façade, soutenaient la charpente et la toiture en tuiles à rebords. La dimension des briques en quart de cercle trouvées sur place, donnerait aux colonnes 0^m50 de diamètre comme aux précédentes, et aux bases 0^m60. D'après une particularité de construction qui semble se référer à la pratique de la mitoirie chez nos ancêtres, le mur séparatif des auvents B⁸ et B⁹ ne prend que moitié de l'épaisseur du refend, comme si le n^o B⁹ n'eût pas eu le droit d'appuyer sa charpente sur l'autre moitié. On trouva dans l'auvent B⁸ une médaille gauloise, quelques lamelles de bronze, dont une percée de trois rivets, des globules de même métal fusé par l'oxydation, traces répétées des opérations métallurgiques qui se pratiquaient sur tous ces emplacements.

Au nord de B⁸, sur l'espace B⁴⁹, où les auvents n'ont pas laissé de trace devant les loges, les débris métallurgiques et les tuileaux disparaissent entièrement dans la couche peu épaisse de terreau noir qui le recouvre et qui règne sur les parties inhabitées du plateau. Il existe seulement devant ces

1. Rentier de la chapelle de Saint-Martin de Beuvray.

loges un lit de gravier de 0^m60 d'épaisseur pour assainir le terrain et faciliter la circulation, et parfois même un amalgame d'arène battue avec le gravier. Ce n'est qu'au dessous de ce stratum que se sont présentés quelques rares résidus de bronze et le charbon.

L'étude du pourtour des loges a constaté sous chacun des auvents la présence de la métallurgie bronzière. Si nous quittons ces étaux extérieurs pour pénétrer dans les loges proprement dites, des débris identiques aux précédents y montrent péremptoirement leur corrélation et l'homogénéité des industries du dedans et du dehors. La première loge B⁴ placée avec B⁵ derrière le grand auvent a 3^m70 de façade sur 4^m80, de l'est à l'ouest. Elle est rétrécie à l'arrière par une augmentation inusitée de l'épaisseur du mur de refend, qui la réduit à 2^m80. Il résulte de cette particularité que les loges, depuis l'ère gauloise, ont subi des réparations. En effet, la fondation en arène jaune-rougeâtre de fabrique gauloise existe dans toute la basse fondation, jusqu'à hauteur d'un carrelage de même arène et gravier, enfoui actuellement à 0^m90 sous le gazon. On a rencontré sur ce carrelage un dard de flèche en silex taillé, une boucle de bronze avec ardillon, des morceaux de cuivre oxydé de la grosseur d'un œuf, diverses poteries gauloises et surtout un fragment peint d'un caractère à part, le premier de ce genre trouvé au Beuvray. L'ornementation consiste en une bande de douze petits carrés jaunes sur fond brun, disposés par trois sur quatre rangs réguliers alternant avec trois barres oblongues, groupées de même et continuant la zone. La partie inférieure d'un autre grand vase peint, déjà cité, offrait une bande rouge sur fond blanc et deux filets noirs circulaires avec une ligne verticale de chevrons; on l'avait enduit de poix à l'intérieur pour l'étancher.

La hauteur totale des murs de la loge B⁴ est, à partir de la base, de 4^m80. Ils conservent jusqu'à 4^m30, la même épaisseur, mais au delà de ce point l'épaisseur du surplus, contrairement à l'usage et à la logique, dépasse de 0^m10 celle du

dessous, bien que les matériaux paraissent les mêmes. Cette partie a donc été reconstruite à niveau du carrelage, sans vérification de l'épaisseur de la maçonnerie inférieure de l'appartement. Cette erreur de construction entraînant plus tard une déviation du mur de refend sur la loge B⁴, celui-ci fut consolidé au moyen d'un massif de 2 mètres de long sur 1^m10 de large, sans fondation et posé simplement sur le carrelage à l'angle nord-ouest. Le massif parementé sur ses deux faces est composé à l'intérieur d'un blocage de tuileaux et de moellons mêlés dans l'arène, caractérisant un travail ultérieur, que la rencontre d'un fragment de poterie samienne orné de feuilles d'ache en relief plus récent que les autres poteries, toutes gauloises, permettrait d'attribuer à l'époque romaine.

La case B⁵, derrière le même auvent que la précédente, a 4^m80 de long sur 4 mètres de large. Une couche de charbon, dans laquelle on a trouvé une médaille gauloise, passe sous le mur occidental. A partir du n° B⁶, les auvents disparaissent ou n'ont pas laissé de trace, à moins qu'ils aient été en charpente. On a signalé précédemment la couche d'arène grasse, de 0^m50 de large sur 0^m10 d'épaisseur et chargée d'un cailloutis de 0^m30 qui régnait le long de la façade, au niveau de l'aire intérieure de la loge. D'aussi faibles dimensions ne donnent l'idée que d'un simple trottoir pour la commodité des acheteurs. Cette case n'a que 2^m90 de large; elle est comme obstruée d'une couche de remblai charbonneux de 0^m70 d'épaisseur dans laquelle on a recueilli quatre médailles gauloises, une clavette et quelques menus objets.

La couche d'arène jaune, mentionnée au numéro précédent, continue devant B⁷ dont les mesures sont exactement les mêmes. On recueille à l'intérieur sept médailles gauloises, une jolie fibule pointillée et des résidus de bronze. A l'angle nord-ouest était creusée une fosse cinéraire de 1^m50 de diamètre sur 0^m80 de profondeur sous le carrelage, remplie d'une masse d'objets divers, de débris de vases usuels, tels

que ceux d'un grand dolium et de quelques poteries *samiennes* d'une pâte excessivement fine. Contemporaine, selon toute apparence, du proconsulat d'Auguste, elle renfermait un *moyen* bronze à son effigie, deux médailles gauloises, une petite cuiller ronde argentée, deux galets ou polissoirs usés, un grand coutelas, un fragment d'épée en fer à deux tranchants avec un reste de la *soie* incrusté de fibres ligneuses.

Dans la loge suivante B⁴¹, large de 3^m85, on recueillit sept médailles gauloises, une marseillaise, un anneau et une petite hachette en pierre polie très fine et très tranchante qui doit être considérée comme un outil, non comme une ancienne arme. Une couche de gravier épaisse de 0^m80 assainissait le logis. Elle se reproduisit dans les deux loges suivantes B⁴² et B⁴³ avec les traces des mêmes industries que précédemment, les mêmes médailles et les mêmes poteries. Au n° 42, large de 4^m15, la collecte comprenait huit médailles gauloises, un anneau, une fibule, un gros clou de bronze à tête carrée, un bouton de même métal à coque sphéroïdale, remplie d'une pâte blanche et dure, avec tige de fer, un anneau et un outil de même métal, sorte de lancette triangulaire, à l'extrémité d'un manche de 0^m15 de long, un peson en terre cuite, quelques petits cubes de bronze. La pièce la plus intéressante était une petite fibule gauloise en argent d'une forme simple mais élégante et d'une exécution très soignée. Tous les objets du reste sont de nature homogène et accusent les mêmes industries et les mêmes dates. Au n° B⁴³, on trouvait, avec quatre médailles gauloises et une moitié de moyen bronze de la colonie de Nîmes, une cassolette à parfum carrée, percée de trois trous, un peson en terre cuite, une clef à crochet, des scories de fer et de bronze. Parmi ces épaves figurait une feuille de bronze ovale de trois centimètres et demi de long, au sommet de laquelle un reste d'oxyde de fer indique la place d'une attache. Elle offre la représentation grossière d'une face humaine obtenue au moyen de l'estampage pratiqué avec un poinçon qui a imprimé en creux les yeux, le nez et la

bouche. Était-ce une amulette, un ex-voto à la DEIA BIBRACTE, offert à la piété des pèlerins, ayant certains rapports avec les petites plaques de même genre trouvées dans certains sanctuaires de sources sacrées? Sur le trottoir, devant la loge, on ramassa un moyen bronze d'Auguste, à la tête laurée, au revers de l'autel de Lyon. Une autre pièce, en deçà du même trottoir, fournit un modèle de monnaie divisionnaire longtemps usité en Gaule, encore existant sur les marchés de l'extrême Orient, et qui consistait à couper les monnaies ou les lingots en proportion de la valeur désirée. La petite pièce d'argent du Beuvray est coupée en deux et on y voit le coup de ciseau transversal qui devait la couper en quatre. Enfin, en suivant extérieurement le pied du mur de la clôture septentrionale, la fouille donna deux médailles gauloises, une pointe de flèche ou d'outil très aigu, en silex agatoïde brun, de la plus grande finesse, un ressort de fibule, une épaisse lentille d'argent sans empreinte apparente par suite d'usure, mais qui paraît une monnaie méridionale, et la moitié d'une meule de granit, la troisième trouvée dans ce corps de logis.

Derrière les sept loges des fondeurs s'étend la cour rectangulaire, mentionnée déjà, dont le remblai épais de 1^m50 est composé en très grande partie de résidus métallurgiques. L'état actuel des ruines ne permet d'y reconnaître aucune issue sur le dehors, et l'on se demande si la face méridionale pourvue d'auvents sur la voie transversale, n'était pas garnie elle-même de loges d'une structure plus légère, dont les traces auraient disparu? Aucun mur de refend n'en révèle l'existence aujourd'hui, il est vrai, mais on comprend moins, dans ce cas, celle des auvents réduits alors au rôle de simples abris, isolés de toute boutique ou habitation, et adossés en dehors à un mur de clôture. La présence d'un béton de 0^m20 d'épaisseur sur le remblai charbonneux, derrière leur mur d'ados où il forme une sorte de carrelage, y laisserait, d'autre part, supposer une construction. Ce béton, d'une structure irrégulière qui tient à des réparations d'époques diverses ou à des divisions,

est composé par place de tuileaux concassés comme ceux des scaïoles, et, dans d'autres endroits, de menu gravier. Il règne sur toute la longueur de la cloison sud de la cour, soit 14^m20, avec une largeur de 5^m75, équivalente à la dimension correspondante des loges de la face orientale. Sa composition étant la même que dans les cases, sauf le tuileau, peu susceptible de rester exposé à la pluie sans se déliter, cette dernière circonstance militerait en faveur de l'hypothèse d'un espace couvert, loges ou bazar. De plus, le béton en question n'est qu'à 0^m40 sous le gazon, au niveau de celui des auvents, et le terreau qui le recouvre est presque dépourvu de débris, sauf de quelques tessons, appartenant à la série des foires. La couche inférieure, au contraire, qui est restée intacte et sans aucun mélange d'objets romains, est riche en fragments gaulois de date certaine. En effet, on a trouvé sous les carrelages, tant de la cour que des loges, uniquement des médailles gauloises, un cent peut-être, sur cet espace restreint, et rien que des poteries gauloises, rien que des ustensiles gaulois. L'étude du remblai de la cour a donné des résultats identiques. Dans la masse compacte des résidus charbonneux, les médailles, le bronze sous tous les aspects, les scories de fer en forme de pochons, peu abondantes du reste, les creusets spécialement, formaient la continuation d'un ensemble homogène de débris répartis sur toute l'étendue de l'enclos. Quelques objets à part, un style ou aiguille en bronze guilloché et pointillé, une fibule avec épingle, deux gros annelets, une moitié de bronze colonial, trois dents de cheval, dont une entièrement imprégnée de verdet, des débris de miroirs, un petit lingot d'argent, un disque troué ou peson en terre cuite, déprimé au centre, des polissoirs et un galet blanc, un grand éclat de silex taillé, une hache de fer dont le tranchant avait 0^m09 de large, cinq palets en terre cuite, arrondis en forme de monnaie, dont un en poterie rayée, de nombreux débris de coquelles à trois pieds, d'assiettes et plats à couverte fine et ardoisée, mais en terre blanche à l'intérieur,

dure et cassante, des poteries artistiques, minces et guillochées, rappelaient complètement l'industrie gauloise et les restes trouvés jusqu'à ce jour dans les habitations les mieux définies de Bibracte.

L'intérieur de la cour est généralement chargé d'une couche de gravier, de niveau inférieur à celui qui longe le mur sud. Elle est remplacée au centre par un massif de moellons de 0^m25 d'épaisseur et de 5 mètres de diamètre en tous sens, de même niveau que le gravier, comme si ce point eût été soumis à une charge plus forte ou, du moins, à des conditions particulières, dont la raison échappait dans l'état actuel des lieux. Des renseignements ultérieurs nous ont appris que c'était en ce lieu même qu'on dressait, pendant les foires du moyen âge, la potence mentionnée dans le Rentier du Beuvray. Un sondage antérieur à nos fouilles avait rencontré en ce lieu un massif en pierre de taille excavé pour recevoir le poteau. Des vieillards nous ont fourni à ce sujet les explications catégoriques.

Le pied du gros mur de clôture à l'ouest était obstrué extérieurement par un monceau de décombres, charbon, terre glaise, parmi lesquels une meule de granit, de nombreux débris d'amphores et de poteries de toute sorte, de tous les résidus en un mot, de vaisselle hors de service, lancés par dessus le mur du côté le plus désert. Une médaille gauloise fixait leur âge dans les mêmes circonstances que celle de l'intérieur, dont le remblai s'arrêtait à la cloison.

Une dernière découverte, à cette lisière, confirme encore l'occupation du lieu par des industriels gaulois en constatant un trait de mœurs propre à leur race. Il est à croire, peut-être, qu'un des fondeurs dont nous étudions le campement, surpris par la mort dans un de ses voyages, a été enseveli dans l'enclos par ses confrères. En tout cas, une sépulture fut découverte au pied du mur occidental vers le milieu de sa longueur, elle pénétrait même sous la fondation. C'était une excavation ronde de 0^m80 de diamètre, entaillée de 0^m30 dans le terrain dur, sous les remblais, et remplie de charbon,

de poterie brisée, de restes d'ossements calcinés d'homme et d'animaux, suivant l'usage gaulois. On y remarquait un maxillaire de cheval armé d'une dent, une défense de sanglier, etc. Un des six goulots d'amphores brisés pêle-mêle dans la fosse portait l'estampille APOLL; un second celle de CARO; une troisième était illisible. Au milieu de nombreux tessons de cette céramique à couverte fine, noire et luisante, de la belle époque gauloise, il en était un sur lequel on avait gravé à la pointe un graffite donnant vraisemblablement le nom du mort, écrit en lettres grecques, d'un centimètre de hauteur, parfaitement caractérisées. On lit YNOYKIAC, avec cette terminaison en AC fréquente chez les Éduens et qui s'est présentée plusieurs fois déjà sur d'autres graffites du Beuvray, tels que DONNIAC et MATEPIAC.

Parmi les poteries recueillies dans le voisinage, il en est une en terre samienne très fine et de haute époque, qui porte deux noms :

EROS

TITI

Le potier EROS paraît ainsi être un fils de ce TITVS SAMIA, ou TETTIVS, car son nom est écrit des deux manières, dont le nom s'est offert plusieurs fois sur des fonds de vases, dans le cours des fouilles, et que M. Albert Dumont a signalé en Grèce.¹

Nous avons trouvé, en 1876, le nom d'un autre de ses fils, L [VCIVS], L· TITI· F, sur un fragment de poterie samienne dans la loge A⁵, au sud de celles des fondeurs. La terre samienne des trois potiers est identique, très fine, friable et se délitant au lavage. Les potiers tenaient ainsi à honneur d'établir leur filiation, soit qu'ils fussent fiers de succéder à un ancêtre renommé dans son industrie, soit qu'ils vissent dans ce procédé une sorte de réclame, une recommandation commerciale en raison de l'ancienneté de leur maison. Nous possé-

1. *Archives des missions scientifiques*, t. VI, p. 25.

dons dans notre collection une anse d'amphore, trouvée à Autun, qui, pour nous, relate trois générations :

AVR. HERACLÆ

ATEI. FIL. F BAR

Quant à TITUS SAMIA, il est contemporain d'Auguste. La découverte de ses estampilles dans des maisons gauloises, abandonnées certainement l'an X avant l'ère chrétienne, ne permet pas de lui donner une date postérieure.

L'examen du sous-sol des loges a démontré une occupation prolongée, à l'époque gauloise ; elles ne disparurent point avec la population fixe de l'oppidum, car la persistance de la foire sous la domination romaine leur conservait leur utilité. Dans la couche de terre qui surmonte les carrelages ont été rencontrés quelques débris postérieurs de poterie, disséminés çà et là par la population de ces foires. C'est ainsi que dans la cour, au dessus du béton de tuileau, on a trouvé une fibule étamée, de forme romaine, quinze à vingt menus fragments de poterie samienne, parmi lesquels un fond de vase de l'époque impériale, avec l'estampille très fréquente à Autun du potier ATEVS XANTHVS :

ATEI

XANTHI

et une autre connue de même,

OFFICIN

ACVTI

trois fragments de poteries minces à couverte d'aspect métallique et à cassure franche, communes dans les deux premiers siècles de notre ère, et quelques morceaux de ces tablettes de petit appareil en grès semblables à celles qu'on avait découvertes à l'emplacement du temple, et qu'une dispersion plus complète a déjetés sur divers points du plateau. La présence de ces objets n'a d'autre intérêt, nous le répétons, que de constater la continuation de la foire à l'époque romaine,

au même titre que celle des deniers et des liards recueillis dans la même couche, constatent cette persistance au moyen âge. On y a découvert aussi un petit poids hexagone en cuivre, marqué des lettres et chiffres

D

VII

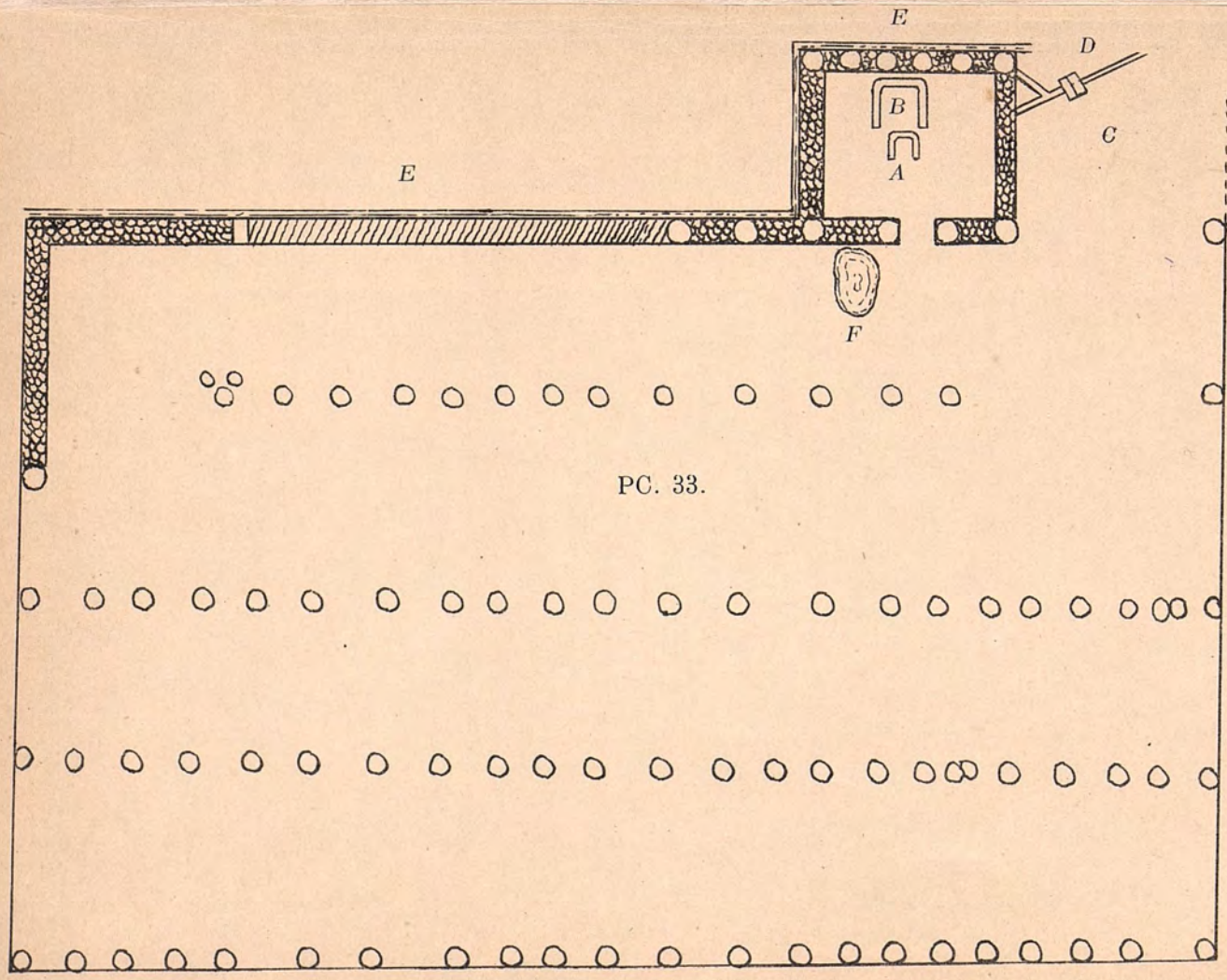
X

encadrés dans une couronne. Les débris de verres et de bouteilles sur les mêmes emplacements fournissent, de nos jours, la même constatation.

Nous avons attribué en commençant les loges B à des fondeurs, à des fabricants d'orfèvrerie populaire, donnant au bronze, au moyen de l'étamage, l'éclat et la couleur de l'argent, fondant sur place et sous les yeux des acheteurs les fibules, les anneaux, les bracelets, les colliers. Les ustensiles égarés dans les décombres, le bronze, les creusets, les polissoirs, l'enclume d'orfèvre, les objets fabriqués, en sont la justification. On sait que cette industrie de l'étamage, inventée par les Arvernes, fut pratiquée à grande échelle par les Gaulois et les Romains. Elle a laissé de nombreux échantillons dans les loges du Beuvray, destinées à l'étalage et à la vente des marchandises. C'est sur l'emplacement des auvents qu'ont été trouvés le plus grand nombre de débris de creusets hors de service, et de métal oxydé.

En retrouvant à la foire de Bibracte le commerce nomade, on constate une fois de plus combien sont lentes à se modifier les coutumes qui tiennent aux nécessités de la vie et au milieu social. Ces marchands, ces fabricants sans domicile fixe que Pausanias montre établis dans des huttes de roseaux aux foires de Tithorée, ou dans les loges des forums, ces industriels au bagage léger, que les voyageurs signalent, travaillant sous les yeux du public dans les bazars de l'Orient ou en plein air au milieu des tribus arabes, travaillaient de la même manière à la foire de Bibracte et, pendant tout le moyen âge, n'ont

pas dévié de ces antiques errements. Il y a soixante ans à peine, les orfèvres étrangers, qui fréquentaient la grande foire de la *Saint-Ladre* d'Autun, arrivaient non-seulement avec leurs marchandises d'étalage, mais avec leur attirail de fabrication, fourneau, soufflet, meule, enclume, outils. Installés dans leurs baraques de planches à la lisière septentrionale du *Champ Saint-Ladre*, aujourd'hui *Champ-de-Mars*, ils réparaient et façonnaient sur place les ustensiles et les bijoux, recevant et exécutant les commandes de toute nature, comme les Marseillais ou les Arvernes sur le plateau du champ de foire de Bibracte, il y a deux mille ans.



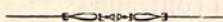
PC. 33.

- A Première loge du gardien avec petite cheminée.
- B Loge plus récente du gardien avec grande cheminée.
- C Hangar.
- D Conduit.
- E Rigole du tour de curée.
- F Creux, Abreuvoir.

Échelle de 5 millimètres par mètre.

HALLE EN POTEAUX

PC. 33.



Le hasard n'a pas été un des moindres facteurs des découvertes du Beuvray. Il n'y avait, avant l'ouverture régulière des tranchées, aucune raison apparente de porter les recherches sur tel point préférablement à tel autre ; les premiers sondages avaient été trop superficiels pour donner des renseignements précis, et supprimer les tâtonnements dans un terrain inconnu. Il nous est arrivé, à diverses reprises, de travailler plusieurs jours sans soupçonner qu'on fût tombé sur des espaces inhabités ; le Champlain, en particulier, en deçà de la Pierre-de-la-Wivre, n'a pas ménagé les déceptions.

Pendant l'exploration de la grande maison du Parc-aux-Chevaux, n° 1, on avait remarqué, à une centaine de mètres plus loin, en marchant au sud et un peu en deçà de la fontaine Saint-Pierre, sur le bord gauche du chemin des Grandes-Portes, une petite butte de terre affectant une forme ronde mais échancrée à l'avant, dans laquelle on s'avisa de donner quelques coups de pioche, en passant. Ils mirent à jour, presque au niveau de la voie, une maçonnerie en demi-cercle comprenant quelques assises seulement. Un bloc en pierre de taille de la carrière de Roche-Mouron¹, de 0^m35 de large et 0^m15 de haut, le tout fondé sur une base en briques de 0^m40 d'épaisseur, terminait

1. Roche-Mouron, commune d'Étang-sur-Arroux, distance 12 à 13 kilomètres.

chacune des extrémités de l'arcature. On reconnaissait bien vite l'existence d'une grande cheminée ou du moins d'un foyer de 1^m55 d'ouverture sur 1^m30 de flèche, en œuvre B. Les deux cubes de granit servaient de base à des pieds droits. Le muraillement de la cheminée, élevé encore de 0^m40 et en lourde maçonnerie de 0^m35 d'épaisseur, se terminait carrément à l'extra-dos de la courbe par un remplissage en contrefort.

Un épais massif de béton de terre battue sur du gravier, légèrement incliné en aval, formait l'aire du foyer, prolongée à 1^m20 en avant de l'hémicycle. Quelques scories de fer, des pierres à aiguiser, un amas de pierres calcinées et de charbon autour de ce foyer, de dimension inusitée, éveillaient la supposition d'un fourneau de forge, mais la surface unie et intacte de l'aire, durcie et calcinée par le feu à l'état de brique, sans aucun creux similaire à ceux des forges déjà explorées, jetait dans une indécision augmentée encore par l'affleurement de la case au niveau du sol. Cet affleurement était l'indice irrécusable que ce foyer était un des derniers ouvrages des habitants. Le mur de clôture de la loge construit en pisé et poteaux, avait du nord au sud 10^m40, mais avec une cloison intermédiaire, indiquée par une lacune entre les poteaux. En voulant constater l'épaisseur du béton de la plate-forme du foyer, on reconnut qu'il reposait sur des restes d'incendie dont il était séparé par une couche de tuiles à rebords posées à plat sur des décombres d'un mètre d'épaisseur. On se décida à sacrifier cette plate-forme qui fut percée et dont l'épaisseur de 0^m30 put être mesurée. Quelle ne fut pas la surprise en atteignant le fond de l'excavation, de rencontrer une autre cheminée plus petite, demi-circulaire, correspondant sous la grande. Elle était construite en tuileaux sur le même modèle que celle de la maison n° 1 du Parc-aux-Chevaux et avait 0^m95 de diamètre. Dans les cendres qui garnissaient encore le foyer, une petite médaille gau-

loise en argent garantissait son antiquité. Le carrelage en terre battue n'avait que 0^m10 d'épaisseur. Il était évident dès lors que nous nous trouvions dans deux maisons superposées, dont il restait à déterminer les confins.

Les deux maisons, construites sur les mêmes fondations sans maçonnerie de pierre, offraient un rectangle de 5^m50 du nord au sud sur 4^m10 de l'est à l'ouest avec une aire extérieure au sud, de 5^m90 semblant un hangar. Outre la médaille gauloise en argent, on ramassa autour du foyer inférieur un fragment de bracelet en verre bleu, un anneau en bronze, les débris d'une espèce de soupière en terre noire fine et ornée de traits quadrillés, ceux d'une tuyère de forge, un tisonnier dont le manche fut trouvé près de là, dans un creux funéraire. Cette case en pisé avait eu besoin d'être prémunie contre la pénétration de l'eau, aussi reconnut-on à l'arrière, taillée dans le terrain pierreux et dur, une rigole de 0^m40 de large et autant de profondeur, le *tour de curée* usité encore dans le Morvan pour assainir les maisons. L'eau, qu'elle vint des gouttières ou des pentes supérieures de la montagne, était recueillie à l'angle S.-E. dans des tubes de bois, passant sous la loge; leurs restes et les frettes de fer qui les reliaient ont été retrouvés dans leur canalisation, au point du changement de direction, sous deux grosses pierres en forme de couvertes d'aqueduc. Derrière ces pierres, on recueillit en même temps deux médailles gauloises, une en argent et une en bronze, une moitié d'un bronze colonial agglutiné à des scories de fer, un beau moyen bronze contemporain de la conquête, portant le nom d'EPENOS attribué aux Meldes, une masse de terre réfractaire, une petite spatule échancrée en fer, une agrafe et une fibule en bronze. Dans la ruine de cette maisonnette incendiée, dont le charbon formait une couche compacte, la petite cheminée de brique écrasée ne conserva que cinq assises qui en marquent le pourtour. Les successeurs ne s'étaient pas donné la peine

d'en déblayer l'emplacement, ils avaient voulu peut-être le rendre plus sain en l'exhaussant avec les décombres. La grande cheminée de la nouvelle case avait été construite cette fois non plus en brique, mais en moellon et pierres de taille, ainsi qu'on l'a dit.

On avait cru jusqu'alors être dans la case isolée d'un forgeron, mais la loge dépassait en dessous, le chemin qui conduit de l'arrière-cour de la maison n° 1 du Parc-aux-Chevaux à la fontaine Saint-Pierre, preuve que cette partie de chemin n'existait pas alors. La façade de la case atteignant la haie, de l'autre côté du chemin, pénétrait dans l'enclos du Parc-aux-Chevaux sous une vieille souche recouvrant un grand creux encombré de tessons de poteries les plus diverses. Là, une nouvelle surprise était réservée aux fouilleurs. La petite case attenait à un grand établissement d'une construction et d'une physionomie toutes spéciales, dont elle logeait peut-être le gardien. En saillie à l'est, sur le plan général de l'établissement, à un niveau plus élevé de 0^m30, elle communiquait avec lui par une petite porte dont le seuil était en place ¹, n° PC, 33 du plan.

Le nouvel édifice occupait un espace de 34^m95 de long sur 10^m90 de large; il était construit partie en maçonnerie et partie en poteaux comme une halle; on n'y comptait pas moins de 86 poteaux divisés en quatre rangs parallèles et d'une régularité approximative. Sa clôture n'existait, semble-t-il, que sur la face orientale avec un retour d'angle au nord, murillé sur 6^m30 de long et terminé par un poteau. Le mur avait encore à cet angle 1 mètre de haut, mais ne conservait à l'est que de trois à cinq assises en pierre sèche sans mortier de terre, comme s'il eût servi de support à

1. Signalons encore, avant de quitter la maisonnette, deux creux funéraires peu profonds, dans l'un desquels, avec des débris d'amphores et des restes d'ossements calcinés, on trouva le manche du tisonnier dont la pelle avait été recueillie dans le charbon à côté du foyer, un goulot d'amphore marqué NA une poterie noire marquée ROCOS et une roge SVFT

une pièce de bois couchée pour recevoir une cloison en planches, en pisé peut-être. L'aire, enfouie à plus d'un mètre, était en gravier comprimé de 0^m20 d'épaisseur. Cette vaste et singulière construction, dont les poteaux s'alignaient du nord au sud, se décomposait, comme il a été dit, en quatre galeries longitudinales, larges chacune en moyenne de 2^m50 sur 1^m72 environ d'intervalle d'un poteau à l'autre de la même direction. Ces entrecolonnements formaient un nombre proportionnel de cases; mais cette mesure normale n'était pas sans irrégularité, car à la face méridionale on constatait sur la largeur du hangar un rétrécissement d'un mètre par rapport à celle du nord. Sur deux points les poteaux étaient renforcés par un et deux étais.

Un fossé, de 0^m40 de large et autant de profondeur au-dessous du niveau de l'aire, régnait extérieurement le long du mur oriental non seulement, mais il se soudait à celui de la maison du gardien en la contournant, et recevait, à l'angle S.-E., l'eau d'un petit canal voisin venant des pentes supérieures dont il a été parlé. Le tube conducteur en bois traversait sous la maison et, d'après sa direction, devait alimenter la grande excavation de 3 mètres de long, 1^m50 de large et 2 de profondeur taillée dans un sol dur, où l'on avait rencontré les débris de poteries. Nous le croyons un abreuvoir. Ce vaste hangar, par son caractère de halle ou desserte, exclut toute idée d'habitation de l'homme. Il est peu probable que les 80 cases d'entrecolonnements aient servi à abriter des étalages de colporteurs. Ne serait-ce pas plutôt une grande étable destinée à recevoir les montures ou attelages pour les foires et les temps de retrait? Les grandes excavations limitrophes, alimentées par des conduits, le voisinage de la fontaine Saint-Pierre, à 40 mètres, expliqueraient le choix de cet emplacement pour une pareille destination. Si on était mieux renseigné sur les mœurs des Gaulois dans l'oppidum, si on était certain que des magistrats, des chefs importants y aient eu leur

demeure habituelle, peut-être serait-il permis d'attribuer ces constructions demi-barbares à des dessertes des grandes demeures, aux écuries de ces magnats qui, à l'exemple de Dumnorix¹, ne voyageaient ou ne paraissaient en public qu'escortés d'une troupe de cavaliers. Leur escorte, dans tous les cas, avait besoin d'affenages lorsqu'ils allaient à l'oppidum, s'ils n'y faisaient pas leur demeure. Le cheval du reste, était le véhicule usité de ceux qui se rendaient à Bibracte dont les accès ardues n'admettaient les chars qu'à l'aide de nombreuses bêtes de trait. Les bœufs attelés avaient le monopole du transport des marchandises et c'est à peine si la bête de somme, la mule réputée de la Gaule² pouvaient monter à dos des charges de quelque poids. Il fallait, en tout état de cause, même en dehors de celui de guerre, des lieux de stabulation publics ou privés, dont la grande baraque offre un spécimen, avec la loge de son gardien.

1. Cæsar, *De bell. Gall.*, XVIII : « Magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et circum se habere. »

2. Claudien, *De mulabus Gallicis*.



LE TEMPLE DU MONT BEUVRAY

FOUILLES DE 1872-1873

La popularité des traditions locales relatives à la mission de saint Martin dans le Morvan, et celle du pèlerinage qui a lieu à la fontaine et à la croix placées sous son invocation, au sommet de l'oppidum, engagèrent, en 1872, à rechercher les traces de la chapelle qu'on savait y avoir existé. La base du mur de façade à peine déblayée, on constata, avec surprise, sur le flanc méridional, un prolongement de la muraille, dont l'exploration révéla bientôt un temple antique qui avait précédé la construction chrétienne où, depuis tant de siècles, les populations venaient s'agenouiller¹. Une divinité païenne avait donc siégé au lieu même qui, depuis, vit s'élever l'oratoire de l'apôtre des Gaules? Ce monument, inconnu jusqu'alors, apparaissait comme un témoin affirmant la tradition du pays, d'après laquelle saint Martin aurait détruit un temple d'idoles sur le Beuvray? Cette question donnait un nouvel intérêt à la découverte qui fut étudiée avec le soin minutieux qu'elle commandait, et dont nous exposerons, dans leur ordre, tous les résultats.

Au moment de la dénudation complète de cette ruine, l'œil, en embrassant d'ensemble les maçonneries enchevêtrées les unes dans les autres, éprouvait une certaine perplexité. Aucun plan défini ne se dessinait plus entre des constructions superposées ou greffées successivement, mais qu'une analyse attentive permit bientôt de discerner, et dont le classement a pu

1. *Rentier* manuscrit du Beuvray, de 1454. Archives du château de Glux.

être contrôlé historiquement, d'une part, au moyen des médailles et des chartes, et de l'autre par la constatation d'une diversité notable dans l'œuvre, les mortiers et les matériaux de chacune. Cette séparation, une fois établie, le champ d'exploration devenait un livre ouvert. On y voyait d'abord :

1° Le temple primitif avec son portique ;

2° Ce même temple, ruiné sur un point seulement, et transformé en une basilique par l'addition d'une abside demi-circulaire ;

3° Une chapelle rectangulaire avec porche roman ;

4° Une dernière chapelle, plus petite encore, fermée par une coupure transversale en avant de l'autel de la précédente.

Les fondements de ces reprises successives étaient tous visibles ; la démolition arrêtée aux assises inférieures avait laissé sans lacunes la série des différentes phases de l'édifice.

Si les centres agglomérés dans la Gaule civilisée n'avaient pas de temples au moment de la conquête romaine, il est certain du moins qu'aussitôt après cette conquête l'usage s'en répandit rapidement ; l'oppidum des Éduens ne tarda pas d'avoir le sien. Il était placé dans une admirable situation, au bord du plateau supérieur ; le chevet tourné à l'orient dominait le bassin de l'Arroux en face de l'Essertenuie, célèbre de même par une fontaine sacrée et un pèlerinage¹ ; il regardait, à l'ouest, la montagne d'où sort la source de la DEA ICAVNE, l'Yonne, génie des eaux du Morvan occidental. L'édifice, à égale distance de deux autres sources plus rapprochées, dédiées depuis à saint Martin et saint Pierre, domine spécialement la première qui est la plus fréquentée par les pèlerins, bien que son volume d'eau soit moins considérable ; il est même probable qu'elle coulait autrefois plus près du temple dont elle a été éloignée par des travaux d'excavation, après l'introduction du christianisme.

1. Voir notre *Culte des eaux sur les plateaux éduens*. (Lectures de la Sorbonne. Imprimerie Impériale, in-8°, 1867.)

Le plan du monument étant à peu près complet, il ne reste d'incertitude que sur la disposition du péristyle où la cupidité n'a épargné que quelques blocs de qualité inférieure. On peut affirmer, dans tous les cas, que le nombre normal des colonnes dans les temples périptères (onze sur six, d'après Vitruve) n'était pas appliqué. Les temples de la Bourgogne, au sein des campagnes surtout, reproduisent très rarement les mesures précises fixées par l'architecte romain; leurs plans témoignent d'une indépendance qui doit faire supposer que leurs architectes appartenaient à la race indigène plutôt qu'à celle des conquérants.

L'édifice du Beuvray, dans ces conditions, n'était point, malgré quelques traces de richesse, un de ces monuments classiques somptueusement décorés, tels que ceux dont la munificence des empereurs avait doté Autun, mais il était le premier en date, peut-être, des sanctuaires ruraux érigés près des sources sacrées depuis la conquête romaine. Œuvre de la dévotion populaire au génie de l'oppidum, il lui survécut après son abandon. La foule continua de le fréquenter à l'époque de l'emporium maintenu par la force de l'usage, et à certaines fêtes qui attiraient les pèlerins. Si ses détails, par suite de la lacune mentionnée ci-devant, n'accusent pas une œuvre franchement romaine, il emprunte du moins à cette architecture ses dispositions générales, les *portiques* enveloppant le temple au moins en partie, le *pronaos* ou vestibule, la *cella* ou sanctuaire, mais dans des conditions spéciales, dont le caractère mitigé indiquerait un temps de transition que les médailles permettront de déterminer plus sûrement.

Le portique avait deux mètres de large. Ses basses fondations sont conservées sur les faces latérales, mais elles n'ont laissé, à l'est, aucune trace; les pierres de taille angulaires sont encore en place au nord-ouest et au sud-ouest. Ce travail de substruction enfoui, il est vrai, et attaqué depuis par de nombreux arrachements, accuserait une négligence qui se révèle dans des écarts de largeur variant jusqu'à 0^m60 dans le cloître,

et de 0^m20 dans l'épaisseur des murs dont la mesure normale était de 0^m80 en basse fondation ainsi qu'à la *cella*. Le carrelage, semblable à celui des maisons riches de l'oppidum, à la même époque, consistait en une scaïole grossière dont il ne reste plus guère que la couche inférieure, de gros gravier, de 0^m38 d'épaisseur, recouverte d'un lit imperméable de 0^m05 de corroi battu avec du sable très siliceux, au-dessus duquel un gâchis de ciment de brique broyée liaisonnait les petits cailloux polis de la surface.

A l'angle nord-ouest, sous la galerie septentrionale, une grossière fondation carrée d'un mètre de côté, en moellon, semblait marquer la place d'un piédestal. Au fond opposé de la même galerie, on voit un petit réduit de 4^m25 de longueur qu'occupait vraisemblablement un autel isolé ou une statue. La galerie méridionale avait environ 45^m28 de long en œuvre, et paraît se prolonger au-delà du *sacellum*. Elle était fermée à l'est par un mur de date incertaine qui se dirige au sud en paraissant se relier à un autre grand mur qui soutenait à l'est la terrasse et dont l'exploration n'est pas encore complète; ce dernier semble clore autour du sanctuaire l'espace consacré, le *εσπων* qui règne autour d'un certain nombre de temples. Un troisième mur, parallèle au premier et fondé en pierres de taille, coupe de même la galerie sur la ligne de prolongement de l'escalier du *sacellum*, mais il n'est pas antique.

La seule question douteuse, celle de l'existence d'un vestibule en saillie sur le portique, se présente néanmoins avec de graves arguments en sa faveur.

On découvrit en effet, à 5^m35 en avant de cette façade, une fondation composée de cinq pierres de taille restées en place, au milieu d'un arrachement correspondant à l'extrémité d'un mur perpendiculaire à cette façade, en forme de contrefort, et en retraite de 0^m50 environ sur l'angle nord-ouest. Deux d'entre elles décrivaient une courbe en saillie, de 0^m30 sur l'alignement et de 0^m80 de diamètre, donnant évidemment la base, soit d'un piédestal, soit d'une demi-colonne, en arrière

et à droite de laquelle un cube de 0^m50 sur toute face était posé sur l'assise inférieure comme le socle carré d'une colonne de moindre dimension.

La juxtaposition des quatre premiers blocs garantit l'homogénéité de l'ensemble, mais une restitution serait d'autant plus hasardée que les mêmes vestiges avaient disparu au côté droit du monument, où il ne restait, sur la même ligne, qu'une rigole d'égout, un rang de moellons; et au delà une fondation aussi en moellons plus profonde en terre que les précédentes, à raison de la déclivité. Cette dernière fondation aurait pu, à la rigueur, racheter le niveau et porter un soubassement en pierre de taille pareil au premier. En rattachant au temple cet avant-corps, le péristyle aurait fourni, sur la façade pleine, un vestibule de 5^m35 de long que justifierait la nature des lieux. Ce vaste abri eût été utile sur un champ de foire situé à huit cents mètres d'altitude, ouvert aux vents et à des pluies qui expliquent seules l'abondance des sources du Beuvray.

Indépendamment de l'usage général, qui faisait de ce vestibule une partie constitutive des temples, une autre raison pèserait pour son adoption. L'addition de 6^m34, apportée à la longueur totale, rétablirait un certain équilibre dans les proportions anormales de l'édifice qui aurait dès lors 20^m40 sur 15^m20, au lieu d'être carré. Cette considération a une valeur qu'on ne saurait méconnaître en présence des vestiges de soubassement cités plus haut et, par contre, la suppression de ce vestibule mettrait en présence d'un *pronaos* plus large que long et d'une *cella* disproportionnée à l'excès. Ces divers raisonnements nous paraissent établir l'existence d'un *pronaos* ouvert dont il ne reste malheureusement que des traces altérées mais suffisantes pour servir de jalon.

On pénétrait de ce *pronaos* dans la partie close du temple ou *cella*. C'est la mieux construite et la mieux conservée, avec ses quatre murs encore élevés d'un mètre et d'une nature tellement à part qu'elle écarte toute discussion sur l'antiquité de l'édifice. Épais de 0^m80 à 1^m, ils sont bâtis en moellons et en

mortier de chaux et sable mélangé de tuileau broyé, d'une excessive dureté. L'appareil en est soigné et, par place, en petits moellons sur champ, imitant l'*opus spicatum* observé déjà dans les substructions du temple du mont de Sene ¹, à Santenay, et en vue sans doute d'utiliser de menus matériaux. Ce compartiment, s'il restait isolé, présenterait une singulière disproportion, mesurant 8^m80 de largeur sur 7^m seulement de longueur. Mais on a découvert à sa suite un second compartiment, séparé du premier par des colonnes et par deux à trois gradins, d'après l'appréciation des niveaux respectifs, où l'œil trouvait une compensation. Cet ensemble constituait, à proprement parler, la *cella*. L'appendice en question, presque entièrement rasé pour établir l'abside, lors de la conversion du temple en église, faillit échapper aux recherches. Ce n'est qu'en déblayant à fond le sol, pour établir la fondation du nouvel oratoire élevé, l'an passé, à saint Martin, que la dernière assise sauvée par sa dureté et le peu de valeur de ses matériaux fut retrouvée. Cette indication permit de constater que ce *sacellum* destiné, suivant l'usage, à la statue principale et quelquefois à l'autel, n'avait en œuvre que 2^m35 de l'ouest à l'est, sur 3^m50 de large, par suite d'un rétrécissement de 2^m65 sur chaque côté de la première pièce de la *cella*. C'était là que la DEA gauloise s'offrait, sur son estrade, au culte de ses adorateurs. L'autel, vu l'exiguïté de l'estrade, pouvait être placé au bas des gradins, en face de la divinité, de façon qu'en sacrifiant devant elle le prêtre regardait le levant, suivant l'orientation prescrite par Vitruve.

Le rétrécissement du *sacellum*, à l'arrière du temple, paraîtra peut-être une anomalie dans les traditions de l'art antique, mais l'exemple n'en est pas unique chez les Éduens; une disposition analogue existait au temple du Montmarte, près Avallon, découvert en 1822. Les dimensions de ce temple et de celui de la Seine sont supérieures à celles du sanctuaire

1. *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. III (1874), p. 145.

du Beuvray, et, bien que celui-ci dépasse ceux d'Essarois et du mont de Sene ¹, son infériorité à plusieurs monuments rustiques de même catégorie est, à nos yeux, la preuve évidente sur laquelle nous insistons, que, dans l'oppidum déchu, le temple de Bibracte n'était qu'un oratoire rural, dédié à la DEA des sources du Beuvray.

De toutes les constatations qui précèdent, le plan seul de l'édifice s'est dégagé, et les principaux détails de son architecture seraient restés ignorés sans le déblai complet du pourtour qui en renfermait les débris. Le corps principal du temple, au-dessus des basses fondations, était parementé en petit appareil régulier de grès, dont les cubes, conformes à ceux des monuments d'Autun, sortaient en partie des mêmes carrières; quelques-uns cependant étaient en calcaire oolithique d'une couleur jaune, inconnu à Autun, et qu'on retrouve dans les ruines de Colonne près Paray-le-Monial, provenant, dit-on, des carrières de Champlecy situées dans le voisinage. A ces cubes étaient entremêlées des tablettes de même pierre, de 0^m30 de côté sur 0^m05 d'épaisseur, employées particulièrement aux angles où, placées en double assise, elles résistaient mieux que les petits cubes à l'ébranlement des chocs. Mais ce qui donnera une idée du prix qu'on attachait à ces matériaux et de la parcimonie qui en réglait l'emploi, c'est de trouver des tablettes semblables, en granit de la plus grande dureté, taillées à une aussi faible épaisseur, pour économiser la pierre étrangère. Cet appareil recherché ne figure nulle autre part au Beuvray, même à la maison du Parc-aux-Chevaux, la plus riche jusqu'à ce jour. On doit s'étonner d'en avoir trouvé d'aussi nombreuses traces sur un point où les ruines, presque à fleur de terre, ont été mises en carrière depuis des siècles. L'église de Glux, par exemple, reconstruite en partie après les guerres

1. Voir les plans, *Mém. de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. III (1874), et *Notice sur la découverte d'un temple romain, en 1822, à Avallon en Bourgogne*, publiée en tête de la traduction du *Voyage à Pompeï* de l'abbé D. Romanelli, par M. Préjean; Paris, Houdaille, 1829, in-12.

de religion ¹, s'était largement approvisionnée sur la montagne, et, dans la démolition récente du chœur, on a reconnu les pierres et les briques du temple de Bibracte.

Les colonnes de son portique étaient composées, en effet, de briques découpées en quart de cercle, montées à joints croisés avec un lit de mortier de terre entre chaque assise, dont un spécimen complet s'est rencontré au *Parc-aux-Chevaux*, où l'une de ces colonnes était entière. Celles du temple comprenaient en outre des granits taillés sur le même modèle que les briques et de même épaisseur, placés par rangs isolés à la base ou de distance en distance, dans un but de solidité. Les tronçons de colonnes en grès, découverts soit entiers, soit écartelés, tels que ceux qui forment la margelle du puits voisin du temple, donnent le diamètre de 0^m38, pareil à celui des briques. Coupés à 0^m40 de hauteur, ils ont dû servir de calibres aux colonnes dont ils préservaient le pied des dégradations de l'eau et des chocs. Ce procédé, très fréquent chez les anciens, était imité dans la construction des portiques qui bordaient les rues d'Augustodunum et dans les thermes les plus riches de cette ville, où de larges pilastres cannelés, en pierre calcaire à la partie inférieure seulement, étaient montés ensuite en mortier stucé, d'une imitation si parfaite qu'il était impossible de distinguer avec l'œil la jonction.

Il n'est resté aucune trace des décorations murales du sanctuaire, dont l'intérieur admettait néanmoins des éléments plus artistiques que les précédents. On doit placer en première ligne un grand fragment de colonne, unique mais caractéristique, en calcaire oolithique très fin ², dont la faible courbure et les profondes cannelures, larges de 0^m09, annoncent un fort

1. On a trouvé dans la démolition du chœur une superbe pièce d'or de Louis XIII au millésime de 1641.

2. Elle est en calcaire oolithique d'eau douce, léger, spongieux, des environs de Gannat (Allier). On reconnaît dans la cassure l'*induse tubulée*. La principale carrière est à Mercuroi; on emploie aujourd'hui ce calcaire au raffinage des sucres.

diamètre et appartenait sans doute à l'un des piliers intermédiaires entre la *cella* et le *sacellum*. Ces colonnes devaient être montées par tambours superposés, le transport de fûts monolithes, tels que ceux des ruines d'Autun, paraissant irréalisable au Beuvray.

D'autres matières, plus riches encore, avaient été employées, et sur l'un des onze fragments de marbre blanc massifs et tronqués, trouvés dans le temple, on remarquait aussi une forte cannelure. Ces marbres sortaient des carrières de Champ-Robert et du Puy, situées à quelques kilomètres du Beuvray. Les Gaulois ne les ont pas exploités, et ils n'apparaissent dans nos constructions antiques qu'à la suite des Romains qui en ont fait le plus grand usage. D'après tous ces débris, la popularité du culte de la DEA BIBRACTE s'était maintenue sous les empereurs; les citoyens riches tenaient à honneur de décorer avec un certain luxe le sanctuaire de leur divinité nationale. En dépit du marteau et du feu, en dépit d'une exploitation poussée jusqu'aux fondements, les destructeurs ont laissé, à leur insu, des traces de ces embellissements parmi lesquelles figurent les vestiges d'un curieux édifice dont les dimensions permettraient de croire qu'il servit comme de châtre à la DEA du lieu. On recueillit, en effet, dans l'intérieur du temple et sous le portique, une centaine de débris de porphyre d'Égypte vert et brun, ayant appartenu à un travail de marqueterie, cassés systématiquement et dispersés comme à plaisir dans les décombres. Ils étaient entremêlés de quelques plaquettes de marbre blanc et d'un petit nombre de pierres étrangères, grises, veinées de rouge, polies à l'égal du marbre, taillées la plupart en losanges de 0^m06 de long, quelques-unes en rond et en ovale. Des losanges doubles des autres, et plus épais, annonçaient des encadrements ou la décoration de supports carrés et massifs; les tablettes plus minces ornaient des surfaces planes, incrustées plus délicatement; d'autres enfin, coupées en biseau et plus épaisses, provenaient d'un soubassement dont le biseau donnait la saillie. Ces divers détails ne

autour des fondations, le terrain est calciné; la cendre et le charbon forment de véritables couches entremêlées de débris des tuiles à rebords tombés dans le brasier.

Une décoration architecturale appartenant à ce *sacellum*, et d'un système analogue peut-être à celui de la rotonde du temple du mont de Sene cité l'année dernière, a existé dans l'intérieur du temple du Beuvray, puisqu'on a retiré des décombres un tronçon de colonne de 0^m22 seulement de diamètre, en marbre rose granulé de Saint-Romain, calciné comme les autres, ayant un scellement de 0^m03 de diamètre pour un chapiteau. Une petite base carrée, en pierre volcanique excessivement dure, avec trois moulures en retraites successives, d'un diamètre moindre encore, 0^m20 à 0^m08, était forée au centre pour y fixer une colonnette ou une image quelconque. Enfin, pour ne rien omettre, citons la trouvaille, dans le temple même, d'un cube de mosaïque en verre bleu, dont la présence en un pareil lieu a une signification, vu qu'en dehors du temple il n'a pas existé de mosaïque de verre au Beuvray. Cette mince épave doit d'autant moins être négligée qu'on sait que le niveau du *sacellum*, dont elle pourrait caractériser le pavage, fut abaissé d'un mètre, et le pavé par conséquent enlevé lors de l'établissement de la première église chrétienne. Les mosaïques des maisons riches du Beuvray ont été, du reste, dépecées, et les cubes extraits pour être utilisés ailleurs. Aucun de ces cubes ne se rencontre dans les décombres; il n'est resté en place que des parties entièrement usées par des polissages répétés et trop minces pour un nouvel emploi ¹, tandis que, dans les ruines d'Autun, ces cubes sont dispersés en abondance dans les déblais. Si l'architecture du temple ne fut pas modifiée du premier au quatrième siècle, on doit admettre que sa décoration et son mobilier subirent des

1. Une seule fait exception; s'étant effondrée dans un hypocauste, elle a été retrouvée en fragments dans une fouille faite par M. le vicomte d'Aboville, en 1865.

changements. Le paganisme en déclin semblait se réveiller, restaurait ses temples et multipliait les objets votifs; un nombre considérable de statuettes demi-barbares le constate dans les ruines de cette époque. L'édicule en marqueterie, par exemple, dont il a été parlé, nous semble une œuvre de décadence tant par sa composition que par l'incorrection du travail des plaquettes, dont le principal mérite consistait dans la rareté de la matière et la difficulté du taillage. Il est sans rapport de finesse avec les ouvrages de même genre trouvés à Autun, dont les incrustations rivalisent de délicatesse avec la marqueterie de bois.

Quoique le desciage du marbre date du règne d'Auguste ¹, il fallut un certain temps avant que la Gaule fût approvisionnée assez largement de marbre étranger pour en envoyer au Beuvray. Ceux que nous avons sous les yeux, ainsi que la substitution du verre au marbre ou à la pierre dans les mosaïques, laissent entrevoir une période dans laquelle on cherchait à suppléer par l'éclat des couleurs à la décadence de l'art.

Les seuls objets religieux recueillis dans le déblai du sanctuaire sont une ammonite du terrain jurassique trouée pour être suspendue en forme d'amulette; au dehors, un fragment de terre cuite grise paraissant un objet phallique, et une petite hachette polie en pierre verte. Dans une boutique voisine, quelques débris de figurines en terre blanche de l'Allier, dont une fée ou Vénus exprimant l'eau de sa chevelure, et un cheval en morceaux dispersés sur la voie, semblent moins des objets votifs que de vente, quoiqu'on en ait trouvé d'analogues au temple de la Seine. Ces pièces, si communes dans toutes les villes romaines, sont inconnues dans les maisons du Beuvray; celles qui viennent d'être citées sont donc d'une date postérieure, ainsi qu'une espèce de tessère demi-sphérique, en schiste, portant le mot *ATVRVS*.

Après avoir essayé de réunir tous les éléments archéolo-

1. Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. vi.

giques propres à éclairer la nature des constructions et de la décoration du temple, il reste à en déterminer la date qui donne à cette étude son principal intérêt.

Sa haute antiquité a pour témoins les nombreuses médailles gauloises, éduennes, allobroques, trévirienne, séquanais : dix trouvées à l'intérieur, quatre-vingt-dix-sept sous les galeries et autres constructions adjacentes, dans un rayon de vingt mètres. L'édifice, sans aucun doute, est romain ; mais le beau fragment de colonne cannelée cité précédemment confirme par son style les inductions qu'autorisent les médailles, en reportant sa création à un temps voisin de la conquête. Au pied même du mur de façade, une pièce éduenne du temps de César accompagnait de minces débris d'un miroir en bronze et deux plaquettes percées de rivets pour les fixer au manche, dont l'une était gravée de traits légers comme on en voit au revers de certains miroirs grecs ; une seconde médaille gauloise apparut en suivant la base du même mur, huit autres sur divers points de l'édifice avec une clef en fer, une petite ampoule de verre, une défense de sanglier, une poterie peinte, un goulot d'amphore, un ustensile plus ancien, le seul qui ait été trouvé au Beuvray, c'est-à-dire un fragment de hache de bronze dans les déblais.

Quelque temps après, les fouilles de 1873 apportèrent à ces présomptions, sur la date du temple, une confirmation définitive. Le 8 juin, en creusant au pied et au-dessous du niveau de la dernière assise de l'abside chrétienne élevée à l'arrière du monument, on reconnut que l'épaisse couche de cailloutis sur laquelle elle reposait n'était point un délitement du roc primitif, mais un remblai de pierre destiné à régulariser et assainir la terrasse où s'élevaient le temple et d'autres édifices voisins. En fouillant ce cailloutis jusqu'au rocher qui lui sert d'assiette, l'ouvrier ¹ découvrit une mince plaque de marbre blanc de Champ-Robert, très altérée, de 0^m25 de long,

1. Jean Lambert, de Glux.

sous laquelle avaient été placées deux petites médailles de bronze admirablement frappées, l'une de GERMANVS INDVTILLI ¹, l'autre d'AVGVSTE, la tête non laurée, au revers de l'autel de Lyon. Un gros bloc de quartz, couvert de cristaux de roche, du poids de plusieurs kilogrammes, joignait la plaque de marbre, comme un indicateur placé là à dessein pour attirer l'attention.

Nul débris, pas la moindre poterie ni le moindre tuileau n'existent dans cette couche de gravier explorée sur de vastes surfaces, vierge partout ailleurs; l'enfouissement des médailles frappées à neuf avait été fait avec intention. La pensée qui avait réuni sous cette tablette deux pièces de même date, l'une appartenant à la Gaule, mais la dernière de l'autonomie gauloise, l'autre romaine, mais la première dont le revers exprimât la consécration de la conquête, ne saurait être douteuse; ces deux médailles représentaient, pour ainsi dire, la signature de deux contractants.

L'érection du temple de BIBRACTE était une concession de l'administration romaine qui s'affirmait, en rappelant dans les fondations du temple gaulois le souvenir de la dédicace de l'autel de Lyon; c'était une prise de possession du pays Éduen. Le temple du Beuvray date du proconsulat d'Auguste.

Les monnaies qui fournissent cette date sont les mêmes aussi qui, dans les plus récentes maisons de l'oppidum, donnent celle de l'abandon de ce dernier. La simultanéité de ces deux faits, bien que les causes immédiates de l'un et de l'autre nous échappent, n'en est pas moins significative.

L'érection de ce temple, au moment où la population allait s'éloigner, ne semble-t-elle pas un adieu aux génies tutélaires du pays, une promesse de leur rester fidèle? Ils ne furent pas délaissés; les pèlerins continuèrent, durant toute la durée de l'Empire, de leur apporter chaque année leurs hommages. Aussi les poteries samiennes avec figures, la vaisselle fine

1. Une autre pièce de Germanus a été trouvée sous le péristyle.

d'aspect argenté de la période romaine, toutes celles en un mot que renferment les ruines d'Autun et qui font défaut dans les habitations du Beuvray, existent-elles au contraire dans les déblais du temple. C'est en même temps le seul point de l'oppidum où l'on ait trouvé quelques pièces impériales : deux M. B. d'Auguste, dont un contremarqué ; un M. B. de Néron ; un d'Hadrien ; un G. B. de Marc-Aurèle ; une Salonine ; trois Tétricus, et enfin deux petits bronzes de Valentinien qui donnent la date extrême de 375 aux dernières offrandes faites dans le sanctuaire. ¹

La découverte de monnaies de Valentinien dans la *cella* même de notre temple prouve d'abord son existence et sa fréquentation sous le règne de ce prince. Elle suggère ensuite un rapprochement qui, sans donner une certitude, mérite néanmoins une sérieuse considération. Ces pièces qui marquent le dernier jour du temple de Bibracte sont les mêmes qui marquent l'enfouissement des images et des ex-voto de la DEA BIBRACTE dans un puits d'Augustodunum, car la dernière des cent médailles qui composaient le trésor enfoui était également de Valentinien.

L'intention de soustraire à une destruction prévue ces objets réunis et cachés dans un vase de métal était tellement évidente, que le puits avait été dès lors scellé sous une dalle. Cette coïncidence étrange ne saurait être l'œuvre du hasard.

La présomption que les ex-voto de la DEA BIBRACTE, dont la place était au temple du Beuvray, furent transportés à Autun pour les soustraire à la main qui anéantit le temple, est d'autant plus fondée qu'aucun ex-voto ne figure dans les ruines scrupuleusement explorées du sanctuaire auquel ils appartenaient.

Les débris de la châsse de la DEA étaient dispersés, les marbres mis en pièces, le temple incendié, et, dans cette vaste ruine fouillée à fond, pas un morceau de pierre ou de métal

1. Au temple de Montmartre, la dernière pièce est aussi de Valentinien.

qui ait appartenu à une statue ou à une figurine, pas une plaque qui rappelle une de ces offrandes si multipliées dans les oratoires où on allait demander la santé, tandis que ces objets dépaysés se sont trouvés au loin dans un lieu étranger.

Tous les sanctuaires ruraux fouillés depuis un demi-siècle : ceux du Montmartre, de la Seine, d'Essarois, du mont de Sene, sont couverts des débris de leurs divinités ; celui du Beuvray, malgré une destruction évidente et voulue, ferait seule exception ? Cette dérogation à la règle commune serait une anomalie si elle n'était justifiée par l'explication donnée plus haut.

Le transport et l'enfouissement des objets sacrés du temple du Beuvray à Autun est loin d'être un fait anormal ; ces mesures de prudence étaient générales dans la seconde moitié du quatrième siècle, et la plupart des grandes découvertes d'objets païens, faites de temps à autre, sont dues à la rencontre souvent fortuite de ces antiques cachettes. Qu'il nous suffise de citer celle du temple de SEQVANA ¹ où la monnaie des offrandes était, comme celle de BIBRACTE, enfouie dans un vase de métal avec des ex-voto ; la belle découverte du trésor de Villeret, près de Berthouville, dans une cachette murillée à deux mètres sous le sol avec des tuiles posées de champ.

En Suisse, par exemple, au temple de Wettingen, les vases, les ex-voto, l'argent sacré, avaient été enterrés dans un pot, à une date voisine des nôtres, avec deux inscriptions votives et un plat dédié à Mercure ². La dernière pièce, de Constantin jeune, répondait à 340.

Dans tous les temples qui ont subsisté jusqu'à la fin du quatrième siècle les statues ont été invariablement détruites sur place, les trésors et objets précieux cachés partout.

La date de Valentinien, à un troisième point de vue, prend une nouvelle importance dans l'histoire du temple du Beuvray. Elle nous met en présence d'un fait, légendaire il est vrai, mais

1. *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II (1847), p. 95 et suiv.

2. *Les Délices de la Suisse*, t. III, p. 437, Leyde 1744, par Gottlieb Kypserer.

qui emprunte aux dernières découvertes un caractère historique si tranché qu'il n'est pas permis de le passer sous silence. Disons d'abord que la mission de saint Martin dans le pays Éduen, à laquelle il se rattache, est citée par Sulpice Sévère. ¹

Les villageois racontent, d'après leur tradition, « que saint Martin, monté sur son âne, était venu au Beuvray ; qu'il avait prêché le christianisme à la foule assemblée autour de la *Roche de la Vivre* (le lieu, pour nous, du *concilium gaulois*) ; qu'il avait détruit sur la montagne un temple d'idoles, et que, poursuivi par des païens amentés jusqu'à un rocher situé à deux kilomètres de l'oppidum, il avait franchi d'un bond la vallée de *Malvaux* avec son âne pour échapper à ses ennemis. En confirmation de leurs dires, ils montraient le *Rocher du pas de l'âne* où la modeste monture de saint Martin a laissé l'empreinte vénérée de son sabot, et dont l'eau, aussi efficace que celle de la fontaine *Saint-Martin* située sur la pente orientale de la forteresse, guérit de la fièvre et autres maux ². » Tel est, dans sa naïveté, le récit populaire du Morvan ; les découvertes lui donnent autorité. Les *pas de l'âne* de saint Martin étaient déjà connus au temps de Grégoire de Tours ³, moins d'un siècle après la mort de l'apôtre, et ils désignaient les localités qu'il avait visitées. Comment expliquer ensuite chez les villageois le souvenir de ce temple inconnu, détruit par lui, dont aucun livre n'a jamais parlé, dont personne ne soupçonnait l'existence, et qui se révèle tout à coup en livrant des médailles romaines dont la dernière est contemporaine de sa mission ? Comment expliquer la substitution immémoriale d'un oratoire dédié à saint Martin sur l'emplacement même de ce temple qui vient d'être retrouvé ? Ces coïncidences singulières prêtent du moins une grande force à la tradition du Morvan.

1. *De Vit. S. Martini*, c. xv.

2. La légende de saint Martin m'a été racontée sur le Beuvray même, il y a trente-cinq ans, par M. Alexis Alexandre, mort octogénaire, à Saint-Léger-sous-Beuvray, le 8 janvier 1870.

3. Greg. Tur. *De Miraculis S. Martini*, l. IV, c. xxxi.

Après l'incendie du temple du Beuvray au quatrième siècle, une construction chrétienne qui utilisa une partie de l'ancien édifice lui succéda bientôt, ainsi qu'il a été dit. Aucun document écrit ne relate son origine; rappelons seulement un texte de Sulpice-Sévère dans la Vie de saint Martin, où il dit, en parlant des temples détruits par son maître: « Ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat. »¹

Les fouilles ont mis à jour le plan complet de cette église aussi nettement que celui du sanctuaire païen qu'elle remplaçait. Le portique autour du temple ne fut pas rétabli; la première partie de la *cella* seule, dont les gros murs avaient résisté, entra dans la nouvelle construction; mais la disposition de l'édifice païen ne répondant plus aux exigences du nouveau culte, sa nef écourtée en avant du *sacellum*, qui inspirait alors trop d'horreur pour être consacré au Christ, n'avait plus qu'une importance accessoire. L'estrade où était placée antérieurement l'image de la divinité païenne fut rasée entièrement, et le mur du soubassement qui portait les colonnes entre les deux parts de la *cella* réduit au niveau du carrelage, pour faire place à un prolongement, en retraite de chaque côté sur les murs antiques. Une abside demi-circulaire, large de 3^m80 à la naissance de la courbe sur 3^m40 de profondeur, fut soudée en œuvre à l'extrémité des nouvelles maçonneries; la nef ainsi allongée offrit le plan d'une basilique de 15^m30 de long, conservant dans sa première partie la largeur de l'ancien temple, 8^m80, à la seconde 5^m, et à la troisième 3^m80.

Le raccord entre ces divers tronçons est d'une négligence imputable à la précipitation ou à une impéritie peu commune qui lui donne l'aspect d'un ouvrage improvisé. Non-seulement l'abside n'est pas dans l'axe du monument, mais la partie droite qui la précède est, du côté de l'épître, en retraite de 4^m85 et de 4^m seulement du côté opposé sur les murs antiques. La construction grossière, digne de l'irrégularité du plan, se

1. Sulp. Sev. *De Vita B. Martini*, cap. XIII.

distingue à première vue des maçonneries solides et soignées du temple païen. Elle a 0^m93 d'épaisseur, comme si on avait voulu racheter la qualité par la masse; la chaux est épargnée dans le mortier; les tuileaux de la toiture antique s'y mêlent à la pierre, et néanmoins le revêtement en moellons oblongs des quatre assises qui restaient semble avoir la prétention d'imiter à l'intérieur le petit appareil régulier. Une autre imitation de l'antique se reconnaissait dans certaines parties conservées du carrelage, sorte de scaïole grossière fabriquée avec de la chaux et de petits graviers plats, unis par un polissage, assez semblable à celui des maisons soignées du Beuvray. L'examen minutieux des matériaux dont il est composé a donné la certitude qu'aucune parcelle des marbres ni des porphyres trouvés dans les ruines n'y avait été utilisée. Les caractères de cette construction étant trop incertains pour permettre une induction sur son âge, nous essaierons de le déterminer au moyen d'autres éléments.

Si les dates manquent parfois dans la Vie de saint Martin écrite par ses contemporains, on ne peut s'étonner de rencontrer les mêmes lacunes sur les commencements et les modifications de son oratoire du Beuvray. L'absence de textes locaux dans les phases troublées par les compétitions des conquérants germains après le quatrième siècle est trop universelle pour qu'on soit en droit de réclamer une dérogation en faveur d'une localité déserte; l'histoire de son modeste sanctuaire ne peut donc s'expliquer que par des faits correspondants et par des rapprochements archéologiques entre des créations analogues de la même circonscription et de la même époque. Sulpice-Sévère, en mentionnant la mission de saint Martin dans le pays Éduen, en a rapporté, sans désignation de lieu, un épisode unique qui dès lors peut être attribué à mainte localité et que nous passerons sous silence, bien qu'on puisse, à la rigueur, le revendiquer pour le Beuvray, puisqu'il est la reproduction de la légende locale. Le fait général de cette mission étant seul connu, les détails n'ont jamais reposé que sur des traditions.

A l'abbaye même de Saint-Martin d'Autun, qui entretint toujours des relations avec l'Église de Poitiers où l'évêque de Tours avait fait ses débuts apostoliques, et qui fut repeuplée sous Charles le Chauve par des Poitevins, aucun texte écrit n'existait sur le passage du disciple de saint Hilaire. La tradition seule rapportait qu'après avoir détruit un temple d'idoles à la porte de la ville, saint Martin avait converti une partie de l'édifice en oratoire. Cet oratoire conservé par Brunehilde, lors de la fondation de l'abbaye en 589, existait encore en 1750, date de sa reconstruction.

Des savants d'alors, Bénigne Germain ¹, l'ingénieur Thomassin, et un moine de Saint-Martin même, de la congrégation de Saint-Maur, qui rédigea des notes considérables pour Mabillon, attestent qu'on distinguait parfaitement de leur temps la partie antique, consistant *dans le mur de façade et les deux gros murs latéraux* de la première partie de l'église, épais de 1^m65 et construits en grands blocs posés sans ciment, comme ceux des portes romaines d'Autun. Le mur oriental de la *cella* et l'annexe qui lui faisait suite avaient été remplacés par une abside demi-circulaire, construite avec leurs débris; l'église, formée de cet ensemble, offrait le plan d'une basilique constantinienne divisée en trois parts, dont la longueur totale, suivant l'usage, était double de la largeur : 408 pieds sur 54. En souvenir du passage de l'évêque de Tours, Brunehilde avait donné le nom de ce dernier à l'abbaye, et on y conservait un autel élevé, disait-on, et dédié par lui à saint Pierre et à saint Paul, *petit, fort bas*, se rapprochant ainsi des autels antiques, *peu commode pour le saint sacrifice de la messe et décoré d'une pierre de jaspé* ². Cette transformation d'un temple antique en oratoire chrétien par saint

1. Bénigne Germain, théologal. *Lettres sur les antiquités d'Autun*. (Annales de la Société Éduenne, 1860-1862, in-8°, p. 456.)

2. *Notes manuscrites rédigées pour Mabillon à Saint-Martin d'Autun*. Archives de l'Évêché.

Martin lui-même, n'est-elle pas, en comparant les grandes choses aux petites, celle du temple du Beuvray? Le travail de démolition, c'est-à-dire la suppression du *sacellum*, la conservation de la façade et des murs latéraux, sont identiques dans les deux édifices; leur prolongement pour former une nef, le plan basilical, la division en trois, la proportion des mesures de longueur et de largeur, sont semblables; le vocable et la tradition pareilles. Cette répétition ne paraît-elle pas résulter des mêmes causes, être l'application d'un programme, et, si les faits signalés plus haut donnent une autorité à la tradition de Saint-Martin d'Autun, celle du Beuvray, qui repose sur des faits analogues, a droit au même crédit.

On pourrait citer d'autres exemples : Saint-Martin de Mesvres dans l'Autunois, Saint-Martin d'Avallon, bâtis également près de sources sacrées sur les ruines de temples antiques. Mais, pour rentrer dans notre sujet, constatons que les caractères archéologiques, d'accord avec l'histoire, fixent la destruction des deux temples d'Autun et du Beuvray et leur conversion en oratoires au quatrième siècle, époque de la mission de saint Martin, et la construction de leurs absides, comme dernière limite, au sixième, où Brunehilde bâtit l'abbaye d'Autun. L'intervention personnelle de saint Martin est d'autant plus admissible qu'il est évident que la transformation de ces temples ne put avoir lieu qu'au moment où ils étaient encore debout, puisqu'on en utilisa une partie, par conséquent antérieure aux édits des empereurs qui, de 385 à 451, les condamnèrent à disparaître, et surtout à l'édit de 445, donné à Ravenne sous le dixième consulat d'Honorius et sixième de Théodose, qui attribuait définitivement à l'Église chrétienne une notable partie des temples et des terres qui en dépendaient¹. Le culte chrétien remplaça alors tout naturellement celui des idoles;

1. *Codex Justinian. De veteribus templis.* « Ea vero quæ multiplicibus constitutis ad venerabilem Ecclesiam volumus pertinere christiana sibi religio vindicabit. » Dat. Ravennæ, III kal. sept.

les terres formaient immédiatement une dotation. C'est ainsi que l'Église put placer des clercs et même des moines dans les oratoires ruraux pour combattre ou épurer les pèlerinages qui persistaient aux anciennes sources : l'abbaye de St-Symphorien, durant tout le moyen-âge, entretint un religieux chargé de la desserte de l'oratoire du Beuvray. ¹

Le vocable de Saint-Martin, à cette date, est un argument à lui seul. Il n'était point facultatif, à la fin du quatrième siècle et au cinquième, de dédier au gré de son caprice ou de sa dévotion un oratoire à tel ou tel saint. La multiplicité de ces oratoires avait attiré l'attention de l'Église qui s'était émue d'un état de choses propre à égarer la piété des fidèles. Sur la foi d'un songe, d'une tradition pervertie avec ou sans intention, un simple particulier, un esprit exalté convertissait en chapelle un tombeau inconnu, souvent celui d'un païen, comme ayant appartenu à un saint ou à un martyr. En 398, année de la mort de saint Martin, suivant Grégoire de Tours ², le cinquième concile de Carthage, composé de soixante-treize évêques, avait signalé cet abus en recommandant à la sollicitude épiscopale les oratoires dispersés à travers les campagnes et le long des voies, dans lesquels on ne pourrait prouver l'existence du corps d'un martyr ou de ses reliques. Il prescrivait la démolition de tous ceux dont l'origine serait suspecte et fixa les règles liturgiques d'après lesquelles on serait désormais autorisé à en ériger. L'abus était déjà tellement enraciné que sa suppression faisait craindre des soulèvements populaires, ce qui obligea les Pères du concile à certaines mesures de prudence. Le quatorzième canon s'exprimait ainsi : « Il a été décidé que les autels qu'on élève partout aux champs et sur les voies, soi-disant à la mémoire des martyrs, et dans

1. Il habitait une maison désignée dans les titres sous le nom de Maison de Saint-Symphorien. *Rentier manuscrit de la chapelle Saint-Martin en l'haut de Beuvray.*

2. Gisellini, *Chronologia*, p. 505. — Sulpicii Severi, *Opera*; Lipsiæ, MDCCIII.

lesquels on ne peut prouver le dépôt du corps ou des reliques de ces martyrs, seraient renversés par l'évêque de ces localités, s'il est possible . . . Si toutefois il en est empêché à cause des tumultes populaires, il devra néanmoins avertir les peuples de s'abstenir de fréquenter ces lieux, afin de préserver les gens sensés de toute superstition; qu'on n'accepte absolument aucune mémoire de martyr sur de simples probabilités, sans que leur corps ou des reliques authentiques y soient déposés ou que leur érection soit due à *un séjour*, à *une possession* ou à *leur martyre*, d'après *une tradition inattaquable*.

» Quant aux autels élevés sur la foi de songes ou d'espèces de révélations sans fondement du premier venu, ils doivent être formellement condamnés. » ¹

Le vocable de ces sortes de fondations prend donc, à la fin du quatrième siècle, une véritable valeur historique par suite du contrôle épiscopal auquel il était soumis. Dès lors, la dédicace à saint Martin des deux oratoires d'Autun et du Beuvray confirme sa *présence sur les lieux*, puisque le dépôt *du corps*, le *martyre* et la *possession* font défaut. Les conciles de Carthage ont toujours joui dans la catholicité d'une autorité équivalente à celle des conciles œcuméniques; ce décret fut renouvelé plusieurs fois dans la suite.

1. « XIV. Item placuit ut altaria quæ passim per agros aut vias tanquam memoriæ martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiæ martyrum condita probantur, ab episcopis, qui eisdem locis præsent, si fieri potest, evertantur. Si autem propter tumultus populares non sinitur, plebes tamen admoneantur, ne illa loca frequentent, ut qui recte sapiunt, nulla ibi superstitione devincti teneantur. Et omnino nulla memoria martyrum probabiliter acceptetur, nisi aut ibi corpus, aut aliquæ certæ reliquiæ sint, aut ibi origo *alicujus habitationis*, vel *possessionis*, vel *passionis fidelissima origine traditur*. Nam quæ per somnia et per inanes quasi revelationes quorumlibet hominum constituuntur altaria, omnimode reprobanda. » (Concilium Carthaginense V nomine, III ordiné temporis, an. 398.) Conciliorum tomus III, p. 562, ab anno 347 ad annum 401; Paris, imprimerie Royale, 1644.

Ce passage nous a été signalé par dom Chamard, qui l'a invoqué dans son ouvrage intitulé : *Saint Martin et son monastère de Ligugé*; Poitiers, 1873.

L'Église d'Afrique, qui combattit si victorieusement les grandes hérésies du quatrième siècle, était, du reste, dans son lustre à la fin de ce même siècle où elle comptait Augustin dans ses rangs; la doctrine qu'elle proclamait n'était point une nouveauté pour la Gaule. Avant cette promulgation, saint Martin lui-même l'avait mise en pratique. Il s'était accrédité qu'un lieu voisin de son monastère de Marmoutiers renfermait la sépulture d'un certain nombre de martyrs et que l'autel qu'on y voyait avait été élevé par les anciens évêques. Le saint, peu confiant dans cette tradition, finit par acquérir la certitude que ce tombeau était celui d'un malfaiteur, et supprima la superstition avec l'autel. ¹

Le nom de saint Martin, après sa mort, supplanta bien vite celui de la DEA gauloise à la fontaine sacrée du Beuvray, qui devint et reste encore aujourd'hui la *fontaine Saint-Martin*; l'autre source fut dédiée à *saint Pierre*, sous le même vocable que l'autel érigé par l'évêque de Tours à Autun. Les habitants des villages voisins continuent, comme au temps des druides, d'aller y boire le premier mercredi de mai, en déposant en offrande un sou, un œuf, un fromage même. Ils espèrent ainsi une guérison ou tout autre bienfait dans l'ordre temporel, plutôt que dans l'ordre spirituel : la préservation du bétail, celle des récoltes, de la santé, etc. Les nourrices surtout s'y rendent de grand matin pour obtenir l'abondance du lait. Dans la même région, l'immense majorité des enfants, à une époque certainement reculée, reçut au baptême le nom du saint illustré dans les traditions locales; c'est ainsi que le nom de Martin comme nom de famille est devenu prédominant dans les environs du Beuvray. Un résultat absolument semblable s'est produit dans la vallée de la Cosane, entre Nolay et Cheilly, à l'entrée opposée de l'Autunois, où les dédicaces d'églises et les traditions relatives à saint Martin ont la même importance que dans le Morvan.

1. Sulp. Sev. *De Vita B. Martini*, c. xi.

Une nouvelle destruction, connue uniquement par les ruines, nécessita une troisième restauration du sanctuaire du Beuvray. Les vestiges en sont aussi apparents et aussi certains que les précédents ; mais, si on ignore la date précise de cette fondation, on sait du moins qu'elle existait au treizième siècle. En 1233, Alix de Glenne lègue par testament II s. à l'église de *Buvrait*.¹

Par suite de la décroissance du pèlerinage et des foires de l'ancien oppidum, la nouvelle chapelle, réduite à moins de moitié de l'ancienne, fut installée dans l'intérieur du temple antique. Elle s'appuya, partie sur le mur septentrional de celui-ci et partie en dedans, comme à un contre-fort. Le mur de façade fut seul utilisé avec la même destination. Quant au mur latéral du sud, il resta ainsi que l'abside en dehors de la nouvelle construction, suppléé par un mur neuf qui coupa en deux l'ancienne *cella* dans le sens de la longueur. Le compartiment de droite, dès lors inutile, fut abandonné et comblé avec le déblai de l'autre qui devint la nouvelle nef. A l'orient, cette nouvelle nef fut prolongée un peu au-delà du mur séparatif, antérieurement rasé, de la *cella*, de manière à laisser entre deux la place de l'autel. Avec ces modifications, le plan de l'édifice se transforma en un rectangle de 8^m65 de long sur 4^m20 de largeur en œuvre.²

L'autel, dont les bases étaient formées de six blocs taillés de granit, a été retrouvé à 0^m55 en-deçà du chevet ; il avait 4^m38 de long sur 0^m90 de large. Un enduit blanc, de mortier fin et à la chaux, recouvrait les maçonneries à l'intérieur ; l'entrée était précédée d'un porche saillant, soutenu par des colonnettes dont les bases de 0^m35 de diamètre étaient en place, paraissant indiquer le douzième ou même le treizième siècle.

1. De Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, première et deuxième parties, p. 147.

2. Il est plus large de 0^m30 au chevet.

Les seuls objets de cette époque, trouvés dans la chapelle, sont un fragment doré de croix processionnelle, et quelques petites pièces dont les plus anciennes remontaient à Philippe-Auguste. A droite de l'entrée, à l'angle même et sous le portique du temple antique, une fosse en maçonnerie renfermait un squelette. Elle dessine les principales formes du corps, étroite aux pieds, large aux épaules, avec une petite case pour loger la tête, entre deux pierres de taille. Cette sépulture, unique parmi les fosses vulgaires découvertes autour de l'Église, était évidemment celle d'un personnage à part, d'un desservant de l'église peut-être, dont aucun insigne n'accompagnait toutefois les ossements; sa forme indiquerait au plus tard le treizième siècle.

Le titre le plus curieux concernant la chapelle est un rentier de ses droits et redevances, dressé, en 1454, pour le cardinal Rolin, prieur commendataire de Saint-Symphorien d'Autun dont elle dépendait.

Il mentionne le tarif des taxes perçues sur les denrées amenées à la foire du Beuvray, le produit des *oblacions* et *baisemains* faits à la chapelle, la *maison de Beuvray* appartenant à l'abbaye de Saint-Symphorien qui y logeait le religieux chargé de la desserte, le *cimetière* sur lequel on vendait vin pour les foires, et les dîmes dues à l'oratoire de l'*haut de Beuvray* par certaines terres du voisinage.

L'isolement ne le préserva point des désastres des guerres civiles et religieuses qui ensanglantèrent le seizième siècle. Après la bataille d'Arnay-le-Duc, où Coligny et le roi de Navarre battirent le maréchal de Cossé-Brissac, les calvinistes passèrent sous Autun et mirent le feu à l'église de Saint-Symphorien et à l'abbaye de Saint-Martin, situées hors des murs. Ils gagnèrent de là par le Morvan en brûlant les églises sur leur passage. Celles du Beuvray ne furent pas épargnées. ¹

1. Dans la même année 1570, les calvinistes de Vezelay avaient fait des excursions et rançonné les villages du Morvan jusqu'à Verrière et Reclesne.

Cette nouvelle ruine ne supprima point le culte de saint Martin sur la montagne, mais sa restauration même permet d'en suivre la décroissance dans celle des constructions.

Le quatrième édifice est, comme chacun des autres, une réduction des précédents. On retrancha, en greffant un chevet aux deux murs latéraux, 3^m sur la longueur qui s'abaissa à 4^m05 sur 4^m20. Les pieds-droits de la porte, large de 4^m30, sont sans moulures et grossièrement taillés, ainsi que les trois marches qui descendaient à la nef.

Cette dernière modification est aussi facile à reconnaître que les premières à son mode de construction. La soudure du mur transversal aux deux murs latéraux, entamés par deux brèches, est parfaitement distincte; les deux seules assises qui subsistent de ce mur neuf sont en pierre de taille et en très gros moellons, d'un travail bien supérieur, jointes avec d'excellent mortier; elles ont 0^m60 d'épaisseur. Les bases de l'autel de la chapelle précédente, signalées plus haut, restèrent en dehors où le sol, à l'entour, était parsemé d'une quantité de petites pièces de monnaies de la fin du moyen-âge et de liards des dix-septième et dix-huitième siècles, jetés, paraît-il, en offrande, suivant l'antique usage. Quelques inhumations avaient eu lieu dans l'intérieur. On découvrit du côté de l'épître le squelette d'un petit enfant, enfoui dans un creux vertical avec une pièce de monnaie marquée de la lettre G entre trois fleurs de lis, et l'épingle qui attachait son lange; un peu plus haut, la sépulture d'un homme et une petite croix de cuivre gravée. Cette reconstruction date probablement des premières années du dix-septième siècle; l'oratoire était alors en ruine et les populations le voyaient disparaître avec tristesse. Leurs murmures trouvèrent un écho auprès du procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moutier qui, en 1604, réclama de Saint-Symphorien la reconstruction de la chapelle du Beuvray, pendant que celui d'Autun en saisissait les revenus pour les décimes.

Vers 1725, Bénigne Germain, théologal de la Cathédrale

d'Autun, occupé de ses recherches historiques, visita la montagne pour y trouver des arguments contre ceux qui plaçaient Bibracte ailleurs qu'à Autun ; il a écrit ce qui suit : « On voit encore au Beuvray quelques ruines d'une douzaine de maisons de paysans et celles d'une petite chapelle de Saint-Martin. » C'est la dernière mention qui la signale.

En 1851, le congrès archéologique tenu à Nevers s'inscrit en tête d'une souscription dans le but de remplacer par une croix monumentale la croix de bois qui marquait l'emplacement de la chapelle détruite. Ce n'était pas assez. L'oratoire du mont Beuvray remontait trop haut dans l'histoire éduenne pour qu'on ne tentât pas une résurrection opérée tant de fois déjà dans les siècles précédents ; des dons particuliers en font les frais et en ce moment même on y travaille.

Toutes les traces des constructions antérieures ont été scrupuleusement ménagées. Le temple antique avec ses portiques ; l'église qui rappelle la prise de possession de la montagne par le christianisme ; la chapelle visitée par les sires de Glenne et de la Roche-Millay ; celle qui rappelle les restaurations dues à la piété des peuples après les guerres civiles du seizième siècle ; tous ces restes de l'histoire religieuse et de l'histoire locale sont rentrés dans l'ombre, mais recouverts avec respect. Les archéologues qui viendront les visiter sauront que sous leurs pieds aucun des souvenirs du passé n'a péri, et qu'il suffirait d'ouvrir le sein de la terre qui les recèle pour les rendre au jour.

Le cinquième oratoire est aujourd'hui inscrit dans la première abside chrétienne dont il reproduit les contours, appuyé contre les bases du vieil édifice.

Debout sur cette ruine de deux mille ans consacrée d'abord par le paganisme celtique, enté sur des fondations qui sont l'œuvre la plus ancienne peut-être du christianisme dans le Morvan ; le nouvel oratoire rappellera à son tour la mémoire du grand apôtre qui fut en même temps le héros populaire de la charité.

Le 7 août 1873, Mgr Landriot, archevêque de Reims, qui avait béni la croix de 1854 ¹, a posé dans la fondation l'inscription suivante :

S. MARTINI BIBRACTENSIS
ÆDEM QVARTVM COLLAPSAM
INSTAVRAVERVNT CVLTORES ÆDVI
ÆRE COLLATO
A° I. D. MDCCCLXXIII ²

1. Il était assisté dans cette cérémonie de Mgr Devoucoux, mort évêque d'Évreux, tous deux alors vicaires capitulaires d'Autun, le siège vacant.

2. Mgr Landriot traça de sa main, sur l'Album du Beuvray, après la cérémonie, l'inscription destinée à la rappeler :

J.-F. LANDRIOT
ANTISTES REMORVM
CONDITA LITAVIT.

Le vénérable prélat ne devait revoir ni la montagne qu'il aimait, ni l'oratoire naissant pour la reconstruction duquel il avait exprimé un vœu en terminant son discours, lors de la bénédiction de la croix en 1851 ; il eût été heureux d'en saluer l'achèvement. Son absence sera le deuil de ce jour de fête.



DEAE BIBRACI
PCAPRI LPACATVS
IIII VIRAVGVSTA
V · S · L · M

EX VOTO DE LA DEA BIBRACTE

Trouvé dans l'enclos du petit séminaire d'Autun en 1679

L'EX-VOTO

DE

LA DEA BIBRACTE

Dans les travaux de construction du séminaire d'Autun, en 1679, on découvrit une plaque de bronze portant l'inscription suivante :

DEAE. BIBRACTI
P. CAPRIL. PACATVS
I IIII VIR. AVGVSTA
V. S. L. M.

L'apparition du nom de Bibracte sur un monument épigraphique produisit dans le monde savant une émotion d'autant plus grande que de vives discussions s'élevaient déjà sur l'emplacement de l'oppidum éduen. Les partisans de l'identité de Bibracte et d'Augustodunum l'accueillirent comme un argument sans réplique, d'autres comme l'œuvre d'un faussaire; et, quoique l'authenticité de ce bronze soit encore parfois contestée, on doit reconnaître que la majorité des auteurs n'en doute pas. L'inscription commentée dès lors avec plus d'empressement que de critique, est devenue le principal argument de ceux qui placent Bibracte à Autun. La dissertation attribuée à d'Anville ¹, reproduite par Walckenaer et par tous ceux qui se sont armés de leur nom, a fait loi. Aussi mérite-t-elle d'être citée de préférence, comme résumant de la manière la plus complète la thèse que nous combattons. Notre intention n'est pas de discuter ici la question de l'identité de Bibracte et

1. Elle est de l'abbé A. Belley. Voir notre préface, page xlj.

d'Augustodunum, mais de réfuter l'argument que la présence à Autun d'un ex-voto de la DEA BIBRACTE, a permis de faire valoir en faveur de cette opinion.

« La DEA BIBRACTE, disait l'illustre géographe, est la ville même de Bibracte divinisée; la présence de l'inscription à Autun établit l'identité des deux villes et par suite la divinisation d'Augustodunum sous le nom de Bibracte; donc Bibracte et Augustodunum sont une ville unique sous deux noms différents et simultanément employés. » Il étayait cette théorie par des arguments spécieux : « Les anciens, disait-il, ont souvent établi un culte religieux en l'honneur des villes, Rome a eu des temples dans plusieurs villes de l'empire. » Et il continuait de la sorte :

« Des peuples particuliers défièrent aussi leur capitale. Le » peuple helvétien honorait la déesse *Aventia*, ou plutôt il » rendait un culte à *Aventicum* comme déesse, ainsi qu'il » paraît par deux inscriptions qu'on a trouvées près des ruines » d'Avenche ou de l'ancienne ville *Aventicum*, qui était la » capitale de ce peuple : *Civitas Helvetiorum Aventicus*. Les » peuples *Aedui* ont de même honoré comme déesse la ville » d'Autun qu'ils qualifient de son nom primitif DEA BIBRACTE... » L'inscription me paraît prouver invinciblement qu'Autun est » l'ancienne ville de Bibracte. P. Caprius, sexvir augustal, » s'acquitte d'un vœu qu'il avait fait à la Déesse Bibracte... » L'institution des sexvirs datant de Tibère, l'inscription d'Autun » dressée par un sexvir augustal est donc tout au plus tôt » du règne de Tibère; elle peut être postérieure; or, dès les » premières années de l'empire de Tibère, Autun était la capi- » tale des *Aedui*, *Augustodunum caput gentis*, dit Tacite; et, » par le témoignage de l'inscription, Bibracte était encore » capitale des *Aedui* sous Tibère et peut-être depuis le règne » de cet empereur. Autun ne peut donc être une ville différente » de l'ancienne Bibracte. »¹

1. D'Anville, *Éclaircissements géographiques*, p. 329, 330, 331.

Nous avons pour ne pas affaiblir l'objection, cité le texte même des *Éclaircissements géographiques*.

La première erreur de leur auteur consistait à tirer d'un fait particulier et mal compris une conséquence générale.

En voyant le nom de Rome associé à celui du dieu Auguste, il n'a pas remarqué que le culte de Rome, exclusivement politique et créé pour imprimer à la domination romaine un caractère sacré, était une exception. La déesse Rome, de Virgile à Rutilius, resta le génie de l'unité des peuples par la conquête, et, au déclin de l'empire, son dernier poète empruntait le mysticisme des chrétiens pour célébrer cette divinité qui s'effaçait avec le paganisme tout entier. Mais à quel titre les villes des provinces pouvaient-elles s'élever des autels et réclamer des adorateurs? Elles avaient des divinités tutélaires sans être elles-mêmes divinisées.

En second lieu l'auteur se trompait complètement sur la nature de l'inscription qu'il commentait.

Les nombreux monuments du culte des DEÆ gauloises¹ sont des ex-voto rappelant des guérisons ou des actes de dévotion. Presque tous proviennent du voisinage de quelque source, parfois de temples consacrés à des dieux salutifères, comme Apollon²; on peut suivre encore aujourd'hui la filiation de ce culte dans nos campagnes; les villageois n'ont pas cessé de

1. Ce culte existe partout en Gaule. La DEA ABNOBA (Orelli, *Inscr. lat.*, n° 1986) du mont Abnoba, en Wurtemberg, présidait aux sources du Danube et du Necker. A Orléans, ACIONNA DEA (Orelli, n° 1955) était le génie de la fontaine dite de l'Étuvée. A Villey-sur-Tille, en Bourgogne, la DEA ARNALIA guérissait les maniaques qui y venaient de loin (Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*); on bâtit depuis dans ce lieu une chapelle dédiée à saint Hermès et à saint Augustin qui furent substitués à Mercure et aux dieux Augustes; le souvenir de la *dea* resta à la fontaine et aux arbres des fées, troncs énormes que l'on visitait encore par curiosité au siècle dernier. La DEA SIRONA était adorée en Germanie, associée à Apollo-Grannus à Rome, en Dacie, à Nierstein, où elle présidait à l'établissement thermal. A Luxeuil, la DEA BRIXIA est associée au dieu Luxovius, génie des eaux thermales. (Orelli, n° 2024). On voit de même sur l'autel du Mesvrin, près Autun, une fée associée au génie du ruisseau, vers lesquels on va encore en pèlerinage. Conf. aussi la DEA CLVTOIDA dont il sera question plus loin.

2. Les ex-voto de la DEA AVENTIA le mentionnent.

fréquenter les fontaines sacrées pour obtenir la cessation d'un mal, la santé des enfants, la prospérité du bétail et des récoltes. Il existe bien peu de fontaines à pèlerinage près desquelles d'anciennes traces du culte des génies ne se révèlent soit par des vestiges de sanctuaires, soit par la découverte de simulacres votifs, ou même par des pratiques qui n'ont pas varié depuis l'antiquité¹. Cette religion était enracinée à un tel degré chez toutes les races celtiques que les apôtres de la Gaule comme ceux de l'Irlande, saint Martin, saint Patrice², saint Colomba³, saint Eloi⁴, eurent toujours à la combattre; Grégoire de Tours la mentionne⁵; les conciles et les capitulaires la réprouvent et condamnent ses sectateurs⁶; et cependant la tradition a conservé une telle puissance que presque dans chaque village du pays éduen, pour ne pas sortir de la région d'où provient notre ex-voto, certaines sources sont encore visitées aujourd'hui. Que devait-il en être au temps des Gaulois?

C'est donc à tort qu'on a cru voir dans les ex-voto de certaines DEÆ, divinités bienfaisantes par nature, des apothéoses de cités. Dans les villes ou dans le voisinage des villes que

1. Voir *le Culte des eaux sur les plateaux éduens*, par J.-G. Bulliot, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867* (Archéologie); Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, p. 11-32; *la Mission de saint Martin dans le pays éduen*, par J.-G. Bulliot et Thiollier, *passim*.

2. Bolland. 17 mart.

3. Bolland. Vita S. Columb. ix juin.

4. Præterea quoties aliqua infirmitas supervenerit, non quærantur præcantatores, non divini, non sortilegi, non caragi, nec per fontes aut arbores, vel bivios diabolica phylacteria exerçantur... S. Eligii Episcopi Noviomensis Vita a S. Audoenno Rothomagensi Episcopo scripta, lib. II, c. xv, dans Migne, *Patrologie*, 2^e sér, t. LXXXVII, p. 529.

5. *De Gloria Confess.* II. Vie de saint Hilaire de Poitiers.

6. « Si in alicujus episcopi territorio infideles aut faculas accendunt aut arbores, fontes, vel saxa venerantur, si hoc eruere neglexerit, sacrilegii reum se esse cognoscat. » Labbe, *Sacrosancta Concilia*, 1671, t. IV, p. 1013; 4^e concile d'Arles, canon XXIII.

« Si quis ad fontes aut arbores, vel lucos votum fecerit, etc. » (Capitulaire de 789, c. 31.)

« Item si arboribus vel petris vel fontibus ubi aliqui stulte luminaria vel alias observationes faciunt, etc. » (Capitulaire de la même année, c. 63.) Baluze, *Regnum Francorum capitularia*.

l'on a pu croire personnifiées on constatera invariablement une source de même nom. C'est à ce titre que le dieu Vasio¹, le dieu Nemausus, étaient les génies des sources de l'Ouvèze et de Némause, non la personnification des villes de Vaison et de Nîmes, pas plus que Vesunna, Aventia, Divona, Bibracte, ne personnifiaient les lieux où l'on a trouvé leurs ex-voto. Le culte des fontaines connues sous ces noms, répandu dans l'antiquité la plus reculée, explique bien plus naturellement les monuments votifs, que la divinisation des villes, sur laquelle l'histoire et l'archéologie sont muettes et que la logique n'admet pas. La fontaine a précédé la ville et n'a pas été divinisée par elle, mais c'est la ville au contraire qui a pris le nom d'une fontaine divinisée ou reçu dans ses temples les ex-voto offerts au génie de la source.

Si les DEÆ eussent été la personnification d'un lieu, d'une ville, leur nom serait exclusivement attaché à la localité même, c'est-à-dire intransmissible. Mais le même génie gaulois est honoré dans vingt endroits différents. Grannus avait des autels sur les rives du Tibre, de la Saône, de l'Arroux, du Doubs, de la Moselle². Il n'était donc point la ville divinisée d'Aquis Grannum, puisqu'on le retrouvait à la source du Grannus dans les Vosges, à celle de la Grosne dans le pays éduen, à la cité de Gran en Séquanie, à Plombières, à Autun même, à Bonn, à Horbourg sur le Rhin, à Lauingee sur le Danube, dans toute la Gaule, et jusqu'en Calédonie³; mais ce dieu était le patron d'une fontaine dans chacune de ces contrées et lui donnait son nom. Borvo, autre génie des eaux thermales, n'était point la ville divinisée de Bourbon-Lancy, de Bourbon-l'Archambaut, ni de Bourbonne, mais le génie des sources de toutes ces villes, de la Bourbince dans le pays éduen et peut-être de

1. L'ex-voto du dieu de l'Ouvèze à Vaison est le pendant de celui de la DEA de l'Yonne à Auxerre, ces deux villes étant situées chacune sur la rivière dont l'ex-voto mentionne le génie.

2. On connaît nombre d'inscriptions de ce dieu.

3. De Ring, *Établissements romains du Rhin et du Danube*, t. II, p. 94, 151, 141, 149.

la Bourboule en Auvergne. Enfin, dans le pays éduen on a trouvé à la fois à Mesves, dans la Nièvre, et à la Fontaine-la-Mère, commune de Laizy, près d'Autun, le culte de la DEACLIVTOIDA.¹

La présence d'une inscription en l'honneur de la DEACLIVTOIDA à Augustodunum ne prouve donc nullement l'identité de cette ville et de Bibracte. Les ex-voto de cette DEACLIVTOIDA célèbre dans tout le pays éduen et particulièrement dans la région autunoise pourraient se rencontrer à Chalon ou à Nevers sans fournir le plus mince argument à ceux qui tenteraient de l'identifier avec l'une ou l'autre de ces villes². En effet, les Éduens, comme les autres peuplades de Gaule, avaient continué, après la conquête romaine, de rendre aux sources sacrées un culte dont la civilisation étrangère ne fit que modifier les formes. Ils allaient, comme par le passé, boire aux fontaines pour perdre la fièvre, en offrant au génie un œuf, une monnaie, une banderole, un bâton; mais tandis que les anciens Gaulois, peu soucieux d'images³, se bornaient à quelques pratiques superstitieuses, ceux d'entre eux qui fréquentaient ou habitaient les municipes semblent avoir emprunté aux Romains l'usage des figures et des inscriptions votives.

C'est à ce titre que les ex-voto des génies ruraux se rencontrent dans les centres gallo-romains où les simulacres de ces divinités, presque tous de la décadence, ne pouvaient personifier les oppida gaulois, abandonnés, détruits, transformés

1. Bulliot, *Mission de saint Martin dans le pays éduen*, p. 290.

2. On pourrait citer de nombreux exemples à l'appui de cette objection. Xanten, sur le Rhin, a fourni un ex-voto des mères Trévires; de Ring, *op. cit.* t. II, p. 4. A propos d'une inscription à MARS BRITONIVS attribuée au Mars de Britonium en Galice, bien qu'elle ait été trouvée à Nîmes, et d'une inscription au dieu de Vence en Provence, découverte à Seyssel, l'auteur de la *Religion des Gaulois* ajoute: « Il y a tant d'exemples d'honneurs rendus par les anciens à des dieux des pays les plus éloignés, que ce seroit se faire un phantôme à pure perte, de rejeter cette étymologie par cela seul. » (Dom Martin, I, p. 501; II, p. 84.) Il cite une dédicace au *Mercure Arverne* trouvée en Germanie (I, p. 374).

3. La rareté des simulacres religieux authentiquement antérieurs à la conquête romaine permet au moins le doute.

depuis longtemps, pas plus que les villes qui leur avaient succédé ; mais ils y rappellent les guérisons qui, d'année en année, étaient obtenues aux lieux où l'on cherchait la santé.

La troisième erreur de d'Anville est d'attribuer à l'inscription de la DEA BIBRACTE une antiquité inadmissible. Elle datait selon lui du règne de Tibère, qui créa les *sexvirs augustaux*¹, mais cette institution dura, avec des phases diverses, autant que l'empire lui-même. Nous n'avons aucune raison de rattacher notre *ex-voto* à ce règne plutôt qu'à celui de Constantin, et ses caractères épigraphiques rappellent bien plus le quatrième que le premier siècle de notre ère, comme on le verra dans la seconde partie de ce travail.

Au surplus la DEA BIBRACTE pouvait-elle être le génie d'Augustodunum ? Le dessein politique d'Auguste, lorsqu'il édifia la ville et lui donna son nom, s'opposait à cette consécration. Pour créer une Gaule nouvelle, il changeait les divisions territoriales, les noms ou l'emplacement des chefs-lieux, substituait des villes aux plus illustres *oppida* condamnés à périr sur les montagnes. Il élevait à Lyon le temple de Rome et Auguste dont le premier grand-prêtre était Éduen ; il appelait les représentants des soixante cités gauloises au pied du génie nouveau de leur pays. Cette suprématie était incompatible avec le culte de Bibracte, avec les souvenirs gaulois qu'il voulait anéantir, et que son successeur ne favorisait pas davantage.

La politique impériale qui réglait tout avait du reste pour ces cas particuliers une reconnaissance légale. Lorsqu'un génie étranger était admis dans la religion officielle et prenait place à côté et au-dessous des dieux romains, il devenait *AVGVSTE*, comme les grands dieux, patrons des empereurs.

Les génies gaulois devinrent ainsi presque tous augustes.

Il n'est pas en effet de ville *gallo-romaine* dans laquelle on ne rencontre des Mères, des Sylvains, des DEÆ avec le titre d'AVGVSTES : *MATRIS AUGUSTIS*, *TUTELEÆ AUGUSTÆ*, etc

1. D'Anville, *Écl. géogr.* loc. cit.

Pourquoi l'aurait-on refusé à la *dea Bibracte* si elle avait été le génie reconnu de la cité?

Quant au titre de *sexvir augustal*, il ne donne à l'ex-voto de *Caprius* aucun caractère public. Ces magistrats annuels, d'un ordre inférieur, pris dans la classe des affranchis ou dans le peuple dont ils partageaient les croyances, étaient, par leurs fonctions mêmes, tenus à des actes apparents de dévotion. La surveillance des édicules religieux les familiarisait avec tous les détails de la religion populaire. Parmi les innombrables génies dont chaque jour on recueille à Autun les images mutilées, le *sexvir* avait, comme ses concitoyens, ses dieux de prédilection. La *DEA BIBRACTE*, fée des plus accréditées dans tout le bassin de l'Arroux, exerçait un prestige sans égal. De l'enceinte de la ville d'Auguste, on apercevait le sommet nuageux où elle résidait et le vieil oppidum dont elle rappelait la gloire et le nom. Elle dut rester longtemps dans la religion populaire une des divinités protectrices du pays.

Le rapprochement le plus spécieux tenté par d'Anville dans l'intérêt de sa thèse est celui de la *dea Aventia* avec la *dea Bibracte*.

Aventicum était une colonie romaine, *COLONIA HELVETIORVM*, postérieure à la conquête comme *Augustodunum*, et habitée de même par une population mêlée d'indigènes et d'étrangers. Chacune des deux races avait ses divinités distinctes dans ces deux villes. Les Gaulois honoraient les génies des sources locales en renom; les colons romains adoraient Apollon, dieu principal d'Augustodunum, d'Avenches et de Vésone, « l'Apollon noster » d'Eumène, et celui des ex-voto d'*Aventia*, qui le qualifie de *genius incolarum*.¹

1. DEAE AVENTIAE
ET GENIO INCOLAR
T. IANVARIVS

.....
(*Inscriptiones Helvetiae collectae et
explicatae ab I. G. Orellio, n° 177,
Turici 1844.*)

NVMINIBVS AVG
ET GENIO COL. HEL.
APOLLINI SACR

.....
(*Orelli, op. cit. n° 176.*)

La DEA AVENTIA n'était ainsi qu'un génie local de la colonie des Helvétiens, de même famille et de même nature, par exemple, que la DEA helvétique NARIA NOVSANTIA dont un ex-voto, identique dans sa teneur à celui de Bibracte, fut découvert à Neuveville, près du lac de Bienné ¹; elles n'étaient toutes deux que des divinités populaires invoquées pour la santé.

Il fallait, pour arriver à une solution, savoir si la DEA AVENTIA était l'apothéose de la colonie d'Avenches ou le génie d'une source qui lui avait donné son nom.

Nous avons cru d'abord que les inscriptions votives de la DEA AVENTIA appartenaient à Munchweiler, village voisin d'Avenches, où Gaspard Hagenbuch ² en avait lu plusieurs, et qu'il fallait chercher en cet endroit la source d'Aventia; mais d'obligeants renseignements nous ont appris que ces ex-voto y avaient été transportés ³. Notre conjecture était d'autant plus naturelle que les eaux qui alimentent la ville provenaient en majeure partie du dehors, amenées dès l'époque romaine, comme à Augustodunum, par des travaux d'art. Une fontaine cependant coulait à l'intérieur, et cette fontaine, comme celles de toutes les DEÆ gauloises, avait à tort ou à raison une réputation médicale. C'est là que résidait, pensons-nous, la véritable DEA AVENTIA, qui n'a jamais été le génie d'une ville divinisée. Voici d'ailleurs la note qui nous est communiquée :

« Il existe effectivement dans l'enceinte d'Aventicum, à

1.

NARIAE
NOVSAN
TIAE
T. FRONTINVS
HIBERNVS
V. S. L M

(Orelli, *op. cit.* n° 166.)

2. Lettre sur la déesse Bibracte de Gaspard Hagenbuch au président Bouhier, 11 novembre 1744. Bibl. Nat. de Paris, Mss. Bouhier, 1653, p. 416, verso. — Orelli, *op. cit.* n° 177 et suiv.

3. M. Morel Fatio, conservateur du Musée de Lausanne, et M. Gaspari, conservateur du Musée d'Avenches, à qui est dû ce renseignement.

» 200 pas des remparts, près de Donatyre, une source d'eau
» très abondante, qui s'appelle la fontaine des Buydères; elle
» jouit d'une certaine réputation et nos gens lui attribuent la
» propriété de guérir le goître, de faire passer la toux; ils pré-
» tendent qu'elle est chaude en hiver, froide en été, etc. Le
» D^r B..... la tenait en grande estime et la prescrivait souvent
» aux enfants malades des environs. Elle jaillit avec force de
» la glaise, elle est très bonne à boire et les habitants la pré-
» fèrent en cas de maladie à toute autre eau. » ¹

Tels sont les caractères des sources des DEÆ gauloises, visitées dès la plus haute antiquité par les populations locales. Leur nom a passé au premier noyau d'habitations groupé dans leur voisinage, comme plus tard celui du patron de l'église aux villages formés à l'entour. La ville d'Aventicum a pris le nom d'Aventia, de même que Nîmes dut le sien au génie de la magnifique source de Némause; les génies sont restés dans la suite ce qu'ils étaient primitivement, sans que les villes aient participé en rien à leur divinisation.

Sans doute les habitants ont déposé des ex-voto dans les temples; mais tous ceux qui de près ou de loin venaient demander une guérison au génie, en consacraient aussi chez eux le souvenir par de pieuses inscriptions; voilà pourquoi les ex-voto se rencontrent parfois loin du sanctuaire.

L'ex-voto de la DEA ICAVNE ² trouvée à Auxerre était bien plus éloigné des sources de l'Yonne que celui de la DEA BIBRACTE ne l'était des fontaines de l'oppidum éduen.

Une inscription de Nîmes mentionne dans cette ville le culte

1. Lettre de M. Gaspari, décembre 1869.

2. AVG. SACR. DEAE
ICAVNI
T. TETRICIVS AFRICAN
D S D D

(Lebeuf, *Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 1743, in-4°, t. II, p. 6. — Orelli, *Insc. lat.* I, p. 98.)

de la DEA VRA, la fontaine d'Eure, près d'Uzès¹. Les Mères germaniques et gauloises se trouvent en Grande-Bretagne, le Mars Caturige des Alpes en Germanie, Epona et Camulus à Rome même. L'ex-voto, par sa nature, n'avait pas de patrie.

On a rapproché de la DEA BIBRACTE et de la DEA AVENTIA, pour en faire un génie-ville, la DEA VESVNNA dont Vésone porte le nom. Mais la DEA VESVNNA est le génie d'une source, et cette source ne coule ni dans la ville de Périgueux, ni même dans l'oppidum gaulois des Pétrocoriens. Lorsque ces derniers, après la conquête, abandonnèrent leur oppidum, pour peupler la ville *Auguste* de Périgueux, comme les Eduens quittèrent Bibracte pour Autun, ils y transportèrent le culte de la DEA VESVNNA, un de leurs génies des eaux.

« La fontaine *Vesunna*, nous écrit un correspondant, a été,
» ainsi que la DIVONA des Bituriges Vivisques et des Cadurques,
» la DEA tutélaire des Pétrocoriens; elle coule dans l'étroite
» vallée qu'habitèrent les premiers Gaulois, pasteurs dans ces
» contrées.

» D'un côté, à l'est, est l'oppidum d'Écorne-Bœuf, et à l'ouest
» un refuge appelé *Camp de César*. La rivière de l'Isle coule
» au pied de l'oppidum et du camp. Au delà s'étend la vallée
» où fut bâtie la ville gallo-romaine de Vésone. Le temple de
» la DEA tutélaire fut élevé en face de la vallée où coule la
» fontaine.

» Le culte des cours d'eau, des lacs, des fontaines, des
» gouffres était général dans nos contrées. Beaucoup de
» sources ont conservé de nos jours leurs vertus miraculeuses,
» grâce à l'intervention du christianisme qui a mis un saint à
» la place de la DEA païenne. Un grand nombre d'églises sont
» placées sur des fontaines ou à côté. Plusieurs de nos abbayes,

1. Comarmond, *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*, n° 587.

AVGVST
LARIBVS
CVLTORES VRAE
FONTIS

» celles de Brantôme, de Saint-Arnaud, etc., ont été élevées
» dans des lieux célèbres par des superstitions antérieures à
» la conquête romaine¹. » Ces faits se répètent par tout le
pays éduen.

Les ex-voto des DEÆ gauloises, découverts dans les villes gallo-romaines, s'adressaient donc à des divinités rurales et populaires dont les fontaines étaient souvent en dehors de ces villes et dont le culte avait précédé leur fondation, comme à Avenche et à Vésone. On rencontre encore dans cette dernière ville le dieu TELONVS, génie d'une autre source située à une demi-lieue et dont les ex-voto étaient néanmoins déposés dans les temples romains de Périgueux². Le même dieu Telonus était la divinité d'un petit temple construit sur une passe profonde au bord de l'Arroux, entre Autun et Toulon-sur-Arroux, il semble même avoir donné son nom à cette dernière ville qui est voisine du sanctuaire.

Ces citations déterminent dès lors la véritable nature de la DEA BIBRACTE, qu'il est superflu de chercher dans des interprétations imaginaires. Dès qu'il sera prouvé qu'elle était un génie des eaux, la déesse d'une source visitée encore aujourd'hui comme celle d'Aventia, de Vesunna et tant d'autres, sa présence à Augustodunum s'expliquera tout naturellement par les usages religieux des Gallo-Romains.

Une question reste encore à éclaircir, celle de savoir si la fontaine de la DEA BIBRACTE aurait existé à Autun. Placée à la base d'un plateau, comme une presqu'île, la ville d'Autun n'a aucune espèce d'importance dans l'hydrographie du pays, et serait presque complètement dépourvue d'eau sans les travaux artificiels qui, depuis l'époque romaine, lui en ont fourni³. La source voisine de l'abbaye Saint-Andoche, si elle n'est pas,

1. Note due à l'obligeance de M. Galy, conservateur du Musée de Périgueux.

2. Wlgrin de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, 2 v. in-4°. Périgueux 1824-1826.

3. Sur les quelques sources renfermées dans l'enceinte romaine d'Autun, V. H. de Fontenay, *Autun et ses Monuments*, p. 90.

comme plusieurs le croient, la dérivation d'un aqueduc antique, ne paraît pas avoir jamais été l'objet d'un culte.

Les génies des ruisseaux environnants sont inconnus. Le ruisseau de la Fée, filet d'eau éloigné d'Autun, dans les bois, rappelle seul le souvenir d'un génie celtique. A une lieue de la ville, à Ornée, sur le bord de l'Arroux, on trouve une source sacrée qui porte le nom de Fleury (Flore?). L'étymologie de l'Accoron, l'Escurrens des chartes, qui coule au nord-est de la ville, rappelle simplement le caractère d'un torrent. Le ruisseau de Rivault est défini par son nom même. Tous ces vocables sont romains. Le texte d'Eumène relatif à une ou plusieurs sources d'eau chaude destinées aux épreuves judiciaires et dédiées non à Bibracte, mais à Apollon, est lui-même discutable¹. Enfin la tradition semble bien prouver, elle aussi, que la DEA BIBRACTE ne pouvait avoir son origine à Autun. A Vésone on connaît l'emplacement de la fontaine Vesunna, à Nîmes celle de Nemausus, à Cahors et à Divone celles de Divona, à Luxeuil celle de Luxovius, mais à Autun personne n'a jamais entendu parler de Bibracte, par la raison bien simple qu'elle était au mont Beuvray.

Le pèlerinage des sources de Bibracte, populaire comme celui d'Alesia, était trop profitable aux marchands d'Augustodunum, pour être délaissé. Ces sortes de pèlerinages existaient du reste dans tous les anciens oppida, et il n'en est pas dans lequel on ne retrouve la fontaine sacrée avec son cortège de légendes et de superstitions.

C'est au Beuvray que se forment les principaux ruisseaux du Morvan et la partie adjacente du bassin de l'Arroux. Ses

1. Eumène, *Paneg. ad Constant. Aug.* XXI : « Apollo noster, cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur ; » XXII : « Illos quoque Apollinis lucos et sacras sedes et anhela fontium ora circumeat. . . . Miraberis profecto illam quoque numinis tui sedem et calentes aquas. » Conf. H. de Fontenay, *Autun et ses Monuments*, p. 131 et suiv. En tout cas, Eumène ne dit pas que les fontaines étaient à Autun, près du temple du dieu, non plus que les bois sacrés d'Apollon ; il n'est d'ailleurs guère vraisemblable que l'expression « *sacras sedes* » se rapporte uniquement à l'enceinte du temple.

eaux étaient devenues la DEA BIBRACTE, comme celle de l'Yonne qui prennent naissance sur la montagne en face, étaient devenues la DEA ICAVNE, celles de la Seine la DEA SEQVANA, celles de Bourbon le dieu BORVO, celles de Vésone la DEA VESVNNA. Telle était la coutume gauloise dont héritèrent les Gallo-Romains; et voilà pourquoi nous voyons Caprius gravir le mont Beuvray avec les autres habitants d'Augustodunum, prendre part à la fête celtique qui se tenait au printemps à la source de Bibracte.

Chaque arrivant se rendait à la fontaine pour y boire et accomplir les pratiques pieuses qui existent encore aujourd'hui. Ceux qui se croyaient préservés de mal ou exaucés dans une demande, ceux qui croyaient devoir la santé à l'eau limpide de la DEA, s'empressaient après leur guérison d'exprimer leur reconnaissance par un ex-voto, de même qu'un pèlerin déposait son bourdon ou un tableau commémoratif dans l'église de son village. La population gauloise émigrée de Bibracte devait être, du reste, assez nombreuse à Augustodunum pour y avoir transporté le souvenir et le culte de son génie topique, mais son sanctuaire primitif et vénéré resta toujours au mont Beuvray. En consultant les usages traditionnels qui n'ont pas plus disparu dans le Morvan que chez les Bretons, on voit durant le moyen-âge, au premier mercredi de mai, une fête analogue aux pardons de la Bretagne et à celle que décrit Grégoire de Tours ¹, se tenir durant trois jours sur le plateau désert de Bibracte ², toutes les populations du pays éduen y accourir, les marchands y transporter leurs denrées des villes voisines, les créanciers fixer à cette date les échéances des paiements, des notaires d'Autun s'y rendre pour dresser des actes ³. Aujourd'hui encore les nourrices viennent à la fontaine

1. *De gloria confess.* 11.

2. Terrier du Beuvray, quinzième siècle. Archives d'Autun.

3. Archives d'Autun, actes manuscrits. — Voir A. de Charmasse, *Cartul. de l'Église d'Autun*, in-4°; Autun 1865. — J.-G. Bulliot, *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, chartes 128 et 131, 2 vol. in-8°; Autun, 1849.

se laver le sein pour obtenir du lait, elles déposent sur ses bords un sou ou un œuf; les fiévreux boivent son eau; ceux qui redoutent les sorts s'y agenouillent et jettent ensuite par derrière l'épaule gauche la baguette de condrier au pied de la croix. Nous reconnaissons là des coutumes religieuses de la Gaule et, à la source du mont *Biffracte*, comme disent les chartes du treizième siècle, le culte traditionnel de la DEA BIBRACTE.

Il faut donc renoncer à faire de cette DEA le génie d'Augustodunum; son rôle, tel que nous venons de le décrire, est beaucoup plus modeste. Elle reste dans la catégorie des mères, des *Douées*, des fées, des nymphes¹, c'est la déesse du peuple et des traditions. La géographie ou l'histoire n'ont pas à discuter son domicile; elle habite aujourd'hui où elle habitait du temps de César, de Strabon, de saint Martin, et l'inscription de Caprilius se réduit à la guérison d'un malade. Le paysan morvandau qui dépose furtivement un sou sur ses bords, la nourrice qui s'y rend pour obtenir un *nourrissage* prospère, nous en apprennent plus long sur la célèbre DEA que toutes les dissertations dont elle a été l'objet.²

L'inscription de la DEA a été décrite dans les termes suivants, du temps même de sa découverte : « Elle est gravée sur un cuivre argenté, long et large à peu près d'un pied en ovale. M. de Montjeu à qui elle appartient l'a eue d'un de ses amis qui la vit tirer d'un puits dans Autun. Elle était sans doute attachée à une base, comme on le voit par la figure, et elle a été dédiée par un PACATVS, client de P. CAPRILIVS, qui avait fait un vœu à la déesse LARE tutélaire de son patron. » (Il cite l'inscription telle qu'elle a été donnée précédemment; nous négligeons son interprétation.)

1. On peut voir dans les recueils d'épigraphie gallo-romaine un grand nombre d'inscriptions votives se rapportant aux NYMPHIS et aux FATIS.

2. Pendant l'été de 1868, un habitant de Glux, rentrant de nuit, fut poursuivi par deux malfaiteurs qui lui tirèrent, sans l'atteindre, deux coups de pistolet. Le lendemain on lisait son nom écrit à la craie sur la croix de Saint-Martin, au sommet du Beuvray. Un sou était déposé en offrande.

« Ce bronze acquis à la mort de M. de Montjeu par Moreau de Mautour, membre de l'Académie des inscriptions, passa depuis à la bibliothèque du roi où il est aujourd'hui. » ¹

Deux autres dédicaces à la DEA BIBRACTE trouvées, dit-on, en même temps, n'ont pas laissé de traces. Leur disparition devrait surprendre si l'on ne connaissait l'incurie héréditaire des administrations locales pour le salut de nos antiquités; aussi est-on sans éléments pour apprécier d'une manière exacte ces deux importants monuments. Un opuscule manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé : *Lettres sur l'ancienneté de la ville d'Autun et l'origine de celle de Dijon* ², s'exprime ainsi à leur sujet : « On voit à Autun la moitié des jambes et les deux pieds de la DEA BIBRACTE qui portent sur un socle de deux pouces d'épaisseur, et dans le piédestal qui soutenait cette figure on lit en très beaux caractères :

DEAE BIBRACTI

« Ces restes furent trouvés dans les démolitions que fit faire il y a quelques années messire Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, pour aplanir le sol du jardin du Séminaire qu'il a fait bâtir, où ce marbre est resté, mais si mal conservé qu'il est tombé en poudre quand on l'a remué. Nous en avons ici (à Dijon) un de près d'un pied carré avec l'inscription :

DEAE BIBRACTI SIGNATVM

» Comme la pierre est rompue à l'endroit où commence le dernier mot, je crois qu'il y a ASSIGNATVM. Ce marbre qui était à Autun fut apporté ici à M. Jacques de Chevanes, de qui

1. Baudelot de Derval, *De l'utilité des voyages, les Dieux lares*, t. I, p. 314 ; Rouen, 1727.

2. Fonds Bouhier. L'écrit est de F. Baudot, maire de Dijon, et fut imprimé en cette ville; Ressayre, 1714, in-12. Un extrait parut dans les mémoires de Trévoux, 1712.

il est passé à M. Thomas, conseiller au parlement. » L'auteur cite ensuite le bronze de CAPRILIVS possédé par Moreau de Mautour. ¹

Telles sont les traces du culte de la DEA BIBRACTE à Augustodunum. Les trois monuments qui le constatent étaient des ex-voto de même provenance et appartenant au même édifice.

L'authenticité de l'inscription principale fut vivement attaquée dès le début. Il n'existait, dit-on, aucune trace de lettres au moment de la découverte; leur apparition posthume excitait la défiance. « J'en trouve les caractères mal faits, mal travaillés, écrivait le P. Lempereur; celui même qui les a faits a affecté d'embellir les lettres comme font aujourd'hui les Allemands, car les T et les A sont formés ainsi qu'il n'y en a aucun exemple dans l'antiquité. ² » « Elle paraissait avoir été gravée à l'eau-forte, disait-on encore; les lettres étaient ombrées et accusaient des formes usitées du temps de Louis XIV. ³ » La couleur du métal ne présente à l'observateur aucun de ces caractères qui, pour l'œil exercé, sont presque une garantie; aussi en l'absence de titres convaincants, la valeur du monument a-t-elle été suspectée par les archéologues les plus compétents. Nous n'hésitons pas, pour notre compte, à admettre l'authenticité de cet important témoignage. Elle résulte à nos yeux de l'authenticité même des autres ex-voto qui l'accompagnaient et qui ont également subi le contrôle des contemporains.

Le disque de 0^m20 de diamètre, qui sert de champ à la légende, est bombé et entouré de filets formant une zone d'un centimètre de large, laquelle est flanquée de deux fleurons trilobés et percés pour introduire un clou d'attache. L'absence de recherche artistique ne surprendrait pas s'il s'agissait d'un

1. Il y a lieu de s'étonner que Moreau de Mautour, qui a publié une dissertation sur la DEA BIBRACTE, n'ait pas connu le marbre transporté à Dijon où il écrivait.

2. Mémoires de Trévoux, 1714, janvier, p. 1795.

3. Discours d'Eumène. Edition de la Société Eduenne, 1854, p. 337.

de ces ex-voto rudimentaires tracés à la pointe sur une feuille de métal, qu'on rencontrait dans tous les sanctuaires, mais nous sommes en présence d'une œuvre de luxe, plaquée d'argent. En la rapprochant des ex-voto du temple de la Seine dont la date n'est pas douteuse, il est difficile de ne pas reconnaître qu'elle est de basse époque. Elle semble bien appartenir à la dernière période du paganisme dans le pays éduen.

Le style général des lettres empâtées et irrégulières n'est plus des beaux temps de l'épigraphie antique; l'*apex* de chacune d'elles se termine par un trait transversal d'un aspect presque roman, dont un autre spécimen existe sur une stèle chrétienne récemment découverte à Autun et qui ne peut être antérieure à la fin du quatrième siècle; la traverse du T est inclinée d'une façon barbare, et la forme du G terminée en volute dénote une transition des bas temps. Si l'on passe à l'examen de l'ornementation, les fleurons contournés des attaches rappellent ceux du siècle des Constantins, ainsi que la forme ronde de la plaque qui tendait alors à remplacer le cadre rectangulaire accosté de queues d'aronde...

En jugeant les deux autres ex-voto mentionnés par Baudot sur la description qu'il en a laissée, on arrive aux mêmes conclusions. Quant à la formule BIBRACTI ASSIGNATVM, elle est anormale, et ne rentre pas dans la tradition de l'épigraphie classique.

Reste le débris qui représentait la partie inférieure des jambes de la DEA et portait son nom; il donne lieu à deux observations. Si l'image a jamais été entière, elle doit être classée parmi les nombreuses représentations de divinités gallo-romaines que possède le musée d'Autun, et la restitution en est facile en la rapprochant des *Mères* debout ou assises de cette série importante. La figurine de la DEA SEQVANA, avec laquelle elle offre de si frappantes analogies, était aussi assise, vêtue d'une tunique à plis serrés, et ne semble avoir différé de la DEA éduenne que par le nom. Telle est aussi la représentation uniforme des DEÆ recueillies à Autun ou aux environs,

et qui, presque toutes, semblent appartenir par leurs formes barbares aux troisième et quatrième siècles. Mais on peut supposer également que cette sculpture n'était qu'un simulacre tronqué, offert à la DEA en mémoire d'une guérison de jambes; de même un ex-voto en marbre, trouvé récemment à Autun, représente deux pieds accolés qui, certainement, n'ont jamais appartenu à une statue. Les simulacres figurant les diverses parties du corps avec ou sans nom de divinités sont innombrables. Dans le temple de la Seine, deux jambes votives reposant sur un socle qui porte la légende DEAE SEQVANAË rappellent les deux jambes et l'inscription de la DEA BIBRACTE.

Nous verrons plus loin que l'ex-voto est certainement postérieur à la restauration d'Autun par Constance Chlore et Constantin. D'autre part, tout porte à croire que Caprilius n'était pas Éduen, puisque la ville ayant été détruite en 270, les empereurs l'avaient repeuplée avec des étrangers, « *incolas novos*, » dit Eumène. Le nom d'un Caprilius figure chez les Voconces sur une inscription de Vaison vendue au musée d'Avignon ¹. Le second sexvir mentionné dans les inscriptions d'Autun était étranger, comme Caprilius, et originaire de Trèves. Quoique son épitaphe soit de meilleur style, elle ne peut être attribuée à la bonne époque de l'art gallo-romain. Les colonnes de cipolin qui soutenaient la coupole peinte, placée sur son tombeau, sont à peine rondes; l'expression IN AEDVIS pour désigner Augustodunum paraît récente, puisque l'usage de substituer le nom des peuples à celui des cités date de la décadence ². Enfin, pour prouver par un dernier argument que l'ex-voto de Bibracte est de basse époque, il suffit de confronter cette découverte avec celle du temple de la *dea Sequana*, qui nous reporte à une date certaine.

1.

D. M.
CAPRIL
HERMES.

2. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, dissertation de M. Bourquelot.

Le trésor de la DEA BIBRACTE se composait des ex-voto cités précédemment et d'un chaudron en bronze plein de médailles dont la dernière était du règne de Valentinien, avec quelques autres monuments d'antiquité¹. Le tout fut trouvé caché dans un puits recouvert d'une dalle.

Voyons les monuments de la DEA SEQVANA : « Dans une des petites chapelles qui forment le pourtour du temple de SEQVANA, et presque à la surface du sol, était un vase en terre d'une assez grossière fabrication, haut de 0^m54 sur une largeur de 0^m50, lequel était recouvert d'une feuille de plomb du poid de 40 kilog. dont les bords rabattus des quatre côtés tenaient ce vase assez hermétiquement fermé ; on lisait autour du cou :

DEAE SEQVANAE RVFVS
DONAVIT.

Ce vase contenait 120 ex-voto découpés sur des feuilles de bronze et d'argent, et un autre vase plus petit qui renfermait lui-même 830 médailles romaines dont la dernière de MAG. maximus². » Il est regrettable que l'auteur qui nous a transmis les détails de la trouvaille d'Autun n'ait pas été plus explicite, mais les autres monuments d'antiquité trouvés dans le vase de la DEA BIBRACTE devaient être aussi des ex-voto, yeux, seins, jambes, etc., figurés sur de petites feuilles de métal, comme aux sources de la Seine ; mal compris ou trop détériorés, ils furent négligés. SEQVANA, comme BIBRACTE, avait plusieurs inscriptions parmi lesquelles des plaques de marbre dont on recueillit les débris avec les crochets qui les fixaient aux murs :

1. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, III, p. 482, 1778.

2. Baudot, *Rapport sur les fouilles faites aux sources de la Seine*, t. II, p. 120 ; Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, Dijon, 1847.

AVG. SAC
DEAE SEQ (anæ)
PRO SAL(ute)
VNA
NEP(otis) SVI
EX VOTO
V. S. L. M

DEAE SEQVANA
CLEIOLVS
L. M

AVG. SAC DO A
PRO SECVAN
V S L M

Toutes ces inscriptions ne sont-elles pas de même nature que celles de Bibracte, adressées à des génies de même famille, pour des guérisons? Il faut de plus remarquer que les eaux de SEQVANA, comme celles de BIBRACTE, ne possédaient aucune vertu curative; leur popularité n'en était pas moins grande, si l'on en juge d'après le nombre des adultes et des enfants. ¹

On se trouve donc là, bien évidemment, en présence d'une de ces superstitions de l'ancienne Gaule qui, à l'époque romaine, avaient emprunté au paganisme latin ses formes, ses symboles, ses images dont l'usage alors était général. « Les Gaulois, dit Grégoire de Tours, représentaient en bois ou en bronze les membres dont ils souffraient et dont ils sollicitaient la guéri-

1. Parmi les ex-voto figuraient un grand nombre d'enfants au maillot. Le musée de Beaune possède une curieuse sculpture de même genre, représentant, comme ceux de la Seine, l'enfant lié dans ses langes et accompagné d'un chien. Cette sculpture trouvée près de la fontaine qui arrose la ville de Nuits, indique le culte de la DEA de cette source.

son, ils les plaçaient dans un temple¹. » De même la fée gauleoise fut représentée à la manière des génies romains.

Des simulacres analogues étaient-ils usités en Gaule avant la conquête? Nous l'ignorons, mais ce dont nous sommes certain, depuis quatre années que durent les fouilles de Bibracte, c'est de n'y avoir jamais trouvé de figurine religieuse.

Une dernière réflexion achèvera de circonscrire la date de nos ex-voto.

La dernière médaille du trésor de la DEA BIBRACTE est de 375. A un siècle d'intervalle, si nos inscriptions eussent été enfouies avant la destruction d'Augustodunum par les bandes de Tétricus en 269-270, la cachette n'eût pas renfermé des médailles de 375². L'étude des faits historiques précisera de plus en plus la date que nous assignons à ces monuments.

Les dernières médailles qui accompagnaient l'ex-voto de la DEA BIBRACTE sont de Valentinien. Or le règne de Valentinien I^{er} [364 à 375] fut une époque de tolérance pour le paganisme : prince orthodoxe, mais marié à une femme arienne qui n'était pas sans influence sur son esprit, il proclama la liberté des cultes, recommanda le respect des lieux sacrés, reconstitua les sacerdoces païens, accorda à leurs ministres les privilèges des grands pontifes en les dispensant des charges de la curie et de la torture en matière criminelle. Le christianisme n'en continuait pas moins ses progrès, et malgré la résurrection apparente des cultes païens, les grands évêques gallo-romains de cette époque, les Hilaire, les Martin, étaient plus forts par leur prestige et leurs vertus que les édits des empereurs. L'avènement de Gratien, en 375, enleva au paganisme ses derniers protecteurs. Cette époque serait la dernière à laquelle on pourrait rattacher le passage de saint Martin dans l'Autunois.

Les souvenirs de sa mission dans le pays éduen sont partout

1. Vit. pat. c. 6.

2. Valentinien I^{er}, mort en 375.

écrits dans les légendes populaires; Sulpice-Sévère n'en a rapporté que les plus importants. A l'approche du grand apôtre, au bruit des sanctuaires renversés sur son passage, les ministres du paganisme étaient fondés à mettre à l'abri les objets sacrés; de même qu'au temple de la Seine les prêtres de Ségestre avaient enfoui dans le sol le vase en terre cuite qui contenait les ex-voto et l'argent des offrandes, ceux de la DEA BIBRACTE cachèrent le vase de bronze auquel ils confièrent les ex-voto et la monnaie sacrée, dans un puits recouvert ensuite d'une dalle pour dissimuler la cachette.

On doit ainsi chercher la date de cet enfouissement vers la fin du quatrième siècle. Or, si la dernière médaille du trésor d'Autun est de Valentinien I^{er}, la destruction du temple serait postérieure à 375, date de sa mort.

La dernière médaille du trésor de la Seine était de Magnus Maximus [383 à 388]; l'intervalle n'est donc que de huit ans. Mais si, au lieu de Valentinien I^{er}, la médaille d'Autun était de Valentinien II¹, successeur de Gratien et contemporain de son compétiteur Magnus Maximus, il en résulterait que la ruine des deux édifices païens se rattacherait aux mêmes événements.

En effet, Valentinien II survécut quatre ans seulement à Maxime et durant cet espace de temps aucun fait important de l'histoire n'expliquerait cette destruction. De 392 à 394, le Franc Arbogaste et l'empereur Eugène qu'il fit proclamer rétablirent le culte des idoles dans la Gaule, mais la victoire de Théodose sur les païens et l'installation d'Honorius comme empereur d'Occident furent suivies de près par la suppression définitive des temples.

C'est donc vers 395 qu'on devrait, comme date extrême, placer la ruine des deux monuments². Par une singulière

1. Courtépée n'a désigné ni l'un ni l'autre.

2. Les puits furent fréquemment les lieux de cachette ou d'enfouissement. En 1780 on trouva dans un ancien puits, « derrière la tête du cours de la fontaine » de Nîmes, un autel votif aux dieux *Proximi*.

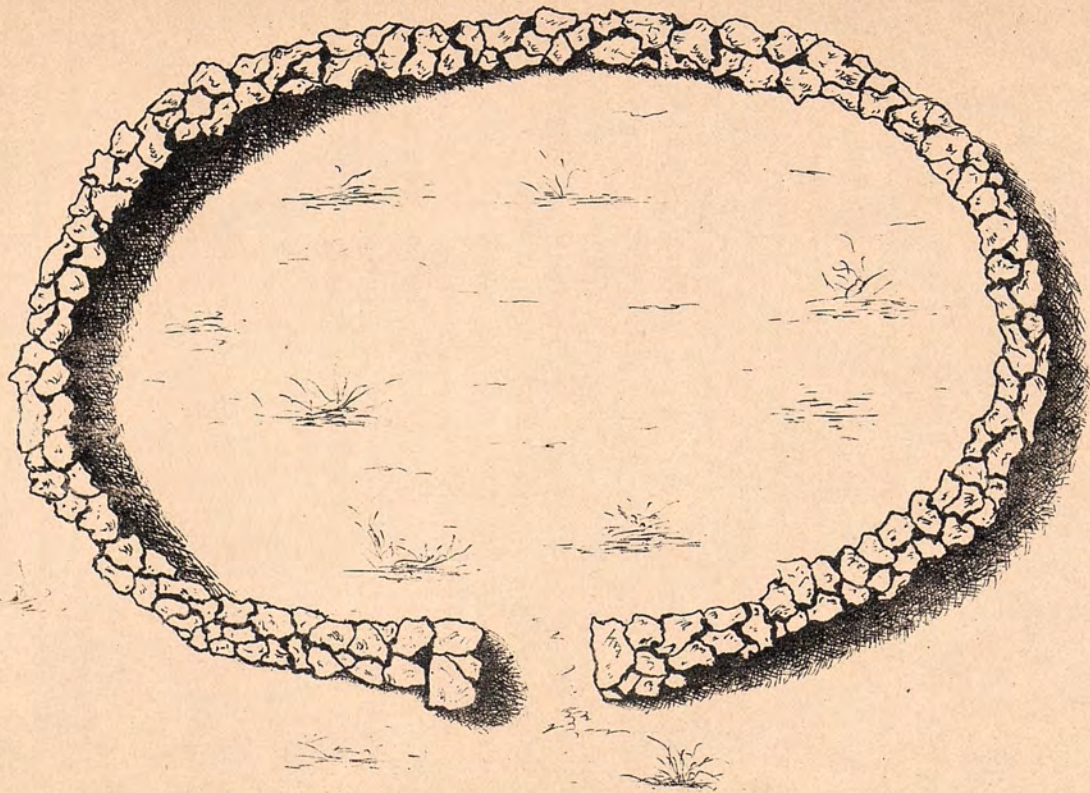
Dans les tranchées du chemin de fer d'Autun, on retira d'un puits un autel ayant sur trois de ses faces une divinité.

coïncidence, la dernière médaille trouvée dans les déblais du sanctuaire antique qui occupait le sommet de l'oppidum de Bibracte et sur les substructions duquel s'éleva la chapelle de Saint-Martin, est aussi de Valentinien. N'est-ce pas le cas de rapprocher de cette date, la mission de saint Martin dans l'Autunois et le Morvan qui justifie l'enlèvement des objets votifs du temple de Bibracte, leur transport et leur enfouissement à Autun ?¹

La source de la DEA de la Seine vit s'élever bientôt un monastère bâti par le descendant d'un de ses anciens prêtres ; les sources de la DEA BIBRACTE, devenues propriété de l'Église avec les terrains de l'oppidum qui avaient servi de théâtre aux fêtes païennes du printemps, furent données au septième siècle par l'évêque Ansbert à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun qui y éleva un oratoire. Bien qu'il soit aujourd'hui détruit, les villageois des environs s'y rendent toujours le premier mercredi de mai, date de l'ancienne foire qui, de temps immémorial, se tient tous les ans au sommet du Beuvray et, après avoir bu à la fontaine, ils viennent s'agenouiller autour de la croix qui a remplacé la chapelle.

1. Voir sur ce saint notre *Mission de saint Martin dans le pays éduen*, pages 381 et suivantes.





MAISON OVALE, 10 MÈTRES SUR 7

SONDAGES PARTIELS AU BEUVRAY



LA MAISON OVALE

Les pages qui précèdent représentent l'ensemble des travaux accomplis dans l'exploration du Beuvray, mais avant de terminer une tâche qui touche à sa fin, c'est un devoir de signaler toutes les reconnaissances accessoires faites dans des sondages partiels. Ces renseignements n'auraient-ils d'autre intérêt que d'éviter aux fouilleurs futurs de retourner sur des espaces déjà étudiés, qu'ils seraient nécessaires; une raison plus péremptoire encore oblige à s'y arrêter quelques instants, la plupart ne figurant pas sur le plan. Les terrains remués ayant été remblayés alors qu'on ne pouvait prévoir les fouilles que Napoléon III devait faire exécuter deux ans plus tard, les traces du travail ont disparu; il importe d'en noter le souvenir.

Le vicomte d'Aboville, en 1865, désirant se renseigner sur la valeur réelle des substructions du Beuvray, eut la bonté de me convier à ses recherches, dont les notes peuvent trouver place ici. M. d'Aboville fit une première coupure dans le rempart du Champlain, au Nord, où l'on découvrit la première fiche de fer de la muraille et la première pièce gauloise en argent, deux bons augures pour l'avenir. Dans la même campagne, il avait découvert et suivi les aqueducs qui traversent les terres sous la

grande maison n° 1 du Parc aux Chevaux et déblayé une partie importante de cette maison même. ¹

Ses investigations se portaient en même temps au lieu dit *les Grandes-Portes*, à l'extrémité S.-O. de l'oppidum, opposée à celle du *Rebout*, en tête de la voie qui descend à la vallée de la Roche-Millay, dans l'intention de reconnaître la nature du terrassement du rempart. Les deux buttes de terre situées chacune sur un bord opposé de la voie à sa sortie, ayant été entamées ne révélèrent qu'une destruction complète de tout ouvrage artificiel sur ce point. La butte du S.-O. ne renfermait que des pierres amoncelées et une anse d'amphore; celle du S.-E., des pierres sèches en assises et, à l'angle, un quartier de rocher.

Près de la *Roche des Lézards*, au S.-O., dans le *Petit-Bois*, l'absence des débris de tuiles à rebords et de murailles était significative; les longs fossés creusés autour de la plantation de sapins ne rencontraient que du charbon, de la terre brûlée, des poteries grossières, la plupart calcinées, quelquefois même vitrifiées, des morceaux d'amphores, des scories de fer qui ne permettaient pas d'en exclure les habitations temporaires ou non; la grande quantité de clous de toutes dimensions et de formes variées, jusqu'à ceux de charpente, était non moins concluante pour signaler en ce lieu des demeures pauvres, en bois, et de médiocres industries.

Cette partie de la montagne, occupée vraisemblablement par une gent peu aristocratique, portait le nom de *Buisson des Pouillots*.

Une autre fouille dans la pâture du *Sabotier* ou *Chaintre du Mitan*, au même parage, déblaya une enceinte grossière arrondie en ovale, déchaussée sur une partie de son pourtour, en novembre 1864, dans les sondages de Xavier Garenne. Cette construction essentiellement rudimentaire

1. Les objets trouvés dans ces fouilles sont conservés au château de Glux.

et d'un type si particulier était le premier comme le seul échantillon des habitations primitives des indigènes de l'oppidum. Son plan justifie le texte de Strabon lorsqu'il dit que l'ædificium gaulois est « de forme ronde, recouvert d'un grand toit et construit de planches et de claires d'osier. » Vitruve, sauf la rotondité, en avait parlé dans les mêmes termes¹, ajoutant que ces maisons étaient faites « de branches d'arbres, de roseaux et de boue. » Celle que nous décrivons ne pouvait être fabriquée différemment. Son aménagement barbare, sa surface de 10 mètres de diamètre sur 7 mètres, sa clôture de 0^m60 d'épaisseur, en grosses pierres brutes, parmi lesquelles deux quartiers de rocher posés à plat, le tout assemblé sans mortier apparent, ne rappelaient en rien les autres constructions de la montagne. Deux pierres terminales débrutées marquaient l'entrée par le vide de la porte laissée entre elles, le seuil consistait en un pavage grossier. Sur le flanc occidental une amorce de muraille annonçait une annexe à peu près disparue. L'absence de tuileaux ne permettait pas de supposer un autre toit qu'en paille ou en branchages. Ces conditions exceptionnelles piquant la curiosité engagèrent à pratiquer une tranchée profonde, seule manière de jeter quelque lumière sur l'intérieur de cette hutte. Au niveau inférieur de l'assise posée sans fondation sur le sol, s'étendait une aire de terre glaise battue et mélangée de pierrailles, épaisse de 0^m35, sur laquelle on trouva des clous, des débris d'amphores et de grossières poteries noires. Cette espèce de carrelage reposait sur une couche de terrain rapporté, peu consistant, au travers duquel, à une profondeur de 2^m13, les mêmes débris de charbons, d'amphores et de poteries figuraient de nouveau. Une seconde aire de terre glaise pétrie et battue, de 0^m39 d'épaisseur, apparut à ce niveau, recouvrant un cailloutis toujours mélangé des mêmes fragments. A 2^m57, l'eau

1. Vitruve, liv. I, chap. 1.

se mit à sourdre assez rapidement. La sonde, en descendant à 1^m20 de plus, c'est-à-dire à 3^m77, s'imprégnait encore à ce point d'une pâte rougeâtre et gluante de débris d'amphores en décomposition. L'examen de cette couche considérable de terrain remué, renfermant jusqu'au fond des restes de vases brisés, semblerait-il indiquer l'existence d'une ancienne citerne comblée depuis et transformée, à deux reprises en habitation, ou bien les premiers occupants auraient-ils été chassés de leur demeure souterraine par l'humidité, et contraints de se défendre contre elle, en reportant à un niveau supérieur et plus sain l'aire de cette chaumière? Quoi qu'il en soit, une pareille cavité sur un terrain d'une inclinaison médiocre ne peut être le résultat que du travail de l'homme, sans qu'on puisse attribuer son remblai aux atterrissements; elle a du moins révélé un aspect original des habitations les plus anciennes du Beuvray.

Non loin de là, au-dessous du chemin des Grandes-Portes, tout près de la fontaine Saint-Pierre, sans quitter le S.-O., deux tertres arrondis, supprimés depuis par la culture, recouvraient des habitations plus riches, superposées à des murs en pierre sèche. Elles paraissaient néanmoins avoir été occupées par des industriels, car l'intérieur de l'une d'elles, de forme carrée, contenait de nombreux débris de creusets vitrifiés; plus près encore de la fontaine, à quelques mètres, sous la haie, des briques rondes à quatre sections restées sur le sol, annonçaient les traces d'un hypocauste.

On avait soupçonné, dès les premières explorations, antérieures aux fouilles régulières de l'oppidum, que la fontaine Saint-Pierre avait dû être enfermée dans un bassin. Cette conjecture a été réalisée par les sondages de M. d'Aboville. Les bordures de ce bassin sont conservées en partie et n'avaient guère moins d'un mètre de hauteur au S.-E.; il y reste encore une pierre de taille, mais la maçonnerie en général est la même que celle des bonnes

constructions des maisons. Le bassin rectangulaire de 5^m30, dans son plus grand diamètre, s'appuie aux terrassements riverains; un gros bloc brut est même compris dans la maçonnerie au milieu de pierres ajustées régulièrement et liées avec le mortier d'arène, sans chaux. L'antiquité de ce bassin ne peut être douteuse, puisque la vase contenait une quantité considérable de débris d'amphores et de poteries de toute nature. Le radier est un béton très bien corroyé et d'une dureté remarquable quoique sans chaux. La cage actuelle élevée sur la fontaine] par le vicomte d'Aboville est contemporaine de l'exploration, 1865.

Signalons encore pour ne rien omettre, une mesure portée au plan sans numéro et située à gauche de la voie des Grandes-Portes, à 60 mètres au sud de l'arrière-cour de la maison n° 1 du Parc aux Chevaux, dans la direction de la fontaine Saint-Pierre. Il ne restait de cette petite case que trois murs en médiocre maçonnerie, la face méridionale étant absolument ouverte, sans clôture sur toute sa longueur de 7 mètres. L'intérieur nu partout a donné cependant pour toute épave deux médailles gauloises.

Ce résumé sommaire sur le début des fouilles offrait trop d'intérêt pour être passé sous silence. Parmi les découvertes de M. d'Aboville, n'y eût-il que celle de la maison ovale, elle constituait à elle seule une des raretés de l'oppidum, un renseignement aussi curieux qu'exceptionnel. Sans la conservation de ce spécimen précieux sauvé de la main du temps et de celle des hommes, il n'eût pas été possible de présenter, à l'heure actuelle, un échantillon, un témoin vivant des habitations du premier âge de Bibracte.



LES VOIES DU BEUVRAY



L'occupation du Beuvray antérieurement à la conquête, l'intervention des Romains à la suite de l'occupation, la persistance des foires durant le moyen âge, les réparations diverses, l'action des torrents, l'abandon peut-être de certains tracés par suite de besoins nouveaux ne permettent guère aujourd'hui de reconstituer d'une manière absolument certaine le réseau de ses communications. Il est probable que les voies romaines de son pourtour, et dont les ouvrages sont indiscutables sur la montagne même, furent de simples aménagements, des améliorations apportées aux anciennes routes existantes, créées dès le début pour les besoins de l'oppidum. Leur concordance néanmoins avec la disposition des retranchements prouve leur communauté d'origine. Les vallées de l'Ecluse, de la Come-Chaudron, de Malvaux étaient suivies par d'anciens chemins traversant les contreforts sur leurs arêtes les plus étroites ou sous la protection des retranchements. Ces voies d'accès étaient une nécessité pour les retrayants. Les seigneurs de Glenne¹, puis ceux de la Roche-Millay² y firent peut-être quelques réparations à l'époque des foires, mais à coup sûr ils n'en sont pas les créateurs. Toutes les issues de la forteresse sont concertées dans une vue d'ensemble qui les met en communication avec chaque

1. Château ruiné, commune de la Grande-Verrière, canton de Saint-Léger-sous-Beuvray.

2. Château sous le Beuvray, canton de Luzy, Nièvre.

vallée, avec les lignes de transport des bassins de l'Arroux, de la Loire et de l'Yonne. Elles formaient au Beuvray le centre d'aboutissement le plus complet qui existât dans le pays éduen avant la création d'Augustodunum. Les points de sortie de ces chemins sont admirablement marqués au départ, dans l'intérieur de la place où un maigre gazon les recouvre à peine, mais à mesure qu'on descend les pentes, l'eau des torrents et les racines les ont plus ou moins altérés, tout en attaquant vainement certaines parties restées indestructibles. La voie qui dévale au cours d'eau de la Bracone, par le village de Montmoret¹, conserve jusqu'à ce village sa chaussée de huit mètres, du sommet à la base du Beuvray.

Parmi ces voies, cinq ont un caractère où l'intervention des Romains semble manifeste, ce sont celles de Les Chenaux², la Croix-du-Rebout³, Saint-Léger⁴, Montmoret et le grand chemin de la base du Beuvray, qui s'amorce à la voie de Les Chenaux. Mais tout en reconnaissant dans ces chemins des améliorations et une solidité résultant de l'application de la méthode romaine, nous ne persistons pas moins à regarder leur origine et leur tracé comme gaulois. L'abandon et la ruine de la forteresse suivirent de si près la fin de la guerre des Gaules, que les travaux dont nous voyons les restes n'eurent leur raison que par les débuts de l'occupation romaine au Beuvray. Ces travaux profitèrent dans la suite au service des foires en même temps qu'à la desserte du pays. Destinés spécialement aux chars, exigeant plus de solidité et d'entretien, l'intérêt des populations environnantes était d'y porter leurs prestations.

1. Hameau de Saint-Léger-sous-Beuvray.

2. Hameau de la commune de Glux, au pied du Beuvray.

3. La Croix-du-Rebout, à la naissance de la voie longitudinale qui traverse le mont Beuvray, du nord au sud.

4. Saint-Léger-sous-Beuvray, chef-lieu de canton.

Quant aux chemins accessoires, tels que celui qui traverse dans sa longueur le plateau du Seris, celui qui relie les Grandes-Portes à la Croix-du-Charme ¹ et même celui des Grandes-Portes à la Séglise ², ils ont une origine antique certifiée par la nécessité des communications, sans aucun doute, mais n'ont pas été empierrés avec le même soin. On pourrait en dire autant de certaines charrières tracées dans le flanc de la montagne et dont les lacets étudiés semblent calculés pour venir en aide aux transports. Leur résistance et la conservation de leurs arêtes dénotent un travail qui, s'il n'a pas été établi dans des conditions équivalentes, a résisté néanmoins jusqu'à nous. Il suffit, du reste, pour justifier l'antiquité du chemin des Grandes-Portes d'examiner les deux étages d'épaulements qui protègent son entrée dans les retranchements. Le caractère militaire de ces accès étant évident par suite des ouvrages défensifs qui les entourent, on ne peut dès lors les distraire du système de fortification de Bibracte. Ce n'était pas l'administration d'Auguste qui pouvait avoir la pensée de renforcer les retranchements de l'oppidum ; elle trouva un plus grand intérêt à les ruiner. Les voies de toute nature qui partent directement des retranchements sont au nombre de sept et se rattachent toutes dans l'intérieur de la forteresse au chemin central. Deux prennent la direction du Nord, deux celle du Sud, deux celle de l'Est, une seule qui relie, il est vrai, au dehors d'autres ramifications, se dirige à l'Ouest.

Les cinq voies du réseau méridional, que nous désignons sous le nom des hameaux les plus voisins du Beuvray qu'elles traversent, sont celles des Grandes-Portes, du Moy ³,

1. Sur la pente méridionale du Beuvray.

2. Petite rivière au pied et à l'ouest du Beuvray, entre les communes de Glux et la Roche-Millay.

3. Le Moy, hameau de la Roche-Millay.

de la Roche-Millay, de Montmoret, de Saint-Léger, qui se séparent de la grande artère longitudinale au midi et à l'est de la *Terrasse* ¹. Celle des Grandes-Portes et du Moy contournent la base de la Terrasse à l'ouest, en passant sous la fortification spéciale de cette espèce de redoute; le tronçon commun de celle de la Roche-Millay et de Montmoret descend au sud-est de la Terrasse entre cette dernière et les Petites-Chaintres; celle de Saint-Léger coupait les escarpements du champ de foire, à une courte distance, en inclinant à l'est. Dans le premier groupe deux voies communiquaient à deux points différents de la vallée de la Séglise; la troisième se prolongeait à Luzy sur la vallée de la Halène. La voie de Saint-Léger, parallèle au Meschet ² et celle de Montmoret qui descend dans la vallée de la Bracone ³ se dirigeaient dans le bassin de l'Arroux.

Le groupe du Nord qui desservait le bassin de l'Yonne, indépendamment de ses raccords sur la Loire et sur l'Arroux, ne comprenait que deux voies formées par la bifurcation de la voie centrale de l'oppidum à l'intersection des deux vallées de l'Écluse et de la Come-Chaudron. L'une, connue sous le nom de *Chemin de Les Chenaux*, pénétrait dans la vallée de l'Yonne; l'autre, sous le nom de *Chemin du Rebours*, gagnait la vallée du Meschet. Nous allons les décrire séparément en commençant par le groupe du Midi.

Voie des Grandes-Portes. — Elle quitte les retranchements à cinquante mètres de l'angle sud-ouest du front méridional, oblique dans la direction de l'ouest avec des pentes presque verticales et des lacets multipliés, jusqu'à un des *Fous du Loup* ⁴, hêtre vétérans à la jonction de quatre char-

1. On désigne dans le pays sous cette dénomination l'emplacement du camp de Marc-Antoine.

2. Ruisseau dont la source est au Beuvray et coule au nord-est.

3. Ruisseau descendant du Beuvray, à l'est, et tombant dans l'Arroux.

4. On désigne sous ce nom des hêtres qui servirent de refuge contre les attaques d'un loup enragé, qui fit des victimes au Beuvray, en 1817.

rières, où elle s'embranché à un chemin qui conduit à Les Chenaux. A partir du Fou du Loup elle forme momentanément une tranchée dans le sol ; sa chaussée, en se rapprochant de la base de la montagne, est taillée à vive arête sur le précipice et s'est maintenue contre la chute des terres et le courant des eaux. Cet aspect de conservation est loin de persister sur tout son parcours. La roideur des inclinaisons est telle, spécialement à la partie supérieure, que les alluvions rendent parfois son tracé incertain. Le point où elle sort de l'oppidum indique suffisamment son importance, mais cette importance était toute militaire, car la pente excessive que les piétons et les bestiaux seuls pouvaient aborder utilement devait en éloigner les chariots. Près du lieu dit *les Vieilles-Maisons*¹ où elle traverse la vallée de la Séglise, sa largeur est de cinq mètres. Elle y rencontre un des plus beaux chemins du Beuvray qui, de Les Chenaux, suit la direction du midi sur la rive gauche du ruisseau en côtoyant la base de la montagne dans le sens de sa longueur. La chaussée de cette voie plane, empierrée et parfaitement carrossable encore aujourd'hui, servait autrefois de communication entre Luzy et la vallée de l'Yonne, sans que l'humidité entretenue par les bois qui l'ombragent et l'absence de réparations aient altéré sa solidité.

Près du ruisseau de Malvaux² qui descend du plat du Seris, contre-fort de l'oppidum, la voie se divise. L'embranchement principal descend au Moulin-Coliche³, suit la vallée de la Séglise en passant au pied du rocher que couronne le château de la Roche-Millay et gagne Luzy ; l'autre, plus étroit, plus accidenté, plus bouleversé par les torrents et bordé parfois de ces hêtres monstrueux qui rappellent les arbres sacrés de la Gaule, gravit d'une part

1. Domaine sur la pente S.-O. du Beuvray.

2. Gorge au sud-ouest du Beuvray.

3. Moulin au pied et à l'ouest du Beuvray.

la vallée de Malvaux jusqu'au *Plat du Seris*¹ et, de l'autre, traversant le ruisseau au midi, arrive au pied du rocher connu sous le nom de *Clocher-de-Malvaux* où nous la retrouverons plus loin.

La voie de la Bracone par Montmoret se sépare, à la *Croix-du-Charme*², du chemin de ceinture qui rejoint les Grandes-Portes, et du chemin tendant du Beuvray à Luzy et à la Roche. Son admirable conservation la place au premier rang de toutes celles de l'oppidum. L'empierrement a résisté du haut en bas des pentes dans une situation qui avait contre elle toutes les conditions de destruction. A partir de la Croix-du-Charme elle longe le flanc méridional du *Plat-ès-Gaulx* et, gagne les pentes inférieures. Elle traverse le hameau de Montmoret, en se dirigeant sur le territoire de la Comelle, à une courte distance du village près duquel la chaussée romaine qui l'a remplacée forme dans les champs un exhaussement régulier côtoyant le tracé gaulois en creux dans le sol. C'est là, nous n'en doutons pas, une rectification romaine des plus curieuses. Les Romains ont délaissé simplement le chemin creux à partir du *Moulin-Dubos*³ et porté leur voie sur la crête où l'écoulement naturel des eaux la préservait. Le passage des deux voies avait lieu au ruisseau du hameau Dubos où il est taillé dans le rocher pour la largeur d'un seul char⁴, ainsi que nous le verrons de même dans la gorge de Malvaux.

La voie de Saint-Léger partait à deux cent cinquante mètres de celle de la Roche-Millay, en longeant la haie

1. Contrefort du Beuvray au sud-ouest.

2. Versant méridional du Beuvray.

3. Moulin, commune de Laizy, situé sur le ruisseau prenant sa source au Beuvray et descendant de l'étang de Poisson.

4. La voie romaine en deçà et au delà de ce passage, reprenait une largeur normale; son empierrement, il y a cinquante ans, était très visible au hameau des *Quatre-Vents*, commune de Laizy. Il a disparu sous le chemin actuel de Laizy à Saint-Léger par la traverse.

N.-E. de la *Chaintre de la Chapelle Saint-Martin*¹. Elle passe à gauche de la *Fontaine Saint-Martin* située hors de la grande enceinte à cent vingt mètres au-dessous de la ligne inférieure des retranchements. Elle suit le versant septentrional du Plat-ès-Gaulx ou des Jours², dont la voie de Montmoret suit le versant méridional. Elle incline ensuite dans la direction de l'Est jusqu'au *Porré-au-Chien*³. Son état de conservation à la sortie des retranchements est complet ; sa chaussée empierrée est tellement remarquable sur ce point qu'elle peut entrer en comparaison avec les plus beaux spécimens. Mais au dehors de l'oppidum cet état ne persiste pas, soit qu'elle ait subi des altérations, soit qu'elle ait été considérée comme une route accessoire. La partie qui traverse le rempart est caractérisée d'une manière trop évidente pour qu'il soit possible d'infirmer l'antiquité de son tracé.

La voie centrale qui traverse l'oppidum du nord au sud et figure sur le plan sous le nom de Chemin de la Roche-Millay, sort des retranchements au sud-est de la terrasse, sur une pente des plus rapides, et descend au col du Seris où elle se joint à celle du Moy, au lieu dit *la Croix-du-Charme*. Sa chaussée est très apparente près d'une villa romaine ruinée, appelée le *Carzot*.

*Chemin de ceinture des Grandes-Portes
à la place aux Ladres.*

Entre les Grandes-Portes et la Croix-du-Charme, c'est-à-dire sur la face méridionale de l'oppidum, s'étend un plat légèrement incliné qui termine le contrefort du Seris au sud-ouest. Ce plateau est traversé parallèlement aux retranchements par un chemin empierré de moyenne

1. La Chaintre, située au-dessous de la chapelle.

2. Contrefort oriental du Beuvray.

3. Ferme au pied et au nord du Beuvray.

largeur, et de six cents mètres de parcours qui, partant des Grandes-Portes, rejoint à la *Croix-du-Charme* le carrefour des deux voies du Moy et de la Roche; il se prolonge jusqu'au col du *Plat-ès-Gaulx* où se divisent de même les deux voies de Saint-Léger et de Montmoret. Ce chemin de ceinture reliait ainsi entre elles toutes les routes de la face méridionale de Bibracte et établissait en même temps une communication des plus faciles entre les deux grands contreforts du Plat-du-Seris et du Plat-ès-Gaulx, accessoires obligés de l'occupation. Les voies qui de chaque versant aboutissaient au col de ces contreforts, se trouvaient ainsi resserrées entre les grands retranchements et les campements extérieurs; leurs abords escarpés, leurs pentes bordées de précipices rendaient l'accès impossible de vive force.

Voies du Nord. — Les deux voies du Nord formées par la bifurcation de la voie longitudinale de l'oppidum, à la pointe méridionale du Champlain, conservent toutes deux des traces d'empièchement romain. Elles servent encore aujourd'hui aux communications. Celle de la vallée de l'Écluse, au nord-ouest, contournant la pointe du Champlain en laissant à gauche l'ancien moulin des Cordeliers ¹, sortait des retranchements sous l'Écluse et suivait la rive droite du ruisseau. La chaussée, bien que minée par les eaux, est apparente sur tout son parcours. Elle gagnait par Les Chenaux le village de Glux, au nord, puis la vallée de l'Yonne en côtoyant la montagne de la Grande-Vente ², où

1. Les dernières pierres de taille de ce moulin ont été prises par le nommé Dufraigne, de *Les Chenaux*, pour relever son domaine brûlé par la foudre. Ce vieillard m'a répété que la pierre de taille des maisons du village de Glux provenait en majeure partie du Beuvray, que souvent on ne se donnait pas la peine de fouiller pour l'extraire et qu'on la trouvait alors à demi enfouie et perçant le sol. Une grande quantité, d'après lui, aurait été tirée aux environs de la croix, sur le plateau, où on n'en aurait très peu laissé, ce qui a été constaté par les fouilles de 1873-1875.

2. Sommet au-dessus de Glux dominant la source de l'Yonne.

l'aspérité des empierrements a engagé les habitants de Glux à la détruire et à employer les matériaux concassés à la route qui l'a remplacée¹. Elle suivait l'Yonne et passait au pied de l'oppidum de Château-Chinon, à Saulieu, etc. L'autre embranchement, celui de la Croix-du-Rebours, dont la chaussée est remarquable surtout à sa jonction sur la voie centrale, suivait la lisière orientale du Champlain, qu'elle sépare de la vallée de la Come-Chaudron et tombait au col de *Glandure*², gradin élevé au nord de la base du Beuvray, et se rattachait sur la droite à la voie romaine de la Bouthière³ au Beuvray. Elle mettait l'oppidum en communication avec le mont Glandure qui, pour nous, était un point important de l'occupation. Ce réseau, comme on le voit, reliait toutes les vallées éduennes de la forteresse; il se complétait d'autres voies accessoires dont les traces n'ont pas disparu entièrement. Un chemin creux et empierré conduit de Villapourçon⁴ à la Roche, en coupant la voie des *Vieilles-Maisons* sur la vallée de la Ségglise; une voie romaine suivait la vallée de la Dragne, au pied du Beuvray, dans la direction de Moulins-Engilbert. Sur la crête de la montagne à l'extrémité de laquelle s'élèvent les ruines de Glenne, une troisième voie, dont nous avons vu encore les traces, mettait la vieille forteresse, dont le nom et les terrassements annoncent une origine celtique, en communication avec Bibracte.

Nous n'avons point parlé des grandes voies romaines qui passent à l'est et à l'ouest du Beuvray, parce que leur point de départ étant à Augustodunum, on doit les considérer comme exclusivement romaines. Mais lorsque nous trouvons dans leur direction des voies partant du grand oppidum, que toutes les présomptions historiques

1. Renseignements dus à M. Cloix, maire de Villapourçon, alors domicilié à Glux.

2. Contrefort de 593 mètres d'altitude.

3. Hameau au nord-est de Saint-Léger-sous-Beuvray.

doivent faire regarder comme antérieures à la conquête, ne serait-on pas autorisé à admettre, antérieurement aussi à cette époque, des voies gauloises dans les vallées voisines de Bibracte dont les grandes routes romaines reprirent le tracé ?

Nous avons nommé plus haut les charrières creuses, et nous leur devons le même intérêt qu'aux chemins romains. Si quelques routes principales plus ou moins régulièrement empierrées suivaient les vallées à l'époque gauloise et servaient aux bandes armées et aux marchands, il fallait aussi des issues à la masse des colons répartis dans les *œdificiums*, aux pâtres des porcheries, aux troupeaux qui vivaient avec leurs gardiens dans les bois. L'archéologie, depuis un petit nombre d'années seulement, a porté ses investigations sur ces voies creuses qui paraissent avoir été les premières de la Gaule, et que des observations répétées engagent de plus en plus fortement à rattacher à l'époque antéromaine. L'encaissement des voies dont nous parlons, au-dessous du niveau des vieilles souches qui leur font bordure, témoigne d'une antiquité reculée, que confirme la position des troncs d'arbres plantés jadis au niveau du sol, et dont les descendants sont aujourd'hui suspendus à plusieurs mètres au-dessus des voies. Non seulement les vallées et les pentes, mais les rochers eux-mêmes ont conservé la trace des roues des anciens chars qui les ont entaillés à une profondeur dont la série des siècles donne seule la raison. Sur les flancs de la montagne de Hohenbourg, le Beuvray de cette partie de l'Alsace, on voit des rocs creusés par les roues et le piétinement des animaux à plus d'un mètre ; la voie étroite du chariot a tracé sa largeur dans le massif. Un bœuf unique, petit et vif, comme autrefois ceux du Morvan, portant en guise de joug une traverse de bois attachée aux cornes, tire avec des chaînes dans ce sillon tracé il y a deux mille ans, une charrette dont la forme rudimentaire n'a pas varié

depuis la construction du *Mur païen*. César définit en deux mots qui les peignent, *silvestria et angusta itinera*¹, ces chemins qui approvisionnaient de vivres les assiégés d'*Uxellodunum* comme Bibracte en temps de guerre. Le Morvan en effet est sillonné de ces routes boisées et resserrées, creusées entre des talus dont l'arête supérieure est bordée de souches monstrueuses enlaçant de leurs racines dénudées comme des serpents les rocs inférieurs.

Un spécimen des plus curieux de cette voirie celtique existe sur les flancs du *Seris*, dans une des gorges les plus sauvages du Beuvray, rattaché en arrière à la voie de l'ouest qui suit la base de la montagne. Il traverse le ruisseau de Malvaux, contourne la croupe du contrefort dans la direction de Pierrefitte² au midi, pour rejoindre le chemin creux du Beuvray à Luzy. Sur la rive gauche du ruisseau il passe au pied du grand roc appelé le *Clocher-de-Malvaux*, dont la pointe est détachée dans le massif environnant. La route qui n'a que deux mètres de large sur ce point, est découpée à un mètre de profondeur dans une masse rocheuse des plus dures, qu'elle franchit en tranchée entre deux parois verticales. L'empreinte des roues est creusée comme une rainure dans le roc qui présente, sur cent mètres de longueur, une assiette taillée et aplanie de main d'homme. Ce chemin partant du point culminant de la vallée de Malvaux, auprès de la roche du *Pas-de-l'âne*, à la jonction de la voie qui suit le plat du *Seris* dans sa longueur, servait évidemment à la desserte de cet important contrefort. Mais, d'autre part, comme il se rattache en arrière à la voie de l'ouest de la base du Beuvray, qui offre des caractères d'un travail romain, on doit en conclure que cette dernière voie n'est qu'une rectification du vieux chemin gaulois dont elle a abandonné le tracé en deçà du ruisseau. Ce passage était donc bien celui de la route qui, primitivement, venait

1. *De bell. Gall.* VIII, 35.

2. Pierrefitte, commune de la Roche-Millay, au sud-ouest du Beuvray.

de la vallée de l'Yonne, en se rattachant à la voie creuse du Beuvray à Luzy, dont nous allons parler.

Elle partait du plateau supérieur de l'oppidum, quittait les retranchements au sud-ouest de la Terrasse, parallèlement à la voie de la Bracone, qui semble être, a-t-on dit, une rectification romaine destinée à faciliter l'accès de la montagne aux chariots, et passe à la *Croix-du-Charme*. Après s'être séparée de la voie de Montmoret, elle coupait le *col du Seris* et descendait perpendiculairement la montagne jusqu'au *Moy*, au pied du Beuvray dans la direction du sud, et traversait ensuite à la *Croix-de-Montchanis*¹, non loin du châtaignier de la Wivre, un col étroit entre deux vallées, où les villageois croient voir des apparitions. La chaussée, sur ce point, est parsemée de grosses pierres, mais sur d'autres la route suit des tranchées profondes surmontées d'arbres énormes, minés intérieurement par la vétusté, et qui se succèdent par génération comme les familles de colons qui, depuis des siècles, cultivent le même domaine sous leur ombrage. Dans ces antiques *fundus* on rencontre assez fréquemment des ruines antiques signalées par la présence des buis² et les arbustes qui croissent sur les murs écroulés. Elles rappellent que si, à l'époque romaine, les vallées qui entourent Bibracte conservèrent ainsi pendant longtemps les villas qui avaient remplacé les *ædificiums*, elles conservèrent en même temps les communautés rurales de la Gaule. L'aristocratie gallo-romaine y chercha la fraîcheur, et plus tard la féodalité revenant aux mœurs celtiques releva des donjons sur la côte des dunums. La voie gagne Luzy par *Brûle poignée*³ et *Ettevaux*⁴, après s'être séparée à Montchanis de celle de la Roche-Millay.

1. Montchanis, écart de la Roche-Millay.

2. Au Cazot, dans un champ dépendant du château d'Ettevaux, villa dont le plan est marqué sur une éminence par un carré de 50 mètres de côté, couvert de ruines. A 400 mètres de là, à l'ouche des Gourmes, ruines et bétons romains.

3. Écart de la Roche-Milay.

4. Château, commune de Poil, près la Roche-Millay (Nièvre).

Voie de la Charrière de Chaugy.

Cette charrière qui part du bois du Chapitre et conduit du retranchement inférieur, à l'est, jusqu'au *Porré-au-Chien*, commune de Saint-Léger, sur la route d'Autun à Moulins-Engilbert, nous avait paru devoir être classée parmi les chemins d'origine douteuse, malgré la solidité de sa construction et la résistance de son tracé abrupte. Une réflexion nous fait croire à son antiquité. Les deux grandes lignes de retranchements accessoires qui défendent la vallée de la Come-Chaudron, prennent naissance sur cette voie même et formaient ainsi un avant-corps de défense entre la voie et la vallée. A la sortie en aval du bois, à deux ou trois cents mètres de la ferme du Porré-au-Chien, au pied d'un grand hêtre isolé à la séparation de la forêt et des champs cultivés, il s'y soude une autre charrière tracée à mi-côte de la montagne, avec un aménagement étudié des pentes, qui en fait le chemin le plus doux d'ascension au Beuvray; son seul défaut serait de n'aboutir qu'au bas de la Come-Chaudron. Mais il est évident dès lors que cette voie spéciale était affectée au service particulier des grands établissements métallurgiques situés à la partie inférieure de cette vallée et évitait à ses habitants cent mètres d'altitude à gravir. Nous citerons encore une charrière entre la voie des *Grandes-Portes* et celle de l'*Écluse*, la charrière de la *Roche-de-la-Fille* ou peut-être de la *Faye* ou de la *Fée*, qui emprunte ce nom d'un énorme rocher excavé dont elle longe la base. Dans toutes les directions on rencontre des routes communiquant avec l'oppidum. Une d'elles, de Toulon-sur-Arroux au Beuvray, traversant les montagnes de la rive droite de cette rivière, porte le nom caractéristique de *Chemin des foires du Beuvray*¹. Elle paraît être la

1. Renseignement dû à Xavier Garenne.

même, du moins sur une partie de son parcours, que celle qui est mentionnée dans le terrier du Beuvray de 1454, et qui passait à la *Montagne des Châteaux*¹, « en venant de Thoulon² à la Roche. »

Ces constatations sommaires dans un rayon restreint suffisent à démontrer toutes les précautions calculées pour faciliter aux retrayants de Bibracte, le prompt accès du refuge. L'exploration de cette voirie pourrait s'étendre plus au large, mais avec l'inconvénient de tomber fatalement dans le réseau des voies romaines qui en ont anéanti les traces en s'y superposant et rendrait notre travail méticuleux, et peut-être incertain. Il pourrait cependant être tenté par un archéologue valide, décidé à n'y économiser ni la peine, ni le temps.

Nous terminerons cette esquisse par l'indication d'une voie directe d'Alise à Bibracte, due à un correspondant sagace et zélé³, dont nous reproduisons la lettre.

« Il existe sur la montagne de Flavigny-sur-Ozerain⁴ un vieux chemin qui aboutit à la partie orientale du mont Auxois⁵, où il se confond avec la voie romaine qui traversait l'oppidum des Mandubés.

» Le vieux chemin traversait la Brenne au pont de Preugny⁶ (Pré Eugny), coupait obliquement la montagne de Marigny-le-Cahouet⁷, du village du Leugny⁸ remontait sur la montagne de Sainte-Colombe-lès-Vitteaux⁹ où la voie existe encore, mais avec cette circonstance que le pavé en

1. Paroisse de Thil-sur-Arroux et Luzy.

2. Toulon-sur-Arroux, chef-lieu de canton, arrondissement de Charolles, Saône-et-Loire.

3. M. Locquin, alors avocat à Saulieu, mort aujourd'hui.

4. Flavigny, chef-lieu de canton, arrondissement de Semur, Côte-d'Or.

5. Mont Auxois, Alise-Sainte-Reine, id., id.

6. Hameau de Flavigny.

7. Marigny-le-Cahouet, canton de Semur, Côte-d'Or.

8. Preugny, hameau de la Roche-Vanneau, commune de Flavigny.

9. Sainte-Colombe, commune de Vitteaux, Côte-d'Or.

est recouvert par un sol arable. Je possède une terre lieu dit : *Sur la levée*, où la charrue atteint l'ancien pavé en hérisson; cette voie pavée rencontre sur la montagne de *la Croisie*, une ancienne route allant de Semur-en-Auxois à Dijon. Il y a un ancien établissement appelé aujourd'hui *Chataille* (Castellum); les terres environnantes sont appelées : le *Champ de Bataille*. La voie descend dans le vallon de *Sampy* et *Braux*¹, la *Vie de Chèvre*, puis elle gagne Clamerey² où l'on a découvert beaucoup de ruines et surtout des urnes funéraires. A partir de Clamerey elle remonte sur la montagne de Charny³, gagne Mont-Saint-Jean⁴, Thoisy-la-Berchère⁵, Saint-Martin-de-la-Mère⁶, les plaines de Beaumont⁷, Aligny⁸, Moux⁹, Gien-sur-Cure¹⁰, Plancher¹¹ et Anost.¹²

» A Moux existe un camp gaulois appelé dans le pays : *Camp-des-Montelles*, et dans le terrier de Guillaume de Clugny, en 1426, *Champ-des-Gaulois*¹³; il n'a rien de commun avec les camps romains. Le camp gaulois est très curieux. A Saint-Martin-de-la-Mère, la voie gauloise s'appelle la *Vie vieille*, cependant elle se croise là avec la voie d'Agrippa, antérieure à l'ère chrétienne. Sur le territoire de Thoisy-la-Berchère, elle s'appelle le *Chemin des Morvandeaux*. Il n'y a pas plus de trente ans que les habitants du Morvan ont perdu l'habitude de la suivre pour aller dans l'Auxois. Nous n'avons pu retrouver d'Anost au Beuvray le point de

1. Braux, canton de Normier, arrondissement de Semur.

2. Clamerey, id.

3. Charny, id.

4. Mont-Saint-Jean, canton, arrondissement de Beaune, Côte-d'Or.

5. Thoisy-la-Berchère, canton de Saulieu.

6. Saint-Martin de la Mère, canton de Liernais, arrond. de Beaune, Côte-d'Or.

7. Beaumont, commune d'Aligny, canton de Montsauche.

8. Alligny, canton de Montsauche, arrondissement de Château-Chinon, Nièvre.

9. Moux, commune id. id. id.

10. Gien-sur-Cure, id. id. id.

11. Plancher, id. id. id.

12. Anost, canton de Lucenay-l'Évêque, Saône-et-Loire.

13. Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, t. IV, p. 137, 2^e édition.

jonction de cette route. Le tracé ne pouvait éviter le plateau d'Arleuf et de descendre de là dans la vallée de l'Yonne entre Château-Chinon et Bibracte, en la remontant jusqu'à sa source, sur le même tracé que suivit depuis la voie romaine. »

Cette conclusion de M. Locquin est parfaitement exacte, et grâce à l'obligeance d'un correspondant de la Société Éduenne¹, à Arleuf, nous pouvons achever ce tracé. Il ne pouvait en effet éviter de descendre dans le bassin de l'Yonne et de rejoindre la voie qui, partant du Beuvray, gagne la source de cette rivière dont elle longe le cours jusqu'au pied de la montagne de Château-Chinon, et au delà où nous n'avons pas à la suivre. Elle quittait le territoire d'Anost dans les bois du Haut-du-Poirier et gagne le village des Bardiaux. Elle passe à deux kilomètres à droite du hameau de l'Huis-Pernelle, où un embranchement très reconnaissable dans les bois se dirige sur l'Yonne et Château-Chinon-Campagne. Des Bardiaux elle dévale dans la vallée de l'Yonne par les bois de Beauregard, vers Montignon, à la Chaume-de-la-Justice, les Voucoux, le Châtelet, les Carnés, les Lamberts, les sources de l'Yonne à une altitude égale à celle du Beuvray, 820 mètres, d'où elle descend, en contournant le bois de la Grande-Vente à Glux et à Les Chenaux, en remontant sans quitter son tracé intact jusqu'au sommet du Beuvray.

1. M. Hippolyte Marlot.



TABLE DES MATIÈRES



	Pages.
L'ART DE L'ÉMAILLERIE chez les Éduens avant l'ère chrétienne	1 à 44
Aperçu historique et technique sur l'art de l'émaillerie.....	6
Découverte et description des émaux du mont Beuvray.....	17
Description du quartier des émailleurs	18
Email proprement dit.....	26
Bronzes gravés ou émaillés.....	27
Outils de l'émailleur.....	29
Études expérimentales sur les émaux du mont Beuvray.....	32
Composition de l'email.....	35
Essais de fusibilité. — Analyse d'un bronze émaillé. — Fabrication de l'email brut.....	36
Application de l'email sur le bronze.....	37
LA FOIRE DE BIBRACTE, l'échange.....	45
Péages chez les Éduens	48
Fabrications dans les oppidums.....	50
Sauf-conduits dans l'antiquité et le moyen âge.....	51
Les Fêtes religieuses, origine des foires.....	56
La DEA BIBRACTE origine de celle du Beuvray.....	58
Sa date concorde avec celle du <i>Concilium</i> , du printemps....	61
Légendes locales	63
Convocation des vassaux à cette foire.....	65
Fête de Mercure, le premier mercredi de mai.....	68
Fête du mont Helanus.....	71
Pratiques superstitieuses à la foire du Beuvray.....	75
Fête de l'Essertenué.....	77
Monnaies de Marseille trouvées sur le champ de foire du Beuvray.....	79
Loges foraines à la Come-Chaudron.....	82
Mare creusée sur le champ de foire.....	84
Grande halle ou écurie en poteaux.....	85
Construction du temple sur le champ de foire, sa date.....	87
Ruine du temple au quatrième siècle	93

Suite de la foire.....	98
La <i>litte</i> au moyen âge.....	100
Tournoi à la foire.....	102
La foire, terme pour les redevances.....	104
Contestation au sujet de la garde de la foire du Beuvray en 1353, entre Marguerite de Flandres, comtesse de Nevers, et la duchesse de Bourgogne qui envoie le bailli d'Autun avec 35 chevaux pour y faire guet et garde.....	106
La foire du Beuvray donne naissance à Autun, à celle de la <i>descente du Beuvray</i>	108
Droits de la chapelle de Saint-Martin de Beuvray (1454).....	111
Denrées en vente et tarifs.....	114
Seconde foire au 4 juillet, jour de la translation des reliques de saint Martin.....	117
Dernière revue des vassaux, en 1547.....	119
Couvent des Cordeliers de Beuvray, brûlé par les calvinistes en 1570.....	120
Extinction croissante.....	122
Foires similaires en rase campagne.....	125
Texte du rentier de 1454.....	127
LOGES des fondeurs de bronze NOMADES à la foire de Bibracte.....	149
Enclos des fondeurs.....	150
Résidus métallurgiques.....	153
Auvents.....	154
Intérieur des loges.....	157
Sépulture du fondeur YNOYKIAC.....	163
Halle en poteaux à la lisière méridionale du Parc aux Chevaux PC. 33.....	167
Maisons et foyers superposés.....	168
Découverte de la halle ou écurie.....	170
TEMPLE de la DEA BIBRACTE, fouilles de 1872-1873, état des substructions.....	176
Description du plan.....	177
Matériaux employés.....	181
Incrustations de porphyre et de marbre.....	183
Amulettes.....	186
Pièces commémoratives de la fondation du temple.....	187
Concordance de date des pièces trouvées dans le temple et de celles de la cachette des ex-voto de la DEA BIBRACTE à Autun.....	189

Légende de Saint-Martin.....	191
La Transformation chrétienne.....	192
Chapelle du treizième siècle.....	199
Id. du seizième siècle.....	200
EX-VOTO DE LA DEA BIBRACTE, sa découverte à Autun.....	205
Opinions diverses.....	206
Génies des sources, non des villes.....	207
La DEA BIBRACTE ne pouvait être le génie d'Autun.....	211
Ex-voto divers de la DEA BIBRACTE.....	219
Comparaison avec les ex-voto de la DEA SEQVANA.....	224
SONDAGES PARTIELS AU BEUVRAY, fouilles du vicomte d'Abouville.....	229
Tranchée dans le rempart du Champlain.....	229
Aqueducs maison n° 1 du Parc aux Chevaux.....	230
Maison arrondie.....	241
Autres maisons.....	232
Bassin de la fontaine Saint-Pierre.....	233
LES VOIES DU BEUVRAY, leur distribution.....	235
Voie des Grandes-Portes.....	238
Voie de la base occidentale du Beuvray.....	236
Voie de la Bracone.....	240
Voie de Saint-Léger.....	240-241
Chemin de ceinture des Grandes Portes à la place aux Ladres.....	241
Voie de l'Yonne par <i>Les Chenaux</i>	242
Voie de la <i>Croix du Rebours</i>	243
Charrières creuses.....	244
Passage taillé dans le roc en Malvaux.....	245
Voie de la Charrière de Chaugy.....	247
Voie d'Alèse à Bibracte.....	248



TABLE DES PLANCHES ET DES PLANS

Plan du quartier des émailleurs.....	page	1
Bronzes préparés pour l'émaillerie	planche	I
Clous. Bronzes émaillés.....	id.	II
Bossettes émaillées	id.	III
Taille des émaux	id.	IV
Polissage des émaux.....	id.	V
Outils de l'émailleur	id.	VI
Déchets de fabrication.....	id.	VII
Bronzes divers émaillés.....	id.	VIII
Plan des loges des fondeurs de bronze nomades.....	page	149
Plan de la halle en poteaux PC. 33.....	id.	167
Plan du temple de Bibracte.....	id.	175
Ex-voto de la DEA BIBRACTE, grandeur de l'original...	id.	205
Maison ovale.....	id.	229

